

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

RAPPORT DE PRESENTATION DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE DU THORONET

Approbation mars 2020



Le diagnostic et l'état initial de l'environnement ont été réalisés par les bureaux d'études :



pour la partie état initial de l'environnement

Plan Local d'Urbanisme de la commune du Thoronet	
Nom du fichier	Diagnostic et Etat initial de l'environnement
Version	Approbation mars 2020
Rédacteur	Jean-Baptiste Brunet / Judit Rouland
Vérificateur	Véronique Coquel
Approbateur	Véronique Coquel

SOMMAIRE

1. AVANT-PROPOS.....	7
1.1. Présentation de la commune du Thoronet.....	8
1.1.1. Le territoire communal.....	8
1.1.2. Situation administrative et contexte supra-communal.....	9
1.1.2.1. Communauté de communes « Cœur du Var-Plaine des Maures ».....	9
1.1.2.2. Schéma de Cohérence territoriale « Cœur du Var ».....	10
1.1.2.3. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de la Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée.....	16
1.1.2.4. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique PACA.....	17
2. DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, SOCIO-DEMOGRAPHIQUE ET URBAIN	19
2.1. Analyse démographique	20
2.1.1. Évolution de la population.....	20
2.1.2. Évolution comparée de la population.....	21
2.1.3. Analyse de l'évolution démographique.....	22
2.1.4. La structure par âge.....	22
2.1.5. La taille des ménages.....	23
2.1.6. La population par Catégories Socio-Professionnelles.....	23
2.2. Parc de logements.....	25
2.2.1. Caractéristiques du parc de logements.....	25
2.2.1.1. Le parc de logements par catégories.....	25
2.2.1.2. Typologie des logements : habitat individuel et collectif.....	26
2.2.1.3. Ancienneté et niveau de confort du parc de logements.....	26
2.2.1.4. La taille des logements.....	27
2.2.1.5. Les résidences principales selon le statut d'occupation.....	28
2.2.1.6. Le parc de logements sociaux.....	29
2.2.2. Les permis de construire et le rythme de la construction.....	29
2.3. Caractéristiques économiques.....	32
2.3.1. Caractéristiques de la population active.....	32
2.3.1.1. Évolution de la population active.....	32
2.3.1.2. Les actifs par secteurs d'activités.....	33
2.3.2. État des lieux des activités et des emplois.....	33
2.3.2.1. Les établissements économiques actifs.....	33
2.3.2.2. Emplois au sein de la commune.....	34
2.3.2.3. Lieux de travail et déplacements domicile/travail.....	35
2.3.3. Les principales activités économiques.....	35
2.3.3.1. Contexte local.....	35
2.3.3.2. Activités commerciales, artisanales, industrielles.....	36

2.3.3.3. Activités agricoles.....	37
2.3.3.4. Activités touristiques.....	44
2.4. Equipements et services	47
2.4.1. Les équipements administratifs et généraux.....	47
2.4.2. Les équipements scolaires	47
2.4.3. Les équipements de loisirs sportifs et culturels.....	47
2.4.4. Les équipements sanitaires et de santé.....	48
2.4.5. Les réseaux publics	49
2.4.5.1. Réseaux d'alimentation en eau potable	49
2.4.5.2. Réseaux d'assainissement.....	50
2.4.5.3. Défense incendie.....	53
2.5. Infrastructures de transport	57
2.5.1. Le réseau routier	57
2.5.2. Le stationnement.....	59
2.5.3. Transports en commun	60
2.5.4. Les liaisons douces.....	60
2.6. Analyse urbaine	61
2.6.1. La répartition générale du bâti sur la commune.....	61
2.6.2. La morphologie urbaine et les caractéristiques architecturales	63
2.6.2.1. Le noyau villageois : « un village - rue »	63
2.6.2.2. Les hameaux et groupes d'habitations	65
2.6.2.3. Les extensions pavillonnaires semi-denses en périphérie du village.....	68
2.6.2.4. Les zones d'urbanisation diffuse	69
2.6.2.5. Habitat rural dispersé : bastides et fermes.....	69
2.6.3. Développement urbain et consommation foncière.....	70
2.6.3.1. Développement du village.....	71
2.6.3.2. Développement des hameaux.....	72
2.6.3.3. Développement urbain et consommation foncière : synthèse à l'échelle communale	79
3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	80
3.1. Caractéristiques physiques.....	81
3.1.1. Topographie.....	81
3.1.2. Géologie.....	82
3.1.3. Climat.....	83
3.2. La ressource en eau	85
3.2.1. Réseau hydrographique de surface.....	85
3.2.2. Réseau hydrographique souterrain.....	85
3.2.3. Ressource en eau potable.....	86
3.3. Paysages et patrimoine.....	88
3.3.1. Paysages	88
3.3.1.1. La commune dans son contexte.....	88

3.3.1.2. Les unités paysagères.....	89
3.3.1.3. Occupation du sol.....	92
3.3.1.4. Espaces agricoles.....	94
3.3.1.5. Espaces boisés.....	96
3.3.1.6. Réseau hydrographique.....	97
3.3.2. Paysages urbains et patrimoine bâti.....	98
3.3.2.1. Histoire de la commune.....	98
3.3.2.2. Patrimoine historique reconnu.....	99
3.3.2.3. Inventaire du patrimoine bâti.....	101
3.3.2.4. Le village et ses hameaux.....	103
3.3.2.5. Les entrées de village.....	103
3.3.2.6. La traversée du village par la RD79.....	106
3.4. Biodiversité et milieux naturels.....	108
3.4.1. Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique.....	108
3.4.2. Natura 2000.....	109
3.4.3. Enjeux liés au site Natura 2000 « Val d'Argens ».....	110
3.4.4. Corridors écologiques, trames vertes et bleues.....	112
3.4.5. Protection de la tortue d'Hermann.....	113
3.5. Risques majeurs.....	116
3.5.1. Risque incendie.....	116
3.5.2. Risque inondation.....	117
3.5.3. Risque mouvement de terrain.....	118
3.5.4. Risques technologiques.....	120
3.6. Pollutions et nuisances.....	121
3.6.1. Sols.....	121
3.6.2. Eaux.....	121
3.6.3. Air.....	122
3.6.4. Bruit.....	122
3.6.4.1. Voies bruyantes.....	122
3.6.4.2. Aéroport du Luc.....	123
3.6.5. Déchets.....	123
3.6.6. Paysage.....	125
3.7. Énergies renouvelables.....	127
4. ENJEUX ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT.....	128
4.1. Enjeux issus du diagnostic.....	129
4.1.1. Des besoins en logements diversifiés liés à l'attractivité de la commune et son évolution démographique.....	129
4.1.2. Un développement urbain coûteux et consommateur d'espace.....	129
4.1.3. Des lacunes en matière d'équipements et de services.....	130
4.1.4. Des problèmes d'emploi et une économie locale fragilisée.....	130

4.1.5. Une nécessaire prise en compte des risques	130
4.1.6. Un village rue en expansion et en quête d'identité.....	131
4.1.7. Un patrimoine naturel et bâti d'une grande richesse : facteur clé de la qualité du cadre de vie	131
4.2. Hiérarchisation des enjeux de l'état initial de l'environnement.....	132

1. AVANT-PROPOS

1.1. Présentation de la commune du Thoronet

1.1.1. Le territoire communal

La commune du Thoronet est située en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au centre du département du Var. Ce département s'étend sur une superficie de 5973 km² et compte 432 km de côtes littorales. Son relief est très varié : plages de sable, rivières (l'Argens, l'Issole et le Gapeau), massifs (la Sainte-Baume, les Maures et l'Esterel) offrant plus de 340 000 hectares de forêts.

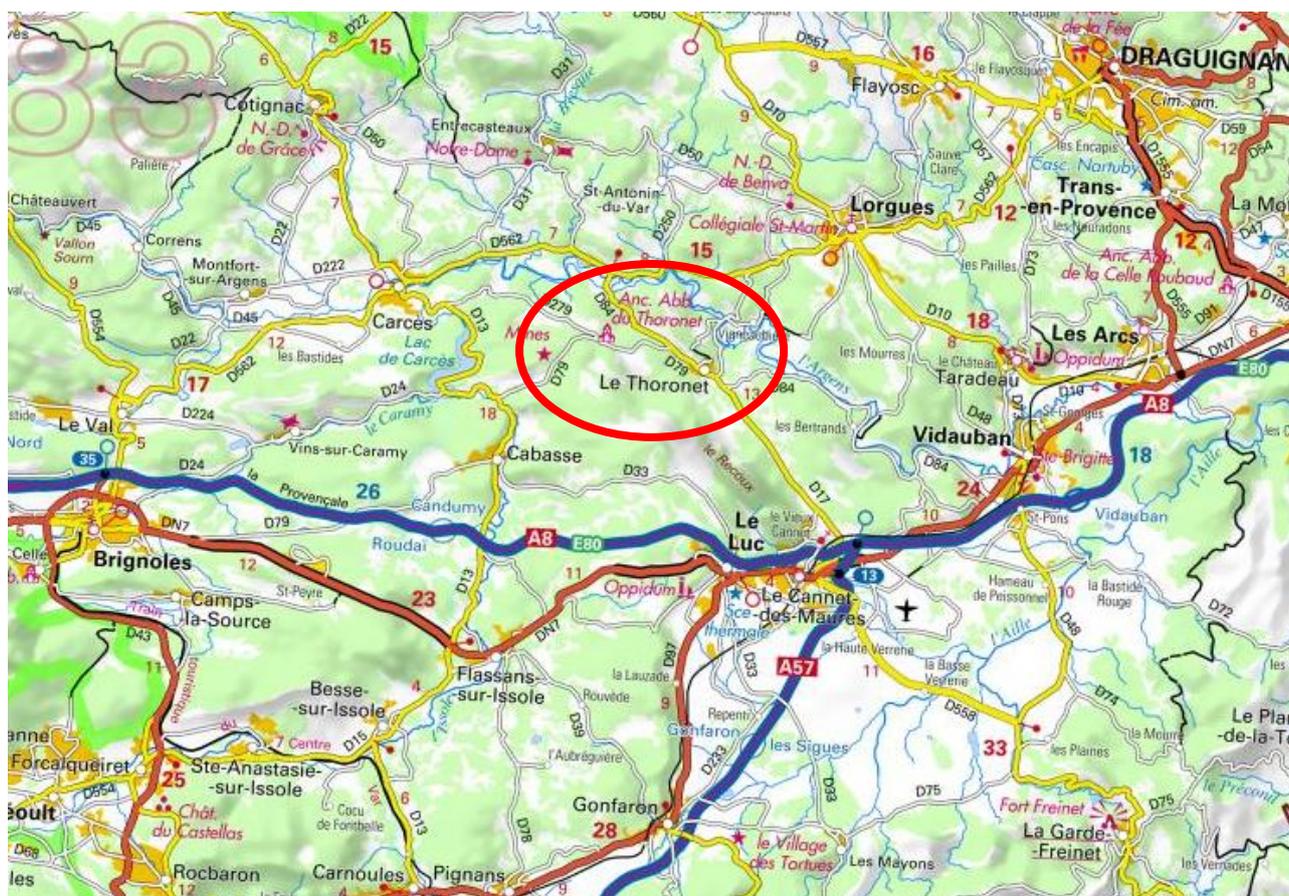
La commune du Thoronet s'inscrit dans l'arrondissement de Draguignan dont elle est distante de 20 km, et dans le Canton de Lorgues (quatre communes : Le Thoronet, Lorgues, Taradeau, Les Arcs).

Le village du Thoronet se localise à 7 km du Cannel-des-Maures, à 8 km du croisement de l'autoroute A8 (Paris/Nice) et de l'autoroute A84 (Toulon/A8), à 35 km de la mer (St-Tropez, Ste-Maxime, St-Raphaël), à 120 km des stations de sports d'hiver, et à 40 km des Gorges du Verdon.

La commune du Thoronet a pour communes limitrophes :

- Lorgues, Saint-Antonin et Entrecasteaux au nord,
- Carcès à l'ouest,
- Cabasse, Le Luc-en-Provence et Le Cannel-des-Maures au sud.

Carte de localisation de la commune du Thoronet – carte IGN



Niché dans un écrin de verdure, la commune du Thoronet s'étend d'Est en Ouest sur 3 753 hectares. C'est un village typique de la vallée de l'Argens, qui borde la commune au Nord.

Le Thoronet a su conserver des espaces naturels préservés et un patrimoine digne d'intérêt, autant d'atouts qui confirment le village dans sa vocation rurale. 55% du territoire communal, soit 2 154 hectares d'espaces naturels sont compris dans le périmètre de protection de l'abbaye du Thoronet.

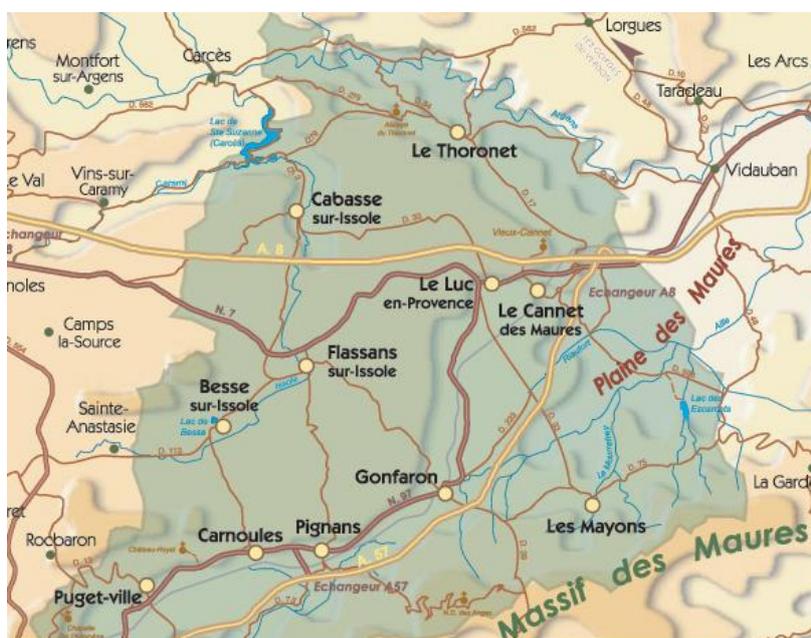
1.1.2. Situation administrative et contexte supra-communal

1.1.2.1. Communauté de communes « Cœur du Var-Plaine des Maures »

La commune du Thoronet appartient à la Communauté de Communes « Cœur du Var » qui compte 11 communes : Besse-sur-Issole, Cabasse, Le Cannet-des-Maures, Flassans-sur-Issole, Gonfaron, Le Luc-en-Provence, Les Mayons, Pignans, Le Thoronet, Carnoules et de Puget-Ville.

La Communauté de Communes « Cœur du Var » représente un bassin de vie d'environ 37 000 habitants. Elle a été créée en janvier 2002, se substituant au SIVOM du Centre Var.

Périmètre de la communauté de communes Cœur du Var



Elle a comme compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace ;
- Action de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté ;

Elle a comme compétences optionnelles:

- Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Animation jeunesse, action sociale à caractère communautaire ;

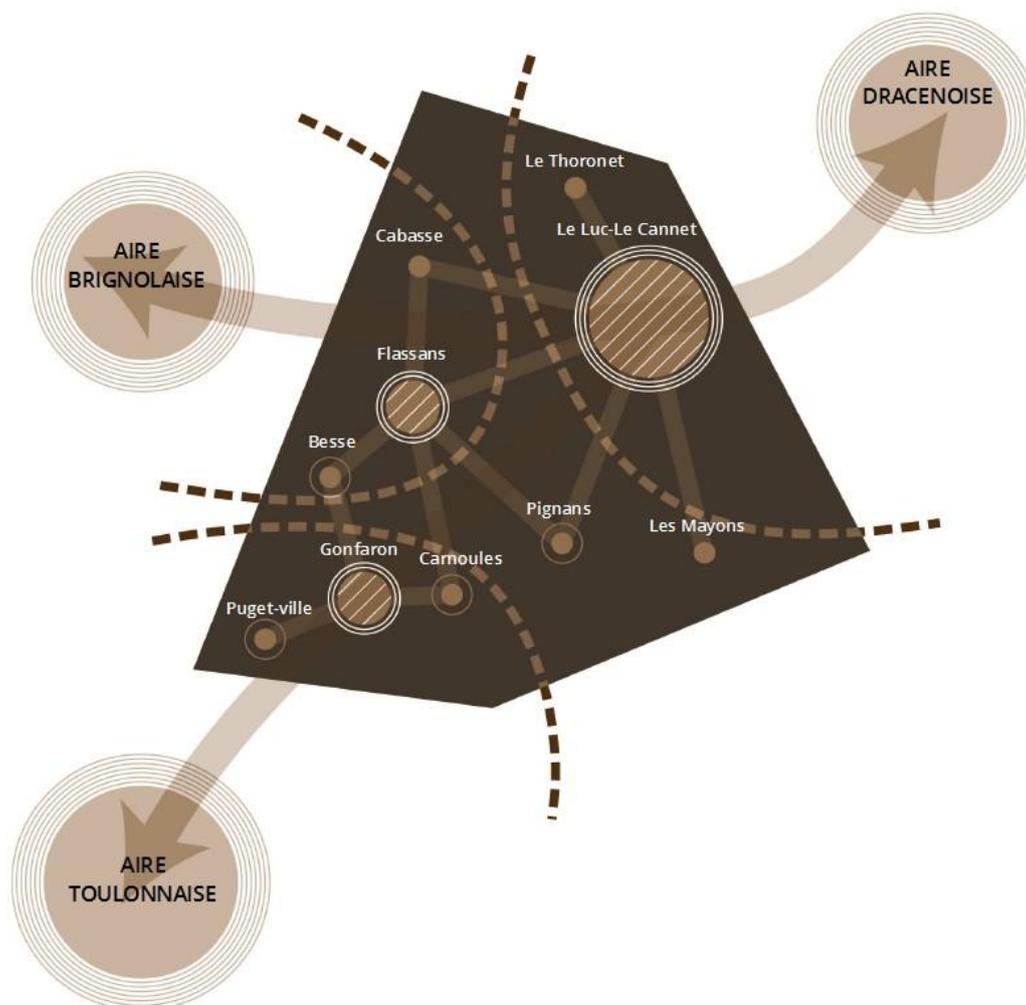
Principales compétences effectivement mise en œuvre :

- **Aménagement de l'espace** : élaboration du SCOT, gestion d'un système d'information géographique...
- **Développement économique** : promotion touristique ; étude d'aménagement et de gestion de circuits de randonnées ; permanences pour les créateurs d'entreprises ; actions participant à la relance de la filière oléicole ;...
- **Environnement** : collecte et traitement des déchets ménagers ; protection et aménagement forestier (PIDAF...) ; contrôle des systèmes d'assainissement non collectif ;...
- **Action sociale** : gestion d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH) ; gestion d'un système de télé-assistance pour les personnes âgées et/ou handicapées ; réalisation et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage ;...

1.1.2.2. Schéma de Cohérence territoriale « Cœur du Var »

Le SCOT « Cœur du Var » a été approuvé par délibération du Conseil communautaire le 12 avril 2016. Il comprend les 11 communes de la Communauté de communes Cœur du Var : Cabasse, Flassans, Besse, Gonfaron, Carnoules, Pignans, Les Mayons, Le Luc en Provence, Le Cannet des Maures, Puget-ville ainsi que Le Thoronet.

Le SCOT est un véritable outil de réflexion, d'orientation et de mise en cohérence de l'action publique. Il est la transcription d'une ambition collective et d'objectifs partagés par les acteurs qui composent le SCOT. **Il définira les orientations générales d'organisation de l'espace intercommunal, dont le PLU devra tenir compte, à l'horizon 2030.**



Sources : Communauté de communes Cœur du Var

Les objectifs du SCOT :

- Répondre à l'accroissement démographique important que connaît le territoire
- Mettre en place une organisation équilibrée et maîtrisée du territoire dans un souci d'économie de l'espace
- Favoriser la transversalité des politiques publiques (urbanisme, habitat, transport, développement économique et touristique, culture, équipements, environnement) et leur mise en cohérence dans un projet partagé
- Garantir un développement durable
- Mettre en œuvre un développement solidaire

Il s'agit de préparer le territoire à accueillir au maximum une population de 55 000 habitants à l'horizon 2030.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCOT Cœur de Var traduit les orientations et les objectifs qui dessineront le territoire à l'horizon 2030. Ce projet s'articule autour de 3 grands axes :

Axe 1 : Trois pôles urbains affirmés qui assurent l'équilibre et le maillage du territoire

La volonté est de structurer le territoire sur la base d'une armature urbaine claire, pour cela, il s'agit de :

- Conforter les équilibres territoriaux par la répartition de la croissance démographique ;
- Mettre en place les conditions d'une mobilité durable à l'intérieur du territoire et vers les grandes aires urbaines voisines (toulonnaise, dracenoise et brignolaise) ;
- Répondre aux besoins de la croissance démographique par un maillage efficace d'équipements, de commerces et de services en s'appuyant sur le développement des nouvelles technologies.

Dans cet axe, Le Thoronet est identifié comme un pôle de proximité au sein duquel il est nécessaire de ralentir le rythme de croissance.



Axe 2 : Un développement économique qui associe terroir et modernité

Cet axe s'articule autour de différents objectifs :

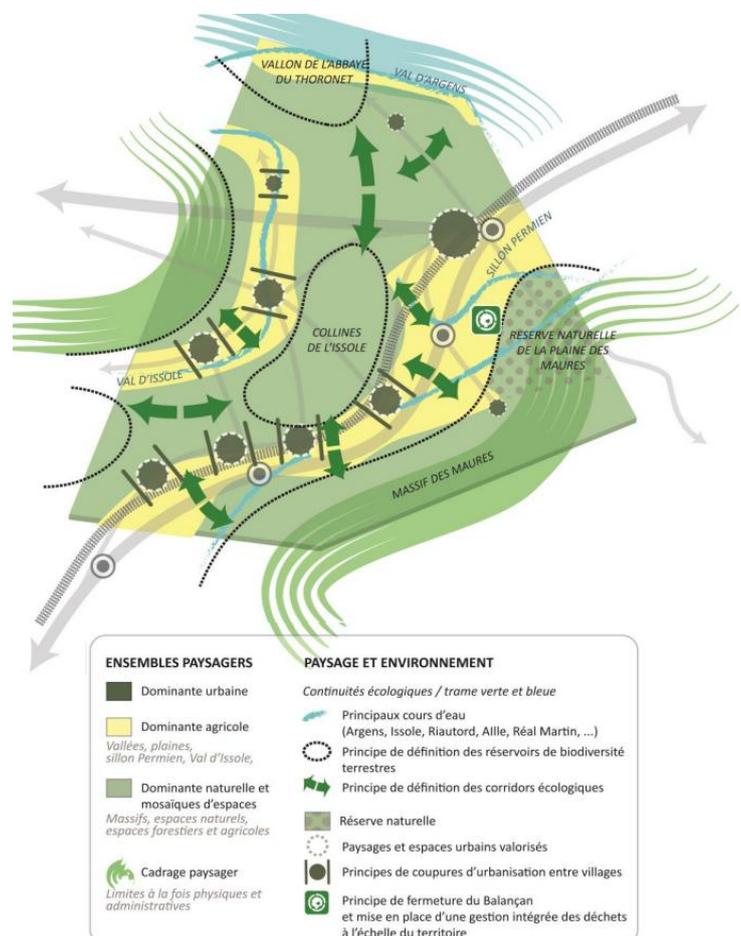
- Renforcer l'attractivité du territoire à une échelle plus large ;
- Favoriser la création d'emplois et soutenir la formation, la recherche et l'innovation pour devenir un carrefour stratégique du développement économique de demain pour le département ;
- Adosser le développement économique au développement numérique du territoire avec des technologies de l'information et de la communication ;
- S'appuyer sur les filières dynamiques locales (tourisme, artisanat, énergies renouvelables, agriculture...).



Axe 3 : La préservation des grands équilibres paysagers : des espaces à la fois protégés et valorisés.

Il s'agit ici de maintenir et de valoriser l'attractivité paysagère du territoire et ses grands équilibres.

Pour cela, il convient d'associer la protection et la mobilisation des ressources locales (eau, forêt, soleil et sous-sol) au sein d'un territoire qui met en œuvre un développement durable pour répondre aux enjeux environnementaux, mais aussi sociaux et économiques.



Le SCOT Cœur du Var a également établi un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui permet la traduction des objectifs du PADD de manière transversale et dont le fil conducteur est l'ambition politique d'un développement innovant, maîtrisé et durable du territoire pour ses habitants. Il contient plusieurs chapitres déclinant de grandes orientations :

Chapitre 1 : Un territoire qui trouve son équilibre avec un développement économique ambitieux : créateur de richesses et d'emplois pour ses habitants

Orientation 1 : Un positionnement économique clair qui allie « modernité et terroir »

Le développement des activités se doit d'être généralisé en actionnant tous les leviers disponibles pour libérer le foncier nécessaire au dynamisme économique du Cœur de Var : en créant des espaces attractifs et stratégiques au détriment d'une offre éparpillée et peu concurrentielle, en modernisant et en optimisant les espaces d'activités existants, mais aussi en encourageant la mixité fonctionnelle.

Orientation 2 : La formation d'une main d'œuvre locale, qualifiée en adéquation avec les emplois créés

- Faciliter et obtenir l'installation d'un lycée et d'un collège en Cœur de Var (privilegié sur le pôle relais pilier de Carnoules ou sur le pôle intercommunal) ;
- Attirer et rassembler les établissements de formation sur le territoire en vue d'adapter la qualification de la main d'œuvre locale au positionnement économique du Cœur de Var ;
- Susciter des vocations et sensibiliser dès l'enseignement primaire au maintien des savoirs faire sur les filières locales pourvoyeuses d'emplois.

Orientation 3 : Des parcs d'activités leviers d'un développement économique d'avenir

- Créer et développer des espaces d'activités stratégiques dans les pôles piliers de l'armature urbaine ;
- Encadrer la création de nouveaux espaces d'activités en dehors des espaces d'activités stratégiques ;



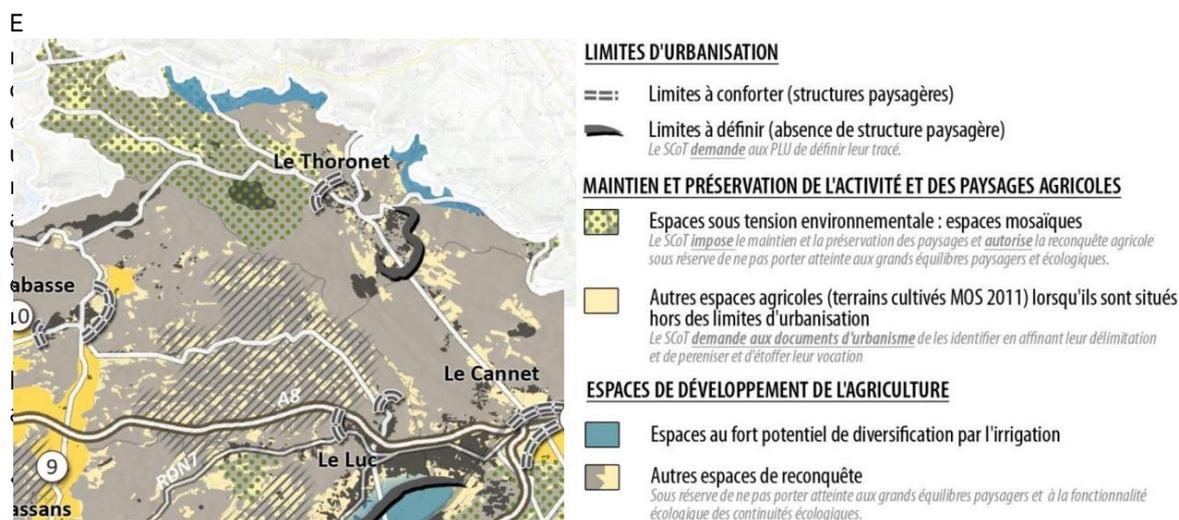
- Encourager la requalification et l'optimisation du potentiel foncier des espaces d'activités existants ;
- Inciter à la mise en œuvre de constructions et d'aménagements qualitatifs dans les espaces d'activités ;
- Encourager la gestion et l'animation des espaces d'activités.

Orientation 4 : Des ressources et des paysages valorisés, support de la création de richesses

- Fonder l'identité touristique du territoire sur la diversité des paysages remarquables qui le composent ;
- Engager une réflexion en termes de stratégie touristique (dont un des points d'ancrage est de valoriser le pôle d'attraction existant de l'abbaye du Thoronet) ;
- Encourager la valorisation touristique du patrimoine historique et paysager par la protection du petit patrimoine et le développement d'itinéraires de découverte (développer un maillage de sentiers et d'itinéraires de découvertes des richesses patrimoniales et paysagères du territoire. Concernant la commune du Thoronet, il faudra prendre appui sur son patrimoine historique : abbaye du Thoronet) ;
- Favoriser le développement d'une offre en hébergement touristique sur tout le territoire en lien avec les paysages naturels, agricoles et forestiers ;
- Soutenir et encadrer le développement d'une offre en hébergement touristique structurante (ces projets sont localisés en priorité dans les communes des collines et des vallons de l'Issole : Le Thoronet, Cabasse, Flassans et Besse) ;
- Encourager la « montée en gamme » de l'offre d'hébergements.

Le SCOT identifie et localise 4 types d'espaces agricoles :

- Espaces agricoles emblématiques où les enjeux économiques et paysagers sont les plus forts ;
- **Espaces agricoles sous tension environnementale où se mêlent enjeux économiques et environnementaux compris dans la trame verte et bleue du SCOT (catégorie dans laquelle s'insère Le Thoronet) ;**
- Espaces de reconquête agricole où le potentiel de développement de l'activité est le plus important ;
- Espaces agricoles ordinaires où l'activité doit être préservée.



L'orientation 4 définit d'autres objectifs :

- Identifier les espaces agricoles du territoire ;
- Mettre en place une stratégie foncière agricole intercommunale en vue de diversifier l'activité agricole du territoire et de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs ;
- Préserver l'équilibre des espaces où les enjeux agricoles et environnementaux sont forts. Ainsi, les documents d'urbanisme locaux préservent et pérennisent l'intégrité des espaces agricoles sous tension environnementale en autorisant les réservoirs de biodiversité en mosaïque pour les exploitations agricoles ou forestières. C'est le cas pour la plaine des Maures, les collines de l'Issole et celles du Thoronet, qui constituent trois espaces où les enjeux agricoles et environnementaux s'entremêlent pour former des milieux en mosaïque.

Orientation 5 : Le développement des activités dites « résidentielles » au plus près des habitants

- Consolider le rayonnement commercial du pôle intercommunal ;
- Conforter un maillage commercial qui s'appuie sur l'armature urbaine dans une logique de desserte optimale des populations et d'équilibre territorial ;
- Maintenir une offre de proximité afin de contribuer à la vitalité des centres villageois ;
- Favoriser, au sein de chaque commune, la polarisation de l'offre commerciale dans des localisations identifiées ;
- Prioriser la localisation des commerces en fonction de leurs besoins et de la population à laquelle il s'adresse ;
- Améliorer la connaissance concernant les activités artisanales du territoire ;
- Construire une politique de soutien adaptée à la création, au maintien et au développement d'entreprises dans le domaine de l'artisanat.

Chapitre 2 : Un territoire organisé pour maîtriser sa dynamique de croissance démographique

Orientation 1 : La maîtrise de la croissance démographique

La croissance démographique n'est pas un objectif en soi poursuivi par le SCOT, néanmoins c'est un enjeu pour le territoire que de parvenir à la maîtriser. Il s'agit de préparer le Cœur du Var à accueillir au maximum 55 000 habitants en 2030, ce qui correspond à 750 habitants supplémentaires par an.

Pour mettre en œuvre le projet de développement du territoire, il s'agira donc de :

- Consolider le pôle intercommunal (Le Luc – Le Cannet) et les pôles relais piliers (Carnoules et Flassans) en recentrant l'essentiel de la croissance démographique sur ces derniers ;
- Encadrer le rythme de croissance démographique dans les autres pôles relais (Besse, Puget-Ville, Pignans et Gonfaron) et les pôles de proximité (Cabasse, les Mayons et le Thoronet) pour redynamiser les villages et conforter l'offre émergente de services de proximité.

Orientation 2 : Une réponse aux besoins adaptée à une population diversifiée et aux enjeux d'un développement durable

- Produire 430 logements par an pour répondre aux besoins des habitants. Le SCOT répartit cet objectif en fonction de la nouvelle armature urbaine à l'horizon 2030. Il est présenté dans le tableau ci-dessous en moyenne annuelle à titre indicatif :

Armature urbaine	Communes	Objectifs de production de logements par an
Pôle intercommunal	Le Luc	164
	Le Cannet	56
		220
Pôles relais piliers	Carnoules	40
	Flassans	30
		70
Pôles relais secondaires	Besse	24
	Gonfaron	27
	Pignans	25
	Puget ville	18
		94
Pôles de proximité	Cabasse	17
	Les Mayons	7
	Le Thoronet	20
		44

Source : DOO du SCOT
Cœur du Var, 2016

- Accroître l'effort de production de logements locatifs abordables. Cette mobilisation variera selon l'armature urbaine : minimum 30% de l'accroissement du parc de logements dans le pôle intercommunal, 15% dans les pôles relais et **10% dans les pôles de proximité** ;
- Engager une politique intercommunale du logement pour anticiper la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). Outre la production de logements locatifs sociaux, les objectifs d'accroissement du parc de logements devront concourir à la diversification du parc de logements (taille et format).

En parallèle de l'adéquation entre l'offre et la demande de logements, l'orientation 2 développe également un volet sur le renforcement d'équipements structurants au service des habitants, dans lequel il s'agit de :

- Rendre les équipements accessibles à tous ;
- Développer un réseau d'équipements connectés ;
- Créer et requalifier les équipements pour en faire les moteurs d'un urbanisme durable.

Il est également question du passage au numérique, perçu comme un levier incontournable en matière de développement et de mobilité. Le SCOT vise à mettre en place les conditions d'accueil d'une offre très haut débit en priorité sur le pôle intercommunal à l'horizon 2020, et ensuite sur les pôles relais piliers Carnoules et Flassans à l'horizon 2025. En dernier lieu, ce sont Puget ville et le Thoronet qui seront dotées de ce service.

Orientation 3 : Des déplacements rationalisés, au cœur du projet de territoire

Il est question de repenser le modèle tout voiture d'un territoire rural à périurbain en périphérie des grands bassins d'emplois varois et de proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle en vue de limiter les gaz à effet de serre.

Concernant le territoire du Thoronet, il s'inscrit dans l'objectif de « développer le réseau de pistes cyclables entre les villages ». Si les conditions le permettent, une continuité cyclable est à rechercher compte tenu de la topographie et de la distance sur la RD17, entre Le Thoronet et Le Cannet-des-Maures.

Orientation 4 : des centres villes renouvelés et redynamisés

- Redonner du souffle aux villages ;
- Replacer les espaces publics au cœur de l'aménagement urbain ;
- Privilégier l'urbanisation dans les espaces déjà artificialisés ;
- Adapter les densités d'habitat selon l'armature urbaine afin d'atteindre les objectifs de production de nouveaux logements et de consommation économe de l'espace :

RAPPEL Typologie des espaces bâtis du territoire (2008 cf. Tome 1 rapport de présentation)	Armature Urbaine du projet de territoire	Densités de construction de logements à respecter pour atteindre les objectifs de production de logements et de limitation de la consommation d'espaces
5% espaces denses : >50 logements/ha	Pôle intercommunal	25 logements/ha
4% espaces semi denses : entre 15 et 50 logements/ha	Pôles relais pilier	18 logements/ha
63% espaces peu denses : Entre 5 et 15 logements/ha	Pôles relais secondaires	14 logements/ha
28% espaces diffus : < à 5 logements/ha	Pôles de proximité	12 logements/ha

Source : DOO du SCOT Cœur du Var, 2016

Orientation 5 : La mise en œuvre d'un projet urbain durable

- Privilégier des formes urbaines durables et économes en énergie ;
- Prendre en compte les risques naturels en amont de l'aménagement ;
- Prendre en compte dans l'aménagement les nuisances et pollutions.

Chapitre 3 : Un développement durable du territoire qui s'appuie sur la multifonctionnalité des espaces agricoles, naturels et forestiers pour garantir leur préservation

Orientation 1 : La mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet urbain

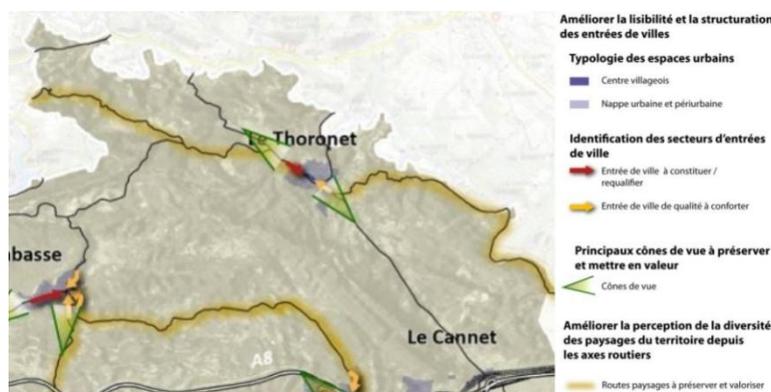
- Améliorer l'approvisionnement énergétique du territoire par la production locale d'énergie issue de sources renouvelables ;
- Préserver et sécuriser la ressource en eau ;
- Préserver les ressources minérales du territoire.

Orientation 2 : La gestion et la valorisation des déchets

- Prévenir la production de déchets ;
- Favoriser la valorisation des déchets ;
- Faciliter le geste de tri et inciter au recyclage ;
- Mettre en place une nouvelle filière d'élimination des déchets à la bonne échelle pour le territoire ;
- Rationaliser et optimiser la collecte et le transport des déchets.

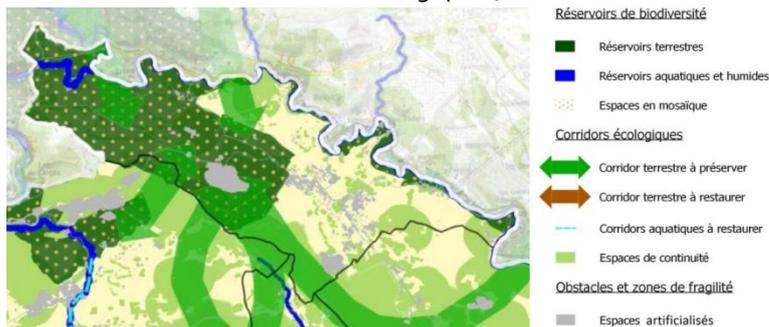
Orientation 3 : La préservation des équilibres paysagers

- Limiter l'étalement urbain et mettre en place une consommation économe de l'espace. Un objectif de réduction du rythme de consommation d'espaces urbanisés et artificialisés sont fixés respectivement à 24 hectares par an et 41 hectares par an. Concernant les pôles de proximité, dont Le Thoronet fait partie, le rythme annuel moyen de consommation d'espace à l'horizon 2030 ne doit pas dépasser 4 hectares d'espaces urbanisés et 9 hectares d'espaces artificialisés ;
- Préserver les grands paysages emblématiques du territoire (dont les vallons du Thoronet) ;
- Améliorer la qualité paysagère des espaces urbains et périurbains ;
- Améliorer la qualité paysagère des entrées de villes et des axes routiers (carte ci-dessous).



Orientation 4 : L'identification et la préservation de la trame verte et bleue du territoire

- Identifier les réservoirs de biodiversité terrestres et aquatiques telle que la mosaïque des milieux des collines de l'Issole et du Val d'Argens ;
- Préserver les réservoirs de biodiversité ;
- Identifier les corridors écologiques ;
- Préserver et restaurer les corridors écologiques ;



L'Argens au Thoronet

Orientation 5 : Le principe de multifonctionnalité des espaces agricoles, naturels et forestiers du territoire

1.1.2.3. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de la Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (S.D.A.G.E) ont été institués par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Ce document constitue une contribution à la mise en œuvre de politiques nationales dans la perspective d'un développement durable prenant en compte la préservation du patrimoine en eau et des milieux aquatiques.

Du point de vue de sa nature juridique, le SDAGE est un acte réglementaire à portée limitée. Il présente trois caractéristiques principales :

- il est opposable à l'administration mais pas aux tiers,
- il ne crée pas de droit, mais détermine des orientations en matière de gestion de l'eau, des objectifs de quantité et de qualité des eaux, ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre,
- il s'impose à l'administration de manière plus ou moins forte selon que celle-ci intervient dans le domaine de l'eau ou non.

Approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin, il détermine des orientations et des objectifs que l'administration devra intégrer dans son processus de décision.

Le préfet et le comité de bassin Rhône-Méditerranée ont adopté le 21 décembre 2015 le SDAGE 2016-2021 et émis un avis favorable sur le programme de mesures à engager. Il fait suite au SDAGE approuvé en décembre 2009 sur le bassin Rhône-Méditerranée.

Le S.D.A.G.E est pourvu d'orientations et d'objectifs de qualité qui tendent vers la mise en valeur des milieux aquatiques, ainsi que des objectifs à atteindre d'ici 2021. Il prévoit 9 orientations fondamentales.

Pour atteindre le bon état des eaux superficielles et souterraines pour 2021, les SDAGE fixent **les objectifs à atteindre pour les différentes masses d'eau**. Ces objectifs sont présentés sous forme d'un tableau de synthèse. Pour chaque masse d'eau du bassin, sont ainsi proposés des objectifs d'état (chimique et écologique pour les eaux de surface; chimique et quantitatif pour les eaux souterraines) à maintenir ou à atteindre, et un délai de réalisation, 2021 étant la 1ère échéance fixée. La commune fait partie **de la commission Littoral PACA du bassin versant de l'Argens**.

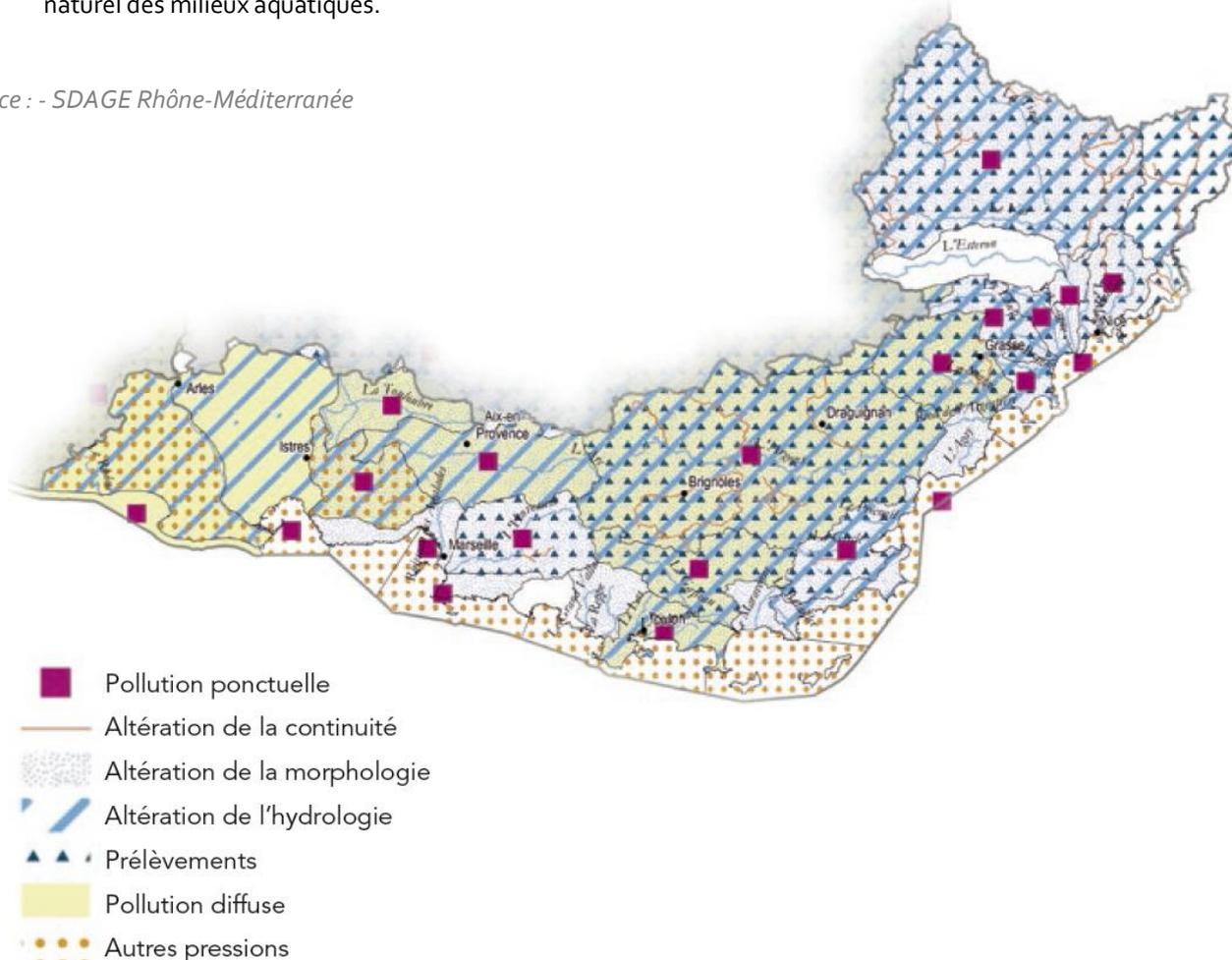
Le SDAGE s'accompagne d'un programme de mesures qui propose les actions à engager sur le terrain pour atteindre les objectifs d'état des milieux aquatiques ; il en précise l'échéancier et les coûts. **Les orientations fondamentales du SDAGE:**

- S'adapter aux effets du changement climatique ;
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques ;
- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics de l'eau et d'assainissement ;
- Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
- Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé, cette orientation est déclinée en 5 grands axes :
 - o Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle ;
 - o Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques ;
 - o Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses ;
 - o Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles ;
 - o Évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine.
- Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides, orientation déclinée en 3 grands axes :
 - o Agir sur la morphologie et le découloignement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques ;

Préserver, restaurer et gérer les zones humides ;

- Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau.
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Source : - SDAGE Rhône-Méditerranée



1.1.2.4. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique PACA

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) a été mis en place dans le cadre de la démarche concertée du Grenelle de l'environnement, dont un des objectifs est d'élaborer un nouvel outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité : la Trame Verte et Bleue (TVB).

La Trame Verte et Bleue constitue ainsi l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement. Il s'agit d'une démarche visant à maintenir et à reconstituer un réseau sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... c'est-à-dire assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique.

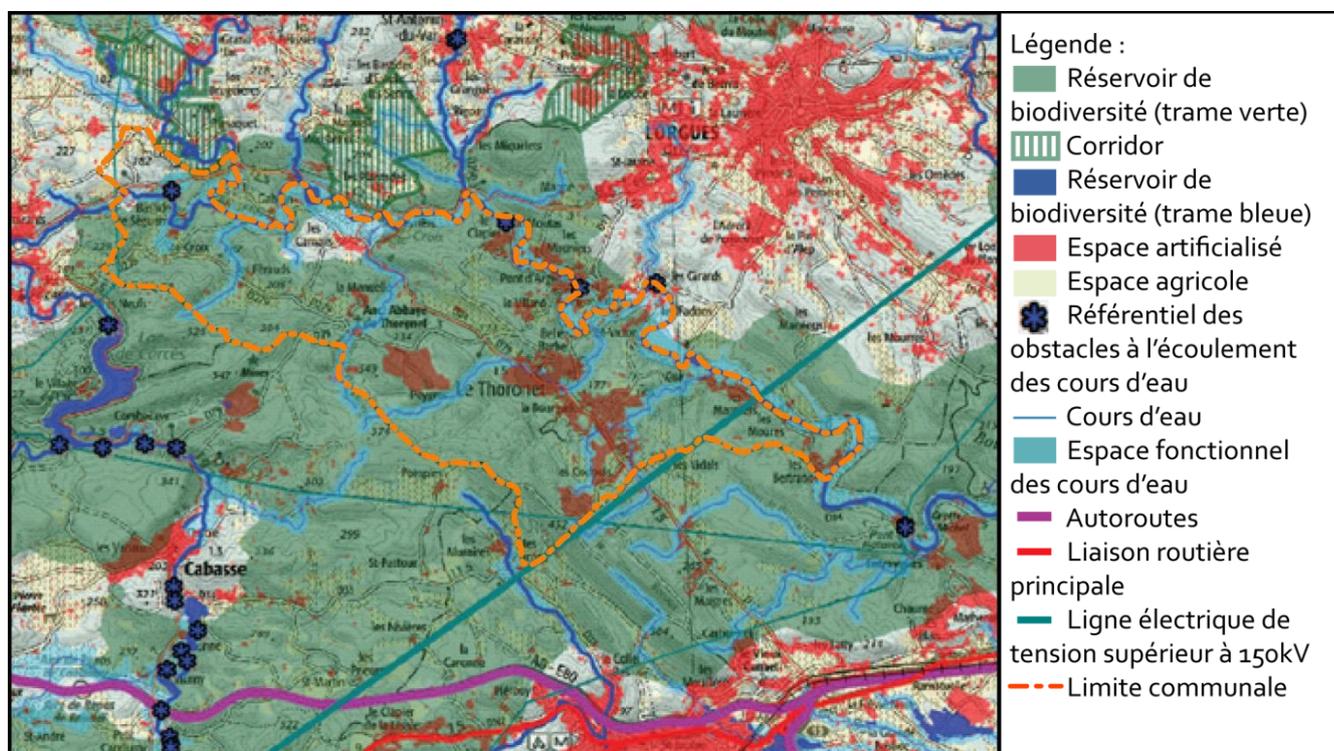
Le SRCE a été initié par la loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) de juillet 2010). Il constitue la pierre angulaire de la démarche Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale, en articulation avec les autres échelles de mise en œuvre (locale, interrégionale, nationale, transfrontalière). Ainsi, l'État et la Région pilotent ensemble l'élaboration de ce Schéma, en association avec un comité régional « Trames Verte et Bleue », regroupant l'ensemble des acteurs locaux concernés (collectivités territoriales et leurs groupements, État et ses établissements publics, organismes socio-professionnels et usagers de la nature, associations, organismes ou fondations œuvrant pour la préservation de la nature et gestionnaires d'espace naturels, scientifiques et personnalités qualifiées).

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique de la Région Provence Alpes Côte d'Azur a été approuvé par le préfet de Région le 26 novembre 2014. Ce document est opposable aux documents d'urbanisme selon le degré dit «de prise en compte». Les orientations du PLU s'inscrivent dans une logique de préservation des continuités écologiques du territoire et de la Trame Verte et Bleue mise en avant dans le SRCE.

Le SRCE s'articule autour de quatre orientations stratégiques :

- Agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien des corridors écologiques ;
- Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques ;
- Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture ;
- Restaurer, protéger et développer une trame d'interface Terre-Mer dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou la conservation des réservoirs de biodiversité littoraux ou marins.

Éléments de la Trame Verte et Bleue régionale zoomés sur Le Thoronet



Source : SRCE PACA

2. DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, SOCIO- DEMOGRAPHIQUE ET URBAIN

2.1. Analyse démographique

Le projet communal a été élaboré sur la base des données INSEE publiées pour l'année 2012. Ainsi, l'analyse du diagnostic socio-démographie et les projections démographiques sont basées sur l'année de recensement INSEE 2012. Le diagnostic intègre néanmoins quelques chiffres INSEE plus récents sur la base du recensement de 2015.

2.1.1. Évolution de la population

La population de la commune du Thoronet est de **2 373 habitants en 2012**, elle était de 2061 habitants en 2007, soit une progression de la population de 15,1 % environ depuis 2007 (soit 312 habitants).

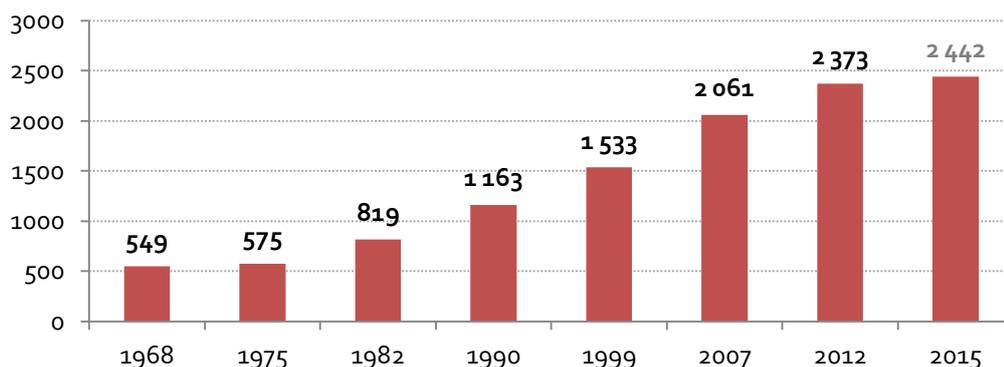
Depuis 1975, la population communale s'est fortement accrue, avec un taux de variation annuel moyen de la population qui est resté supérieur à 3% de croissance par an.

La commune connaît ainsi **une croissance démographique dynamique, et ceci de manière continue depuis 1975.**

On note un ralentissement notable de cette croissance autour des années 2010 avec une croissance moins forte de la population. Ce ralentissement est visible sur les deux derniers taux de variation annuels de la population qui était de 2,9%/an entre 2007 et 2012 puis de 1,3%/an sur la dernière période intercensitaire entre 2010 et 2015

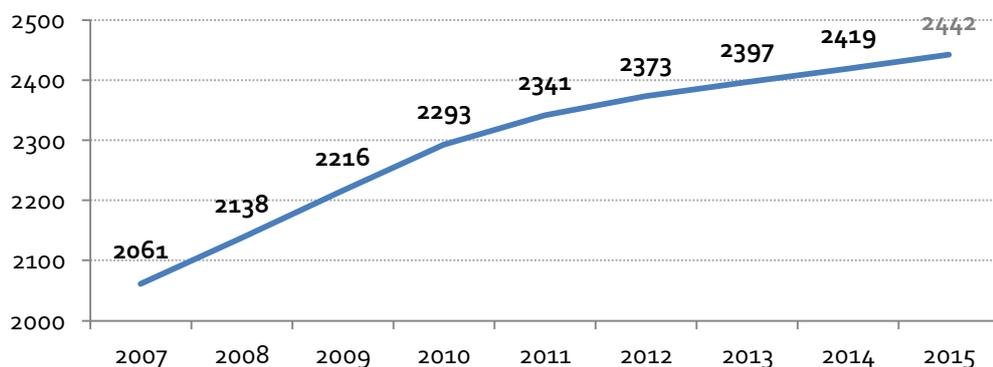
Evolution annuelle de la population du Thoronet entre 1968 et 2015 (en nombre)

Source : Insee, RP2007, RP2012, RP 2015 exploitations principales



Evolution annuelle de la population du Thoronet entre 2007 et 2015 (en nombre)

Source : Insee, RP2007 à RP 2015 exploitations principales



Evolution du taux de variation annuel de la population (en pourcentage par an)

Source : Insee, RP2007, RP2012, RP 2015 exploitations principales

1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012	2010 à 2015
0,7	5,2	4,5	3,1	3,8	2,9	1,3

2.1.2. Évolution comparée de la population

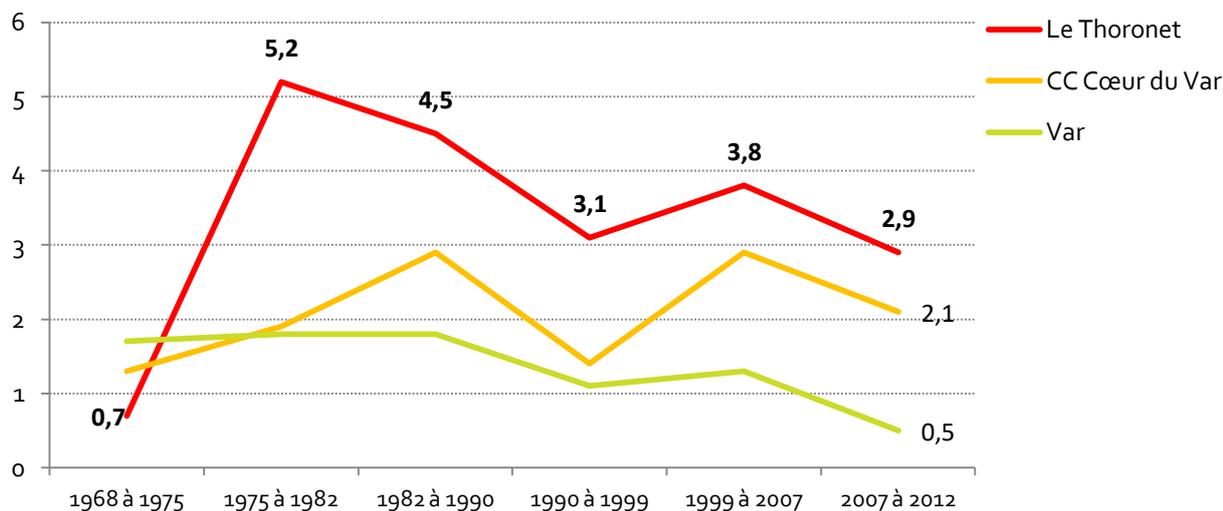
La commune du Thoronet connaît depuis 1975 une croissance démographique très largement supérieure à celle observée dans le département du Var et en région PACA.

La commune a ainsi connu une variation de population particulièrement importante entre les années 1975 et 1982, toutefois, elle tend à se ralentir atteignant 2,9%/an entre 2007 et 2012 puis 1,3%/an sur la dernière période intercensitaire 2010-2015. Toutefois, on remarque que cette évolution de population reste systématiquement supérieure à celle observée sur le département et la communauté de communes.

Evolution comparée de la variation de population de 1968 à 2012 (moyennes annuelles en %)

Source : Insee, RP2007 et RP2012, exploitations principales

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Le Thoronet	0,7	5,2	4,5	3,1	3,8	2,9
CC Cœur du Var	1,3	1,9	2,9	1,4	2,9	2,1
Var	1,7	1,8	1,8	1,1	1,3	0,5



Au sein de la communauté de communes Cœur du Var, contrairement à certaines communes (Cabasse, Pignans, Flassans-sur-Issole...) qui ont connu des déficits de population et/ou des accroissements très faibles jusque dans les années 1980, la commune du Thoronet a toujours enregistré un taux d'évolution de sa population important.

Depuis les années 1980, la commune du Thoronet enregistre un accroissement de population relativement supérieur aux autres communes du groupement intercommunal « Cœur du Var ».

Seules les communes des Mayons, de Flassans-sur-Issole et de la Besse-sur-Issole connaissent une tendance similaire d'augmentation de leur population.

Depuis 1999, on note une très forte croissance de population sur l'ensemble du territoire Cœur du Var. Cette croissance reste particulièrement marquée à Flassans et Besse-sur-Issole mais elle concerne aussi les communes de Gonfaron et du Luc-en-Provence.

Paradoxalement, ce sont les communes les plus proches de l'agglomération Toulonnaise qui connaissent un moindre essor démographique : Pignans, Carnoules et Puget Ville. Ceci peut s'expliquer notamment par la saturation de leurs stations d'épuration, ceci ayant gelé momentanément les programmes immobiliers.

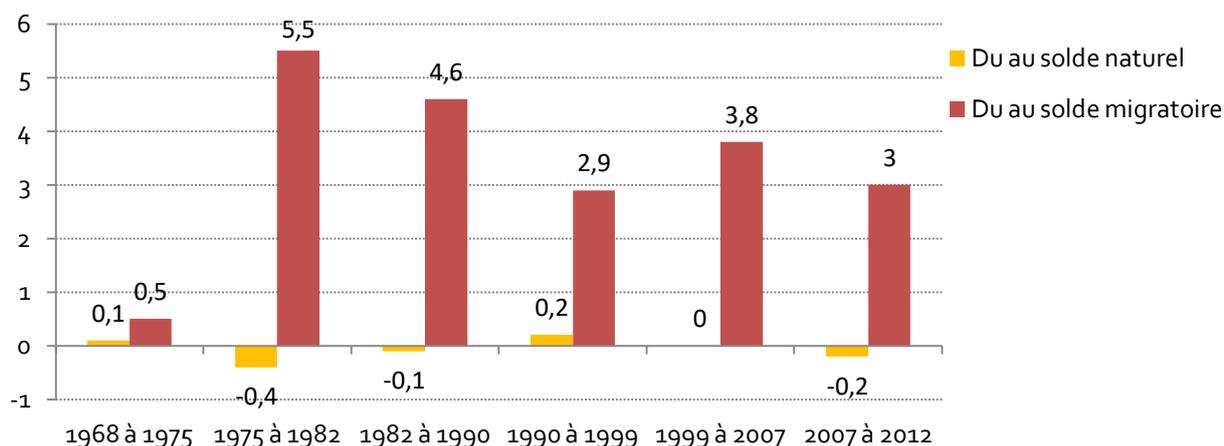
2.1.3. Analyse de l'évolution démographique

La croissance démographique sur la commune du Thoronet est essentiellement due à l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire, ce qui reflète la tendance départementale.

En effet, le solde migratoire devient important à partir de 1975, où il connaît un pic à 5,5%/an. Il s'établit à 3,8% /an entre 99 et 2007 puis à 3% /an entre 2007 et 2012.

Evolution des soldes migratoires et naturels entre 1968 et 2012 (moyennes annuelles %)

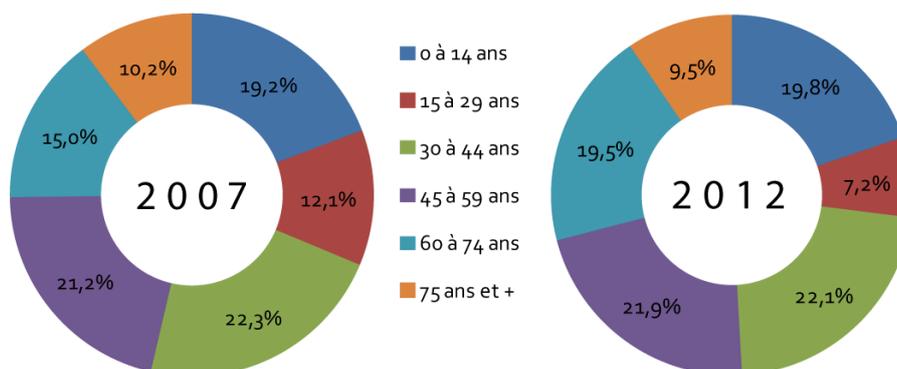
Source : Insee, RP2007 et RP2012, exploitations principales



2.1.4. La structure par âge

Population par grande tranches d'âge

Source : Insee, RP2007 et RP2012, exploitations principales



En 2012, 27% des habitants du Thoronet ont moins de 29 ans, alors qu'environ 29% ont 60 ans ou plus.

A titre de comparaison en 2007, les moins de 29 ans représentaient 31,3% et les 60 ans et plus 25,2% de la population thoronéenne.

Ainsi, si la commune reste jeune, on observe une tendance au vieillissement de la population. Cette tendance est semblable à celle de l'ensemble du Var. Ce constat peut toutefois être nuancé :

- d'une part par la présence sur la commune d'une maison de retraite avec une capacité de 70 appartements ;
- d'autre part, la part des 75 ans et plus a diminué entre 2007 et 2012 alors que les 0-14 et 45-59 ans sont en augmentation ;

On peut en déduire que la croissance démographique est liée à l'installation d'actifs avec enfants sur la commune.

De plus, le constat que la population vieillit se confirme par l'indice de jeunesse. Concernant le Thoronet, la population est vieillissante car **l'indice de jeunesse est passé de 0,98 à 0,86 entre 2007 et 2012.**

L'indice de jeunesse représente un rapport de proportion entre les personnes ayant moins de 20 ans et les personnes ayant plus de 60 ans. Plus cet indice est élevé, plus la population est jeune (exemple : un indice de jeunesse de 2 signifie que pour 1 personne âgée de + 60 ans, il existe 2 personnes de -20 ans).

2.1.5. La taille des ménages

Depuis 1999, la commune compte 280 ménages supplémentaires, soit une augmentation de près de 43%.

La part des petits ménages est très largement prépondérante sur la commune, les ménages de 1 à 2 personnes représentent environ 64% des ménages en 2009. La moyenne départementale s'établit à 66% à cette date.

La part des petits ménages est toutefois en diminution au profit des ménages avec enfants : elle était de 65% en 1999.

Le nombre moyen de personnes par ménages est relativement stable depuis 1999, voire en légère baisse : il passe de 2,42 en 2007 à 2,38 en 2012, conformément à la tendance nationale.

Si l'on met ces chiffres d'avantage en perspective, le Thoronet connaît en 2012 un desserrement supérieur à la communauté de communes, et inférieur au département.

Evolution comparée du nombre moyen d'occupants par logement (RP)

Source : Insee, RP2007 et RP2012, exploitations principales

	1982	1990	1999	2007	2012
Le Thoronet	2,69	2,61	2,36	2,42	2,38
CC Cœur du Var	2,70	2,70	2,54	2,48	2,45
Var	2,60	2,49	2,36	2,26	2,23

2.1.6. La population par Catégories Socio-Professionnelles

Le graphique ci-dessous montre une proportion importante de retraités, qui a augmenté entre 2007 et 2012.

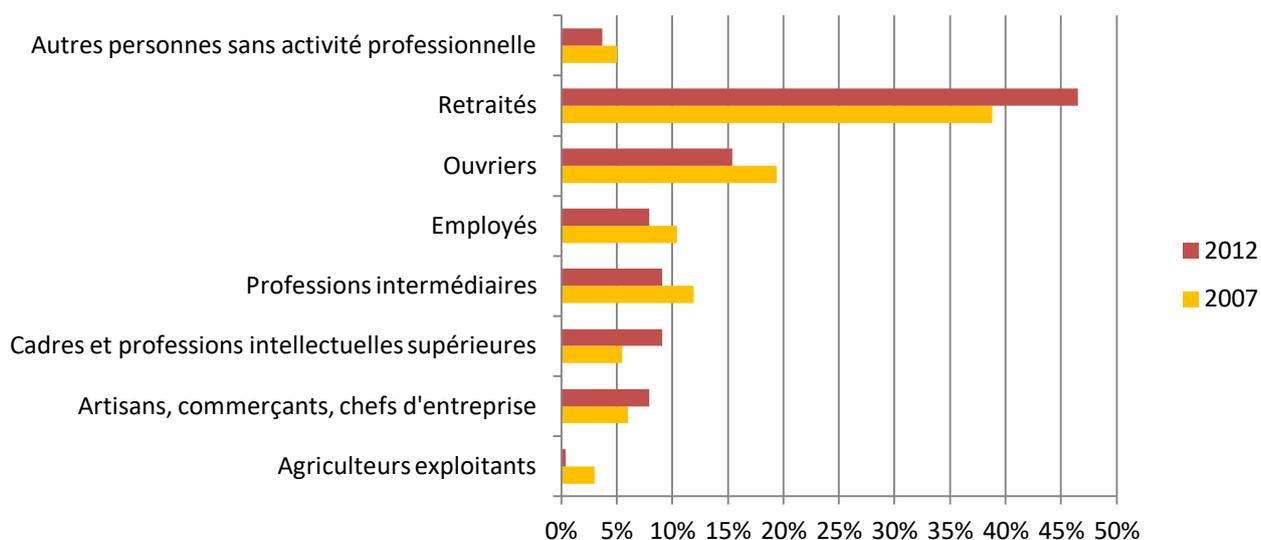
En 2012, **les retraités représentent plus de 45% de la population totale**. Les retraités et autres personnes inactives cumulés représentent plus de la moitié de la population communale.

Par ailleurs, sur la même période, on note un **accroissement des professions engendrées par le secteur tertiaire (cadres particulièrement)**. La part de cadres et professions intellectuelles supérieures a presque doublé entre 2007 et 2012. En parallèle, la part d'agriculteurs a diminué de manière significative ; la part d'employés et d'ouvriers diminue également.

Cela tend à indiquer que la commune accueille majoritairement des ménages issus de catégories socioprofessionnelles tertiaires et supérieures.

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

Source : Insee, RP2007 et RP2012, exploitations principales



CONCLUSION

Le Thoronet est une commune très attractive.

Elle connaît une croissance démographique importante et continue depuis les années 1975, due à un solde migratoire très largement excédentaire (croissance annuelle moyenne entre 2007 et 2012 : 2,9 %).

Ce dynamisme démographique se traduit par l'installation d'actifs avec enfants sur la commune. Les ménages accueillis sont principalement issus des catégories socioprofessionnelles tertiaires (cadres et professions intellectuelles supérieures), ainsi que de la catégorie des artisans-commerçants.

Cette dynamique s'accompagne néanmoins d'une tendance au vieillissement de la population qui s'illustre notamment par la baisse de la part des moins de 29 ans. Parallèlement presque un tiers des habitants ont 60 ans ou plus en 2012. Cela s'explique en partie par le déficit du solde naturel. L'évolution de l'indice de jeunesse de la commune entre 2007 et 2012 confirme cette tendance au vieillissement.

Objectif de développement : maîtriser le développement communal pour ne pas dépasser 3000 habitants dans les 10 ans à venir.

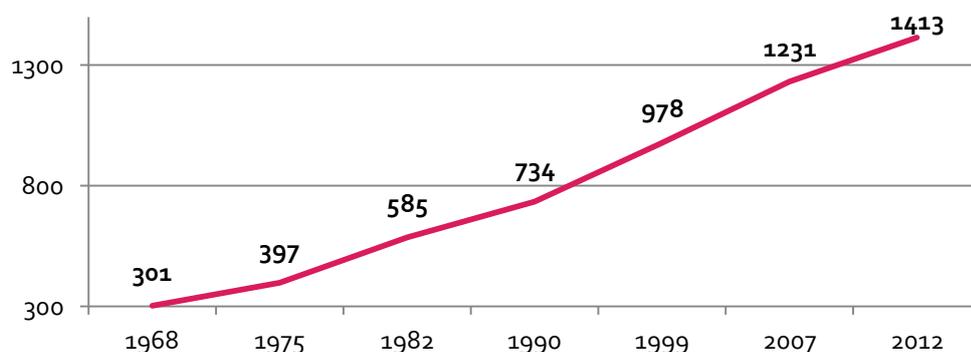
2.2. Parc de logements

2.2.1. Caractéristiques du parc de logements

En 2012, la commune du Thoronet compte **1413 logements**, soit 182 logements de plus qu'en 2007. Cela représente une augmentation d'environ 14,7 %.

Evolution du nombre de logements au Thoronet entre 1968 et 2012 (en nombre)

Source : Insee, RP2007 et RP2012, exploitations principales



2.2.1.1. Le parc de logements par catégories

Les résidences principales ont augmenté en part et en nombre depuis 2007, elles représentent en 2012 70,7% du parc de logements contre 69 % en 2007.

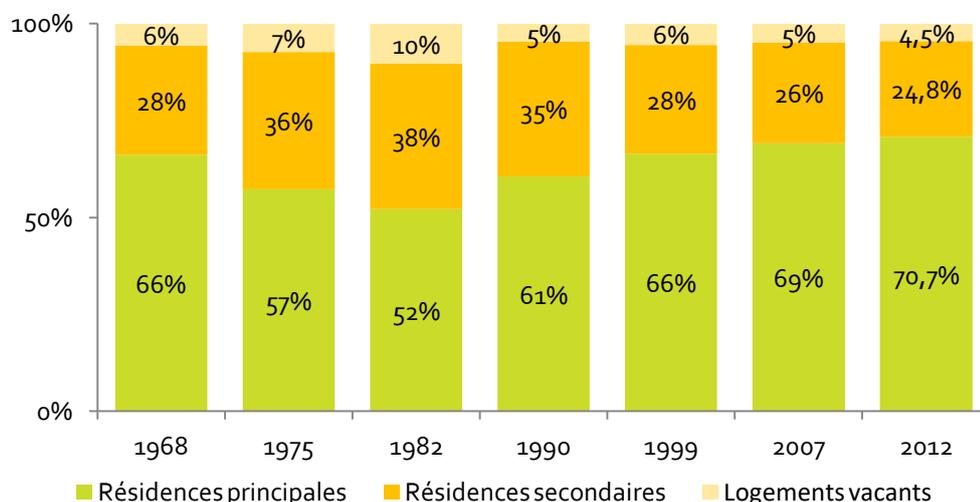
Les résidences secondaires et logements occasionnels, quant à eux, ont augmenté en nombre (320 en 2007 contre 350 en 2012) mais **diminué en part**. Ils représentaient 26% du parc de logements en 2007 et **24,8 % en 2012**.

Malgré une part de résidences secondaires qui reste élevé, cela indique **une tendance à la résidentialisation du territoire communal**, d'autant plus que **ce phénomène de diminution des résidences secondaires au profit des résidences principales est continu depuis 1982**.

La part des logements vacants a diminué depuis 2007. En 2007, ils représentent seulement 5 % du parc (soit 60 logements) contre 4,5 % en 2012 (64 logements). Le passage du taux de logements vacants sous la barre des 5% traduit une certaine tension du marché immobilier local.

Evolution de la structure du parc de logement au Thoronet entre 1968 et 2012 (en %) – graphique

Source : Insee, RP2007 et RP2012, exploitations principales



Evolution de la structure du parc de logement au Thoronet entre 1968 et 2012 (en %) – tableau

Source : Insee, RP2007 et RP2012, exploitations principales

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Résidences principales	66%	57%	52%	61%	66%	69%	70,7%
Résidences secondaires	28%	36%	38%	35%	28%	26%	24,8%
Logements vacants	6%	7%	10%	5%	6%	5%	4,5%

Les « logements vacants » comprennent les logements ordinaires, sans occupant, disponibles à la vente ou à la location, les logements neufs ou achevés mais non encore occupés à la date du recensement ainsi que les logements, autres que les résidences secondaires, que les titulaires n'occupent pas à la date du recensement : en attente de règlement de succession, de liquidation judiciaire, etc, conservés par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés, conservés par le propriétaire pour un usage futur au profit de parents ou d'amis, gardés vacants et sans affectation précise par le propriétaire. (Définition INSEE).

2.2.1.2. Typologie des logements : habitat individuel et collectif

L'habitat individuel est très largement majoritaire sur la commune (88,4% en 2012). La part représentée par l'habitat individuel est par ailleurs en augmentation lorsque l'on compare les tendances observées en 2007 et 2012 (+1,9 points).

Parallèlement, les logements en collectif ne représentent que 9,8 % du parc de logements, contre 11,1% en 2007 (-1,3 points).

Enfin concernant la part occupée par les logements « autres », celle-ci est également en diminution, passant ainsi de 2,4% à 1,8% entre 2007 et 2012 (-0,6 points).

Les « autres » logements comprennent les logements type logements-foyers, chambres d'hôtel, habitations de fortune, pièces indépendantes. (Définition INSEE).

A l'échelle du département du Var, en 2012, 47,3% des résidences principales sont des maisons, et 50,9% sont des appartements.

Le Thoronet – Types de logements

Sources : Insee, RP 2007 et RP2012 exploitations principales.

	2007	2012
Maisons	86,5%	88,4%
Appartements	11,1%	9,8%
Autres	2,4%	1,8%

2.2.1.3. Ancienneté et niveau de confort du parc de logements

En 2012, moins d'un quart du parc de logements a été construit avant 1946. Environ 37% entre 1946 et 1990, et près de la moitié des logements ont été réalisés après 1991. Le parc de logements est donc récent, ce qui est cohérent avec le fort développement démographique qu'a connu la commune depuis les années 70.

Le niveau de confort des résidences principales s'améliore progressivement : le nombre de résidences principales disposant de baignoire ou de douche a augmenté, passant de 96,7% en 2007 à 98,2% en 2012.

Part des résidences principales selon l'époque d'achèvement des constructions en 2012

Sources : Insee, RP 2007 et RP2012 exploitations principales.

Résidences principales construites avant 2010	Résidences principales	
	966	
Avant 1946	185	19,2%
De 1946 à 1990	360	37,3%
De 1991 à 2008	420	43,5%

2.2.1.4. La taille des logements

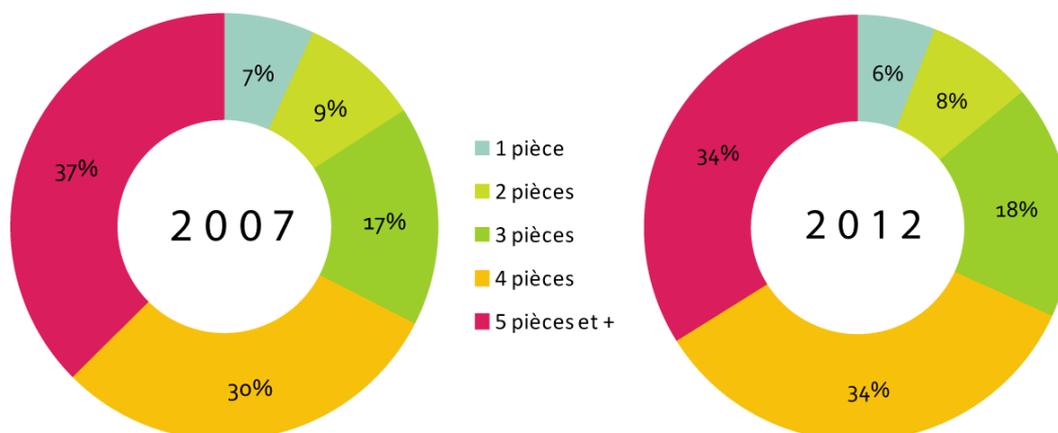
En 2012, les grands logements de 4 pièces et plus sont majoritaires (68%) sur la commune. Toutefois, la part des logements de 5 pièces et plus a diminué, passant de 37% en 2007 à 34% en 2012.

Dans le même temps, la part des logements de 1 à 2 pièces a diminué, passant de 16% à 14% en 2007 et 2012. La part des logements de 3 pièces a également légèrement diminué.

Le développement urbain au Thoronet se fait donc principalement sous forme de maisons individuelles de plus en plus grandes, ceci en cohérence avec le profil de population accueillie (familles d'actifs avec enfants).

Evolution de la taille des résidences principales entre 2007 et 2012 (en %)

Source : Insee, RP2007 et RP2012, exploitations principales



2.2.1.5. Les résidences principales selon le statut d'occupation

Les logements sont majoritairement, occupés par leurs propriétaires (71% en 2012). En parallèle, la part de ménages locataires a augmenté en nombre mais reste stable en part avec 25% de locataire en 2007 et 2012.

A l'échelle départementale, on compte 37% de logements locatifs. Comme sur la commune, leur part stagne. **La proportion de logements locatifs reste donc mesurée au Thoronet mais non négligeable pour un village de cette taille.**

La part non négligeable des logements locatifs a sans doute un lien avec la proximité de l'EALAT et de l'Ecole Franco Allemande du Tigre sur la commune voisine du Cannet des Maures.

En effet des propriétaires privés investissent pour répondre à la demande locative de cette population spécifique qui offre de bonnes garanties de paiement des loyers. Par contre, cela joue au détriment de locataires moins solvables.

En 2012, 39 résidences principales abritent des personnes « logées gratuitement », ce sont, par exemple, des personnes logées chez des parents, des amis ou leur employeur.

Notons également l'existence d'une résidence -services pour personnes âgées de 70 logements construite à proximité du village en 1993-94.

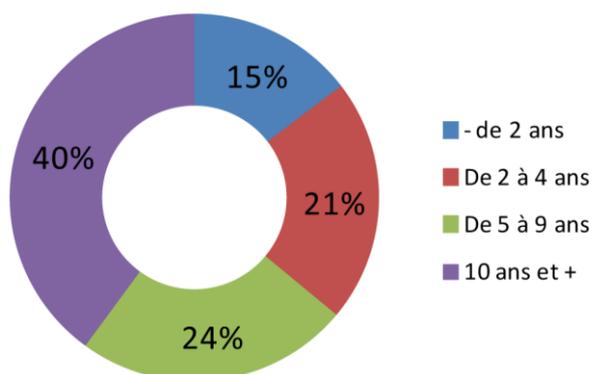
Evolution du statut d'occupation des résidences principales (en %)

Source : Insee, RP2007 et RP2012, exploitations principales

	2007		2012	
Propriétaire	602	71%	711	71%
Locataire	211	25%	248	25%
Logé gratuitement	38	4%	39	4%

Date d'emménagement des ménages dans leur logement en 2012 (en %)

Sources : Insee, RP 2007 et RP2012 exploitations principales.



En 2012, 64% des habitants occupaient le même logement qu'il y a 5 ans auparavant.

En 2012, 36% des habitants occupaient donc un autre logement moins de 4 ans auparavant. Ceci traduit un renouvellement de la population important pour une commune rurale. Ce phénomène peut s'expliquer pour partie par la résidence de militaires en poste sur l'EALATT ou l'école Franco Allemande du Tigre au Cannet des Maures.

On notera toutefois que les ménages installés depuis plus de 10 ans restent importants. il y a donc un fort attachement des thoronéens à leur commune.

2.2.1.6. Le parc de logements sociaux

Offre de logements sociaux pour la commune du Thoronet

Source : www.demande-logement-social.gouv.fr

Type de logement	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2014
Chambre	0
T1	0
T2	0
T3	5
T4	16
T5	8
T6 et plus	0
TOTAL	29

Les logements sociaux sont regroupés au quartier du « hameau de Beylesse ». Ce quartier a fait l'objet d'une opération de logements locatifs sociaux de 29 logements en 1982-83 réalisée par la société HLM « le Logis Familial Varois ».

La commune dispose également de 13 logements communaux (plus 5 baux commerciaux et deux logements communaux à venir).

Les logements sociaux (HLM) en 2005 représentent **4,8% des résidences principales**.

2.2.2. Les permis de construire et le rythme de la construction

Rythme de croissance du parc selon l'INSEE

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Evolution du parc de logements INSEE du Thoronet	+31,8 %	+47,3 %	+25,4 %	+33,2 %	+25,8 %	+14,8 %

Jusqu'en 1982, l'accroissement du parc immobilier tendait à s'accélérer (+32% entre 1968 et 1975, +47% entre 1975 et 1982). De 1975 à 1983, aucun logement collectif n'a été construit. Les logements collectifs qui apparaissent entre 1983 et 1985 correspondent à des opérations groupées spécifiques.

Puis entre 1990 et 1999, la croissance du parc immobilier a ralenti avec +25,4%. Depuis 1999, la croissance n'a cessé de ralentir et atteint +14,8% en 2012.

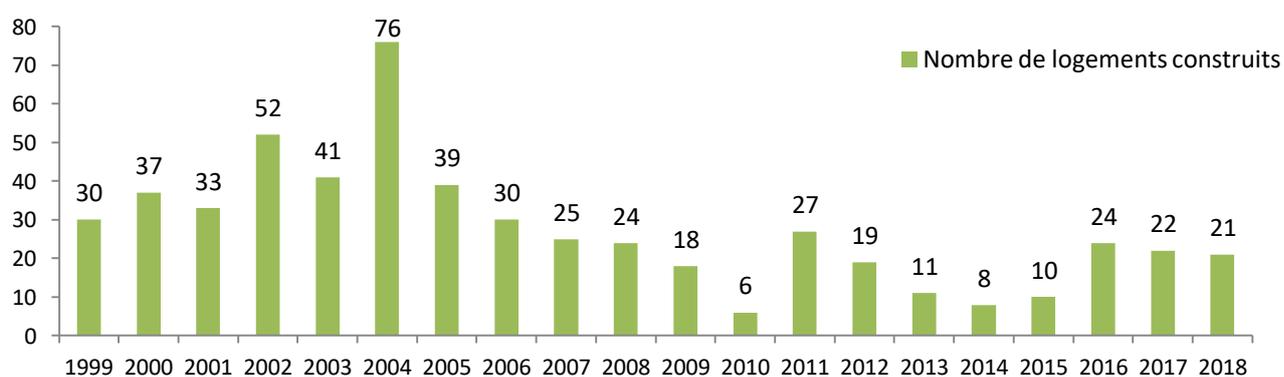
Rythme de construction des logements

De 1999 à 2015, **553 permis de construire ont été accordés pour des logements**. On remarque la très forte proportion de logements individuels qui représentent près de 91,2 % des permis.

Depuis la période 2004/2005 A partir de 2011 le nombre de permis accordés est reparti à la hausse, sans toutefois atteindre un niveau équivalent aux années 1999 à 2009.

Nombre de permis de construire accordés pour des logements entre 1999 et 2018

	PC Accordés Individuel simple Nbr logements	PC Accordés Individuel groupé Nbr logements	PC Accordés Collectif Nbr logements	Total des PC accordés Nbr logements
1999	30			30
2000	37			37
2001	33			33
2002	52			52
2003	35	6		41
2004	76			76
2005	37	2		39
2006	30			30
2007	25			25
2008	24			24
2009	12	4	2	18
2010	2	4		6
2011	8	9	10	27
2012	19			19
2013	11			11
2014	8			8
2015	10			10
2016	18	6		24
2017	20	2		22
2018	21			21
TOTAL	508	33	12	553



Source : SITADEL et données communales

CONCLUSION

L'évolution du parc de logements connaît la dynamique suivante :

- une augmentation continue des résidences principales, au détriment des résidences secondaires et logements vacants,
- une part de résidences secondaires qui reste important (25%)

On note également un monopole de l'habitat individuel sur la commune (88,4% des logements en 2012), une majorité de grands logements (4 pièces et plus) occupés par leurs propriétaires.

On observe ainsi une certaine inadéquation entre la part importante de petits ménages et la taille des logements.

2.3. Caractéristiques économiques

2.3.1. Caractéristiques de la population active

2.3.1.1. Évolution de la population active

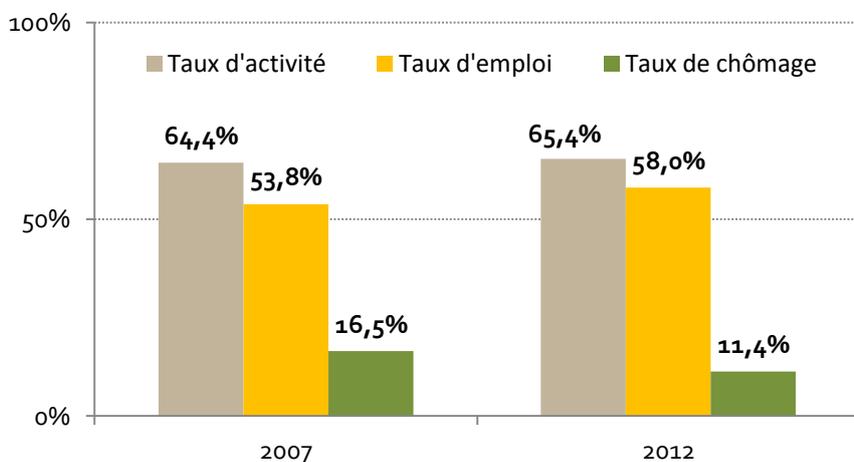
La population active sur la commune du Thoronet est de **1463 personnes en 2012**, soit une augmentation de 14,2% entre 2007 et 2012. Le **taux d'activité est en augmentation et atteint 65,4 % en 2012**.

En 2012, parmi les actifs, **58% ont un emploi et 11,4% sont au chômage**. Ce **taux de chômage est en nette baisse** puisqu'il s'élevait à 16,5% en 2007. Actuellement, le taux de chômage est inférieur de 2.9 points à la moyenne départementale (14,3%)

Ces phénomènes témoignent du **dynamisme de la population communale entre 2007 et 2012**.

Evolution du taux d'activité, d'emploi et de chômage

Source : Insee, RP2007 et RP2012, exploitations principales



Taux d'activité : Nombre d'actifs sur la population de 15 à 64 ans

Taux d'emploi : Nombre d'actifs ayant un emploi sur population de 15 à 64 ans

Taux de chômage : Nombre de chômeurs sur le nombre d'actifs

A l'échelle départementale :

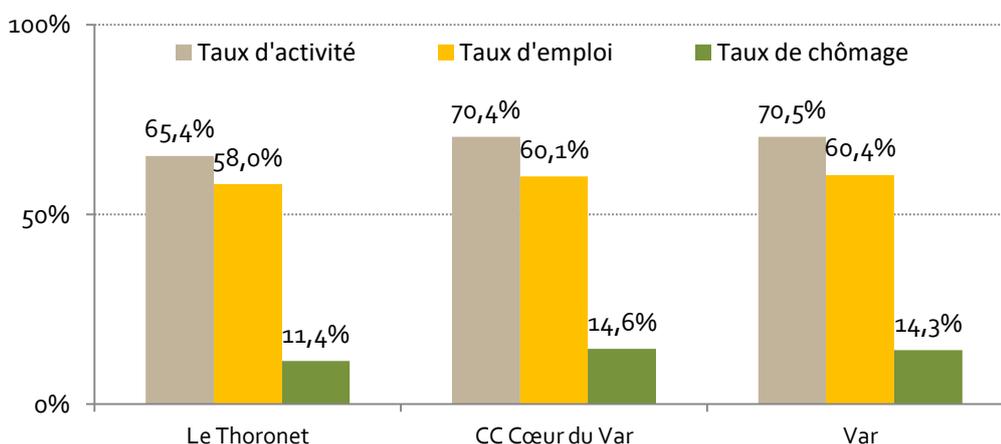
Depuis les années 1990, la croissance économique du Var a été modérée.

Alors que le Var a connu, depuis une vingtaine d'années, de profondes mutations économiques et sociales, il continue de jouer un rôle d'accueil pour les ménages souhaitant concilier développement professionnel et qualité de vie, en dépit du taux de chômage constamment supérieur à la moyenne nationale.

En 2012, le département compte 10,1% de chômage. Ce qui représente une baisse de 1.2 pts par rapport à 2007.

Evolution comparée des taux d'activité, d'emploi et de chômage

Source : Insee, RP2007 et RP2012, exploitations principales



2.3.1.2. Les actifs par secteurs d'activités

En 2007, 55,4 % des actifs ayant un emploi travaillaient dans le secteur tertiaire, contre 62,4 % en 2012.

Le secteur agricole, qui occupait encore 25 des actifs en 2007 et représentait 15% des emplois communaux, n'occupe plus que 4 actifs communaux et ne représente plus que 9 % des emplois.

La baisse de l'emploi agricole est un phénomène majeur de la dernière décennie.

Le tourisme reste par contre une activité dominante sur la commune.

On peut noter :

- une nette régression du secteur primaire depuis 1982 ;
- un recul sensible du secteur secondaire depuis 1990 ;
- un net essor du secteur tertiaire : la part relative des activités tertiaires ne cesse de croître depuis 1982 ;

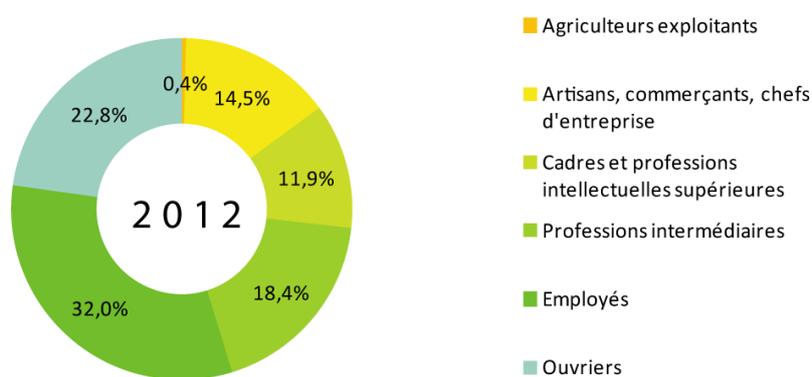
En 2012, la commune du Thoronet compte une large part d'employés et d'ouvriers, qui regroupent à eux seuls 54,8% des actifs. La part d'employés a notamment augmenté de manière significative entre 2007 et 2012.

Viennent ensuite les professions intermédiaires et les artisans-commerçants, représentant 32,9% de la population active.

Les cadres, quant à eux, sont en augmentation et représentent 12% de la population active en 2012 (contre 9% en 2007).

Population active selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012

Source : Insee, RP2007 et RP2012, exploitations principales



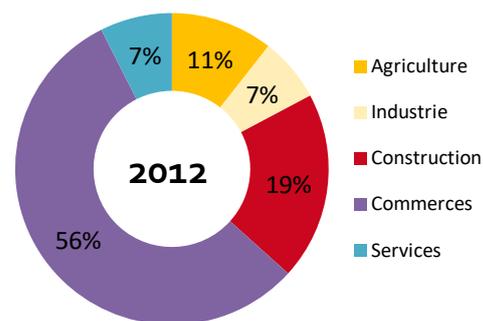
2.3.2. État des lieux des activités et des emplois

2.3.2.1. Les établissements économiques actifs

Selon le recensement INSEE en 2012, le territoire du Thoronet comptait 256 établissements actifs.

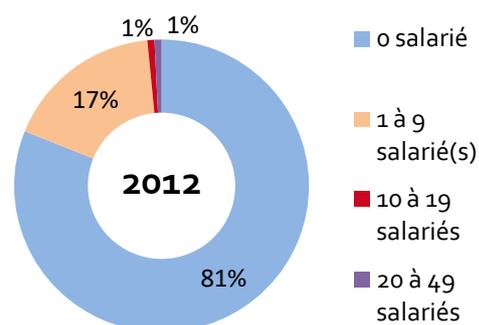
La catégorie des commerces représente plus de la moitié de ces établissements (56%) suivi du secteur de la construction assez bien représenté (19%) du fait de nombreux artisans dans le domaine de la construction présents sur le territoire. L'agriculture se place en 3^{ème} position, avant les services, démontrant la présence importante de cette composante dans le paysage économique.

	Nombre d'établissements	%
Agriculture	27	10,5 %
Industrie	17	7 %
Construction	50	20 %
Commerces	143	56 %
Services	19	7 %
Total	256	



Les établissements sont majoritairement de petite taille avec plus de 80% n'ayant aucun salarié et 17% moins de 10 salariés.

Ce constat est révélateur du tissu économique qui est principalement constitué d'établissements assez diversifiés, principalement dans le tertiaire (commerces, services), le secteur de la construction et le secteur agricole avec de petites structures économiques.



2.3.2.2. Emplois au sein de la commune

Le nombre d'emploi sur la commune est en hausse. Il est passé de 297 à 375 entre 2007 et 2012, soit une augmentation de 27,6%.

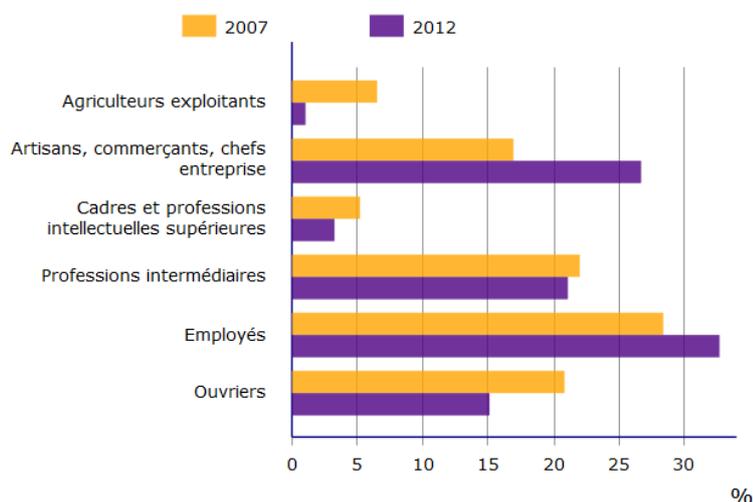
Le nombre d'actifs communaux travaillant sur la commune augmente également, ce qui indique qu'une part des emplois créés profite aux habitants de la commune.

Toutefois, la part d'actifs travaillant sur la commune de résidence est en baisse, passant de 29,9% en 2007 à 27,7% en 2012.

La part d'emploi agricole (agriculteurs exploitants) a fortement chuté alors que le nombre d'emploi des catégories suivantes a fortement augmenté :

- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- Professions intermédiaires
- Employés

Emplois par catégorie socioprofessionnelles



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires lieu de travail.

2.3.2.3. Lieux de travail et déplacements domicile/travail

Depuis la décennie 80, la mobilité des actifs s'accroît. Parallèlement, **la part des actifs travaillant dans la commune a diminué**: en 2007, 29,9% des actifs travaillent sur la commune du Thoronet, ils ne sont plus que 27,7% en 2012. Ce phénomène est à rapprocher de la forte augmentation du nombre d'actifs sur la commune depuis 1999. Cela induit une **augmentation des migrations pendulaires**.

Cette augmentation s'explique en partie par **l'attractivité exercée par les zones d'emplois toutes proches de Draguignan, de Brignoles et du Luc-Cannet**.

Parmi les actifs qui travaillent hors de la commune, 90% travaillent au sein du département du Var.

Sur 621 sortants :

- 156 travaillent au Luc et au Cannet des Maures
- 152 travaillent sur Draguignan, Lorgues ou Trans

La commune du Thoronet fait partie de la zone d'emploi de Draguignan au sein de laquelle on peut noter que la part des habitants travaillant sur l'agglomération Le Luc/Le Cannet des Maures, distante de 7 kilomètres seulement, est nettement prépondérante.

Lieux de travail et de résidence

Source : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

	2007	En %	2012	En %
commune de résidence	209	29,9%	238	27,7%
autre commune du département	436	62,5%	546	63,6%
Autre département	37	5,3%	59	6,9%
Autre région	14	2,0%	14	1,6%
autre	2	0,3%	2	0,2%

2.3.3. Les principales activités économiques

2.3.3.1. Contexte local

A l'échelle départementale :

Le département du Var est le premier département militaire de France et le premier département pour la fréquentation touristique. Il est également le deuxième département forestier après les Landes, et le cinquième département côtier de France. Les trois quarts de ses industries sont concentrées dans l'agglomération toulonnaise.

L'économie locale est donc principalement axée sur les activités touristiques.

Sur la commune du Thoronet : l'exploitation minière de la bauxite a été une activité primordiale jusqu'au début des années 90. En plein essor après la seconde guerre mondiale, elle a connu son apogée en 1970, puis elle a décliné de 1970 à 1990, en raison de l'arrêt des gisements et des difficultés économiques liées à la concurrence étrangère. Elle fournissait encore 60% des emplois communaux en 1982.

Dans ce contexte de « reconversion économique », l'agriculture et le tourisme sont les deux secteurs qui ont pris le relais et méritent aujourd'hui une attention particulière.

2.3.3.2. Activités commerciales, artisanales, industrielles

Les pôles économiques comportant des activités restent limités en nombre et sont concentrés sur le village :

- **le long de la rue Grande**, axe centrale du centre-village qui regroupe essentiellement des commerces (bar-tabac, restaurants) et des équipements ou service public (salle des fêtes, police municipal, service de poste), et assure la liaison entre les deux places principales.
- **Dans la ZAC de la Gasquette**, située en bordure de la RD79 en entrée ouest. Cette zone qui regroupe une majorité d'activités artisanales et quelques activités commerciales (garage, hôtel restaurant).
- **le long de la D79 dans la zone de Sainte Marie**, située au sud du centre-village qui offre de nouvelles surfaces commerciales accessibles avec un parc de stationnements et qui regroupe la majorité des commerces et services.

Commerces, artisans et entreprises de la commune :

- | | | |
|---------------------------|--------------------------|----------------------------|
| - 1 boulangerie | - 1 podologue | - 2 garages automobiles |
| - 1 boucherie | - 1 énergéticien | - 4 électriciens |
| - 1 primeur | - 1 clinique vétérinaire | - 5 plombiers |
| - 1 superette Intermarché | - 2 coiffeurs | - 3 menuisiers |
| - 10 restaurants – snack | - 1 esthéticienne | - 3 peintres |
| - 2 camions pizza | - 1 fleuriste | - 3 jardiniers-paysagistes |
| - 1 hôtel | - 1 bar-tabac | - 1 plaquiste |
| - 1 centre d'hébergement | - 1 auto-école | - 1 maréchal ferrant |
| - 1 pharmacie | - 3 agences immobilières | - 1 ferronnier d'art |
| - 4 médecins | - 1 cave coopérative | - 1 tailleur de pierres |
| - 4 infirmiers | - 5 domaines viticoles | |
| - 2 kinésithérapeutes | - 2 taxis | |

De 1999 à 2005, la surface des locaux commerciaux commencés s'élevait à 951 m² (contre 87 m² seulement de 1990 à 1998) ce qui est révélateur d'une **adaptation de l'offre commerciale à la croissance de la population**.

On assiste aussi à **une tendance au déplacement des commerces du vieux village** (fermeture de commerces sur la rue Grande) **vers la nouvelle zone commerciale de Sainte Marie**.

L'objectif est ici de **conserver et d'améliorer les pôles commerciaux** que sont la rue Grande au cœur du village et la zone de Sainte Marie.



Zone d'activités commerciales de Sainte Marie



Commerces de proximité de la rue Grande



Située au sud du centre-village, au sein du quartier Sainte Marie, la zone commerciale a été créée plus récemment que les deux autres pôles économiques que sont l'artère du centre-village et la ZAC de la Gasquette.

La zone d'activités de Sainte Marie vient compléter l'offre existante dans le centre village. Elle comporte des commerces et services de proximité tels que boulangerie, boucherie, maison de la presse, services de santé, bar restaurant, etc, ainsi que l'office du tourisme.

Cette zone est accessible et visible depuis la RD79 qui traverse le village et sa position lui confère une fonction de vitrine commerciale locale et touristique.

La Chambre de Commerce et d'Industrie a analysé les activités présentes dans la zone d'activités.

Sont recensés dans la zone 8 établissements dont 62% dans le commerce de détail, 25% dans le commerce de gros et 13% dans les services aux particuliers.

2.3.3.3. Activités agricoles

Diagnostic agricole du SCOT Cœur du Var

Le département du Var se caractérise par une activité agricole variée et réputée avec de la viticulture, de l'horticulture et des cultures maraîchères et fruitières. Il est le premier producteur mondial de vin rosé, et le premier producteur français de fleurs coupées et de miel. Le Var signe trois appellations d'origine contrôlée concernant la viticulture : « Bandol », « Côtes de Provence », « Coteaux varois en Provence ».

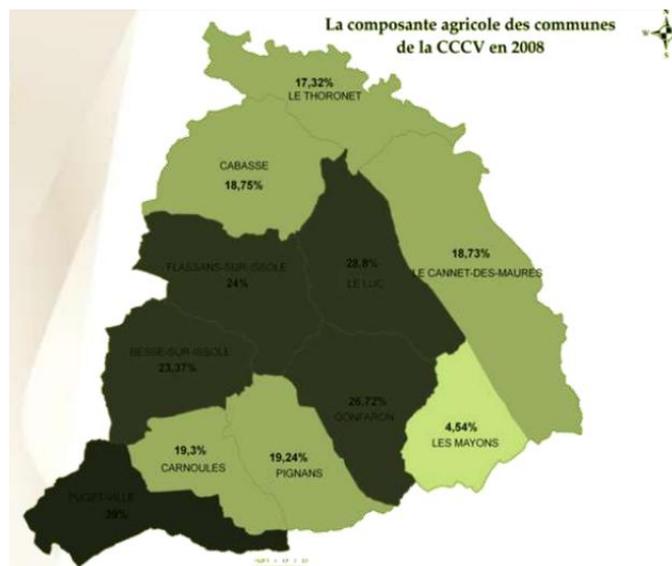
La **composante agricole des communes de la CCCV** est le pourcentage d'espaces à vocation agricole (MOS 2008) par rapport à la superficie des communes.

Ainsi, d'après le SCOT de la CCCV, la composante agricole sur la commune du Thoronet est de **17,32%** ce qui est dans la moyenne par rapport aux autres communes de la communauté de communes Cœur du Var. **L'enjeu agricole apparaît donc fort pour la commune.**

L'agriculture est une composante importante du territoire Cœur du Var ainsi qu'une partie prégnante de son identité.

La composante agricole des communes de la CCCV en 2008

Sources : SCOT Cœur du Var



La **SAU** représente la surface agricole utilisée par les exploitants qui ont leur siège sur la commune concernée. Ces exploitations peuvent utiliser des surfaces sur la commune mais aussi hors de la commune. L'ensemble de la terre étant ramené au siège d'exploitation.

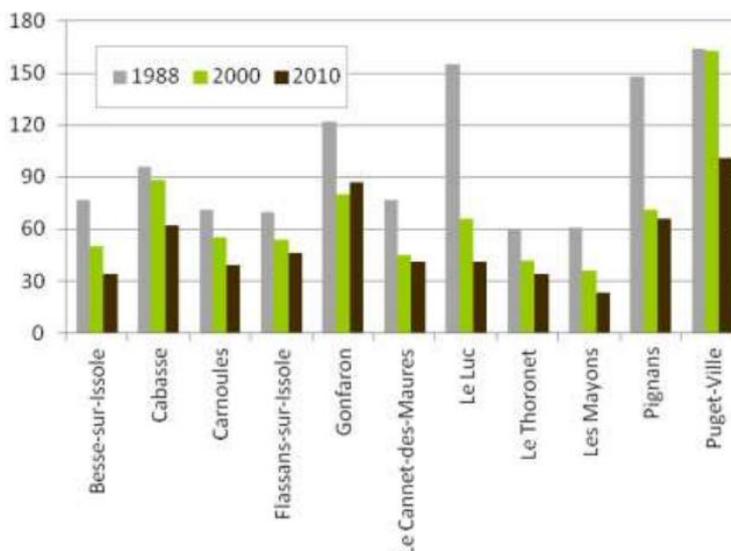
D'après le SCOT Cœur de Var, la **surface agricole utile (SAU)** est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. La SAU est composée de : terres arables (grande culture, cultures maraîchères,

prairies artificielles...), surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages), cultures pérennes (vignes, vergers...)

Au sein du territoire CCCV les 2/3 des exploitations agricoles ont disparu. Si ce sont les communes du Luc et de Pignans qui ont le plus été touchées, Le Thoronet a également été touché passant d'une soixantaine d'exploitations à une trentaine en 2010. Cette diminution peut s'expliquer par la perte de surface agricole sur certains secteurs au profit de l'urbanisation, la disparition des petites structures économiquement non viables au profit des grandes ainsi que la disparition des exploitations non professionnelles par démantèlement des structures lors d'héritages.

Evolution par commune du nombre des exploitations de 1988 à 2010, en valeur absolue

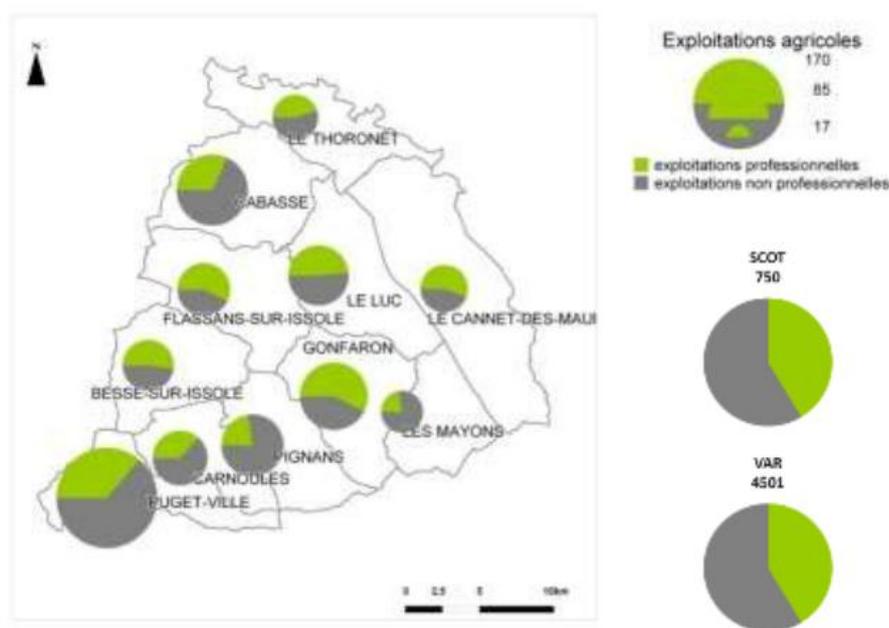
Sources : SCOT Cœur du Var



Les plus grosses pertes sur le territoire Cœur du Var durant la période de 1979 à 2000 concernent les exploitations non professionnelles (-680 unités) contre seulement - 125 unités pour les exploitations professionnelles. D'ailleurs, la plupart des communes du SCOT totalisent une majorité d'exploitations non professionnelles. Sur le territoire du Thoronet, cette répartition est quasiment équilibrée avec un léger avantage pour les exploitations non professionnelles.

Part des exploitations professionnelles et non professionnelles, en 2000, par commune du SCOT et comparaison avec le Var

Sources : SCOT Cœur du Var



En lien avec la professionnalisation et la disparition des petites structures, on constate un agrandissement de la taille des exploitations entre 1988 et 2010. En effet, la Surface Agricole Utilisée (S.A.U) moyenne par exploitation a

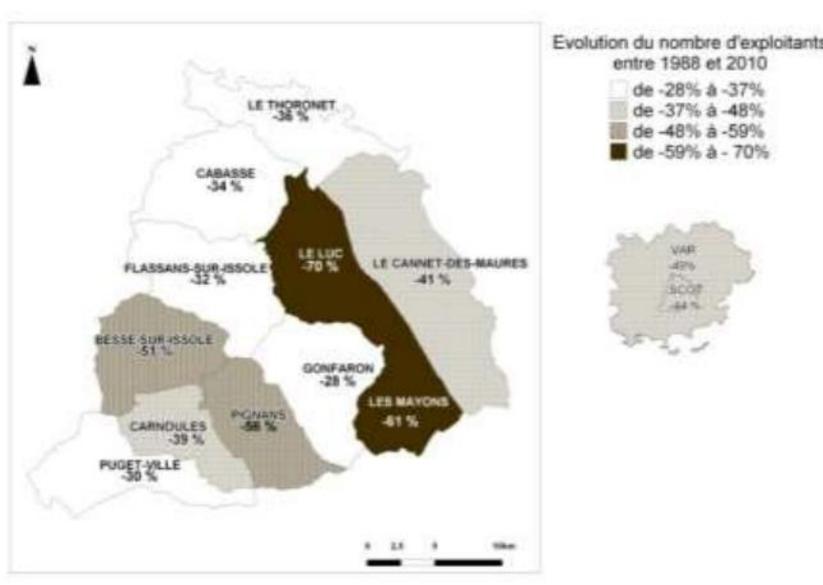
nettement augmenté. Sur le territoire du SCOT, elle est passée de 7,5 hectares en 1988 à 13 hectares en 2010. Pour la commune du Thoronet elle passe de 8 à 14,4 ha.

Autre élément à relever, la baisse du nombre de chefs d'exploitation et co-exploitants. L'ensemble des communes du SCOT a effectivement subi une forte baisse des effectifs des chefs d'exploitants : en 20 ans, on passe de 1 114 à 622 chefs d'exploitation et co-exploitants, soit une perte de 44%.

La commune du Thoronet ne présente pas une aussi forte baisse du nombre d'exploitants que certaines communes telles que le Luc ou les Mayons, néanmoins elle a perdu 36% des effectifs.

Evolution du nombre d'exploitants entre 1988 et 2010

Sources : SCOT Cœur du Var



Données détaillées du Recensement Général Agricole

Le Recensement Général Agricole (RGA) établit des statistiques sur les données de l'agriculture. Le dernier recensement date de 2010.

La SAU représente la surface agricole utilisée par les exploitants qui ont leur siège sur la commune concernée. Ces exploitations peuvent utiliser des surfaces sur la commune mais aussi hors de la commune. L'ensemble de la terre étant ramené au siège d'exploitation.

En 2010, la SAU du Thoronet était de 492 hectares. La SAU a légèrement augmenté entre 1988 et 2010 passant de 485 hectares à 492 hectares, avec un pic à 552 hectares en 2000. La SAU est globalement stable sur le territoire.

Les éléments du RGA montrent en 2010 la diminution du nombre d'exploitations ayant leur siège dans la commune depuis 1988, passant de 60 en 1988 à 34 en 2010, soit quasiment la moitié de disparues. Cette diminution est aussi valable pour le nombre d'employés dans ces exploitations passant de 77 salariés en 1988 à 52 en 2010, bien que ceux-ci aient augmenté entre 2000 et 2010 (passant de 44 à 52).

Cependant la commune a connu une diminution plutôt importante de son nombre d'exploitants (-36% entre 1988 et 2010), et en 2000 plus de 50% des chefs d'exploitation étaient âgés de plus de 55 ans contre moins de 20% pour ceux âgés de moins de 40 ans.

Concernant les types de surfaces exploitées au Thoronet, celles-ci sont principalement dédiées aux cultures permanentes et ceci est lié à l'activité majoritaire de la viticulture sur le territoire communal. En 2010 presque 92% de la SAU sur la commune du Thoronet est occupée par de la vigne, soit 450 hectares. De plus 80% des surfaces cultivées en vigne bénéficient de l'appellation d'origine contrôlée « Côtes de Provence », soit environ 360 hectares.

Mais on remarque aussi qu'en termes de cheptel celui-ci a été multiplié par plus de 3 entre 2000 et 2010, passant de 71 unités de gros bétails à 302. Ceci est dû à l'augmentation du nombre d'élevage sur la commune. Enfin une petite partie du territoire est utilisée pour les terres labourables (14 hectares).

Ainsi, de par la diminution du nombre d'exploitation et la constance (entre 1998 et 2010) des SAU les données du RGA font état d'une augmentation de la superficie par exploitation.

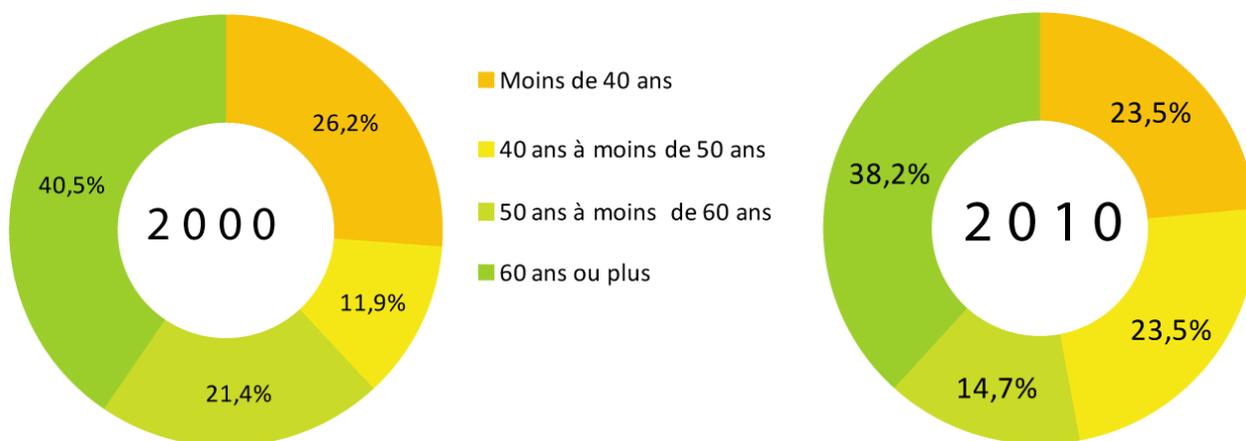
Évolution des surfaces agricoles entre 1988 et 2010

Source : RGA

	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations agricoles	60	42	34
Superficie Agricole Utilisée (SAU)	485 ha	552 ha	492 ha
SAU moyenne par exploitation	8 ha	13 ha	14 ha
Salariés - Travail dans les exploitations agricoles (en unité de travail annuel)	77	44	52
Cheptel (en unité de gros bétail, tous aliments)	28	71	302
Superficie en terres labourables (en ha)	69	45	14
Superficie en cultures permanents (en ha)	400	384	450
Superficie toujours en herbe (en ha)	13	122	5

s : Données soumises au secret statistique

Les chefs d'exploitation et des co-exploitants selon leur âge



D'après les données du RGA de 2010, la viticulture concerne 28 exploitations sur 34 soit la majorité des exploitations en 2010, de plus les surfaces cultivées en vigne ont augmenté entre 2000 et 2010 passant de 423 à 451 hectares, bien que le nombre d'exploitations soient passé de 37 à 28 sur cette même période.

On note que 3 exploitations sont concernées par des activités de type « fruits et autres cultures permanentes », ce qui s'explique par les oliveraies présentes sur la commune, et dont l'huile d'olive bénéficie de l'AOC « Huile d'Olive de Provence ».

Nous pouvons également noter une relève de jeunes chefs d'exploitation : alors que plus de la moitié des chefs d'exploitation et co-exploitants avaient 50 ans et plus en 2000, en 2010, plus de la moitié des chefs d'exploitation et co-exploitants avaient moins de 50 ans et 1/4 des chefs d'exploitation avaient moins de 40 ans en 2010 contre 1/10 en 2000.

Toutefois, en 2000, 61,4% des chefs d'exploitations et co-exploitants avaient 50 ans et plus, contre 52,9% en 2010. Même si la part des chefs d'exploitations et co-exploitants a diminuée entre 2000 et 2010, les tranches d'âge de 50 ans et plus sont toujours les plus importantes.

Depuis 2000, de jeunes viticulteurs (5 environ) ont repris des exploitations, et plusieurs renouvellements ont eu lieu ces trois dernières années.

Les activités agricoles présentes sur le territoire

À l'image de la plupart des communes du Cœur du Var, l'activité agricole du Thoronet est majoritairement tournée vers la **viticulture qui est une activité identitaire** sur le territoire de part la forte présence de la vigne ainsi que de parcelles classées en AOC.

Sur le territoire communal, plusieurs types d'exploitations coexistent :

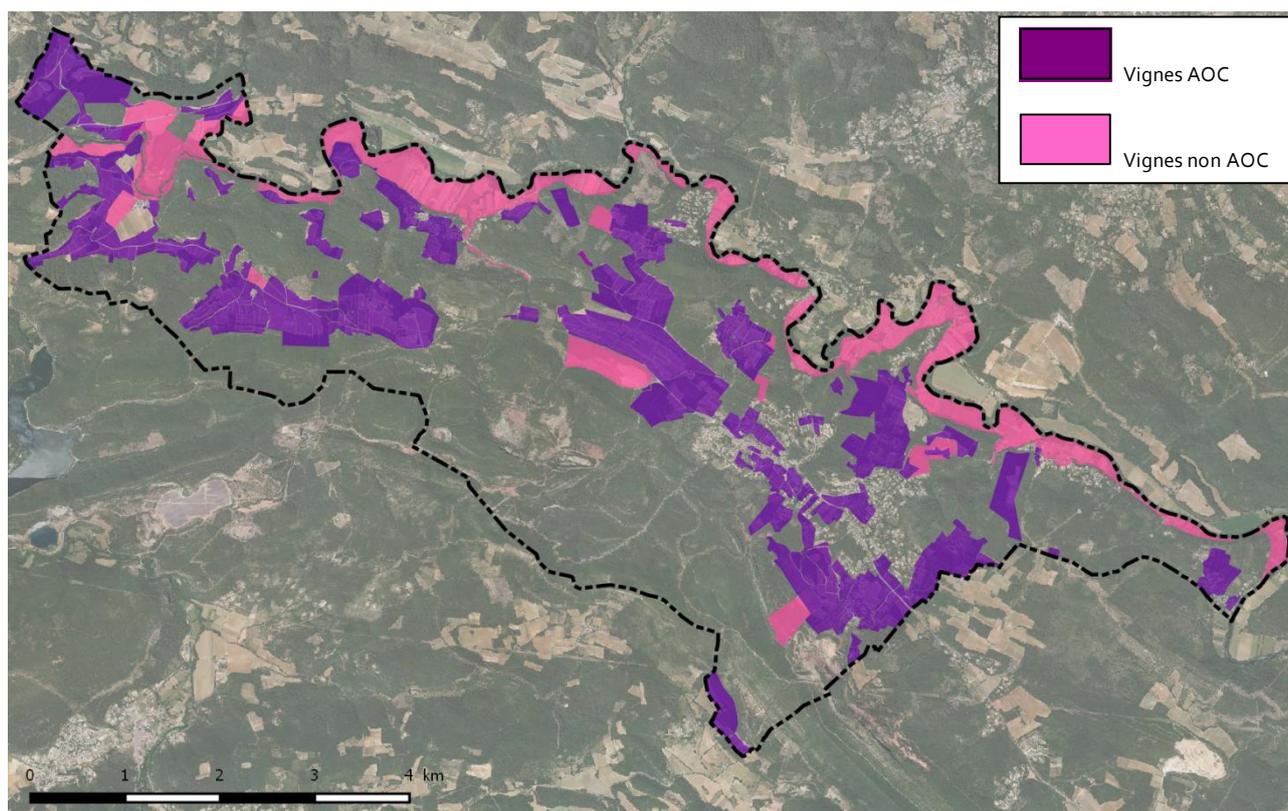
- Des petites exploitations situées principalement autour du village et des hameaux ;
- De grands domaines viticoles : Domaine de l'Abbaye, Domaine de Sainte Croix, Domaine de Sainte Marie Vieille, Domaine Camparnaud ;
- La cave coopérative : la Guilde des vignerons du Cœur du Var qui a fusionné avec la cave du Cannet (réception de la récolte et vente). La cave se trouve à l'entrée sud du village et marque le contexte viticole dès l'arrivée dans le village.

La commune bénéficie des appellations pour l'origine et la qualité des produits :

- AOC Côte de Provence
- AOC huile de Provence
- IGP Méditerranée
- IGP Var
- IGP miel de Provence
- IGP thym de Provence

Parcelles viticoles en AOC Côte de Provence et hors AOC

Source : Mode d'occupation des sols en 2011 (SCOT cœur du Var)



En parallèle des activités viticoles, les activités de **maraîchages ainsi que d'arboriculture** sont aussi présentes sur le territoire thoronéen. Le maraîchage est principalement situé en bordure de l'Argens et tend à s'effacer au profit du développement urbain autour des hameaux ou de l'abandon de ce type de culture. L'arboriculture est principalement représentée par la culture de l'olivier, parfois en complément de l'activité agricole de certains domaines.

Le **canal d'irrigation de Sainte Croix** s'étend depuis le hameau éponyme jusqu'au Pont d'Argens où il se divise en deux branches, une allant vers Lorgues et l'autre poursuivant sur la commune du Thoronet. Ainsi les terres irrigables se

situent en bordure de l'Argens entre le fleuve et le canal. On note la présence d'une Association Syndicale des Arrosants (ASA) : l'ASA de Sainte Croix.

Une AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) a été créée au hameau des Camails. Elle permet de développer une agriculture locale et qui se tourne vers l'agriculture biologique.

Les **activités sylvopastorales** sont également présentes sur la commune, fortement boisée. A ce titre, le Thoronet est concerné par les dispositifs suivants :

- Mesures agro-environnementales à objectif DFCI (entretien des coupures de combustible par les troupeaux).
- En 2006, l'Association des Communes Forestières du Var et l'ADASEA (Association ou Organisme Départemental pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles) du Var a réalisé une étude pour un Plan d'Occupation Pastorale à la demande du CCCV. Sur la méthode d'une enquête, le POP permet à la collectivité de mieux connaître et gérer les pratiques et en particulier à optimiser l'entretien des coupures DFCI par les pratiques pastorales.

Les espaces cultivés sont concernés par un risque feux de forêt et de manière ponctuelle par un risque d'inondation. La présence de périmètres de protection naturalistes impacte également les pratiques agricoles (Natura 2000).

Occupation agricole du territoire communal

Le SCOT du Cœur du Var a réalisé une analyse des modes d'occupation des sols en 2003 puis en 2011 par photo-interprétation.

Type d'occupation du sol	2003 surfaces en ha	2011 surfaces en ha	Evolution en ha
Vignobles	411,3	414	+2,7
Prairies	256,4	251,9	- 4,5
Oliveraies	44,5	53,3	+8,8
Terres arables	4,4	5,8	+1,4
TOTAL			+ 8,4 ha

L'occupation agricole des sols montre une forte proportion de vignobles, tandis que les espaces de prairies, les oliveraies et les terres arables sont présentes dans une moindre mesure.

En 2011, les vignobles représentent la plus forte part avec 414 ha, les prairies 251,9 ha, les oliveraies 53 ha et enfin les terres arables une faible part de 5,8 ha.

Le comparatif de ces données permet de remarquer qu'en 8 ans, les espaces agricoles ce sont maintenus sur le territoire du Thoronet et ont même augmenté de 8,4 ha.

Entre 2003 et 2011, les prairies ont reculé de 4,5 ha tandis que les oliveraies gagnaient 8,8 ha. Les autres cultures sont globalement stables mais gagnent également en surfaces, dont 2,7 ha pour les vignes.

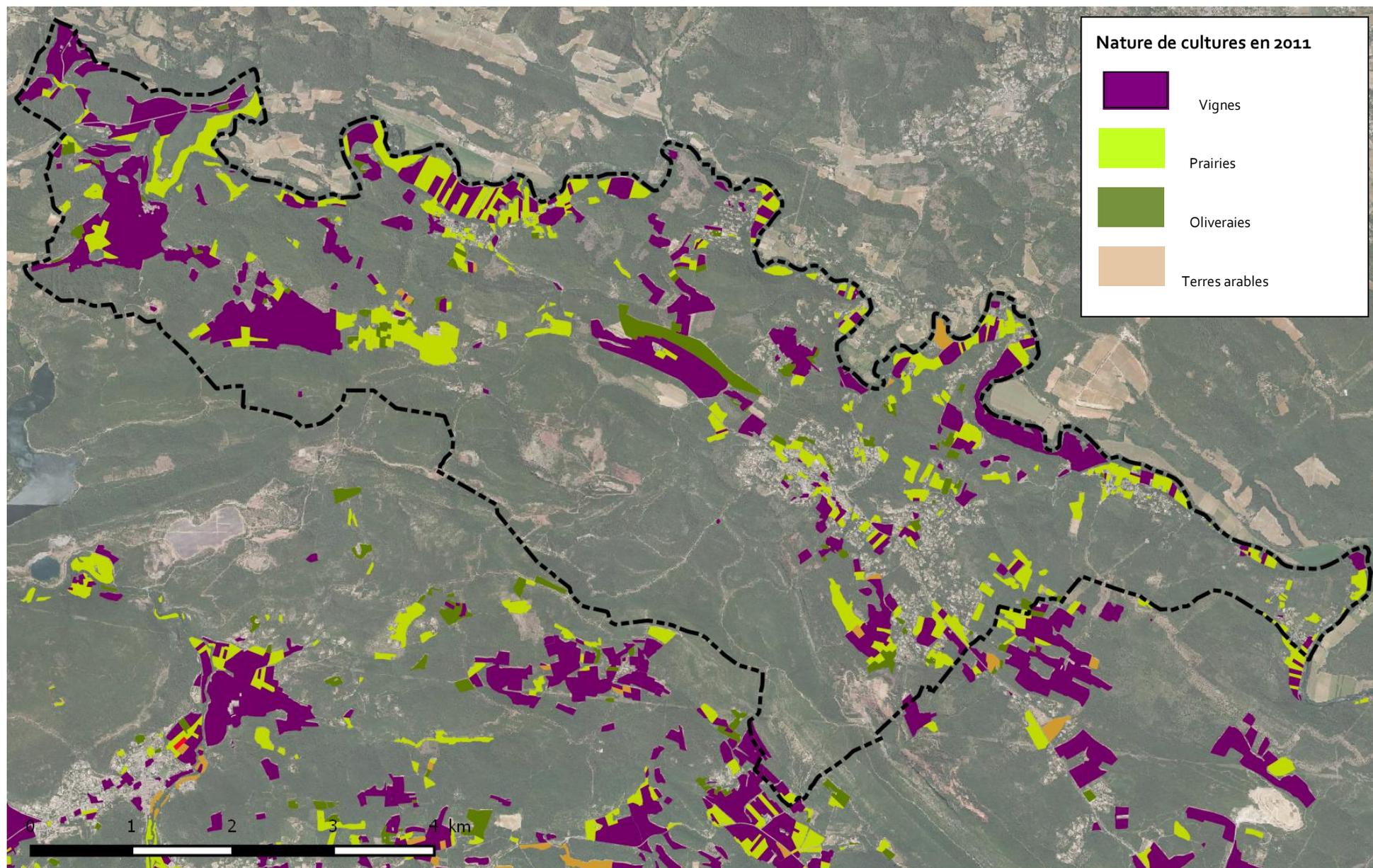
Ainsi, l'occupation agricole des sols sur la commune du Thoronet occupait en 2011 près de **725 hectares, soit près de 19,9 % du territoire communal.**

Enjeux agricoles

Au vu du constat de l'agriculture sur le territoire, des enjeux pour cette composante peuvent être tirés :

- En lien avec le potentiel d'irrigation lié au canal de Sainte Croix, la reconquête de friches agricoles le long de ce canal d'irrigation apparaît comme opportune pour le territoire et les terres agricoles alentours.
- La thématique de l'irrigation revêt un enjeu fort avec la présence de l'Argens et du canal de Sainte Croix avec un potentiel important de terres pouvant être cultivées pour du maraîchage.
- En lien avec la pression foncière constante sur le département du Var et sur le territoire communal, l'enjeu de préservation des terres agricoles et notamment pour la viticulture, l'arboriculture et le maraîchage occupe une place importante.

Occupation agricole des sol (Mode d'occupation des sols en 2011 - SCOT cœur du Var)



2.3.3.4. Activités touristiques

La qualité de vie associée au département attire de nombreux touristes. **Le Var est d'ailleurs le premier département d'accueil touristique en France.** Le tourisme représente 72 millions de nuitées et assure 30 000 emplois directs.

La situation de la commune en matière de tourisme reste à l'image du tourisme du Centre-Var : le tourisme dans l'arrière pays varois est un tourisme vert ou de passage, caractérisé par une faible capacité d'hébergements et des équipements insuffisants.

Durant l'année 2005, 2500 personnes sont passées à l'office de tourisme du Thoronet.

Sur la commune, plusieurs activités touristiques peuvent être identifiées et se combiner :

Un tourisme patrimonial et culturel

La notoriété de la commune du Thoronet est liée à la présence d'un monument phare : l'Abbaye cistercienne du Thoronet.

Entre 2000 et 2005, l'Abbaye du Thoronet est passée de 120 000 à 130 000 visiteurs. Il s'agit d'un des premiers sites touristiques varois, du site touristique le plus visité du département, et du 17^{ème} national.

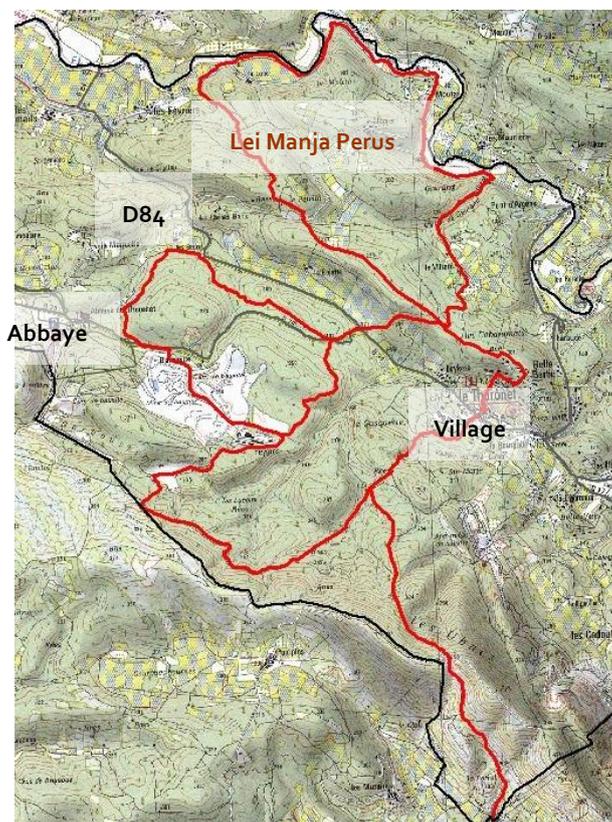
Fondée en 1146 dans l'arrière-pays varois, l'Abbaye du Thoronet est l'une des plus remarquables abbayes issues de l'ordre des Cîteaux : pureté des proportions, simplicité des volumes, rigueur de l'appareillage des pierres et absolu dépouillement de l'architecture... : beauté austère et sans artifice.



Les activités musicales en lien avec l'Abbaye attirent des passionnés venant du monde entier telles que les Rencontres Internationales de Musique Médiévale en juillet.

La commune dispose également d'une ZAC culturelle accueillant les sœurs de Bethléem.

Un tourisme de randonnées pédestres, équestres et cyclotouristiques



Trois sentiers de randonnée sont présents sur la commune :

- Lei Manja Perus : c'est un chemin de randonnée labellisé par la Fédération Française de Randonnée Pédestre, qui peut aussi accueillir des randonnées équestres ;
- Le chemin de Compostelle ;
- Un chemin de randonnée sur les chemins ruraux le long du canal. (Problème de sécurité et de responsabilité partagée entre la commune et le syndicat qui s'occupe de la gestion du canal).

Un Circuit cyclotouristique « les villages historiques du Var » (circuit n°1) s'étend sur 93 kilomètres et traverse la commune du Thoronet.

Un tourisme lié à la rivière de l'Argens

Fin 1992, le Conseil Départemental et le Var Tourisme ont collaboré pour la réalisation d'un projet d'aménagement de la vallée de l'Argens, principalement axé sur la création d'un sentier de grande randonnée et la mise en valeur des sports de pleine nature dans un souci de concertation des différents usagers et usages de l'eau.

Ce projet énonçait : la création d'un sentier de grande randonnée concernant 17 communes riveraines de l'Argens, une mise en valeur des sports nautiques (mise en place d'un calendrier d'utilisation de la rivière : convention entre Fédération de Pêche et Comité Départemental du Canoë Kayak), la conception d'une nouvelle formule d'hébergement pour favoriser la création d'hébergements touristiques, un plan de signalisation, un programme d'acquisitions foncières sur 6 sites (emplacements réservés au bénéfice du département dans l'ancien POS) : Séguemane, Les Février-Moutas, Le Château, Les Fadons, Sainte-Marie Vieille, les Bertrands - Saint Louis.

La Commune n'a pas réalisé d'aménagements puisque le Conseil Départemental restaure, nettoie et mène une politique de protection des bords de l'Argens. Néanmoins, en raison des évolutions législatives sur la gestion des rivières, le Département ne porte plus ce projet.



Un tourisme tourné vers la viticulture

L'activité agricole sur la commune du Thoronet est importante tant du point de vue économique que paysager. Une valorisation touristique pour soutenir cette activité pourrait être envisagée : visites, parcours découverte, vente directe...

Une capacité d'accueil réduite et un manque d'équipements touristiques

La commune du Thoronet connaît une très forte fréquentation touristique liée essentiellement à la présence de l'Abbaye du Thoronet, mais ne tire que peu bénéfice de cette situation du fait que les visiteurs se rendent peu au village, ni ne séjournent sur **la commune qui dispose d'une capacité d'accueil très réduite.**

Le SCOT Cœur du Var a identifié un manque d'établissement pour l'hébergement touristique dans ce secteur du Var. Il existe quelques unités d'hébergement qui sont peu diversifiées en gammes et qui ne peuvent pas accueillir des groupes de visiteur alors que le site de l'Abbaye se prête à ce type de tourisme. C'est pourquoi l'enjeu de création d'une offre d'hébergement touristique est un des enjeux du territoire et du SCOT.

La commune compte un hôtel de 21 chambres (Hostellerie de l'Abbaye), 10 chambres d'hôtes et une vingtaine de meublés en location. En revanche, elle compte un nombre assez important de résidences secondaires.

La commune compte également un centre d'hébergement « Le clos des médiévales ». Il comprend 14 chambres, soit une capacité de 28 personnes.

Ce centre d'hébergement a pour vocation :

- d'accueillir des masterclasses dans le cadre du festival de musique médiévale pendant les vacances d'été, de pâques et de toussaint.
- d'accueillir des randonneurs, accueil lié aux activités de pleine nature
- d'accueillir d'autres personnes de passage

Si la capacité d'hébergement touristique de la commune du Thoronet est faible, il en est de même sur les communes voisines et notamment sur les communes du territoire « Cœur du Var ». Seule, la commune du Cannet des Maures dispose d'une offre d'hébergement à proximité de l'échangeur autoroutier mais elle n'est pas véritablement adaptée à la demande des touristes intéressés par l'arrière pays varois (hôtel formule 1, hôtel Causseroine, camping la Cigalière).

Le tourisme vert de passage, est principalement tourné vers le patrimoine bâti (dont l'Abbaye du Thoronet de réputation mondiale), et encore trop ponctuellement vers les rives de l'Argens pour la beauté des sites ou la pratique du canoë kayak en plein essor.

La pêche est, quant à elle, l'activité par excellence pratiquée tout au long de l'année. Notons également la pratique de la chasse sur la commune.

Par ailleurs, l'ancien document d'urbanisme, le POS prévoyait une zone à vocation d'accueil touristique et de loisirs instaurée sur des terrains couvrant environ 6 hectares, situés à proximité des quartiers urbanisés au sud du village (quartiers la Bourgade et Belle Vue).

Le PLU sera l'occasion de réfléchir au devenir de ces terrains, et devra intégrer le projet touristique.

CONCLUSION

La commune du Thoronet se caractérise par :

- une importante augmentation du nombre d'actifs sur le territoire,
- un taux de chômage en baisse,
- une forte prédominance du secteur tertiaire,
- une activité touristique importante,
- une occupation agricole de 20% du territoire,
- l'installation de jeunes agriculteurs depuis une quinzaine d'années.

Les actifs qui ne travaillent pas sur place vont principalement sur les pôles Luc/Le Cannet, ainsi que sur Draguignan/Trans-en-Provence et Lorgues. On note également un allongement des déplacements domicile-travail.

La commune du Thoronet est à la recherche de nouvelles activités susceptibles de prendre le relais de la vocation minière, et de maintenir des emplois localement.

Jouissant de la présence de son abbaye cistercienne de grande renommée, elle espère renforcer ses potentialités en matière d'activités touristiques et culturelles. Cependant, la commune présente des lacunes concernant la capacité d'accueil touristique qui est relativement réduite.

Le niveau d'équipement commercial suit à retardement la croissance démographique avec l'implantation récente de la zone d'activités de Sainte Marie qui a permis de développer les activités commerciales et de services avec des établissements de proximité. Les habitants fréquentent l'unité urbaine Le Luc/Le Cannet pour une partie de leurs achats. Les hameaux éloignés du village sont plus tournés vers des pôles extérieurs à la commune pour les commerces de proximité (Carcès, Vidauban, Lorgues).

Il existe une demande d'installation d'ateliers d'artisanat d'art mais celle-ci se heurte à l'absence de locaux à louer dans le village. De même que pour l'artisanat notamment dans la construction, pour lequel aucun espace n'est disponible pour s'implanter sur le territoire.

2.4. Equipements et services

2.4.1. Les équipements administratifs et généraux

La commune dispose des équipements suivants :

- Mairie, Poste (présence d'un DAB), Maison des associations, Maison des jeunes
- Brigade de défense des animaux, Service des eaux, Comité communal feux de forêts
- Mission locale le mardi, assistante sociale tous les jeudis matin
- La gendarmerie et le centre de Pompiers les plus proches se trouvent sur la commune de Lorgues.
- La commune du Thoronet est rattachée au point relais Pôle emploi du Luc et à la Mission Locale pour l'emploi des jeunes du Centre Var également située au Luc.



Poste



Mairie

2.4.2. Les équipements scolaires

La commune dispose d'une école primaire et maternelle, l'école « Lucie Aubrac » située à l'entrée est du noyau villageois, ainsi que d'une micro-crèche « Lei Calinou ».

Effectifs scolaires depuis entre 2006 et 2017

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
CLASSES	8	8	8	9	9	10	10	10	9	9	9
EFFECTIFS	218	219	220	224	231	240	230	220	232	227	224

La micro crèche possède une capacité de 10 places. La micro crèche a été fréquentée par 35 enfant en 2013, 26 en 2014, 21 en 2015 et 20 et 2016.

2.4.3. Les équipements de loisirs sportifs et culturels

Office de tourisme, Syndicat d'initiative, Foyer rural : 187 adhérents en 2005, Salle des fêtes (80 personnes assises), Salle de l'académie de musique ancienne (destinée à devenir un écomusée).

Pratique du sport : court de tennis, terrain multi-sports, mini-terrain de foot, terrains de jeux pour les enfants, terrain de boules situé place Vermot...

Foyer rural



Terrains de sport



La municipalité envisage la réalisation d'une salle polyvalente, d'un terrain de foot normé, d'une aire de jeux pour enfants, ainsi qu'un jardin.

Une académie de musiques anciennes et son centre d'hébergement ont été construits au nord du noyau villageois.

Une halte équestre fait également partie des équipements de loisirs proposés par la commune.

La commune dispose également de plusieurs lieux de culte : Eglise du Thoronet dépendant du Presbytère de Lorgues, Abbaye du Thoronet, Eglise du monastère de Bethléem, Chapelle des Camails.

2.4.4. Les équipements sanitaires et de santé

Services de santé :

Un cabinet médical et paramédical comprenant 3 médecins, un kinésithérapeute, 3 infirmières, un podologue, un dentiste, un service d'ambulance, deux services de location de matériel médical, pas de pharmacie.

Le service de soins infirmiers à domicile du Pays Lorguais intervient sur les communes de Lorgues, de Taradeau, du Thoronet et de Saint Antonin.

Concernant le service hospitalier, les habitants du Thoronet doivent se rendre à Draguignan, ville distante de 23 kilomètres. La commune manque d'une assistance médicale d'urgence.

Personnes âgées :

CCAS : 21 demandes d'Aide aux Personnes Agées en 2005 (27 en 2003).

Une résidence de retraite « Jasmin » : capacité d'accueil de 100 personnes (47 logements).

Enfance-Jeunesse :

	Compétences des communes	Compétences de la CCCV
Pour les 0-3 ans	Compétence totale dédiée aux communes	La CCCV assure un relais d'informations, par commune, sur les places disponibles des assistantes maternelles via internet.
Pour les 3-11 ans	Compétence totale dédiée aux communes sur les temps périscolaires.	Compétence totale dédiée à la CCCV sur les temps extrascolaires, hormis les vacances de Noël.
Pour les 12-18 ans	Compétence totale dédiée aux communes.	La CCCV assure une mise en réseau auprès des services jeunesse par des actions ponctuelles, thématiques et séjours.

Compétence totale dédiée à la CCCV sur les temps extrascolaires, hormis les vacances de Noël, organisés de la façon suivante :

- Durant les petites vacances scolaires :
 - 3 A.L.S.H maternels : Besse-sur-Issole (capacité d'accueil : 50 places), Le Cannet des Maures (capacité d'accueil : 24 places) et Le Luc en Provence (capacité d'accueil : 50 places).
 - 1 A.L.S.H primaire : Besse-sur-Issole (capacité d'accueil : 150 places)
 - 2 séjours en hiver et 1 en automne
- Durant les grandes vacances scolaires
 - 1 A.L.S.H unique situé à Gonfaron (aux Sigues) accueillant 100 maternels et 200 primaires.
 - 2 séjours en été (1 en juillet et 1 en août)
- Les enfants sont inscrits à la semaine et accueillis à la journée complète.
- Les ramassages en bus sont prévus.

A ce jour, la commune compte un établissement d'accueil jeune enfant et un accueil adolescent.

Un projet de crèche intercommunale est en cours de réflexion avec la commune du Cannet des Maures.

2.4.5. Les réseaux publics

2.4.5.1. Réseaux d'alimentation en eau potable

La commune a réalisé un **Schéma Directeur d'Eau Potable**. Elle gère elle-même ses ressources en eau potable, et possède plusieurs sources d'alimentation :

- la principale source est le forage des Vidals situé au sud-est du village du Thoronet,
- une partie du réseau est alimenté en commun par le surpresseur de Mappe (eau issue d'une source gravitaire sur la commune de Saint Antonin) et par l'eau issue du bassin des Vidals et du Syndicat,
- la commune possède également un autre forage qui est le forage de Sainte Croix situé au nord de la commune,
- la commune à également la possibilité d'être alimentée par le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la source d'Entraigues localisée sur la commune de Vidauban.

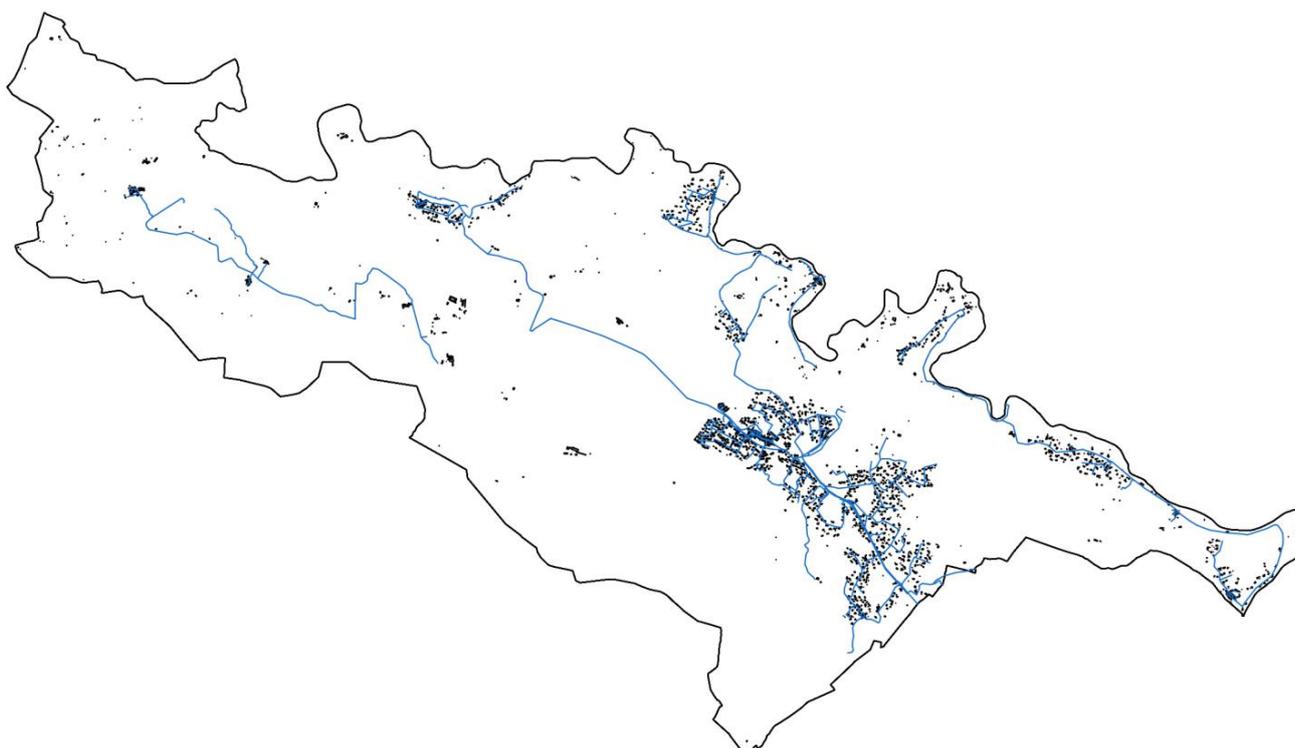
Tous les périmètres de protection des ressources propres sont établis et représentent des servitudes d'utilité publiques (AS1) : les Vidals, Sainte Croix, Source de Mappe et source d'Entraigues.

La commune compte **86 kilomètres de linéaire**, avec un réseau bien développé permettant de desservir une très large part du territoire communal. Malgré les réhabilitations régulières entreprises par la commune, le réseau d'eau potable présente encore de nombreux kilomètres de réseaux vétustes et très souvent de diamètre faible compte tenu de l'expansion de l'urbanisation ces dernières années, de l'évolution des besoins et de la défense incendie.

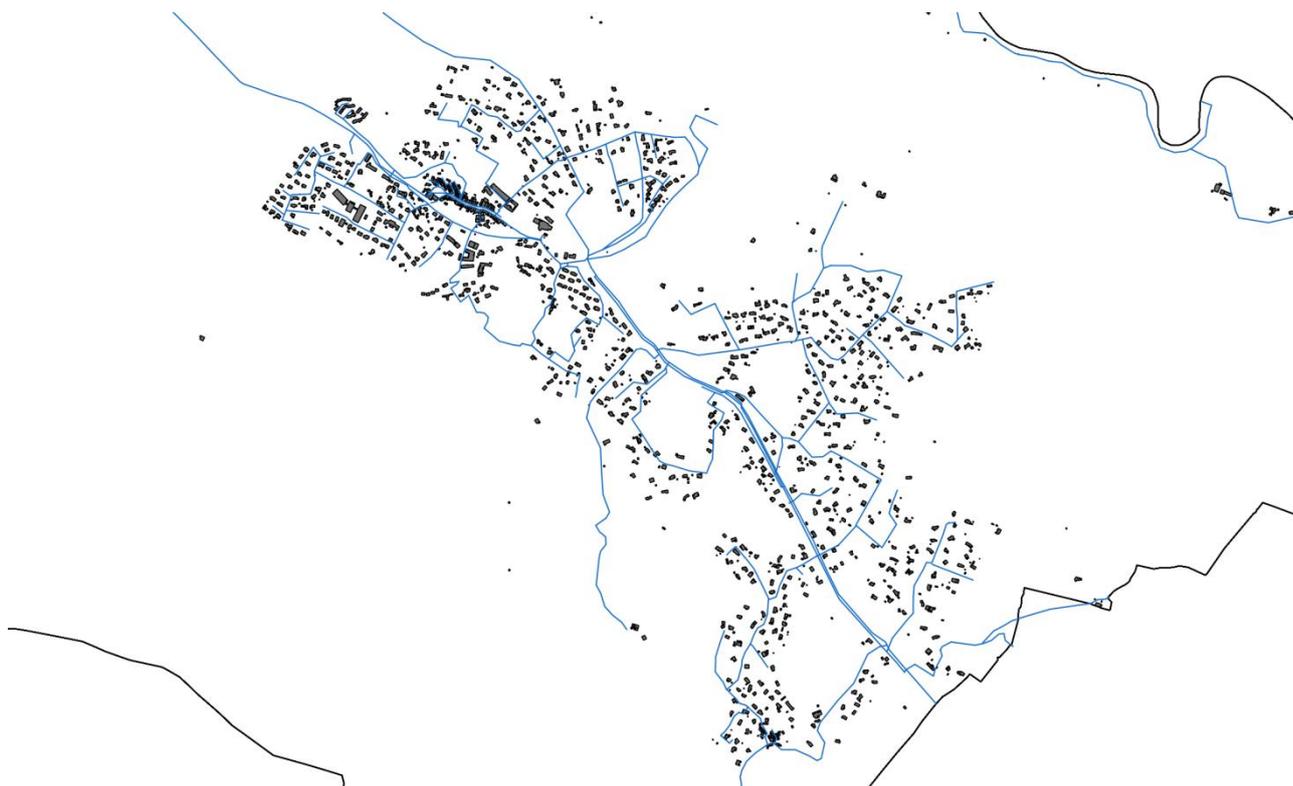
En 2017 on dénombre **1627 abonnés** et une population desservie estimée à 2804 habitants desservis sur la base de la population totale de la commune et de la population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

La présence quasi systématique du réseau public d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la commune permet de s'affranchir en grande partie des contraintes liée à la présence de forages d'eau destinée à la consommation humaine et minimise les risques pour la santé publique.

Carte du réseau d'eau potable sur la commune du Thoronet



Carte du réseau d'eau potable au niveau du village du Thoronet



La capacité de stockage actuelle de la commune est de 950 m³. Elle se décompose comme suit :

- réservoir de Codouls
- réservoir de Belle Barbe
- réservoir de Sainte-Croix
- réservoir des Bruns

L'analyse des volumes prélevés est détaillée dans l'Etat initial de l'environnement dans la partie « Ressource en eau potable ».

2.4.5.2. Réseaux d'assainissement

La commune dispose d'un Schéma Directeur d'Assainissement datant de 2005 et d'un zonage d'assainissement communal approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2005 (après enquête publique en 2003). En parallèle de l'élaboration du PLU, le zonage d'assainissement a été mis à jour. Il est joint dans les annexes sanitaires du PLU.

Seul le noyau villageois et son pourtour proche sont équipés d'un réseau d'assainissement collectif. Le reste du territoire communal est en assainissement autonome. Le réseau d'assainissement collectif prévoit d'être étendu en périphérie du village afin de raccorder des secteurs habités et de nouveaux secteurs à urbanisés en cohérence avec le PLU.

La commune dispose d'une station d'épuration sur lit bactérien de forte charge de **1700 Équivalent Habitant** inaugurée en 1995. Les eaux traitées sont rejetées gravitairement au milieu naturel (fond de vallon). Actuellement, près de 1 000 habitants sont raccordés à cette station. Elle a récemment été **renovée en 2014**.

Le contrôle de l'assainissement non collectif est une compétence intercommunale pris en charge par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (PANC) depuis 2002. Il couvre les 11 communes de l'intercommunalité.

Le Thoronet est la commune ayant eu le plus grand nombre d'installation contrôlée depuis la création du SPANC, soit 842 en 2016. Cette même année, sur les 810 installations contrôlées sur la Communauté de Communes, presque 40% ont obtenues un avis négatif. Cette proportion augmente depuis 2011 en partie à cause du changement de

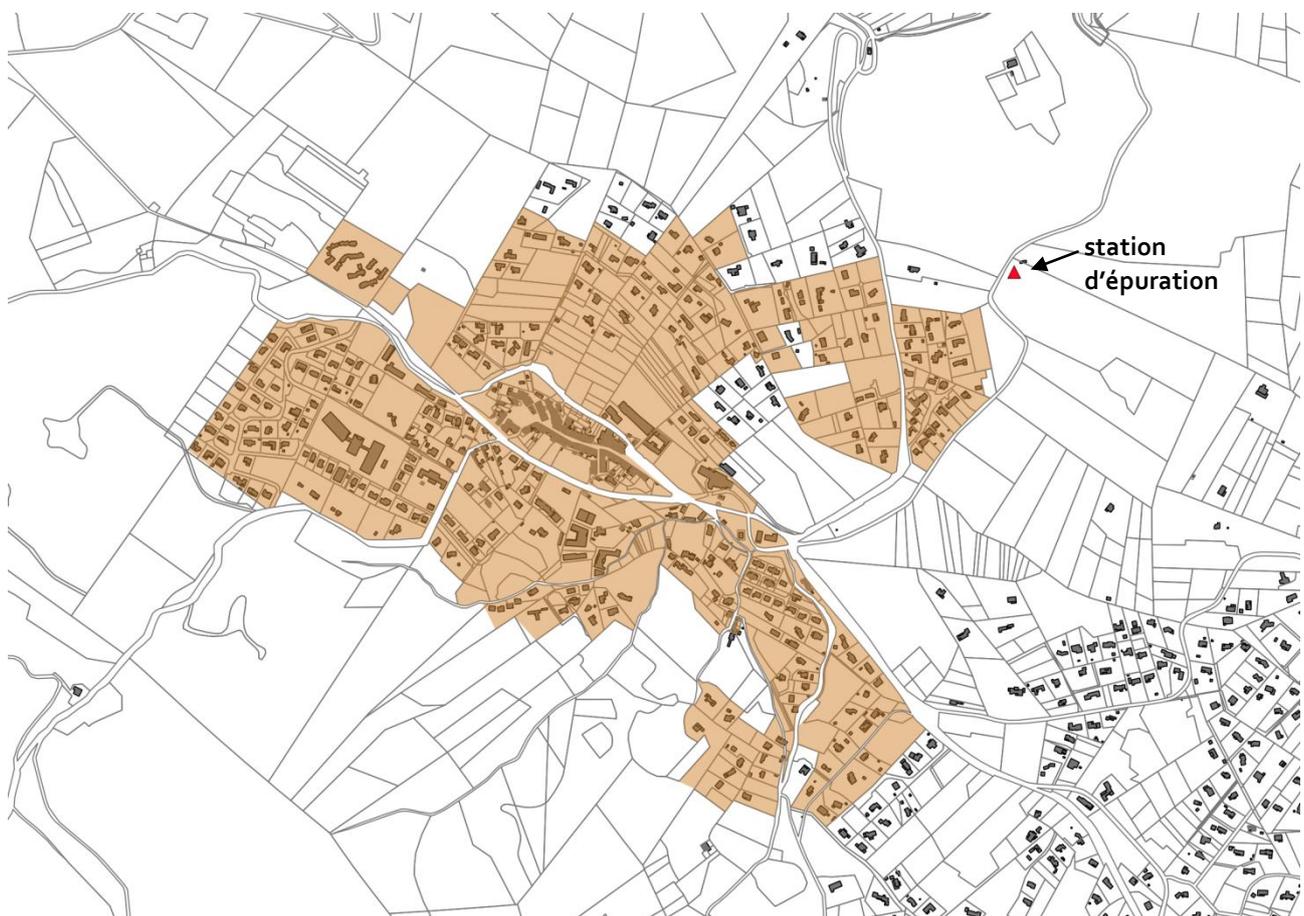
réglementation de 2012. Les propriétaires de ces installations sont donc dans l'obligation de se mettre aux normes pour éviter toute pollution ou atteinte à la santé publique.

Le règlement du service intercommunal d'assainissement non collectif exige la réalisation d'une étude de définition de la filière d'assainissement (avec étude des sols) pour toute installation nouvelle ou réhabilitation d'un système existant en raison de l'hétérogénéité des sols présents sur le territoire intercommunal et de la présence de nombreuses contraintes. Les formations géologiques présentent globalement une bonne perméabilité.

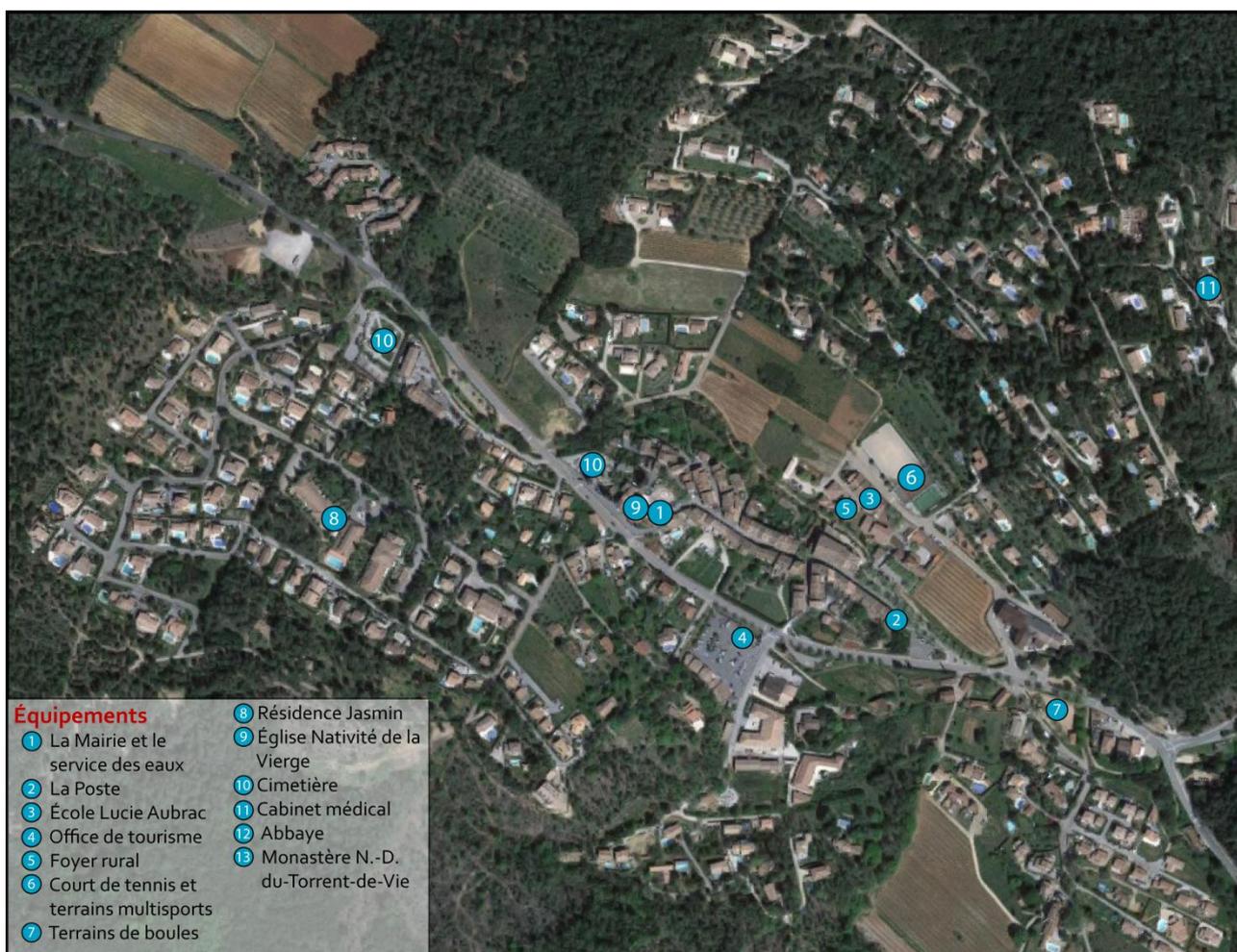
Les problèmes rencontrés :

- Dans de nombreux hameaux, compte tenu de l'implantation groupée des constructions, celles-ci ne disposent pas de la surface de terrain nécessaire à la réalisation de filières d'épandage individuel.
- La présence d'un réseau conséquent de canaux d'arrosage régulièrement entretenus, et la proximité pour certains du fleuve de l'Argens.
- Au final, ce sont davantage la structure de l'habitat et les contraintes hydrographiques qui posent des problèmes pour la mise en œuvre de filières d'assainissement autonome répondant aux normes en vigueur.

Les secteurs raccordés au réseau d'assainissement collectif



Localisation des équipements collectifs



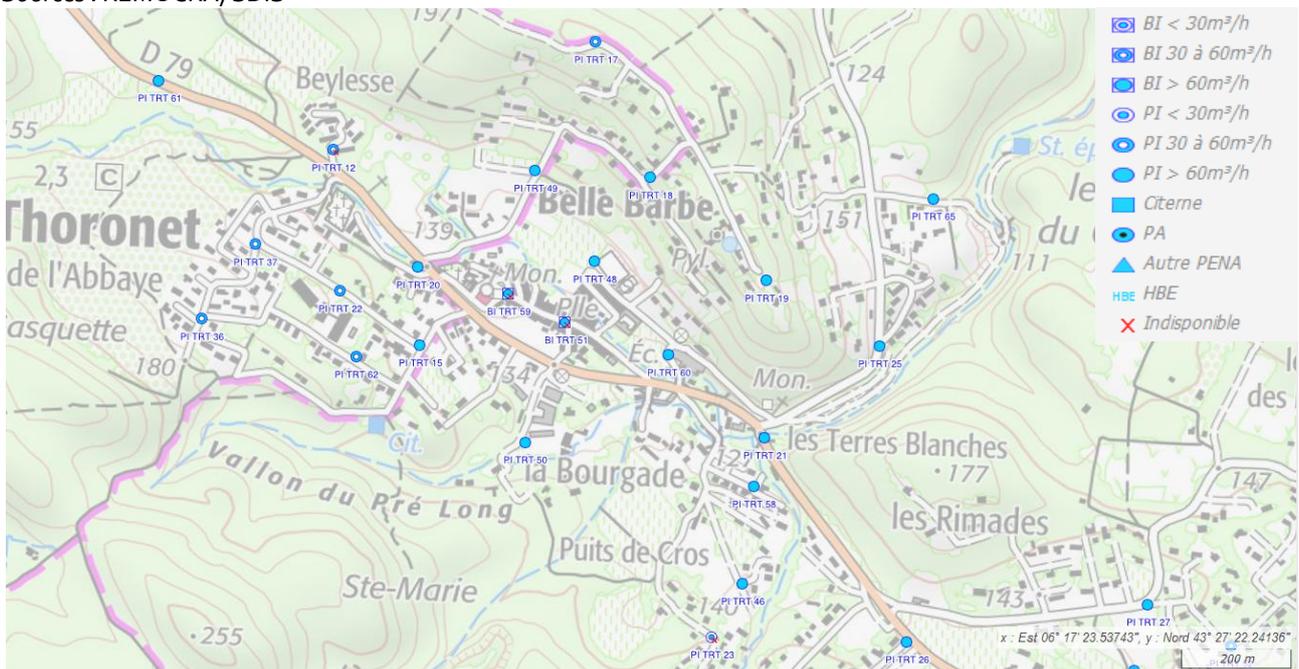
2.4.5.3. Défense incendie

Le dernier contrôle du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) du Var, recense sur la commune :

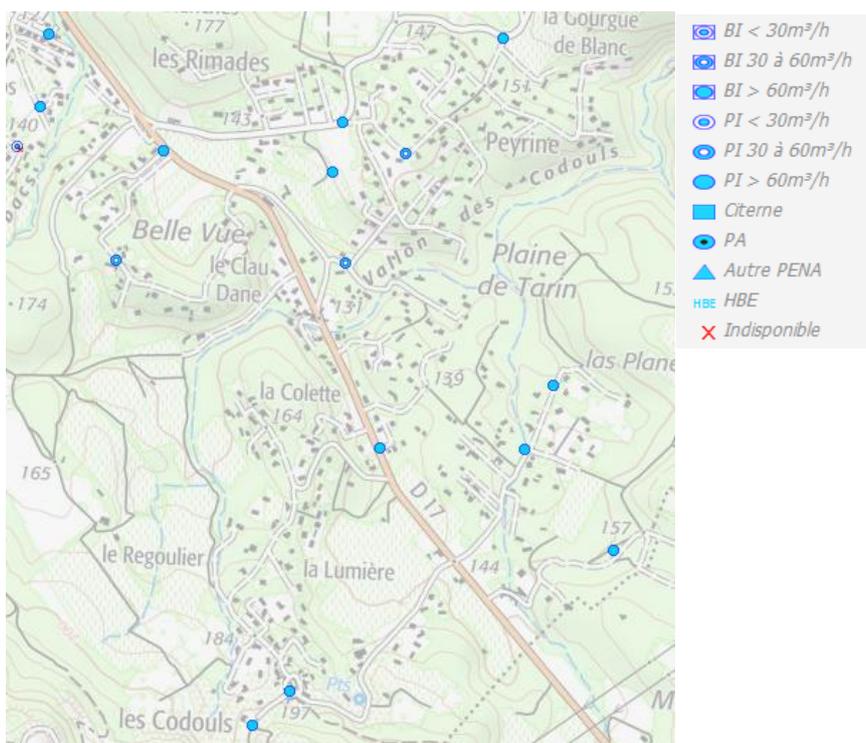
- Le village : 23 bornes et poteaux incendie (dont 4 indisponibles)
- Les quartiers périphériques le long de la RD17 : 12 bornes et poteaux incendie
- Les hameaux de Sainte Croix et les Férauds : 5 bornes et poteaux incendie (dont 1 indisponible)
- Les hameaux des Camails et des Février : 3 bornes et poteaux incendie (dont 1 indisponible)
- L'Abbaye et le Monastère de Bethléem : 5 bornes et poteaux incendie (dont 1 indisponible)
- Les hameaux du Moutas, Clapier, le Vilard et Pont d'Argens : 6 bornes et poteaux incendie (dont 1 indisponible)
- Les hameaux les Germain et les Bertrands : 4 bornes et poteaux incendie (dont 1 indisponible)

Localisation des équipements de défense incendie : le village

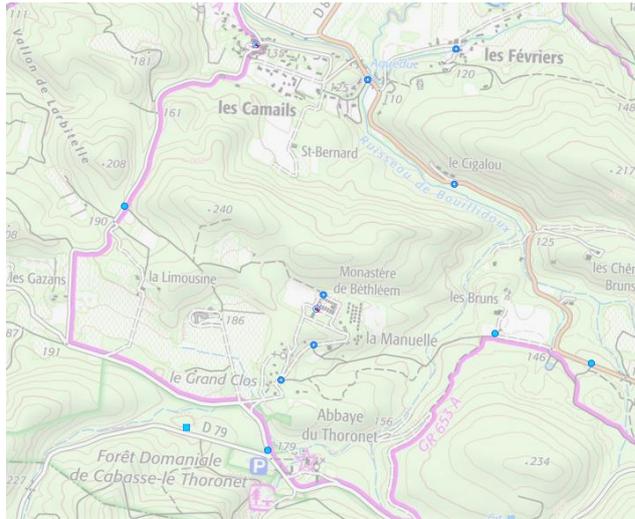
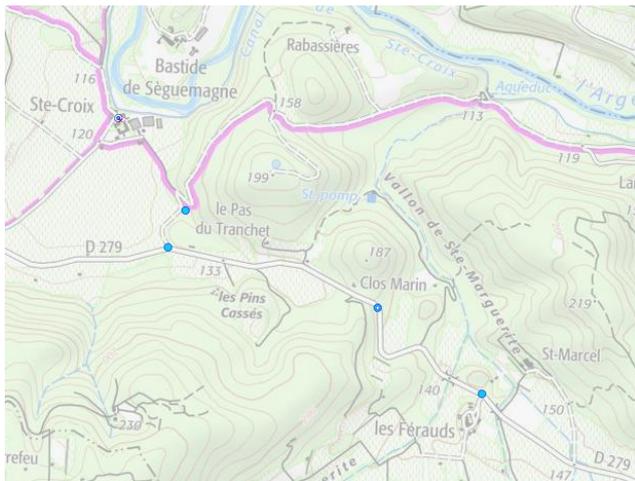
Sources : REMOCRA, SDIS



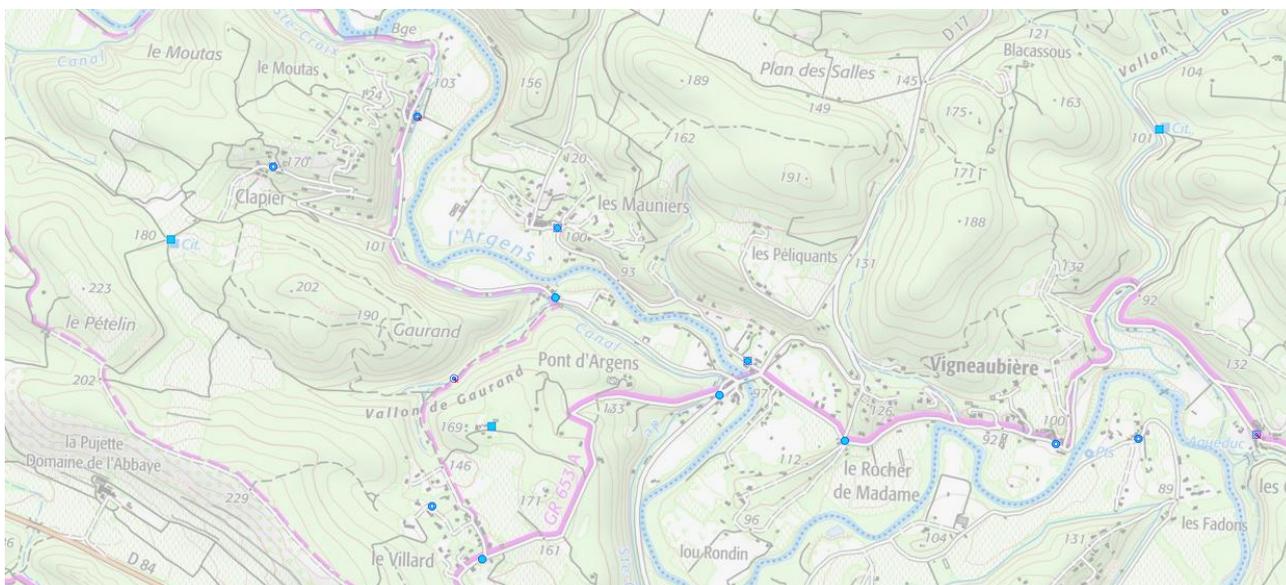
Les quartiers périphériques le long de la RD17



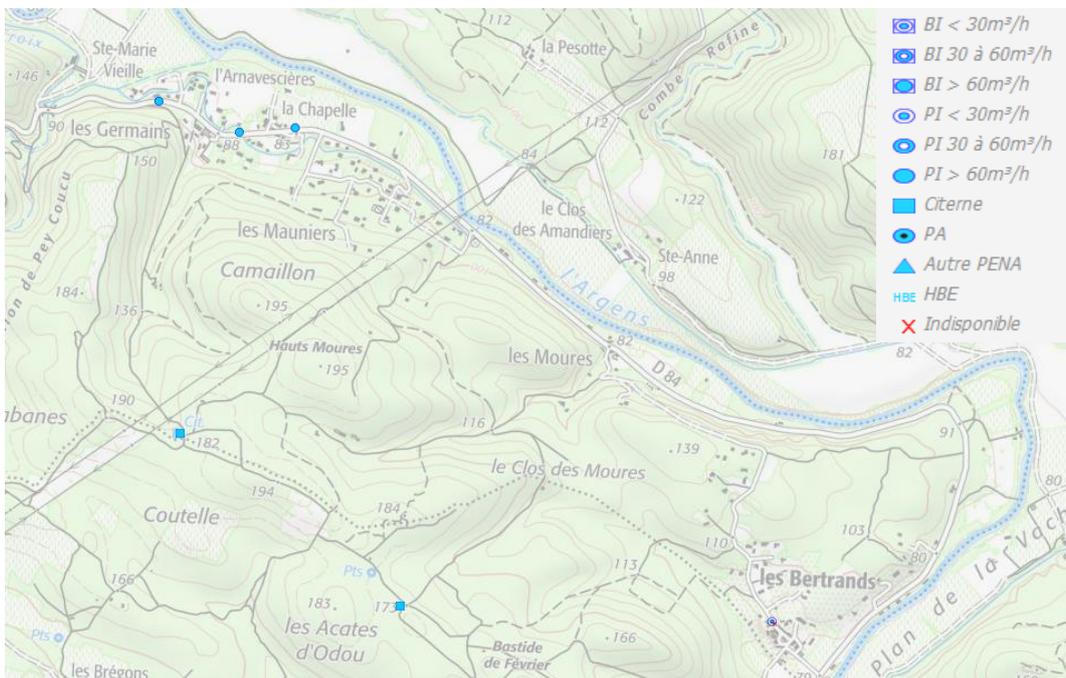
Les hameaux : Sainte Croix, les Férauds, les Camails, les Février, l'Abbaye, le Monastère de Béthléem



Les hameaux : le Moutas, Clapier, le Villard, le Pont d'Argens

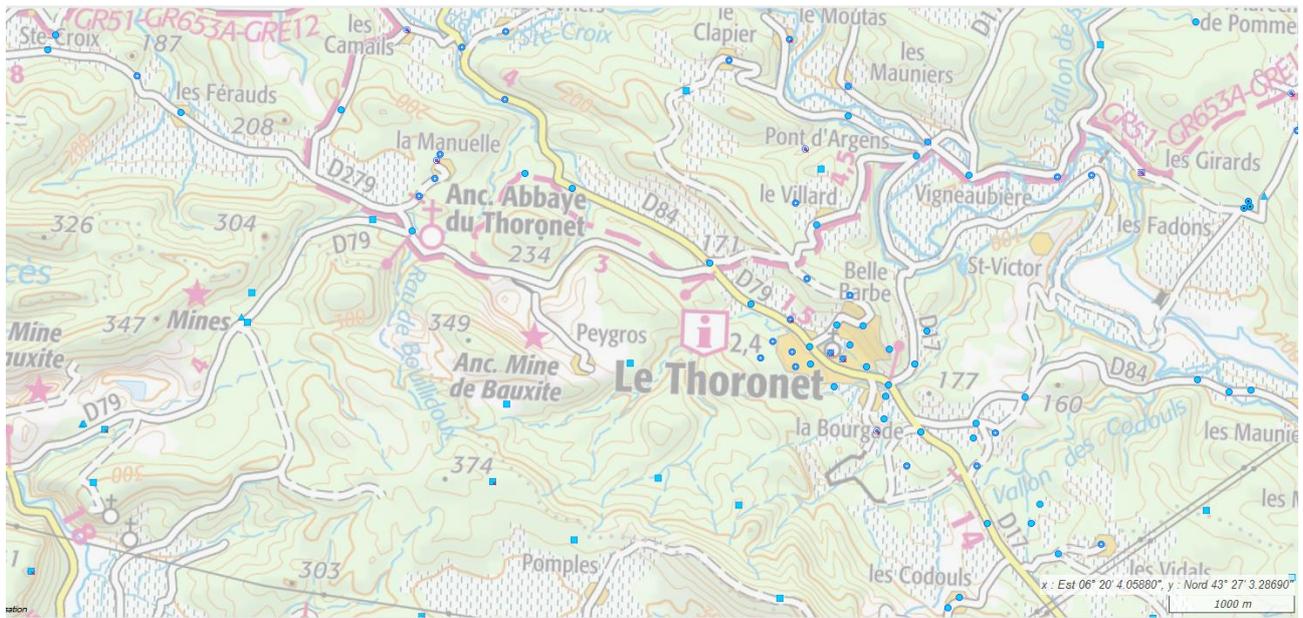


Les hameaux : les Germain, les Bertrands



- BI < 30m³/h
- BI 30 à 60m³/h
- BI > 60m³/h
- PI < 30m³/h
- PI 30 à 60m³/h
- PI > 60m³/h
- Citerne
- PA
- Autre PENA
- HBE
- HBE
- Indisponible

Vue globale de la commune du Thoronet



En dehors des espaces urbanisés, sont également recensés :

- 9 citernes localisées dans les massifs boisés,
- 6 bornes et poteaux incendie localisés sur la RD79, la RD 84.

CONCLUSION

Proportionnellement à la taille de la commune, le niveau d'équipements est relativement satisfaisant même s'il présente quelques lacunes.

L'analyse des équipements présents au niveau du village et de ses extensions urbaines fait ressortir un niveau d'équipements général correct, malgré une faiblesse des équipements touristiques et un nécessaire renforcement des équipements sportifs et culturels.

La vie associative est également riche sur le village.

On notera toutefois décalage entre les équipements existants et les besoins générés par la croissance démographique (besoins : salle polyvalente, terrain de foot, crèche ou halte garderie...).

En matière de réseaux:

Le réseau d'eau potable très étendu permet une bonne desserte des secteurs urbanisés. La ressource en eau est suffisante et diversifiée pour alimenter la commune.

La station d'épuration n'est pas saturée, mais il existe de nombreuses zones d'habitat diffus non raccordées (ANC). Cela pose problème dans certains hameaux.

En matière de gestion des déchets :

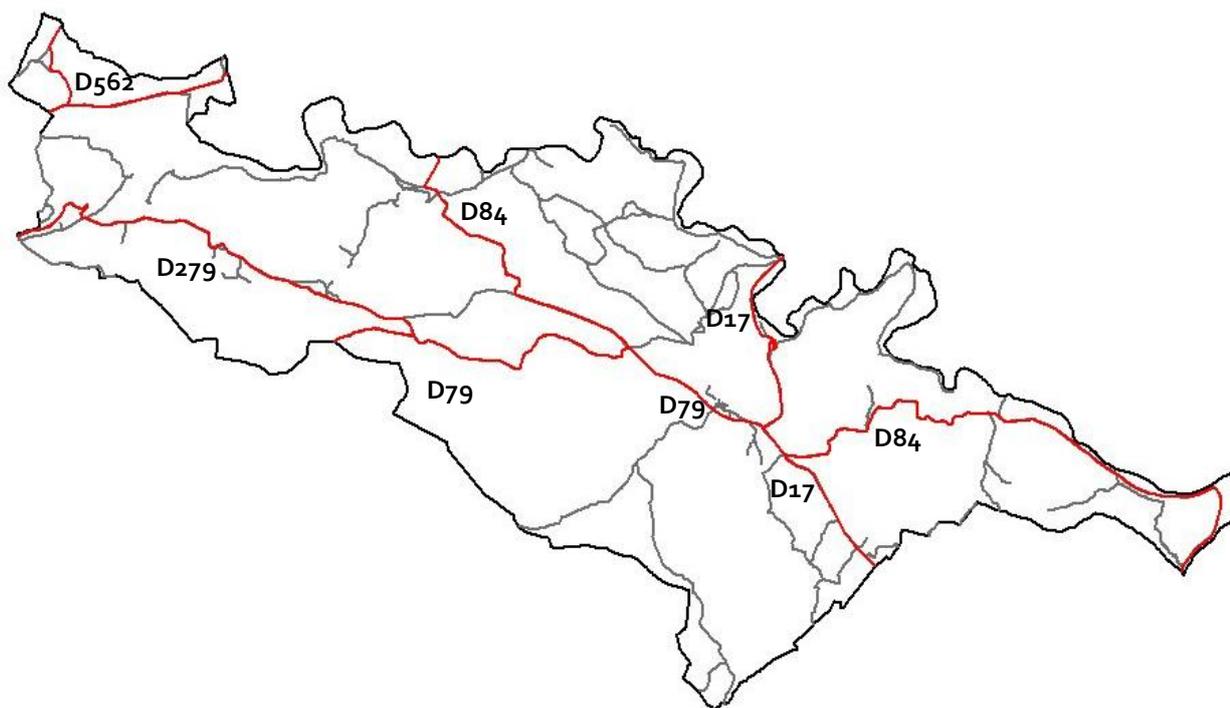
L'étendue des zones urbanisées induit une tournée de ramassage des ordures ménagères très étendue (environ 45 kilomètres), mais des dépôts sauvages existent.

2.5. Infrastructures de transport

2.5.1. Le réseau routier

La commune est facilement accessible, elle bénéficie de la proximité de la RN7 et de l'autoroute A8 (l'échangeur du Cagnet des Maures est à environ 8 km par rapport au village). Par ailleurs, malgré le cloisonnement de l'espace, la commune bénéficie d'une bonne desserte routière du fait de la multiplicité des chemins départementaux et ruraux.

Carte du réseau viaire



Les routes départementales

- La D17 relie le village du Thoronet à la commune du Cagnet-des-Maures au sud-est en direction de l'autoroute A8, et à la commune de Lorgues vers le nord.
- La D84 traverse le village du Thoronet et le relie à Vidauban à l'est et à Entrecasteaux au nord.
- La D79 et la D279 irriguent la partie du territoire communal située à l'ouest du noyau villageois en direction de Cabasse et de Carcès.
- La D562 traverse la pointe nord-ouest de la commune depuis Carcès vers Lorgues.
- La D31 se situe au nord ouest de la commune depuis la RD562.

Un projet d'élargissement de la route D84 est en réflexion depuis 1989 (de Beylesse jusqu'au Pont des Camails) mais cette voie est située dans le périmètre du site classé donc son élargissement nécessite une Déclaration d'Utilité Publique. Ce projet dépasse le simple intérêt communal, il vise également à améliorer les liaisons départementales Nord-Sud.

Ces routes serpentent entre les collines boisées, elles sont par endroit relativement étroites et sinueuses, mais permettent un bon maillage du territoire communal.

Les chemins ruraux

Les chemins ruraux sont souvent étroits et sinueux, et pas toujours en bon état, même s'ils ont souvent été élargis aux normes lorsqu'ils desservent des zones d'habitat diffus.

Les chemins ruraux sont nombreux sur la commune (ex : chemin du Moutas, du Clapier, du Villard, des Bertrand, des Camail, des Février...). Ils posent beaucoup d'enjeux et de questionnements car ce sont des chemins privés étroits qui desservent de nombreuses habitations et qui sont mal entretenus.

L'étroitesse et la qualité parfois médiocre de ces derniers posent des problèmes en termes d'accessibilité, de desserte et de sécurité :

- problèmes de desserte des zones d'habitat car la plupart des chemins se terminent en impasse ;
- problèmes d'accès des services de secours en cas d'incendies ;

La commune souhaite acquérir une grande partie des chemins privés (important programme de classement des voies privées ouverts à la circulation publique en voies communales) afin de pouvoir améliorer la qualité des accès, veiller à leur entretien et assurer la sécurité des personnes et des biens (largeur réglementaire de 4 mètres minimum dans les zones d'habitat diffus).

Plusieurs projets de liaisons entre les différents chemins ruraux sont en réflexion, et devront être pris en compte dans le cadre du règlement du PLU (emplacements réservés).

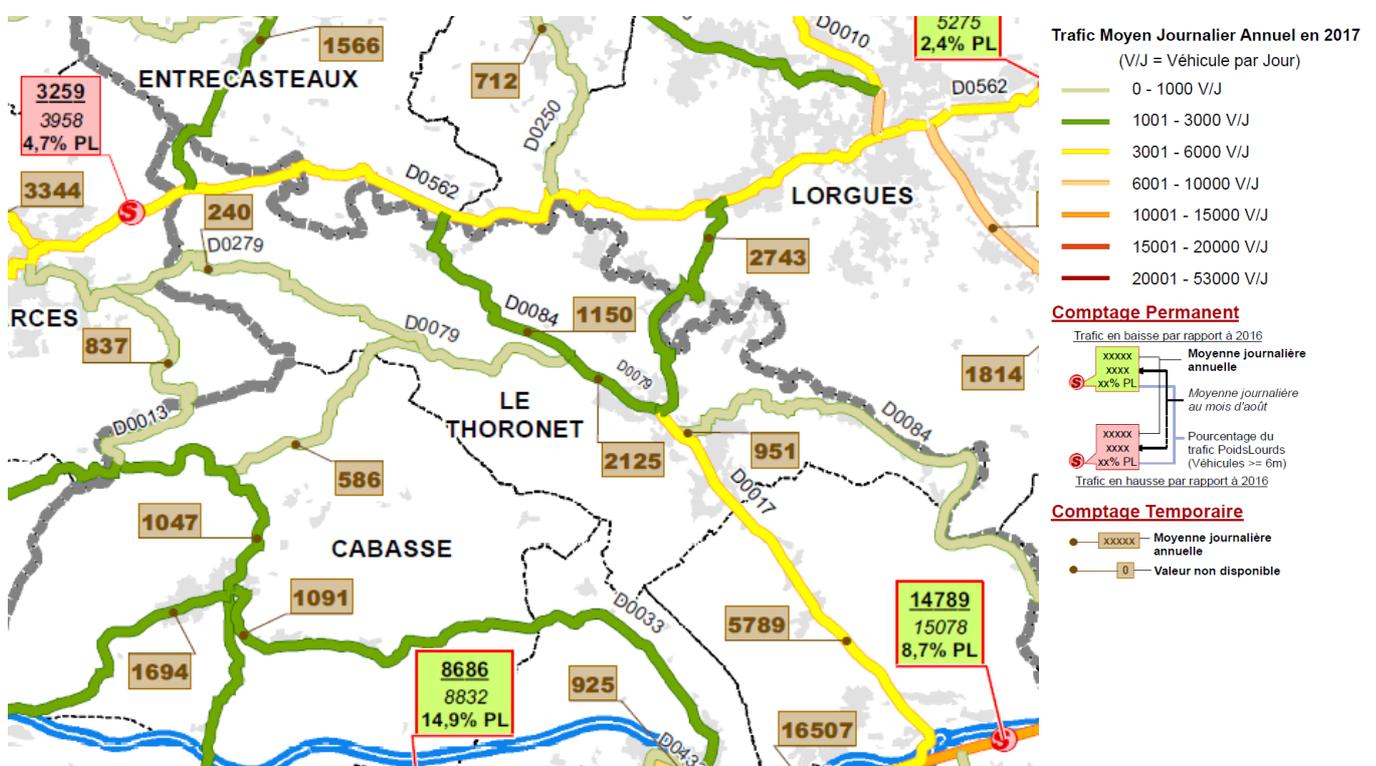
Trafic routier

Les axes routiers les plus empruntés qui traversent la commune sont :

- la **D17** : 2 743 véhicules par jours en moyenne en direction de Lorgues et 5 789 en direction du Cannet des Maures.
- la **D79** : 2 125 véhicules par jour en moyenne traversent le village.
- la **D84** : 1 150 véhicules par jours en moyenne entre le village du Thoronet et la D562, et 951 entre le village et Vidauban.
- la **D562** qui longe la commune au nord compte 3 259 véhicules par jours en moyenne.

Ces trafics routiers sont globalement en augmentation et plus particulièrement la D17, la D84 et la D79.

Carte des trafic routier – Département du Var 2017



La sécurité routière

Certains carrefours méritent une attention particulière.

Des travaux ont été entrepris par le Conseil Départemental sur certains carrefours problématiques (D79/D279, au niveau de l'Abbaye, D31/D562, D17/D84 vers Lorgues et D17/D84 vers Vidauban).

D'après les statistiques publiques d'accidentologie, il existe un point sensible sur le territoire communal, situé sur la D84 aux alentours du PR2, qui fera l'objet d'une opération, prévue au Schéma Départemental des Déplacements. Cette opération de recalibrage et de rectification de la portion de la D84, comprise entre les PR 0,250 et PR 3.7320, a bénéficié d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en 2008.

2.5.2. Le stationnement

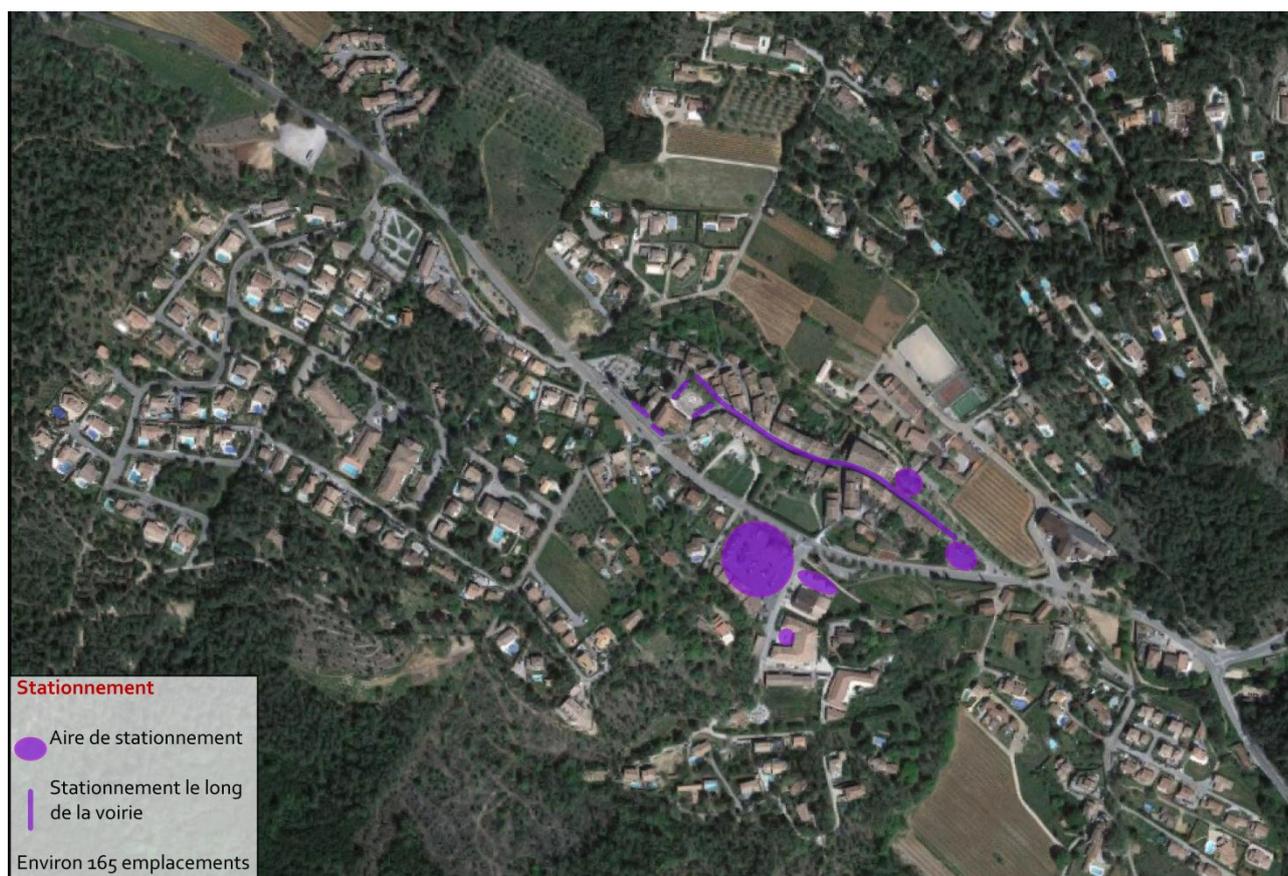
La commune dispose de plusieurs espaces de stationnement proches du village :

- 2 parking en entrée de village est le long de la rue Grande,
- 1 parking dans la zone commerciale de Sainte Marie,
- Des places de stationnement linéaires dans le village, principalement le long de la rue Grande et sur la place devant la Mairie.

Le village comptabilise environ 165 places de stationnement. Le stationnement reste néanmoins difficile autour de l'école communale qui ne bénéficie pas d'espace de stationnement à proximité immédiate. De plus, l'accessibilité pour les transports scolaires pose également problème.

La commune dispose également d'un parking pour poids lourds « Leï Roulé ».

Localisation des places de stationnement



2.5.3. Transports en commun

La commune dispose d'un service de ramassage scolaire qui est organisé par la Région PACA pour les collégiens et les lycéens et dont la gestion administrative et financière est gérée par la communauté de communes.

La commune est uniquement desservie par les lignes de transport scolaire suivantes, pouvant être empruntées par d'autres usagés :

- Ligne 5221 : Le Thoronet – Lorgues / Pignan – Le Thoronet – Lorgues
- Ligne 5420 : Le Thoronet – Carcès
- Ligne 5539 : Le Thoronet

Depuis Lorgues, des liaisons sont possibles vers Draguignan, Brignoles et Saint-Maximin.

En revanche il n'existe aucune liaison vers le Luc en Provence et Le Cannet des Maures, pôles principaux de la Communauté de Commune Cœur du Var, et distants de seulement une dizaine de kilomètres.

On peut également signaler la présence d'une gare SNCF au Cannet des Maures quoique mal desservie.

2.5.4. Les liaisons douces

Au sein du village, les voiries sont équipées de trottoirs et passages piétons pour les déplacements pédestres, notamment le long de la RD79 qui est une voie de desserte très empruntée et qui traverse le village.

Les cheminements doux et piétons sont peu développés depuis le centre-village vers les quartiers périphériques. On remarque cependant la volonté de les développer avec la création récente d'une voie piétonne en bordure de la RD79 permettant de relier le centre et le quartier Beylesse ainsi qu'un cheminement piéton le long du chemin André Camail qui permet d'accéder à l'école depuis le carrefour avec la RD 79.

Les modes de transport doux tel que le vélo sont peu pris en compte. Un projet de création d'une piste cyclable le long de la D84 entre Beylesse et le Pont des Camails est en cours de réflexion.

CONCLUSION

Malgré son étendue, le territoire bénéficie d'une bonne desserte routière.

La RD 17 et son prolongement par les RD 79 et 84 est une voie départementale fréquentée pour rejoindre le « Moyen Pays » et le « Haut Var/Verdon ». A ce titre, elle supporte un trafic de transit conséquent. Entre le Nord du village (secteur de la Pugette) et la RD 562, la RD 84, étroite et sinueuse, n'a pas une configuration adaptée au trafic qu'elle connaît. Son amélioration serait nécessaire pour la sécurité des usagers. Compte tenu de l'extension de l'urbanisation au sud du village, la déviation de la RD 84/ RD 79 traverse de fait aujourd'hui le village.

Des besoins de stationnement dans le village restent insatisfaits notamment pour l'accès à l'école communale tant au niveau du stationnement que pour la desserte par les transports scolaires.

Les voies de déplacements doux sont en cours de développement et sont nécessaires pour permettre de relier le village avec les quartiers périphériques.

2.6. Analyse urbaine

2.6.1. La répartition générale du bâti sur la commune

Traditionnellement la population du Thoronet se répartissait entre le village et les nombreux hameaux disséminés sur le territoire communal, plus particulièrement dans sa partie nord, là où les zones agricoles sont les plus nombreuses.

Cette dispersion de l'habitat correspondait à une nécessité économique : celle pour les agriculteurs d'être proches de leur lieu de travail sur un territoire communal au relief compartimenté.

Cependant, le développement urbain de la commune du Thoronet a connu un « éclatement » dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Ce phénomène s'est alors traduit par la dispersion d'un habitat pavillonnaire.

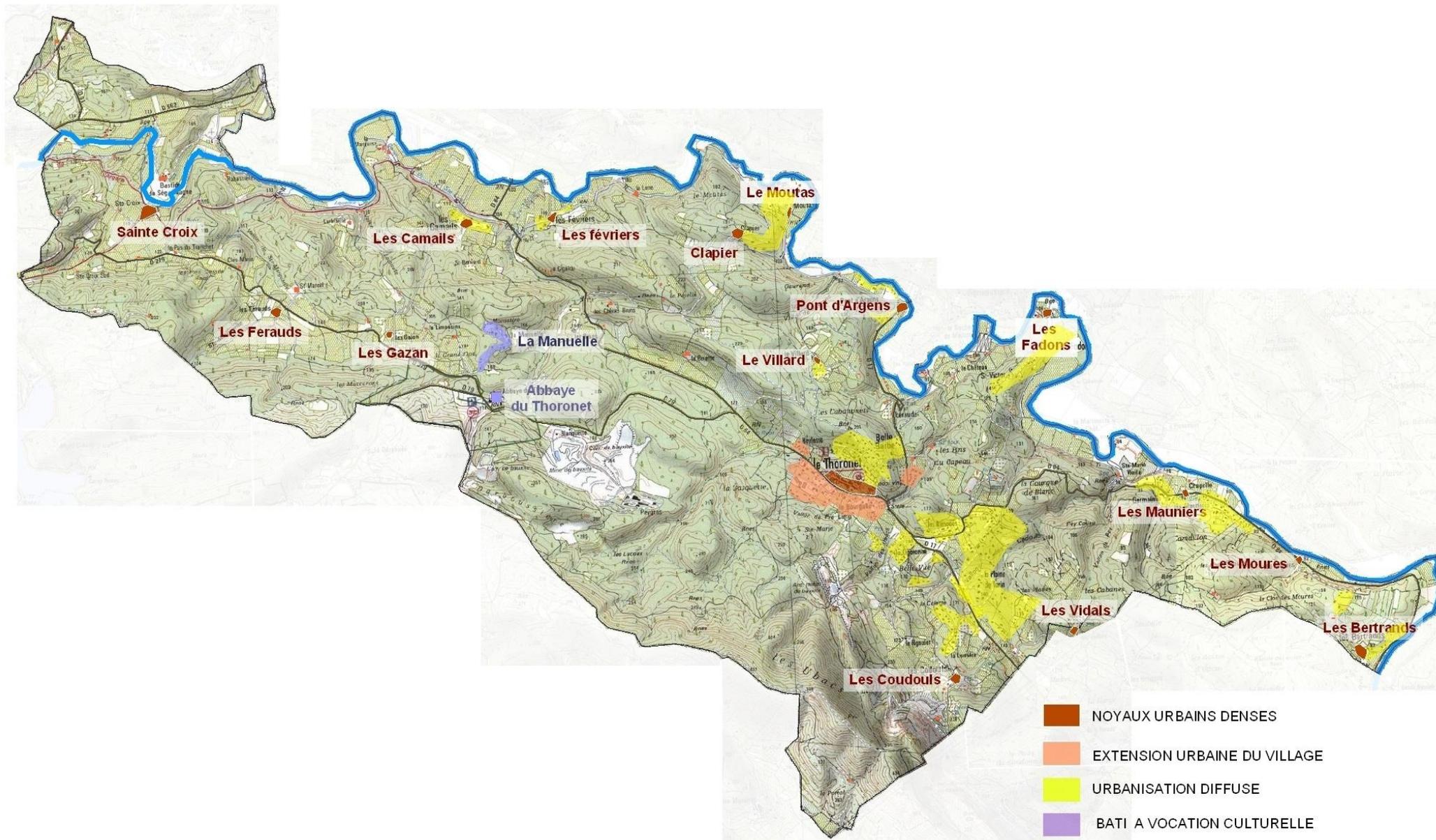
En effet, à partir des années 1970, un mouvement d'urbanisation diffuse va apparaître avec un mouvement d'installation d'un habitat résidentiel et de résidences secondaires. Cela va entraîner une vague d'urbanisation diffuse à proximité des hameaux et dans le prolongement du village, notamment le long de la RD17. Le développement a alors commencé à s'effectuer au gré des initiatives individuelles.

La commune du Thoronet abrite également des éléments de patrimoine architectural remarquable qui, nichés au creux de paysages variés de qualité, contribuent d'autant plus au cachet de la commune : ce sont les hameaux authentiques (Sainte Croix, les Camails...), des domaines (domaine de la Marquise, le Château...), des chapelles de campagne (église paroissiale de la nativité XVII-XIX siècle), la célèbre abbaye du Thoronet...

Le bâti sur la commune se présente sous des formes variées :

- **un village-rue situé dans la partie est du territoire communal;**
- **de nombreuses zones d'habitat pavillonnaire.** Elles se situent principalement autour du noyau villageois, de part et d'autre de la D17, et dans le prolongement des hameaux de la vallée de l'Argens (les Camails, les Février...).
- **des hameaux et groupes d'habitations de caractère.** Nous les retrouvons dans les deux principales vallées du territoire, généralement à proximité des domaines viticoles : les Ferauds, Sainte Croix...
- un habitat rural isolé. **Ce sont des exploitations agricoles, des domaines abritant de grandes bâtisses de caractère**

CARTE DE LA TYPOLOGIE DE L'HABITAT SUR LA COMMUNE DU THORONET



2.6.2. La morphologie urbaine et les caractéristiques architecturales

2.6.2.1. Le noyau villageois : « un village - rue »

Les différentes phases d'extension du noyau villageois

Historiquement, le village s'est d'abord établi autour de l'actuelle place Sadi Carnot avec un habitat groupé en arc de cercle sur la butte.

Au cours du XIX^{ème} siècle jusqu'au début du XX^{ème} siècle, le village s'est développé vers le sud-est sous la forme d'un village-rue. Ce développement s'est arrêté avec la création des écoles et de la place des Ecoles.

Au cours du XX^{ème} siècle, l'urbanisation a éclaté sous la forme d'un habitat individuel dispersé en périphérie du village. Au cours de la même période, le développement du village est bloqué vers le sud et le sud-ouest par la création de la déviation, et la présence du vallon au nord-est gêne aussi l'extension de l'urbanisation dans cette direction, seuls les équipements sportifs ont franchi cette barrière naturelle.

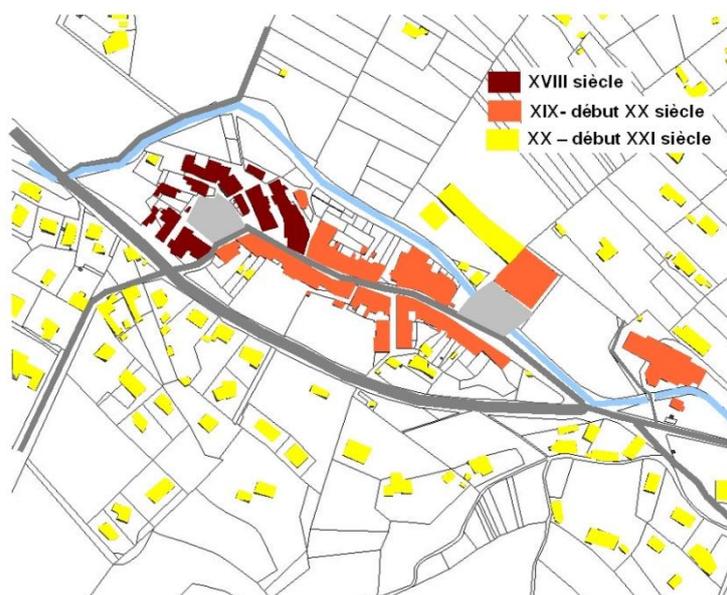
Une troisième phase d'extension du village marque le début du XXI^{ème} siècle, puisque un projet est en cours de réalisation dans le secteur nord du village. Ce projet a pour vocation de donner de l'épaisseur au noyau villageois en le poursuivant dans sa partie nord par un quartier mixte sous la forme d'une greffe villageoise.

L'arrière du village (quartier « les Clos ») compris entre les écoles et le chemin de Belle Barbe en bordure du ruisseau de la Gasquette est très peu perceptible depuis les principaux axes de communication. Essentiellement occupé par des vignes et des équipements sportifs, ce secteur est perceptible soit depuis la place des écoles, soit depuis belle Barbe.

La vue depuis Belle Barbe permet une perception générale et remarquable de la face nord du village : les parcelles de vigne occupent le premier plan, le village le second plan, le massifs des Ubacs l'arrière plan. Les liens de co-visibilité avec le village sont donc forts et tout projet d'aménagement devra prendre en compte la composante majeure que constitue le village.

Ce quartier fait l'objet d'un aménagement qui vise à répondre aux objectifs communaux de développer le village en respectant ses spécificités, c'est à dire créer une « rue » autour de laquelle s'organise des équipements (l'école, foyer rural...), des locaux à usage multiples, des logements (centre d'hébergement...).

Les phases d'extension du noyau villageois et le développement de l'habitat diffus



Morphologie urbaine et caractéristiques du bâti

Le noyau villageois, de forme allongée, s'organise autour d'une place (place Sadi Carnot), de part et d'autre d'une rue principale : la Rue Grande, et de quelques ruelles transversales. Ces rues relativement étroites sont bordées de maisons de village en R+2 voire R+3.

Le bâti continu et resserré borde la rue principale et ses quelques rues transversales étroites de manière linéaire avec une grande rigueur d'alignement. En revanche, il s'organise en arc de cercle autour de la place principale Sali Carnot face à la mairie et à l'église.

Le bâti présente les caractéristiques de l'architecture traditionnelle provençale : ouvertures rectangulaires plus hautes que larges avec des volets en bois, des tuiles rondes ou tuiles romaines...

Au sud du noyau villageois le long de la D84, une bande de terrains non construite et végétalisée subsiste et met en perspective le noyau villageois depuis la D84.

Dans le noyau villageois, la majorité des façades sont en bon état et leurs teintes souvent de couleur vives en crépît et quelquefois en pierres apparentes.



Rue Grande



Place Sadi Carnot

Espace ouvert au sud du village

Les places publiques

La commune compte plusieurs places publiques qui se présentent sous différentes formes : esplanades, placettes, parkings, bouledrome...

Nous pouvons citer à titre d'exemple : la place Sadi Carnot, la place des Ecoles, la place Vermot, la place du Coteau, l'esplanade des anciens combattants, le parking Rainaud, la place de la Fontaine, la place du Mûrier, l'espace Roger Viort...

De manière générale, les espaces publics sont traités de manière qualitative : plantations (platanes...), aménagements (traitement du sol, mobiliers urbains...) ...

La place centrale du village est la place Sadi Carnot qui se présente sous la forme d'une esplanade avec au centre une fontaine. Cette place est bordée par l'église et la mairie : deux bâtiments phares de la vie du village.

Malgré la présence de plusieurs places, le village ne dispose pas d'espaces verts publics...Cependant, il est vrai que compte tenu du caractère rural du village du Thoronet, des espaces verts (terrains en herbe, champs plantés en vigne, broussailles...) encadrent le village au nord et au sud.



2.6.2.2. Les hameaux et groupes d'habitations

Une des caractéristiques de la commune du Thoronet est l'existence de nombreux hameaux ou groupes d'habitations répartis de façon éparse sur le territoire.

La commune compte environ **une quinzaine de hameaux ou groupes d'habitations** localisés principalement dans les deux principales vallées du territoire : le vallon de l'Abbaye et la Vallée de l'Argens.

Ces hameaux participent grandement à la richesse historique et patrimoniale de la commune car ils sont le reflet de l'ancienne présence monastique et de sa règle de vie.

En effet, cette forme d'habitat est directement liée à l'histoire de la commune, plus particulièrement à l'installation de la communauté cistercienne au XII^{ème} siècle et à sa main mise sur le territoire jusqu'à la révolution. La logique de constitution de ces hameaux est liée au métayage des terres agricoles. Les métayers bâtissaient leur habitation à proximité des terres exploitées.

Les hameaux de la commune :

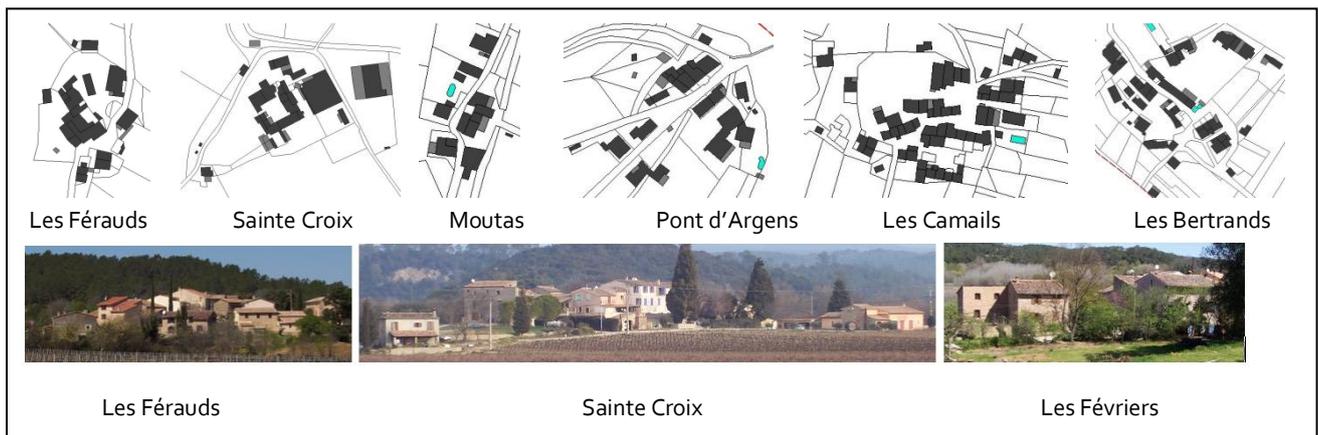
13 hameaux principaux :

- Le hameau des Camails
- Le hameau des Ferauds
- Le hameau de Sainte Croix
- Le hameau des Février
- Le Hameau de Villard
- Le Hameau du Pont d'Argens
- Le hameau du Clapier
- Le hameau du Moutas
- Le hameau des Fadons
- Le hameau des Coudouls
- Le hameau des Mauniers
- Le hameau des Moures
- Le hameau des Bertrands

2 groupements de constructions agricoles :

- Le hameau des Gazans
- Le hameau des Vidals

Une forme urbaine groupée



Les hameaux traditionnels se sont souvent implantés en léger surplomb, regroupés au sommet de petites buttes dominant les vignobles environnants.

Une organisation du bâti autour de ruelles et de placettes



La forme urbaine des hameaux rappelle à une échelle moindre la forme urbaine villageoise. Ils s'organisent de manière concentrique et/ou linéaire de part et d'autre de ruelles étroites et autour d'espaces communs (notamment le paterac qui était l'aire commune de battage, et sur lequel chaque riverain avait un droit de regard).

Une architecture de qualité mais qui se dégrade au fil du temps



Ces hameaux anciens, sont souvent constitués de vieilles bâtisses de caractère. Cet habitat rural par les lignes et les volumes de ses constructions présente un grand intérêt paysager et architectural.

Constitués de maisons rurales anciennes, ils regroupent quelques bâtisses traditionnelles à usage d'habitations et de granges, comportant généralement entre un et trois niveaux, mais dont l'état est aujourd'hui souvent très mauvais.

C'est le cas du hameau des Camails où l'on compte plusieurs bâtiments en ruines et inhabités, présentant un intérêt patrimonial et architectural élevé. On trouve notamment de belles maisons en pierres, des caves et granges voûtées, une petite chapelle voûtée, un pressoir, des fours, des granges...

Enjeu lié aux abords des hameaux :

La présence de grandes zones INB inscrite à l'ancien POS mitoyennes aux hameaux va à l'encontre de la préservation de leur intégrité et de l'identité de la commune, ainsi qu'à l'encontre de la nécessaire réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels pour lesquels le PLU doit inscrire des objectifs (lois Grenelle et ALUR).

Les hameaux des Ferauds et de Sainte croix sont encore assez préservés et ont conservé leur configuration d'origine du fait de leur éloignement par rapport au village et du fait de leur englobement dans le site classé depuis 2001. Cependant une zone INB perdure aux Ferauds, ce qui est incompatible avec la vocation paysagère du site.

Les autres hameaux, situés en dehors du site classé et pour certains près du village, ont subi plus de dommages : implantation de maisons individuelles aux abords immédiats. Il convient de réfléchir sur l'évolution de ces zones, lesquelles sont parfois mal desservies et situées dans des zones boisées.

Enjeu de réhabilitation :

Parallèlement à la multiplication des constructions nouvelles, on remarque que les hameaux ne sont parfois que partiellement occupés et que certains des bâtiments sont quasiment en ruines.

Le bâti ancien des hameaux présente un grand intérêt architectural et patrimonial et devrait faire l'objet de travaux de restauration qui devront être menés avec le souci d'en conserver tout le caractère traditionnel.

La réhabilitation de ces hameaux typiques serait un atout supplémentaire pour la commune du Thoronet dans l'optique du développement des activités d'accueil touristique, mais aussi de l'habitat permanent dans un contexte de pression foncière grandissante.

La conservation et la mise en valeur de ces groupes d'habitations constituent un enjeu important pour la commune et supposent un traitement spécifique.

2.6.2.3. Les extensions pavillonnaires semi-denses en périphérie du village

Ces quartiers se sont souvent développés (construits ou en voie d'urbanisation) de manière juxtaposée sans réel raccordement urbanistique avec le noyau villageois.

De l'habitat individuel groupé avec rationalisation de l'espace maximale : Beylesse

Le découpage foncier associé à une forme urbaine continue assure une rationalisation de l'espace optimale. La parcelle est densément construite avec une organisation du bâti en plusieurs rangs de maisons individuelles accolées de hauteur homogène.



Les habitations individuelles disposent d'un terrain de petite surface. Les constructions sont systématiquement élevées sur un étage. La livraison globale de l'opération par un seul opérateur HLM induit une uniformité des constructions, avec une répétition des volumes et des formes, et un traitement simple des façades.

Ce quartier d'habitat social HLM est desservi par une voie sans issue, et se présente sous la forme d'un hameau comprenant une trentaine de logements.

De l'habitat individuel semi-dense

Des opérations de lotissements conciliant rationalisation de la consommation d'espace et formes d'habitat individuel

On assiste également sur ces opérations à un regroupement foncier, puis à un découpage par lots. Ces derniers ne sont pas vendus à un seul constructeur, mais la plupart du temps à des particuliers. Ce mode d'urbanisation est caractérisé par un modèle foncier. Les espaces communs sont souvent limités à un usage de circulation.

La commune compte plusieurs lotissements :

- Les lotissements « les Hauts de l'Abbaye I et II »



- Le lotissement des « Mas du vallon » situé à la Bourgade
- Le lotissement de « Terres Blanches » autorisé en 1978.
- La Cigarone : années 1980

Des zones urbaines semi-denses au sud du village

L'urbanisation s'est peu à peu développée au sud du village sous la forme d'un habitat pavillonnaire plus ou moins organisé. On y retrouve alors des habitations de plus ou moins grande taille, qui se sont développées au gré des initiatives particulières encadrées par le règlement des zones d'urbanisation semi-denses (UB) ou aérées (UC) du POS.

2.6.2.4. Les zones d'urbanisation diffuse

L'urbanisation de ces quartiers résidentiels périphériques est la résultante de leur inscription en zone NB (zones d'urbanisation diffuse) au POS. Nous retrouvons dans ces zones des maisons individuelles d'assez grande taille construites sur des parcelles de plus de 1500 m², voire plus de 2500 m² suivant les secteurs.

Ces zones se localisent :

- au nord du noyau villageois sur la colline de Belle Barbe ;
- de part de d'autre de la D 17 à l'est du village : la Plaine de Tarin, la Colette , la Lumière, Chemin de la Ponche, L'eau de vie, le Clau d'Ane, , Chemin de Peyrine,
- le long de la D84 à l'est du village : Chemin de la Gourgue de Blanc, les Rimades, chemin de la Chapelle, Saint Germain, chemin des Camaillons, ...
- dans le prolongement des hameaux : les Camails, les Février, le Moutas, le Clapier, le Villard, les Bertrands, Pont d'Argens, Hauts Fadons, ...

On constate que beaucoup de logements ont été autorisés dans ces zones NB par rapport au nombre total de logements : 40 sur 57 en 2002, 44 sur 73 en 2003, 39 sur 44 en 2004, 27 sur 32 en 2005. Cette tendance se poursuit également dans les années suivantes

Ce type d'urbanisation relativement décousu pose différents problèmes et enjeux :

- des problèmes de consommation d'espace, et d'impact paysager
- des problèmes relatifs à la qualité et au coût de la desserte de ces zones (voiries et réseaux). Ces chemins ruraux sont souvent sous-dimensionnés, sans issue, et mal-entretenus.
- des problèmes de sécurité relatifs au risque incendie compte tenu des accès parfois insuffisants et du caractère boisé de certaines zones d'urbanisation diffuse.
- une ségrégation spatiale et sociale avec une multiplication des déplacements motorisés et une montée de l'individualisme. Tendance au repli qui prive le quartier d'éléments de sociabilité : échanges limités avec la périphérie immédiate. Absence d'espaces publics autre que la voie de desserte (parfois chemins privés).

La zone d'habitat pavillonnaire des Camails



2.6.2.5. Habitat rural dispersé : bastides et fermes

Quelques bastides et corps de fermes sont dispersés sur le territoire.

Les fermes viticoles se situent généralement en retrait des axes routiers, au cœur des vignobles. Ce sont des éléments caractéristiques du paysage viticole, ces fermes sont généralement anciennes, de plus ou moins grande taille et comportent parfois plusieurs bâtiments (indépendants ou attenants) dont les fonctions sont diverses : logements, caves, locaux de stockage de matériel agricole....

On identifie également **quelques grandes bastides de caractère** : La Marquise, Domaine de Saint Marcel, La Lonne des février, La bastide de Séguemane...

Recensement des bastides de caractère

Bastides non habitées	Bastides habitées
Les Fadons, route de Saint Victor	Le Moulin Neuf
Hameau des Fadons (vieilles bâtisses, ruines)	Saint Victor
Vieux hameau des Mauniers	Domaine de l'Abbaye
Le Pételin	La Marquise
Le Château + la Bergerie	La Limousine
Peygros	Les Gazons
Germain	Saint Marcel
	La Lonne des Février
	L'Heraude
	Le Rigoulier
	La Lumière
	Les Camails (le château)

2.6.3. Développement urbain et consommation foncière

La commune du Thoronet était couverte par un **Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1993**. Il a fait l'objet de plusieurs modifications avant de **devenir caduc suite à la loi ALUR en mars 2017**.

C'est dans ce cadre que s'est réalisé le développement urbain de la commune depuis près de 20 ans.

Ce POS comprenait **7 types de zones urbaines U** :

UA	Village du Thoronet – centralité, ordonnancement des constructions, mixité (habitat, services, activités).
UAa	Village du Thoronet – Greffe d'habitations et d'équipements publics, avec trame définissant l'emprise maximale des constructions
UB	Premières extensions du village – au sud et à l'ouest
UC	Extensions du village – de type pavillonnaire
UD	Quartier de la Bourgade , au Sud du village et en bordure de la D79 – vocation d'activités artisanales, commerciales, de bureaux et de services – « Fonction de « vitrine locale »
UDa	Secteur avec emprise maximale des constructions
UE	Quartier de la Bourgade , au Sud du village – vocation d'activités artisanales, commerciales, de bureaux

3 types de zones d'urbanisation future NA :

1NA	Secteur d'urbanisation future, situé en continuité Nord du village , non totalement équipé – destiné à recevoir l'extension du village sous forme d'opération-greffe . Ouverture à l'urbanisation nécessitant une modification du POS ou procédure ZAC – Principes d'aménagements prédéfinis
2NA	Secteur d'urbanisation future, situé au Sud-Est du village – destiné à recevoir des activités hôtelières, touristique et de l'habitat . Ouverture à l'urbanisation nécessitant une modification du POS ou procédure ZAC – Principes d'aménagements prédéfinis
3NA	Secteur d'urbanisation future – destiné à recevoir des structures légères de loisir dans le cadre de la valorisation des rives de l'Argens . Ouverture à l'urbanisation nécessitant une modification du POS ou procédure ZAC – Principes d'aménagements prédéfinis

3 types de zones naturelles urbanisables NB :

1NB	Secteur « sans vocation particulière » sur lesquels de l'habitat diffus s'est développé. Surface minimale des terrains : 1500 m ²
1NBa	Secteur avec une densité de l'occupation du sol plus faible. Surface minimale des terrains : 2500 m ²
2NB	Concerne les 13 hameaux de la commune – Enjeu de conservation et de mise en valeur Surface minimales des terrains : 1500 m ² sauf en cas d'extension d'une habitation existante ou si existence de communs pour l'implantation de dispositifs d'assainissement et l'évacuation des eaux usées.

Le POS comprenait également 3 types de zones agricoles NC et 3 types de zones naturelles ND.

2.6.3.1. Développement du village

Conformément aux dispositions de la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite Grenelle II, en date du 12 juillet 2010, un bilan de la consommation d'espaces sur la commune a été établi sur une période allant de 2008 à 2018 (bases cadastrales et photos aériennes).

Le développement de l'urbanisation s'est effectué de façon significative au niveau du village. Le présent bilan s'attache d'abord à estimer la consommation foncière induite par la production de nouveaux logements dans le village. L'étude de la consommation foncière observée au niveau des hameaux est détaillée dans un second temps. Ceci afin de mesurer les différences de dynamiques de développement à l'échelle de la commune.

Évolution de la tache urbaine

La tache urbaine : elle correspond à l'enveloppe ou aux enveloppes agglomérée(s) actuelle(s), c'est-à-dire à l'urbanisation équipée en toute ou partie. La définition de la tache urbaine est un outil de travail permettant d'estimer le foncier consommé pour les logements et la population existante, de comprendre comment les extensions urbaines se sont effectuées. Elle ne correspond pas à la future limite des zones urbaines (U) du PLU.

Tache urbaine du village	Surface en 2008	Surface en 2018	Évolution en ha	Évolution moyenne/an
	117,2 ha	154,2 ha	37 ha	3,7 ha/an

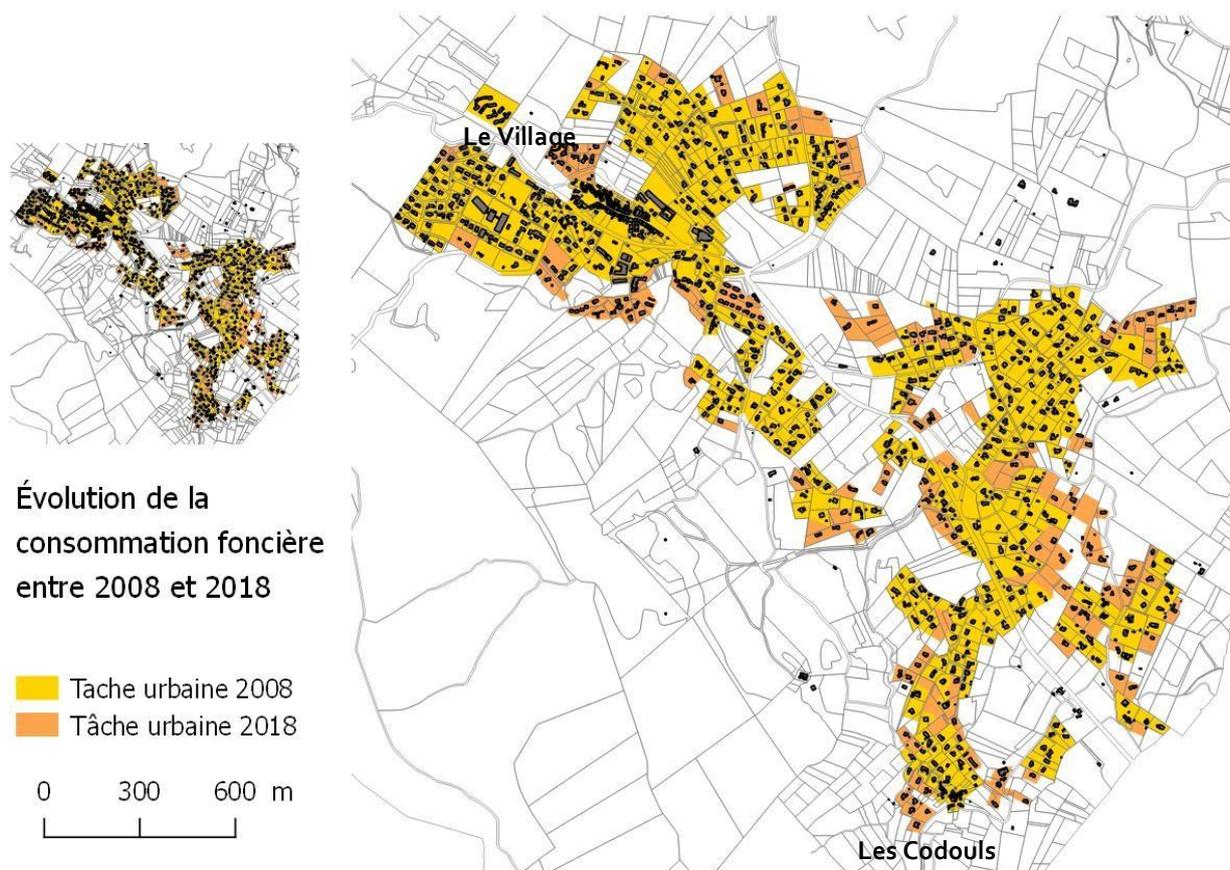
Entre 2008 et 2018, la surface de la tache urbaine du village du Thoronet a été multipliée par 1,3. En effet, la tache urbaine de la commune a progressé de près de 37 hectares en 10 ans, soit une consommation foncière de 3,7 hectares par an.

L'évolution est principalement due à la construction de nouveaux logements en périphérie du village dans les secteurs de la Bourgade, Terre Blanche, le Clos, les Rimades, Gourgue de Blanc, la Colette, Plaine de Tarin etc.

Cette consommation importante s'explique par la présence de l'ancien document d'urbanisme, le POS, et ses nombreuses zones NB qui autorisaient la construction de logements dans des zones largement dimensionnées de plusieurs hectares, avec des superficies minimales de 1500 à 2500 m², impliquant une consommation foncière par logement assez importante.

La loi ALUR de 2014 a accéléré cette consommation d'espaces en raison de la caducité programmée des POS pour mars 2017, entraînant une dynamique de vente de terrain et de construction accrue dans les anciennes zones NB.

Évolution de la tache urbaine du village et de ses quartiers périphériques entre 2008 et 2018



2.6.3.2. Développement des hameaux

La commune compte 13 hameaux principaux dont le développement mérite d'être étudié en détails. Le hameau des Codouls a toutefois été traité avec le développement du village précédemment étudié car, en raison de sa proximité avec celui-ci, il se trouve aujourd'hui englobé dans la tache urbaine du village.

Les hameaux présentent tous une vocation principale d'habitat.

Leur développement s'est fait généralement de manière diffuse, aussi la tache urbaine se décompose bien souvent en plusieurs pôles d'urbanisation, de sorte qu'aucune « dent creuse » n'a été identifiée. Il existe toutefois de nombreux espaces interstitiels présentant des possibilités d'urbanisation au sein de la plupart des hameaux.

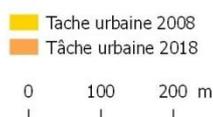
- 1- Hameau des Bertrands
- 2- Hameau des Moures
- 3- Hameau des Mauniers
- 4- Le hameau des Fadons
- 5- Le Hameau du Pont d'Argens
- 6- Le Hameau de Villard
- 7- Le hameau du Moutas

- 8- Le hameau du Clapier
- 9- Le hameau des Février
- 10- Le hameau des Camails
- 11- Le hameau des Ferauds
- 12- Le hameau de Sainte Croix
- 13- Le hameau des Codouls : intégré à l'urbanisation périphérique du village

1. Le hameau des Bertrands



Évolution de la consommation foncière entre 2008 et 2018



Le hameau des Bertrands a connu un développement pavillonnaire significatif entre 2008 et 2018.

3,4 ha se sont urbanisés sur la période, correspondant à la réalisation d'environ **12 logements**. La consommation foncière est estimée à 2830 m² par logement soit une **densité de 3,5 logements/ha**.

Rappel des contraintes et protections existantes ayant impacté le développement du secteur :

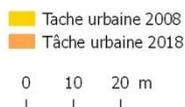
- Natura 2000 et ZNIEFF Argens,
- risque inondation, feux de forêt et mouvement terrain à la marge.

	Surface en 2008	Surface en 2018	Évolution en ha	Évolution moyenne/an
Tache urbaine des Bertrands	7,3 ha	10,7 ha	+3,4 ha	0,34 ha

2. Le hameau des Moures



Évolution de la consommation foncière entre 2008 et 2018



Le hameau des Moures s'est peu développé en comparaison du précédent et s'est développé de manière plus dense.

Ce sont **1500 m²** qui se sont urbanisés en 10 ans, pour la création de **3 logements**.

La consommation foncière est estimée à 500 m² par logement soit **une densité de 20 logements/ha**.

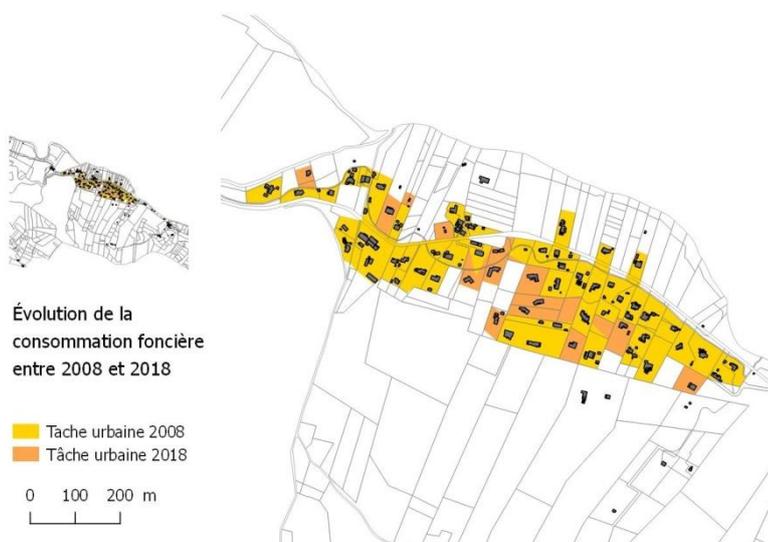
On notera également l'extension ponctuelle de constructions agricole existantes en périphérie du hameau, et la présence de ruines au sein du hameau.

Rappel des contraintes et protections existantes ayant impacté le développement du secteur :

- Natura 2000 et ZNIEFF Argens,
- risque inondation, feux de forêt à la marge et mouvement terrain

	Surface en 2008	Surface en 2018	Évolution en ha	Évolution moyenne/an
Tache urbaine des Moures	0,23 ha	0,38 ha	+0,15 ha	1 500 m ²

3. Le hameau des Mauniers



Le hameau des Mauniers s'est particulièrement développé entre 2008 et 2018. Avec **12 logements** environ créés sur la période.

Cela correspond à une consommation foncière totale de **3,8 ha**, soit environ **3160 m² par logement**. La densité de construction dans les extensions pavillonnaires récentes est ainsi de l'ordre de **3,1 logements/ha**.

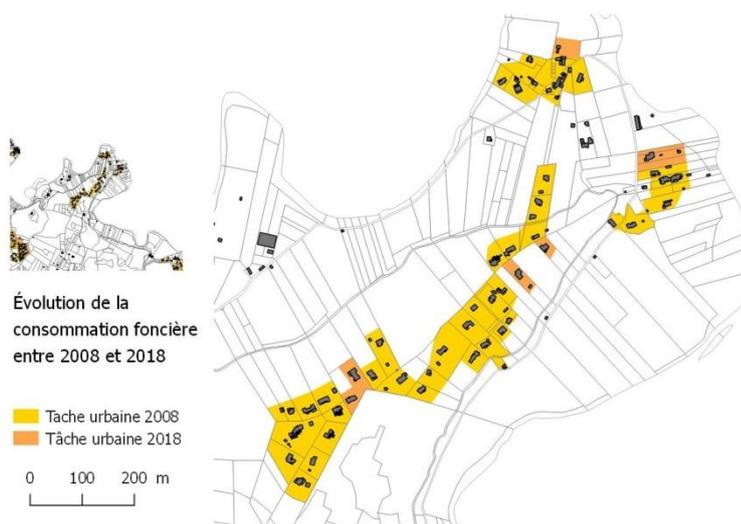
On notera également l'extension ponctuelle de constructions existantes au nord du hameau.

Rappel des contraintes et protections existantes ayant impacté le développement du secteur :

- Natura 2000 et ZNIEFF Argens,
- risque inondation et mouvement de terrain au Nord, risque feux de forêt au Sud Est

	Surface en 2008	Surface en 2018	Évolution en ha	Évolution moyenne/an
Tache urbaine des Mauniers	12,8 ha	16,5 ha	+ 3,8 ha	0,38 ha

4. Le hameau des Fadons



Le hameau des Fadons présente un développement récent très dispersé mais légèrement plus dense que sur les espaces pavillonnaires des autres hameaux.

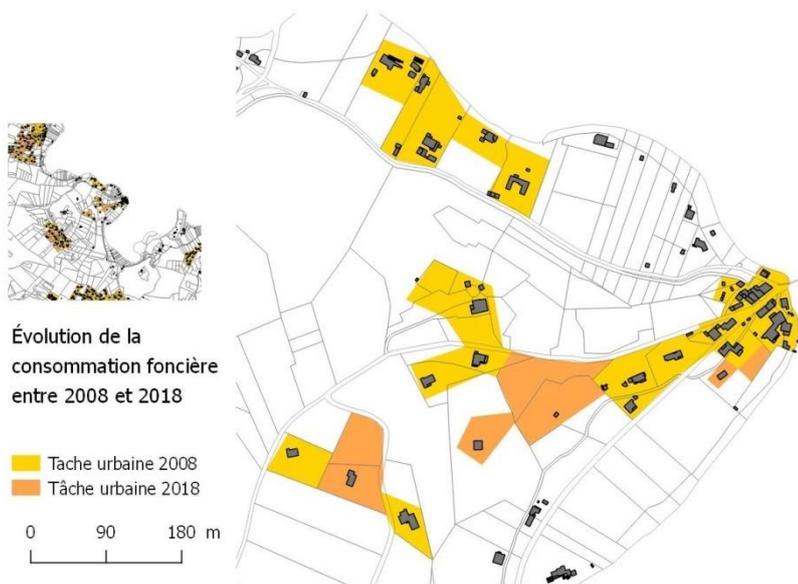
Avec environ **5 logements réalisés** sur **1,1 ha**, la consommation foncière moyenne par logement est de l'ordre de 2200 m² par logements, soit une densité moyenne de **4,5 logements/ha**.

Rappel des contraintes et protections existantes ayant impacté le développement du secteur :

- Natura 2000 et ZNIEFF Argens,
- risque mouvement de terrain; risque inondation et feux de forêt en bordure d'Argens

	Surface en 2008	Surface en 2018	Évolution en ha	Évolution moyenne/an
Tache urbaine des Fadons	8,4 ha	9,5 ha	+ 1,10 ha	0,11 ha

5. Le hameau du Pont d'Argens



Le hameau du Pont d'Argens a également connu un développement dispersé avec la création de grandes bâtisses impliquant une consommation d'espace importante.

Sur la période on dénombre environ **5 logements** supplémentaires sur **1,8 ha**. La densité moyenne de logements récents est de l'ordre de **2,7 logements/ha**, soit une consommation foncière moyenne par logement de 3600 m².

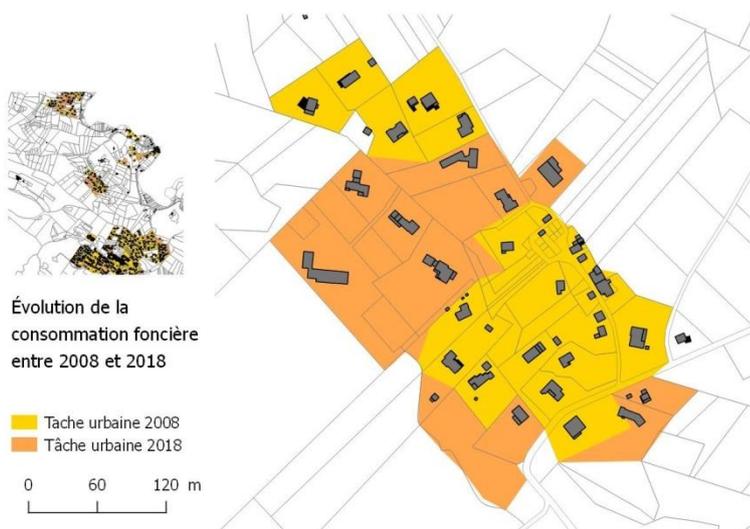
On notera également l'extension ponctuelle de constructions agricole existantes en périphérie du hameau.

Rappel des contraintes et protections existantes ayant impacté le développement du secteur :

- Natura 2000 et ZNIEFF Argens,
- risque mouvement de terrain, risque inondation et feux de forêt

	Surface en 2008	Surface en 2018	Évolution en ha	Évolution moyenne/an
Tache urbaine Pont d'Argens	4,9 ha	6,8 ha	+ 1,8 ha	1 800 m ²

6. Le hameau de Villard



Entre 2008 et 2018, ce hameau s'est fortement développé avec la création de grandes bâtisses d'habitation.

Environ **12 nouveaux logements** se sont réalisés sur **3,8 ha**.

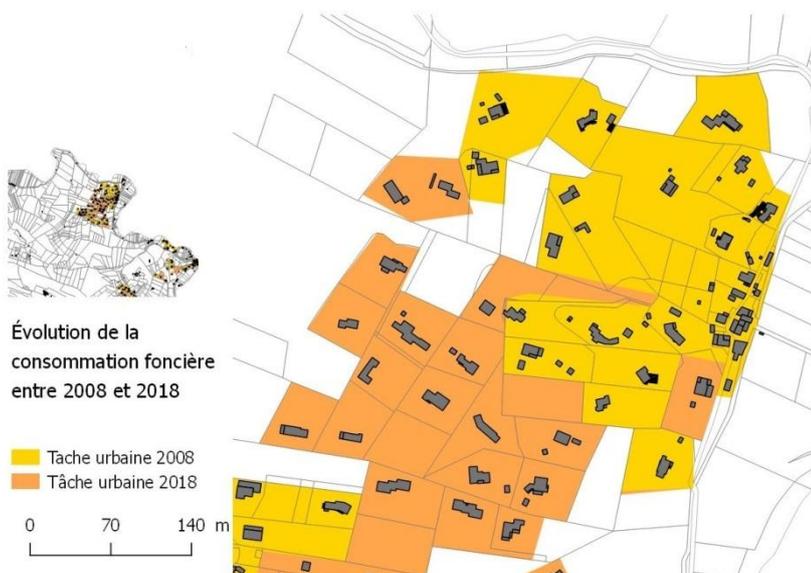
La consommation foncière moyenne par logement est de l'ordre de 3160 m² soit **3,1 logements/ha**.

Rappel des contraintes et protections existantes ayant impacté le développement du secteur :

- Natura 2000 et ZNIEFF Argens,
- Site classé de l'Abbaye
- risque feux de forêt au Sud Ouest

	Surface en 1992	Surface en 2011	Évolution en ha	Évolution moyenne/an
Tache urbaine du Vilard	4 ha	7,8 ha	+ 3,8 ha	0,38 ha

7. Le hameau du Moutas



Le développement du hameau du Moutas a rejoint celui du hameau voisin du Clapier.

Entre 2008 et 2018 ce sont environ **17 logements** qui se sont construits sur environ **4,7 ha**.

La densité moyenne est de l'ordre de **3,6 logements/ ha** soit une consommation moyenne de 2760 m² par logement.

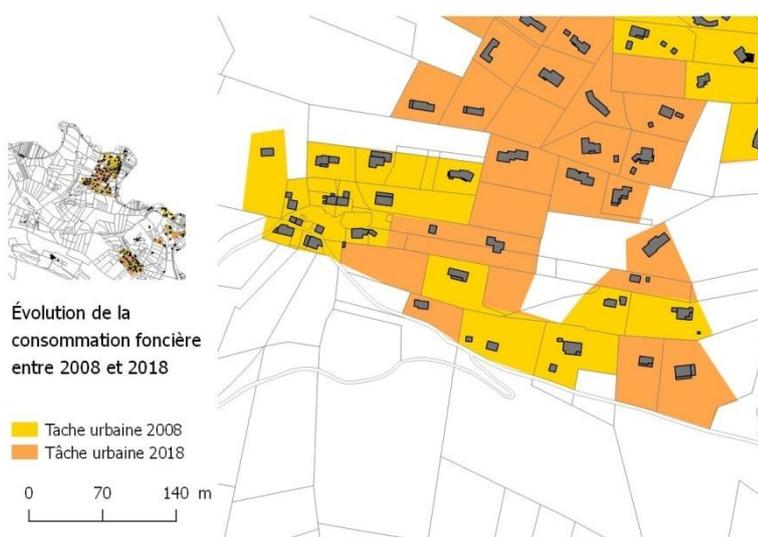
Quelques constructions isolées existantes au nord du hameau se sont également renforcées

Rappel des contraintes et protections existantes ayant impacté le développement du secteur :

- Natura 2000 et ZNIEFF Argens,
- risques mouvement de terrain et inondation en bordure d'Argens; risque feux de forêt

	Surface en 2008	Surface en 2018	Évolution en ha	Évolution moyenne/an
Tache urbaine du Moutas	6 ha	10,6 ha	+4,7 ha	0,47 ha

8. Le hameau du Clapier



Ce hameau présente un développement sensiblement plus dense que son voisin.

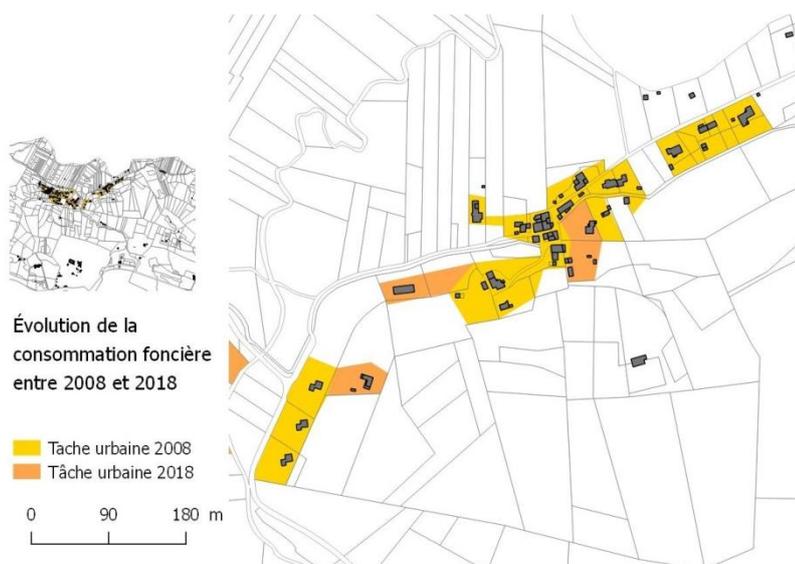
Environ **10 nouveaux logements** se sont réalisés pour une consommation totale de 3,2 ha sur 10 ans. La consommation foncière est de 3200 m² par logements et une densité moyenne de **3,1 logements/ha**.

Rappel des contraintes et protections existantes ayant impacté le développement du secteur :

- Natura 2000 et ZNIEFF Argens,
- risques mouvement de terrain et inondation en bordure d'Argens; risque feux de forêt

	Surface en 2008	Surface en 2018	Évolution en ha	Évolution moyenne/an
Tache urbaine du Clapier	3,2 ha	6,4 ha	+3,2 ha	0,32 ha

9. Le hameau des Février



Ce hameau a connu un développement modéré, avec la production d'environ **3 logements sur 0,8 ha**.

La densité des constructions récentes est de l'ordre de **3,7 logements/ha** soit une consommation foncière moyenne de 2600 m² par logements.

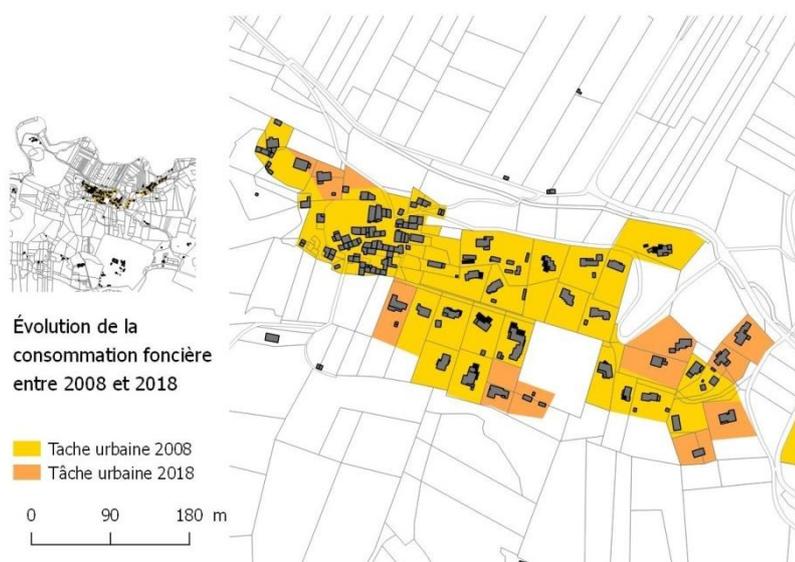
Quelques constructions isolées périphériques existantes se sont étendues par ailleurs.

Rappel des contraintes et protections existantes ayant impacté le développement du secteur :

- Natura 2000 et ZNIEFF Argens,
- Site classé de l'Abbaye à proximité
- risques mouvement de terrain, inondation en bordure d'Argens; risque feux de forêt au Sud

	Surface en 2008	Surface en 2018	Évolution en ha	Évolution moyenne/an
Tache urbaine des Février	2,7 ha	3,5 ha	+ 0,8 ha	770 m ²

10. Le hameau des Camails



Ce hameau important du territoire communal s'est développé de manière significative ces dernières années.

Avec **11 logements** environ réalisés sur environ **1,9 ha**, il présente également des extensions pavillonnaires sensiblement plus denses que la moyenne des hameaux.

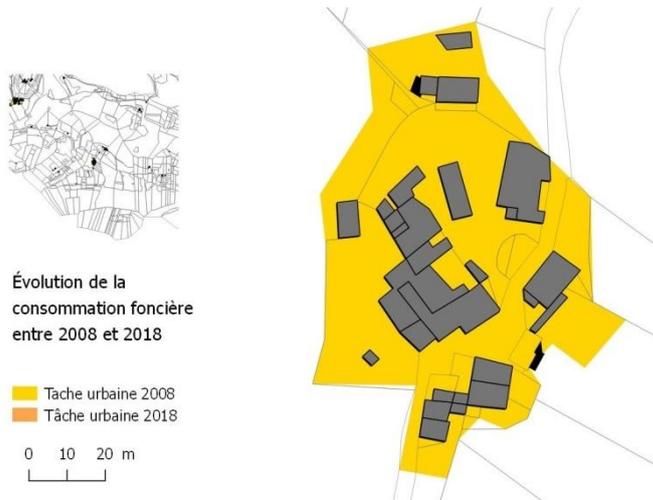
La densité moyenne des extensions est de l'ordre de **5,8 logements/ha**, soit une consommation foncière d'environ 1730 m² par logement.

Rappel des contraintes et protections existantes ayant impacté le développement du secteur :

- Natura 2000 et ZNIEFF Argens,
- Site classé de l'Abbaye à proximité
- risques mouvement de terrain et inondation en bordure d'Argens; risque feux de forêt au Sud et au Nord

	Surface en 2008	Surface en 2018	Évolution en ha	Évolution moyenne/an
Tache urbaine des Camails	6,3 ha	8,1 ha	1,9 ha	0,19 ha

11. Le hameau des Férauds



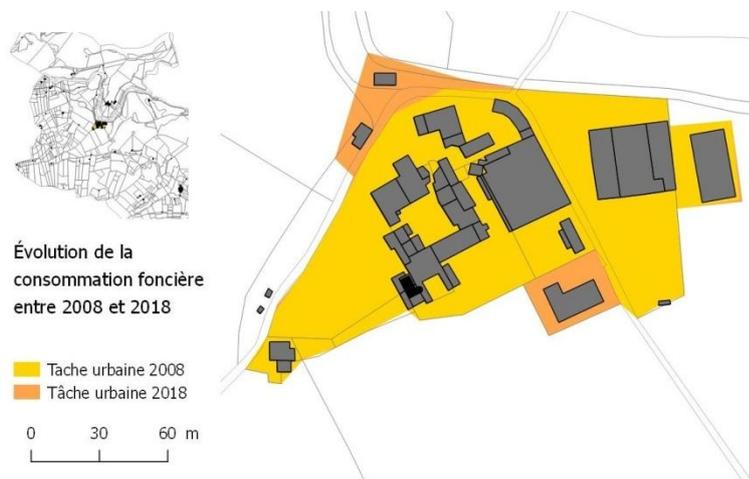
Le hameau des Férauds a la particularité de ne présenter aucune extension récente. Il faut souligner qu'il se trouve dans un secteur impacté par plusieurs mesures de protections paysagères et environnementales.

Rappel des contraintes et protections existantes ayant impacté le développement du secteur :

- Natura 2000
- Site classé de l'Abbaye
- risques mouvement de terrain; risque feux de forêt au Nord

	Surface en 2008	Surface en 2018	Évolution en ha	Évolution moyenne/an
Tache urbaine des Férauds	0,6 ha	0,6 ha	+0 ha	0 ha

12. Le hameau de Sainte Croix



Situé à proximité du hameau des Férauds, ce hameau n'a connu qu'un développement très limité.

On identifie 3 constructions récentes, probablement à usage agricole.

Rappel des contraintes et protections existantes ayant impacté le développement du secteur :

- ZNIEFF Argens et Natura 2000
- Site classé de l'Abbaye
- risques mouvement de terrain, inondation en bordure d'Argens; risque feux de forêt au Sud

	Surface en 2008	Surface en 2018	Évolution en ha	Évolution moyenne/an
Tache urbaine Sainte Croix	1,5 ha	1,7ha	+0,22 ha	220 m ²

2.6.3.3. Développement urbain et consommation foncière : synthèse à l'échelle communale

	Surface en 2008	Surface en 2018	Évolution en ha	Évolution moyenne/an
Tache urbaine du village	117,2 ha	154,2ha	+ 37 ha	+ 3,7 ha
Tache urbaine des hameaux	57,9 ha	82,6 ha	+ 24,7 ha	+ 2,5 ha
TOTAL	175,1 ha	236,8 ha	+ 61,7 ha	+ 6,2 ha

Sur la période 2008/2018, la commune du Thoronet a connu **un développement important et particulièrement consommateur d'espace**, au niveau du village comme en périphérie des hameaux historiques.

Les enveloppes urbaines du village et des hameaux ont connu une croissance de respectivement de 31,5 % pour le village et 42,6 % pour les hameaux et leurs quartiers périphériques. Au total les espaces consommés représentent **près de 62 ha en 10 ans**.

Durant cette période, la commune a enregistré la création de 190 logements, principalement réalisés sous forme d'habitat individuel. La densité moyenne des logements créés est de l'ordre de **3 logements/ ha**, soit une consommation foncière moyenne de **3260 m² par logement**.

On notera que ce phénomène peut s'expliquer en grande partie par le classement des espaces qui se sont construits, en zones NB de l'ancien POS qui proposaient des règles peu contraignantes en matière de réseau d'assainissement, un classement de secteurs assez larges et étendus en zones NB ainsi qu'un règlement intégrant des superficies minimales de terrains élevées pour qu'ils soient constructibles (1500 à 2500 m²).

Enrayer cette dynamique de consommation d'espace exponentielle apparaît comme un des enjeux forts sur la commune. La réduction de la consommation d'espaces et la limitation de l'étalement urbain doivent être inclus dans les objectifs du PLU pour répondre aux objectifs des lois Grenelle, loi ALUR et des objectifs du SCOT Cœur du Var.

CONCLUSION

L'urbanisation de la commune du Thoronet s'organise en de multiples sites aux visages différents :

- un noyau villageois ancien
- 13 hameaux historiques, bénéficiaires d'une grande qualité architecturale et paysagère
- des extensions urbaines périphériques autour du village et des hameaux
- 2 groupements de constructions agricoles
- des bâtisses isolées de caractère

On constate un fort développement de l'urbanisation pavillonnaire diffuse en périphérie du village et des hameaux. Ce type d'urbanisation particulièrement consommateur d'espace pose également des problèmes de desserte, tant par les voiries que par les réseaux, une exposition aux risques naturels ainsi que des problèmes d'intégration paysagère.

3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3.1. Caractéristiques physiques

3.1.1. Topographie

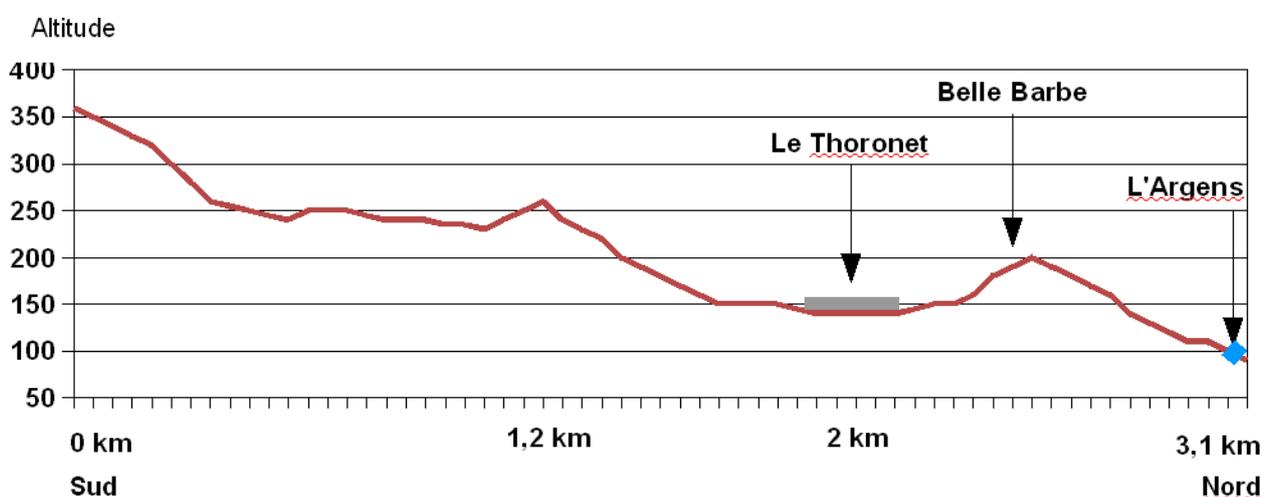
Le territoire communal est **très vallonné**, c'est un **espace compartimenté** où alternent collines et petites dépressions, boisements et clairières viticoles.

Le centre du territoire communal se caractérise par une succession de **collines boisées** dont les points hauts culminent entre 200 et 250 mètres d'altitude. La majorité des lignes de crêtes sont d'orientation est-ouest.

Le site du Thoronet s'inscrit dans un ensemble collinaire orienté nord-ouest/sud-est. Ces collines sont limitées **au sud par la montagne des Ubacs et au Nord par la vallée de l'Argens**.

Les reliefs sont **plus escarpés dans la partie sud** du territoire communal, les crêtes peuvent y avoisiner 400 mètres d'altitude au niveau des limites communales avec les communes du Luc et du Cannet-des-Maures. Les collines aux **versants abrupts** alternent avec des **basses plaines**.

Coupe topographique Sud-Ouest/Nord-Est au niveau du village du Thoronet



Du sud au nord : trois ensembles topographiques se démarquent :

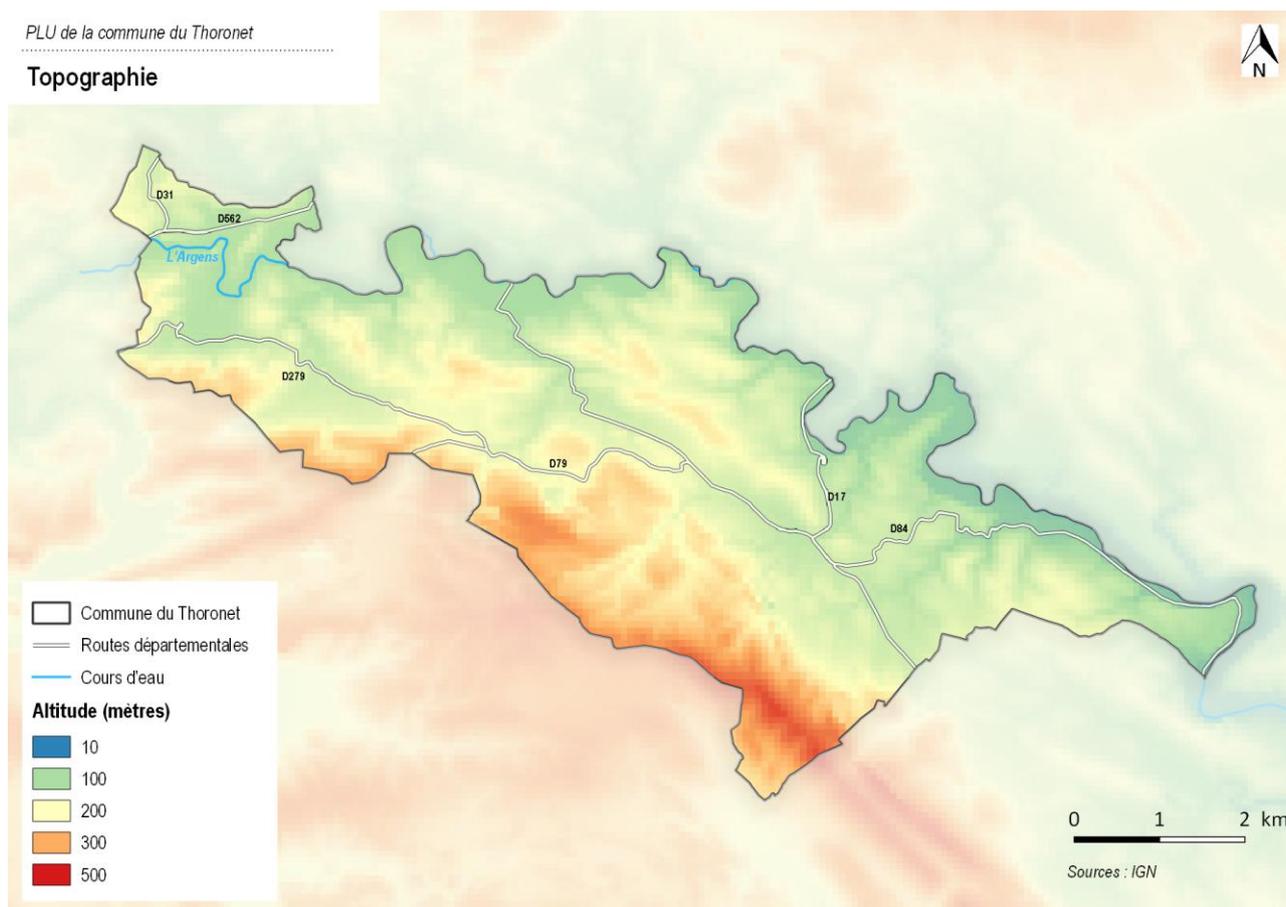
- à l'extrémité sud, la **montagne des Ubacs** culmine à 434 mètres. Cet espace est marqué par les extractions de minerais qui ont modifié la topographie du secteur.
- un **ensemble collinaire** s'étend de la montagne des Ubacs au sud à la vallée de l'Argens au nord. Le village s'est développé dans une dépression au centre de cette zone collinaire.
- la **vallée de l'Argens**, limite naturelle de la commune dans sa partie nord.

Deux principales vallées se rejoignent à l'extrémité ouest du territoire communal, au lieu-dit Sainte-Croix :

- une première vallée d'orientation est-ouest au centre du territoire communal. Elle est desservie par les routes départementales D17, D 79, D279, et elle abrite le village du Thoronet situé à 140 mètres d'altitude. Cette vallée est bordée de collines boisées. Le village s'est implanté dans une cuvette (140 mètres d'altitude) en bordure du ruisseau de Leraude, il est dominé au sud par la montagne des Ubacs et au nord par la colline de Belle –Barbe
- la vallée de l'Argens d'orientation est-ouest. Elle borde le territoire communal dans sa partie nord.

La topographie contrastée du territoire communal lui confère de grandes qualités paysagères.

Topographie



3.1.2. Géologie

En matière de substratum géologique, la commune du Thoronet appartient à la **Provence calcaire Triasique** formée à la fin du Crétacé.

La géologie du secteur résulte de la surrection des Alpes (à l'ère tertiaire), dont l'orogénèse a donné cette structure de couches redressées et de chevauchements orientés Ouest-Est que l'on retrouve sur la commune.

Les formations secondaires, **roches à dominante carbonatée** : calcaires, dolomies et marnes, couvrent la majeure partie du territoire.

On distingue ainsi trois grandes unités géologiques orientées globalement Ouest-Est :

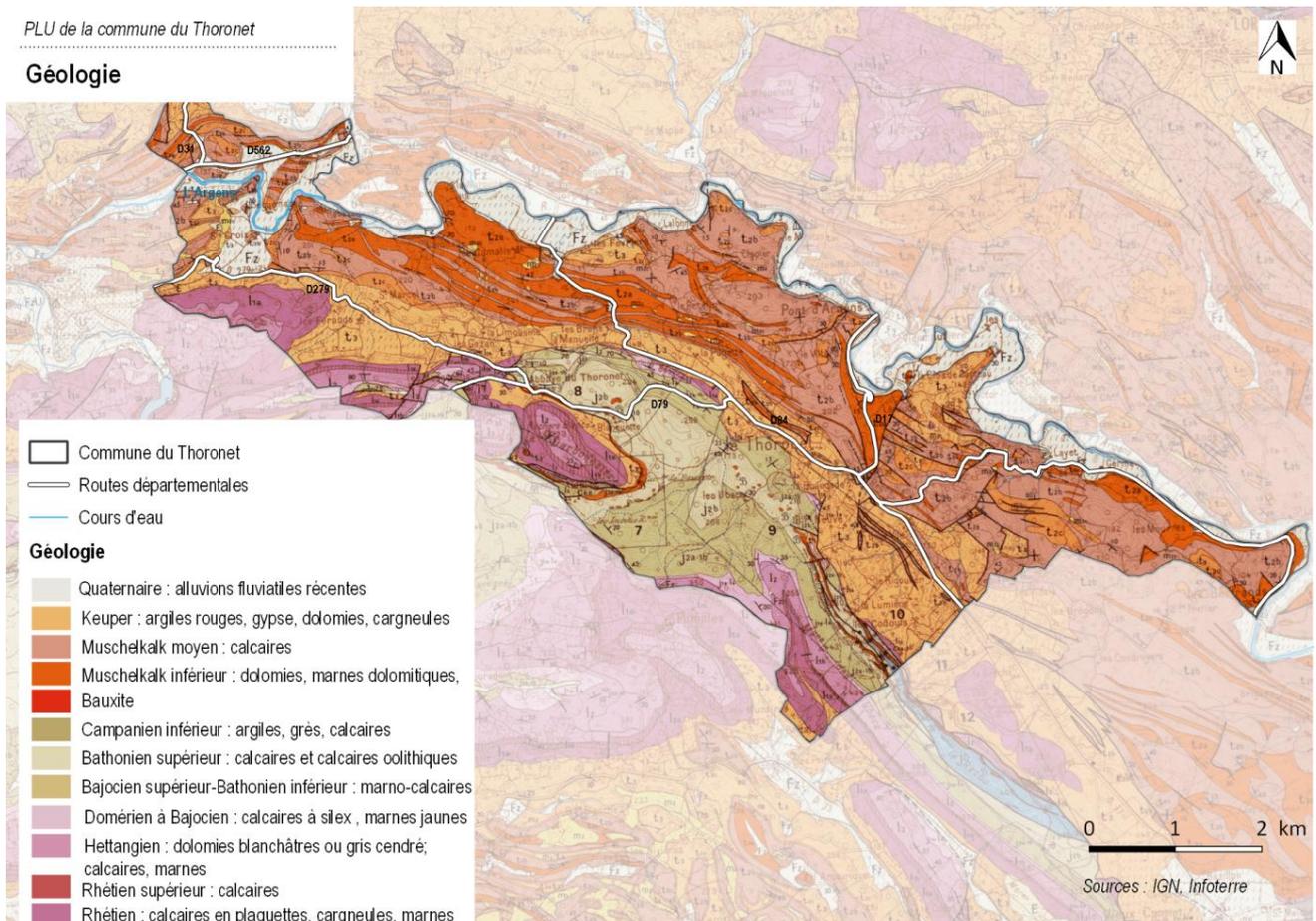
- des **formations calcaires et dolomites** sur la majeure partie du territoire communal. Cet ensemble correspond à la montagne des Ubacs et à la zone de collines.
- des **formations marneuses à lentilles gypseuses et dolomites du Trias supérieur**, s'étendant en arc de cercle du nord-ouest au sud-ouest, en parallèle de la vallée de l'Argens. Cette formation correspond à un couloir dépressionnaire au sein de l'ensemble collinaire, secteur auquel appartient le village.
- des **formations alluviales** (vallée de l'Argens). Les ressources en eau sont abondantes, mais limitées par les dimensions de la couche aquifère.

Les conditions paléoclimatiques particulières (climat tropical humide) qui ont régné à l'ère secondaire ont permis la formation et le dépôt de la **bauxite** qui fut longtemps une des principales ressources de la commune. Son exploitation a laissé des traces dans le paysage. Les principaux gisements se trouvent sur les communes de Cabasse et du Thoronet.

Aujourd'hui abandonnée, l'exploitation des gisements de Bauxite fut longtemps une ressource importante pour la commune. L'exploitation à ciel ouvert s'effectuait sur trois sites : le site de Peygros, le site de la Blanquette et le site des Codouls. Ce site correspond à une réserve au niveau national.

PLU de la commune du Thoronet

Géologie



3.1.3. Climat

La Provence possède un climat méditerranéen. Il est caractérisé par :

- Une sécheresse estivale.
- Des pluies irrégulières et parfois torrentielles à l'automne.
- Une luminosité très bonne notamment les jours de mistral.

Plus particulièrement, la ville de Toulon détient le record français d'ensoleillement avec 2899h de soleil par an en moyenne.

Dans le Var l'ensoleillement est le double de celui du reste de la France. Les températures moyennes sont comprises entre 7°C en janvier et 22°C en juillet. Le Var a par an en moyenne 78 jours de précipitations et 113 jours de vent (+60km/h).

Le Var peut être découpé en 4 zones climatiques :

- Le nord est plus humide et froid que le sud chaud et sec.
- Le centre est une zone de transition entre la montagne et le littoral.
- Le sud-est est plus chaud et humide que le sud-ouest.
- L'ouest est plus soumis à des vents dominants de secteur nord-ouest et ouest que l'est du département.

La commune du Thoronet est située au centre du département, dans la zone de transition entre montagne et littoral.

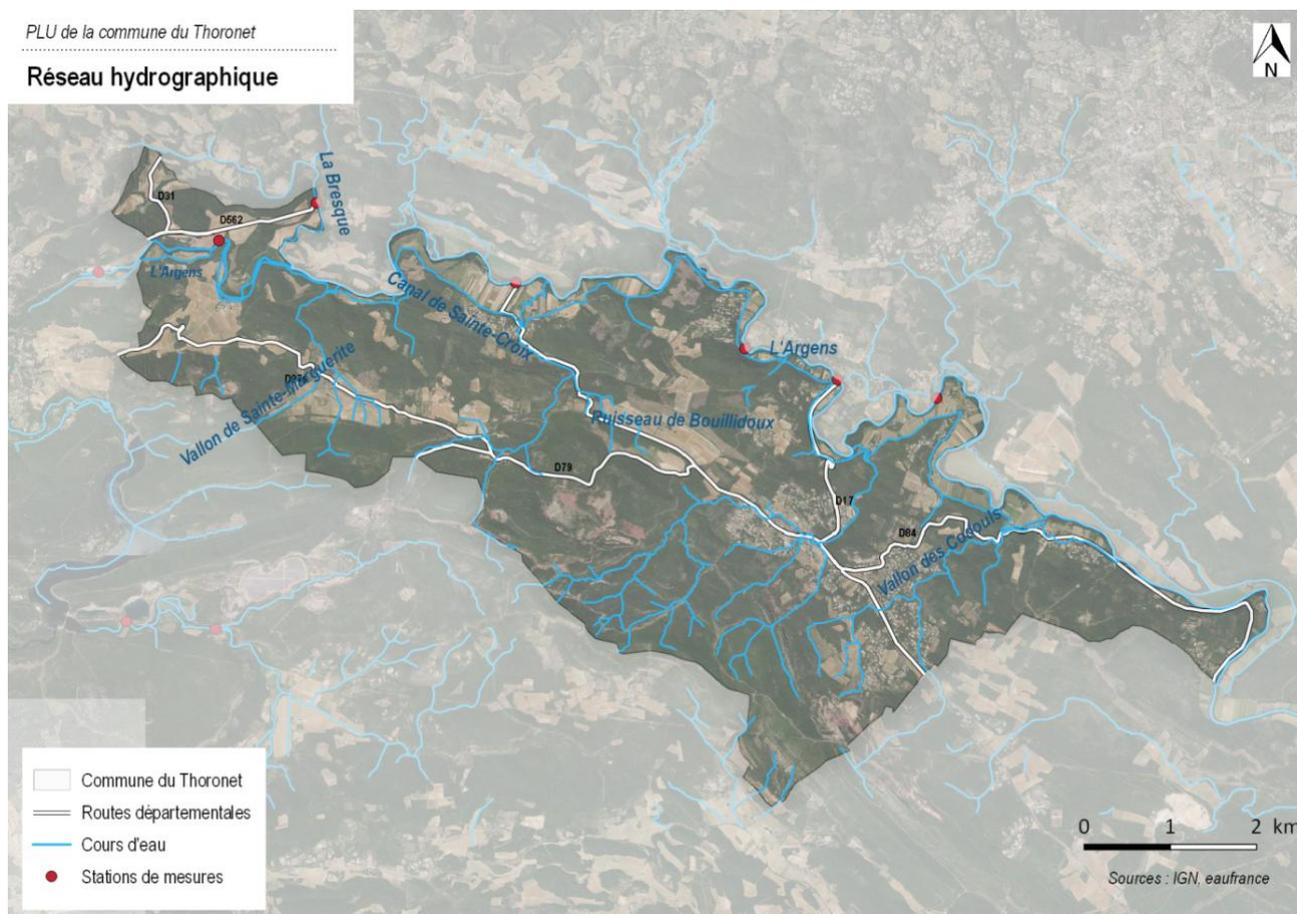
Analyse synthétique

<p style="text-align: center;"><u>Atouts</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Formations géologiques variées<ul style="list-style-type: none">• Topographie contrastée• Territoire avec de nombreux espaces naturels, limitant l'effet « îlot de chaleur »<ul style="list-style-type: none">• Ensoleillement important	<p style="text-align: center;"><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Climat méditerranéen (sec, humide, présence de vents)
<p style="text-align: center;"><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Conservation des espaces naturels pour limiter les impacts du changement climatique• Limitation des émissions de gaz à effet de serre	<p style="text-align: center;"><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Accentuation du changement climatique et des événements climatiques extrêmes (sécheresse, orages)

3.2. La ressource en eau

3.2.1. Réseau hydrographique de surface

La commune du Thoronet est bordée par le fleuve de l'Argens sur toute sa limite Nord, et par la **Bresque**, affluent de l'Argens, à son Nord-Ouest. De nombreux ruisseaux composent son réseau hydrographique, ainsi que le canal de Sainte Croix qui s'étire sur une trentaine de kilomètres.



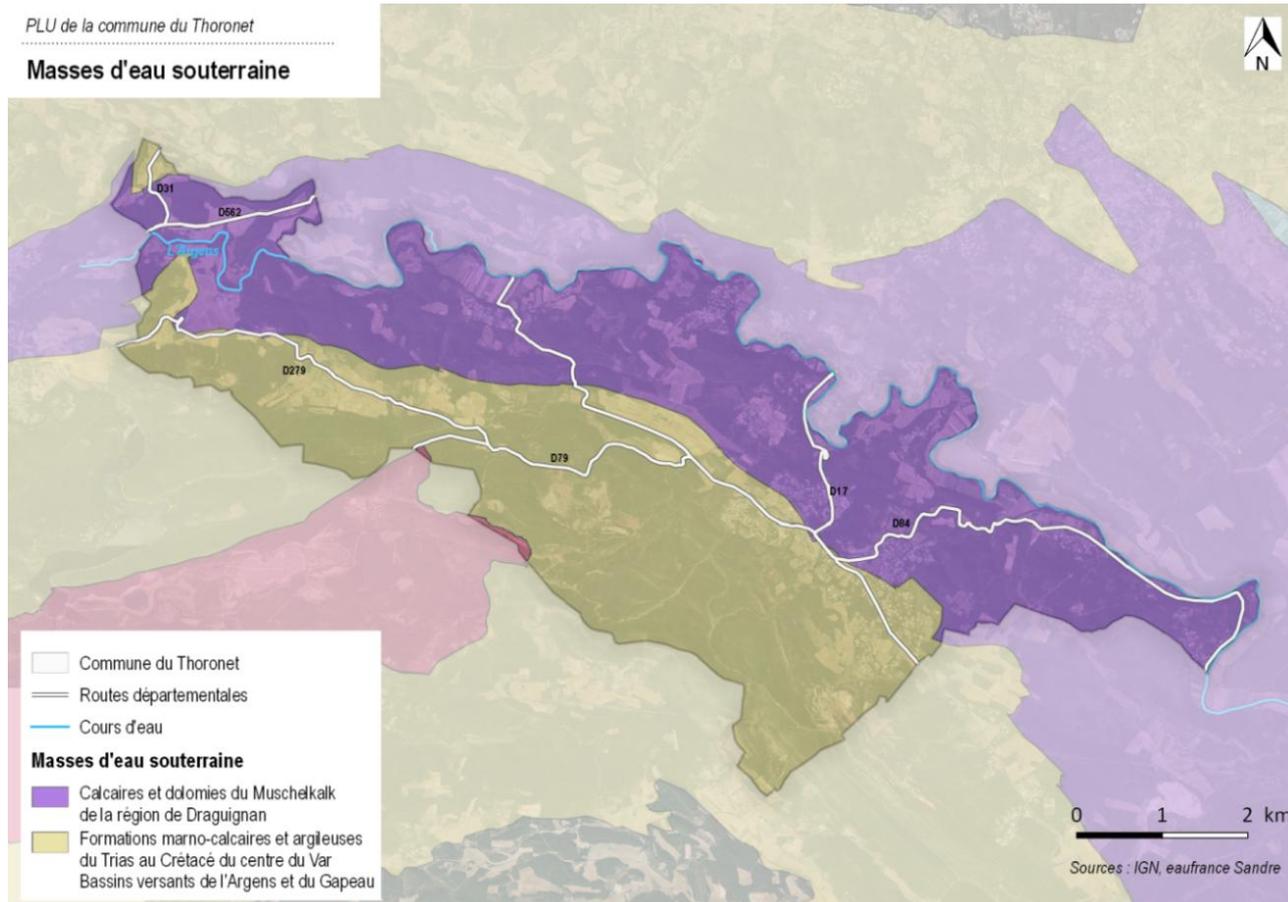
La qualité de l'eau de l'Argens est suivie par l'intermédiaire de **six stations de mesures**, cinq sont situées sur l'Argens et une se trouve sur la Bresque.

D'après le **SDAGE Rhône Méditerranée** auquel l'Argens appartient, une des stations de mesures (n°06300121) indique un mauvais état chimique des eaux entre 2009 et 2011, puis un bon état à partir de 2012. L'état écologique du cours d'eau a été qualifié de moyen entre 2012 et 2017. Les données disponibles pour les autres stations de mesure sont anciennes et incomplètes. Les données concernant l'ensemble des stations ne sont pas suffisantes pour déterminer l'état des cours d'eau de la commune du Thoronet.

3.2.2. Réseau hydrographique souterrain

La commune du Thoronet est localisée sur **deux masses d'eau souterraines** dont les états quantitatifs et chimiques de l'eau sont qualifiés de **bons** d'après le SDAGE Bassin Rhône Méditerranée :

- Calcaires et dolomies du Muschelkalk de la région de Draguignan
- Formation marno-calcaires et argileuses du Trias au crétacé du centre du Var – Bassin versants de l'Argens et du Gapeau.



3.2.3. Ressource en eau potable

- Gestion de la ressource en eau potable**

La gestion, comprenant la production et l'adduction, des eaux potables sur la commune du Thoronet est régie par le Syndicat Intercommunal d'adduction des eaux de la source d'Entraigues (SIAE).

La SIAE s'occupe aussi d'autres communes : Gonfaron, Les Mayons, Le Luc, Le Cannet-des-Maures, La Garde-Freinet, Taradeau, Lorgues et Saint Antonin-du-Var. Les ressources syndicales sont issues de forages sur la nappes d'Entraigues où 2 millions de m³ y ont été prélevés en 2009. Les communes peuvent être alimentées par des ressources communales.

- Captages et forages**

Sur la commune du Thoronet, on y recense 5 points de captages dont les usages sont destinés à l'alimentation en eau potable (AEP), à l'irrigation et aux canaux. Le total des volumes prélevés, majoritairement issus des eaux souterraines, est de 6 538 007 m³ répartis de la façon suivante :

Code de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Année concernée	Volume prélevé (m ³)	Type d'eau	Usage
OPR0000063532	Source MAPPE	2016	22 560	Souterrain	AEP
OPR0000063533	Forage de Sainte-Croix	2016	15 975	Souterrain	AEP
OPR0000063534	Forage des Vidals	2016	174 992	Souterrain	AEP
OPR0000063534	Prise sur l'Argens – A.S.A Du Canal Sainte-Croix	2016	190 000	Surface continental	Irrigation gravitaire
OPR0000063536	A.S.A Du Canal Sainte-Croix	2016	6 134 480	Surface continental	Canaux

Aucun de ces points de captage ne font partis des 269 points de captages prioritaires identifiés par le SDAGE 2016-2021 Rhône Méditerranée. Or, l'un des enjeux de ce SDAGE est la préservation de ressources en eau potable. Ainsi, la masse d'eau « **Calcaires et dolomies du Muschelkalk de la région de Draguignan** » correspondant à la masse d'eau FRDG138 « Massifs calcaires du Trias au Crétacé dans le Bassin Versant de l'Argens » est qualifiée de **zones stratégiques** à préserver pour l'alimentation en eau potable de même que pour son aspect bon état quantitatif.

De même, deux de ces forages (Forage des Vidals et de Sainte-Croix) font l'objet d'un arrêté préfectoral de **Déclaration d'Utilité Publique (DUP)**. Les arrêtés sont datés respectivement du 21/06/2000 et du 13/03/1991.

- **Qualité de l'eau potable**

D'après les relevés du Ministère de la Santé, la qualité de l'eau potable distribuée sur le Thoronet est **conforme** aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique. Cependant, pour l'eau potable distribuée par le réseau « Adduction Le Thoronet Village », il a été relevé **un dépassement** de la référence de qualité pour la conductivité. De même, une surveillance de la corrosion du réseau doit être assurée.

- **Assainissement**

La commune du Thoronet présente deux types d'assainissement : **collectif et non collectif**. L'assainissement collectif est assuré par la commune en régie tandis que l'assainissement non collectif est contrôlé par les SPANC et coordonné par la Communauté de Communes Cœur du Var.

Ainsi, on recense **une station d'épuration sur le territoire** « la station d'épuration de le Thoronet » (code station : 060983136002) ayant une capacité de 2 000 Equivalents Habitants.

- **Zone vulnérable aux Nitrates**

Le 21 février 2017, un arrêté préfectoral relatif aux zones vulnérables aux nitrates a été publié. Le territoire de l'étude **n'est pas concerné** par la « Directive Nitrates » 91/676/CEE malgré que 6 communes du Var (Hyères, La Crau, La Garde, La Farlède, Solliès-Pont et une partie de Carqueiranne) soient concernées.

Analyse synthétique

<p style="text-align: center;"><u>Atouts</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Réseau hydrographique développé avec de nombreux ruisseaux• Bon état quantitatif et qualitatif des masses d'eau souterraines	<p style="text-align: center;"><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Données incomplètes pour les stations de mesures d'état de cours d'eau de surface• Corrosion du réseau d'eau potable
<p style="text-align: center;"><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Préservation de l'état des cours d'eau• Mise à jour des données des stations de mesures• Préservation des ressources en eau potable	<p style="text-align: center;"><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Pollution des eaux avec le développement urbain de la commune

3.3. Paysages et patrimoine

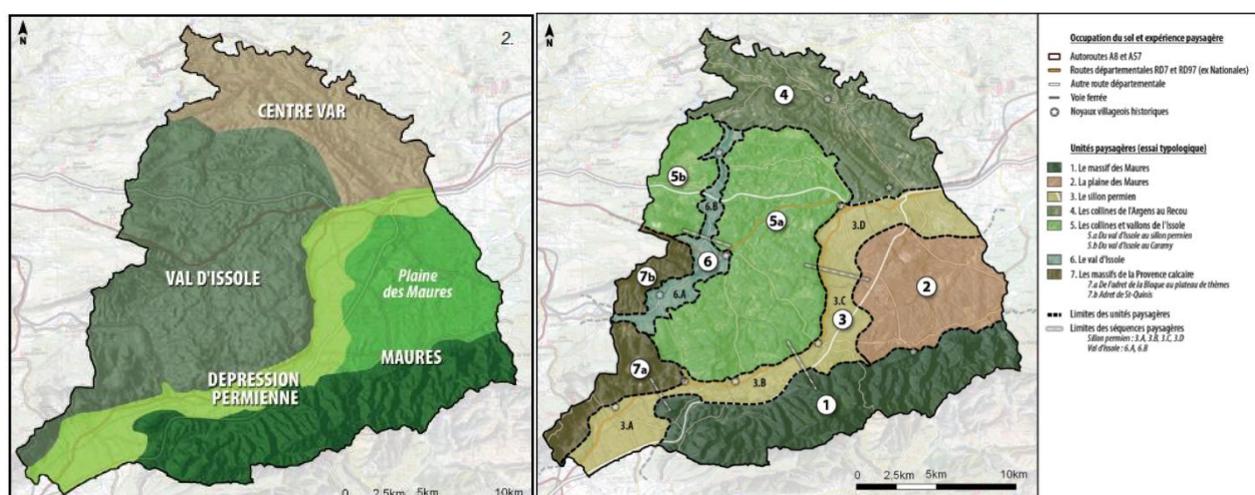
3.3.1. Paysages

3.3.1.1. La commune dans son contexte

La commune du Thoronet est définie par l'atlas des paysages comme appartenant aux entités paysagères du « Centre Var » et du « Val d'Issole ». Ces entités sont principalement caractérisées par une eau omniprésente, des reliefs vallonnés de collines boisées entre lesquelles se trouvent des étendues viticoles. Le Cœur Var a proposé une analyse du paysage local où ces grandes entités paysagères ont été scindées en unité paysagères couvrant chaque particularité du territoire. Ainsi, Le Thoronet se situerait au sein de l'unité paysagère « **Les collines de l'Argens au Recou** ».

Entités paysagères du Var (à gauche) Entités paysagères du Cœur Var (à droite)

Source : SCoT Communauté de Communes Cœur du Var



Cette entité paysagère se délimite grâce aux collines du Recou et de leurs prolongements, par la rive droite de l'Argens et l'Autoroute A8 au Sud de l'entité. Elle n'abrite que 2 communes, Le Thoronet dont le vallon son abbaye est un site classé avec ses 1 300 hectares et le Vieux-Cannet.

Le paysage est assez fermé car le territoire communal est très **fortement boisé**, il y a peu d'ouvertures visuelles depuis les axes de communication dont le réseau est peu développé. Les **collines** constituent des barrières visuelles importantes qui cloisonnent le territoire. Il y a donc peu de point de vue et de belvédères qui ponctuent le territoire, le principal étant révélé sur le village du Vieux-Cannet. Ce cloisonnement, cette densité arbustive autant publique que privée et la topographie induisent aussi **une très faible perméabilité** du territoire vis-à-vis des axes routiers. Seulement deux axes majoritaires desservent le territoire : la D17 et la D84 sur l'axe Sud/Nord et la D79 et la D84 sur l'axe Est/Ouest.

La commune présente **deux vallées** : une qui longe la rivière de l'Argens et une vallée de garrigue provençale qui suit le vallon de l'Abbaye du Thoronet.

L'espace communal est un véritable « patchwork » de collines et de vallons, limité au nord par une unité paysagère particulière : celle de la vallée de l'Argens, et au sud par les vestiges originaux des anciennes mines à ciel ouverts de bauxite

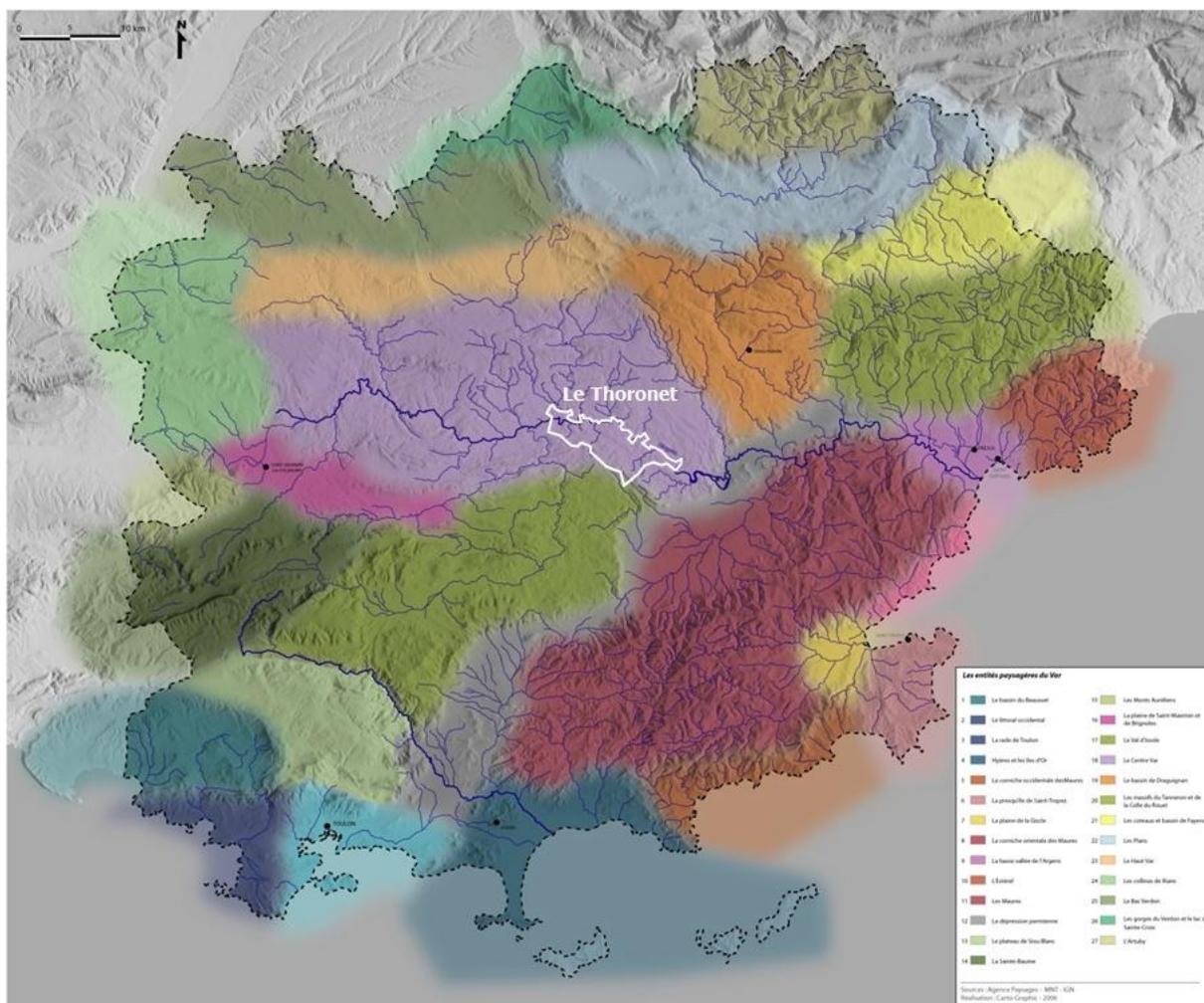
L'impression dominante est celle d'un ensemble naturel dont les paysages sont à la fois remarquables et variés puisque ces espaces présentent, sur de faibles distances, une alternance de secteurs de collines et de vallons, de secteurs forestiers et de secteurs agricoles (essentiellement viticoles et oléicoles), de secteurs panoramiques et de secteurs cloisonnés. Cependant, **le mitage** des espaces naturels résident où l'habitat diffus s'est répandus dans les espaces naturels. Il en ressort un **morcellement et une privatisation des espaces forestiers**.

Quelques éléments caractérisant ce paysage :

- une végétation typiquement méditerranéenne : forêt de pins et de chênes, vignes et oliviers, occupent la majeure partie de l'espace.
- un habitat rural caractéristique de la Provence avec des hameaux perchés sur de petites buttes, des bastides de caractère, et des cabanons de pierres sèches isolés au milieu des vignes ;
- la présence d'éléments discordants : réseaux aériens, bâtis récents inesthétiques, ...
- une grande diversité des ambiances qui tient à la fois à la structure topographique du site et à l'utilisation du sol que les hommes en ont fait : variété du relief (collines, espaces ouverts agricoles...), variété de l'occupation du sol (forêt méditerranéenne, vignobles, oliveraies, ...se juxtaposent).

Carte des entités paysagères du Var

Source : Atlas des paysages du Var, Atlas des entités paysagères SCoT Cœur du Var

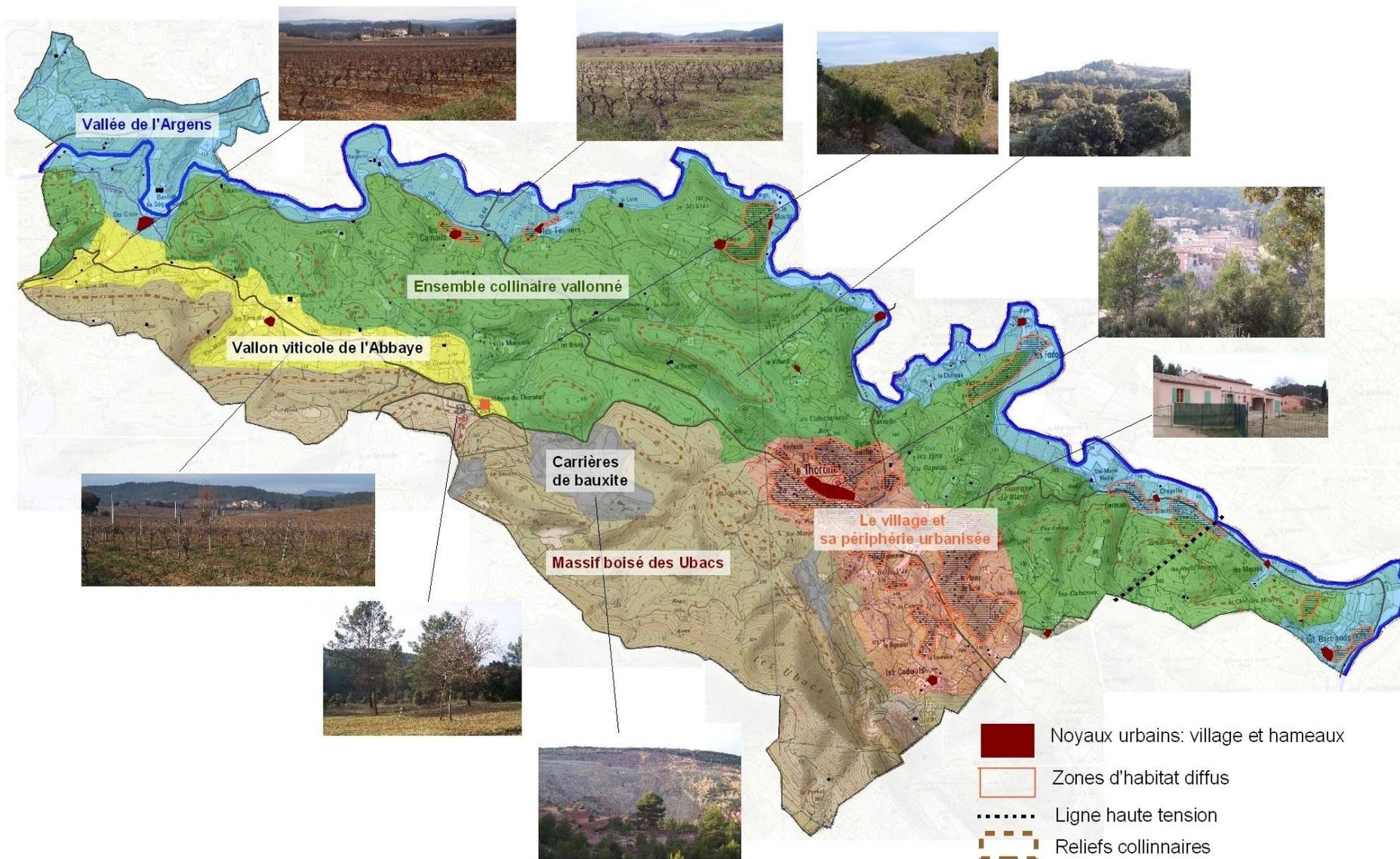


3.3.1.2. Les unités paysagères

Six unités paysagères et géographiques peuvent être délimitées sur le territoire communal :

- Les massifs boisés au sud de la commune;
- Les secteurs miniers;
- Le vallon de l'abbaye du Thoronet ;
- Les collines centrales;
- La vallée de l'Argens;
- Le village et son site;

Carte des unités paysagères de la commune du Thoronet



Les massifs boisés au sud de la commune

C'est une zone fortement boisée préservée de l'urbanisation. Il y est situé les collines du Recou et de l'Ubac dont le point le plus haut culmine à plus de 400 mètres. De nombreuses associations rupestres enrichies d'éléments thermophiles y sont développées et les forêts sont majoritairement composées de pin d'Alep, de chênes verts et parfois de chênes blancs. Son ensemble forestier est très sensible aux risques incendies. Depuis les années 1960, ce lieu a déjà été le théâtre de nombreux feux de forêt.

Les secteurs miniers

Les carrières de bauxite marquent fortement le paysage, elles constituent des « plaies » couleur sables au sein de grands espaces de teinte vertes où règnent les pins d'Alep et les chênes.

Au sud-est de l'Abbaye, sur le flanc nord de la Darboussière (au lieu dit « La Blanquette ») se situe une ancienne mine de bauxite qui s'étend sur 12 hectares, dont l'exploitation (en partie souterraine, en partie à ciel ouvert), bien qu'aujourd'hui abandonnée depuis 1990, marque encore fortement le paysage par la présence de ses fronts de taille et de ses talus actuellement enherbés. La végétation (genêts, cistes...) qui recolonise ces espaces atténue légèrement les cicatrices de cette ancienne activité. Front de taille et talus sont bien visibles depuis la RD 79 qui longe la mine de la Blanquette sur son côté nord.

Actuellement le site minier de La Blanquette est partiellement occupé par une entreprise de travaux publics dont le hangar est situé en bordure de la RD79, à quelques centaines de mètres de l'Abbaye.

Le site de Peygros d'une superficie à peu près égale à celui de la Blanquette, il constitue, pour sa part, une réserve stratégique¹ encore exploitable si besoin était.

A proximité des hameaux « Les Codouls », se situe également une vaste mine de bauxite, dont aucune entrée ne subsiste. La partie sud du site est une vaste mine à ciel ouvert, et des gravats et éboulis se situent actuellement à l'emplacement présumé des entrées du site.

Le vallon de l'Abbaye du Thoronet

Les parcelles viticoles forment de grandes clairières ouvertes encerclées de collines densément boisées. Le paysage est fermé de part et d'autre par les boisements, les champs de vignes constituent les seules ouvertures visuelles ponctuelles.

Au sein de ce vallon, nous retrouvons la célèbre Abbaye du Thoronet. Ce vallon a été préservé de l'habitat pavillonnaire en nappe. L'habitat se présente sous la forme de quelques rares bastides ou fermes isolées (les Gazans...) et d'un hameau : les Ferauds. L'Abbaye comme son vallon, d'une superficie de 1 300 hectares, sont considérés comme des sites classés. De par le paysage fermé du territoire, cette abbaye n'est pas perceptible depuis les axes routiers.

Les collines centrales

Entre la vallée de l'abbaye du Thoronet, et la vallée de l'Argens, nous retrouvons une succession de collines fortement boisées qui ne dépassent pas les 250 m d'altitude.

Ces collines constituent une barrière visuelle aussi bien que physique intéressante entre les deux principales vallées du territoire. C'est une zone peu urbanisée avec assez peu d'habitat diffus (zones d'habitat diffus des Hauts Fadons, des Camails...), et quelques habitations regroupées en hameaux (les hameaux de Clapier, des Camails...).

La vallée de l'Argens

L'ambiance paysagère est dominée par la rivière de l'Argens et sa ripisylve. Le cours d'eau est bordé de champs de vignes et de zones fourragères. Sa ripisylve est également très riche avec de nombreux frênes, peuplier, saule blanc,

¹ Une réserve stratégique est un stock qui permet d'assurer temporairement la sécurité d'approvisionnement (ici en bauxite) en cas de besoin.

fusain, troène, cornouiller ou encore des saules buissonnants. Cette végétation dense et feuillue rend peu visible cette rivière et ses méandres.

Plusieurs hameaux se sont développés en limite de cette zone (les Camails, les Février, Pont d'Argens...) et quelques nappes limitées d'habitat diffus ont vu le jour (les Février, les Bertrands...). Ils y sont relativement isolés et leurs caractéristiques patrimoniales est dû à l'installation de la communauté cistercienne au XII^{ème} siècle.

Le village et son site

Le village se situe dans le prolongement du vallon de l'abbaye du Thoronet, il s'est construit en fond de vallée entre deux zones collinaires boisées. Le village en lui-même est considéré comme un village « hameau » où l'Eglise Sainte Marie domine le paysage.

Le village se présente sous la forme d'un village-rue de forme allongée est-ouest, construit le long de la rue Grande. Son entrée Est est caractérisée par une typologie dite « porte », la limite entre espace naturel et ville est nette tandis que pour son entrée Ouest, l'entrée se fait une progression de bâti discontinu ce qui la qualifie de « pénétrante ». Ce bâti discontinu peut, selon les lieux, se trouver en recul de la voirie. Au niveau de l'entrée Sud, c'est une nouvelle fois, une entrée dite « pénétrante ». Des platanes alignés peuvent aussi être présents aux entrées, de part et d'autre de la voirie de même que des espaces publics tels que des jardinières marquent ces entrées. Ces entrées de villes sont parfois renforcées par la présence d'éléments identitaires notamment grâce à des panneaux signalétiques. Ainsi, sur la commune du Thoronet, l'Abbaye et le patrimoine minier y sont indiqués.



Entrée sur Le Thoronet (à gauche) et élément signalétique à l'entrée du Thoronet (à droite)

Source : Plan Paysage SCoT Cœur du Var, AUDAT

Autour du village se sont développées de nombreuses zones d'urbanisation pavillonnaire diffuse ou semi-dense (Belle Barbe, la Bourgade, Beylesse...). Ainsi, au Nord, à l'Est et à l'Ouest, en plus des habitations plutôt récentes, se trouvent aussi des vignes et des reliefs collinaires. Au Sud, il y a aussi des habitations et des reliefs collinaires en plus de jardins, de zones commerciales et de terres agricoles. Depuis le village, les vues se limitent aux collines alentours.

Le Thoronet ne présente que peu d'axe routier dont les plus importants traversant cette unité paysagère sont la RD79 et la RD 17. Le long de la D17 à l'est du village, nous avons une zone où s'entremêlent zones boisées, champs de vignes et espaces mités par de l'habitat pavillonnaire en nappe (les Rimades, la Lumière, la Colette...).

3.3.1.3. Occupation du sol

Le territoire communal est fortement compartimenté, il est composé d'une succession de collines et de vallons occupés soit par des vignes, soit par des coteaux recouverts d'une végétation arborée.

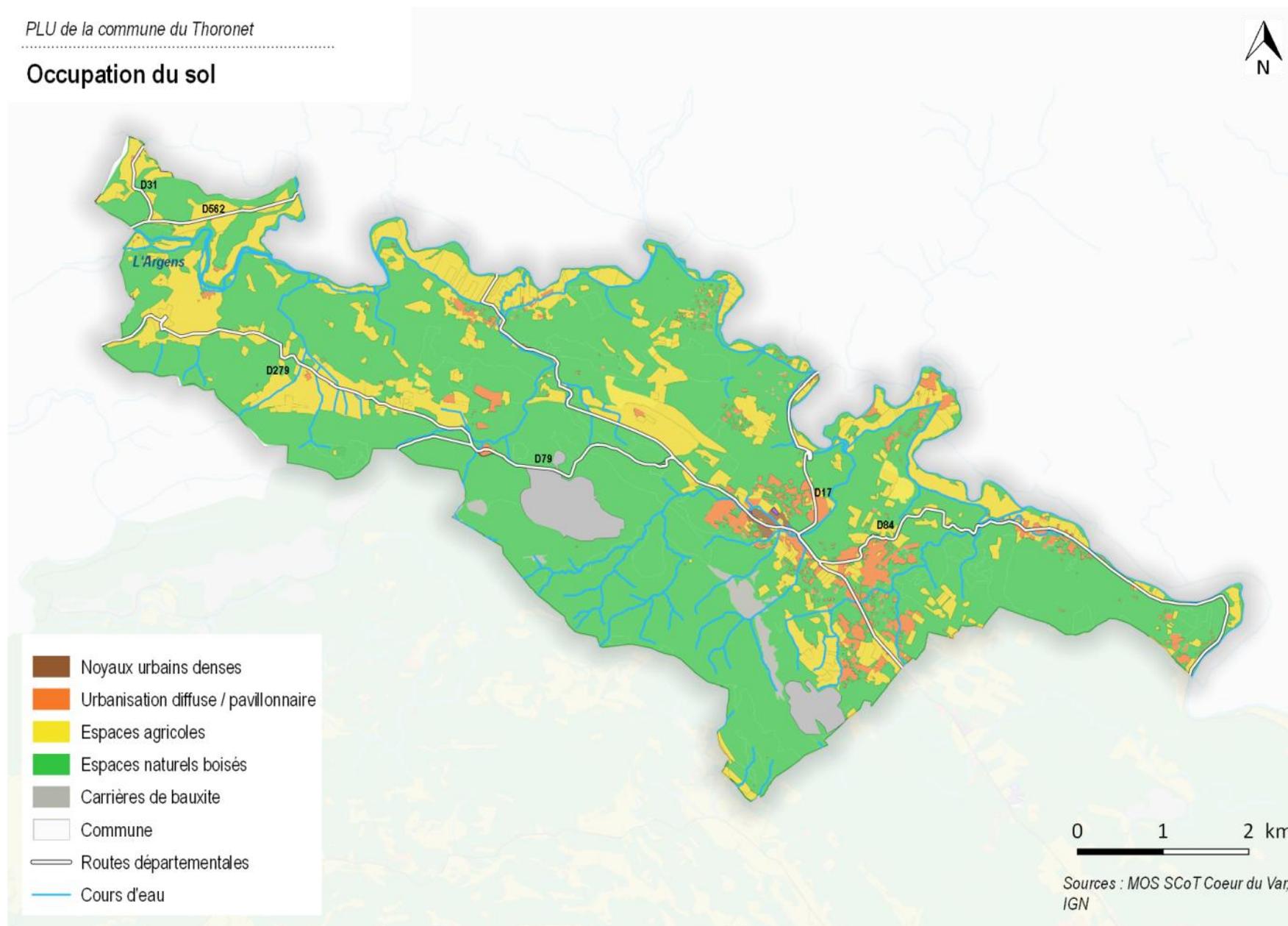
Cette organisation de l'espace induite par la topographie explique l'éclatement des terres agricoles et de l'habitat sur la commune: la commune compte en effet un village, une quinzaine de hameaux, et de nombreuses zones d'habitat diffus.

Au sud de la commune, on trouve des espaces fortement marqués par les extractions de minerais, dont les exploitations à ciel ouvert ont laissé dans le paysage des traces profondes et durables, dues à la fois aux modifications du relief et à l'absence de reprise de végétation sur les sols stériles.

La commune est majoritairement recouverte d'espace boisé suivi d'espaces agricoles.

PLU de la commune du Thoronet

Occupation du sol



3.3.1.4. Espaces agricoles

Les espaces agricoles sont principalement situés au sein des deux principales vallées : celle de l'**Abbaye du Thoronet** et celle de l'**Argens**, même si quelques parcelles agricoles ponctuelles de petite taille sont situées au cœur des collines boisées.

Dans ces vallées, les espaces agricoles sont généralement voués à la viticulture, mais on y rencontre aussi quelques cultures horticoles, maraîchères et fruitières en zones arrosées par le canal (quelques belles oliveraies), et des champs de céréales ou des surfaces en herbe dans les zones les plus humides ou irrigables, et notamment en bordure de l'Argens.

Le paysage viticole

Le sol argilo calcaire a la particularité de donner naissance aux grands vins d'appellation « Côtes de Provence ». De nombreux domaines viticoles, produisant des vins de grande renommée, sont implantés dans les espaces environnants l'Abbaye. Ces domaines viticoles se présentent souvent sous la forme de « clairières viticoles » encerclées de boisements.

En règle générale, ces vignobles sont très bien entretenus, et par la disposition et l'alignement parfait des rangées de ceps, ils contribuent largement à donner un caractère ordonné à ce paysage typique de la Provence et de l'arrière-pays varois.

Les bâtiments d'exploitations (caves et habitations) constituent eux aussi généralement des éléments harmonieux et remarquables du paysage par leurs lignes architecturales et les matériaux avec lesquels ils ont été édifiés.

Le rôle de la viticulture est essentiel à la fois à l'économie communale, mais aussi dans la conservation de son patrimoine paysager et touristique.

Autres paysages agricoles

Bien que le vignoble soit le paysage le plus répandu, on rencontre de manière localisée d'autres cultures qui présentent également des qualités paysagères particulières :

- d'anciennes oliveraies, notamment au quartier des Gazan. Notons la présence d'une vaste parcelle d'oliviers située en flanc de colline au lieu-dit la Pujette avec la présence de restanques. Ces plantations constituent également des pare-feu.
- de vastes parcelles plantées en céréales ou en herbe qui occupent les terrains agricoles humides ou irrigables situées principalement en bordure de l'Argens.
- des espaces de maraîchage le long du canal de Sainte Croix.

Tendances

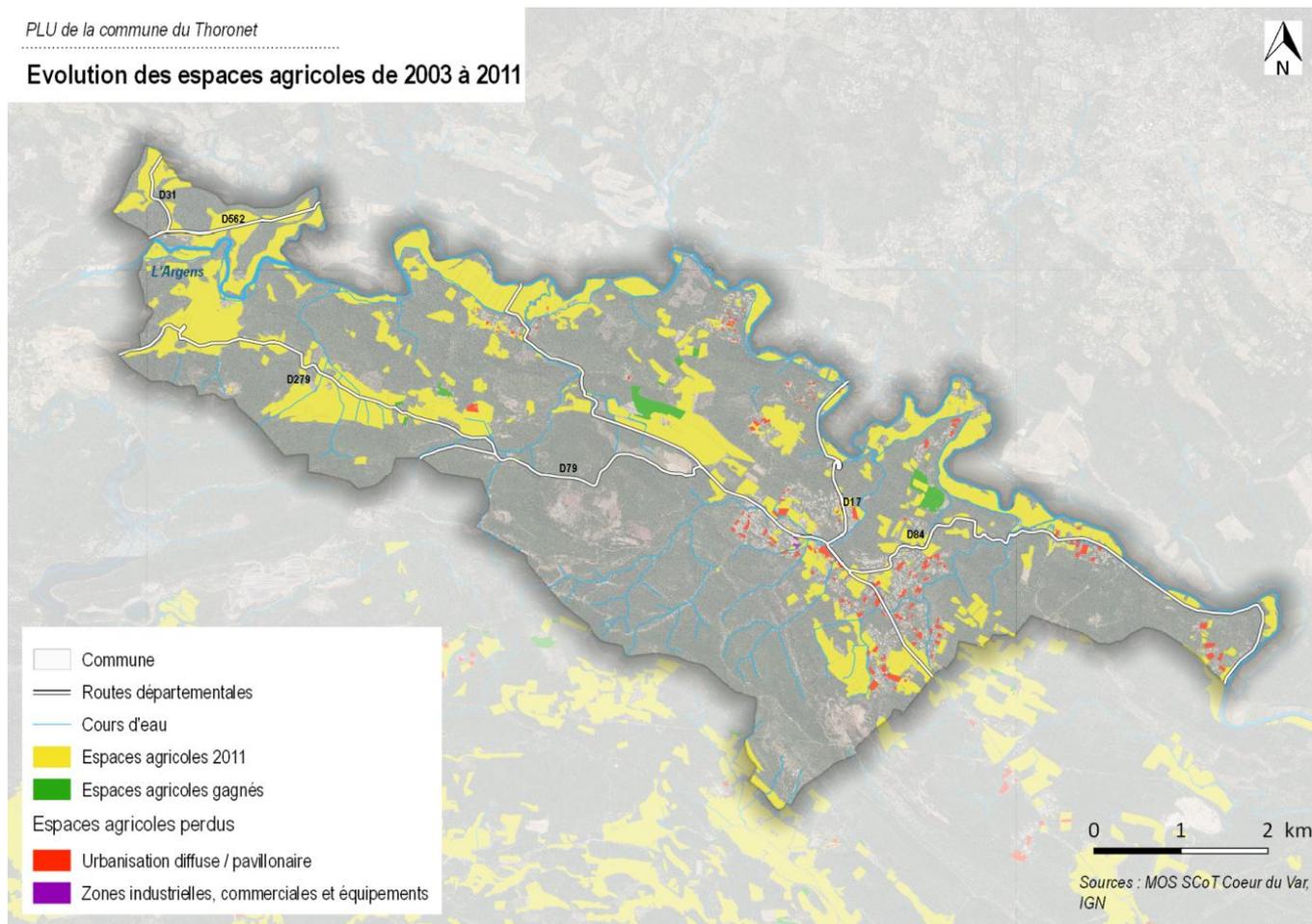
On observe un **progressif reboisement naturel des friches agricoles**. Cette avancée importante de la forêt sur certains terrains agricoles non cultivés entraîne un phénomène de fermeture des paysages, et contribue de ce fait à la déstructuration des paysages agricoles.

De plus, sur certains secteurs, des terres agricoles ou constructions liées à l'activité agricole (hangars...) sont classées en zone naturelle au POS, l'élaboration du PLU devra permettre de réajuster ce zonage.

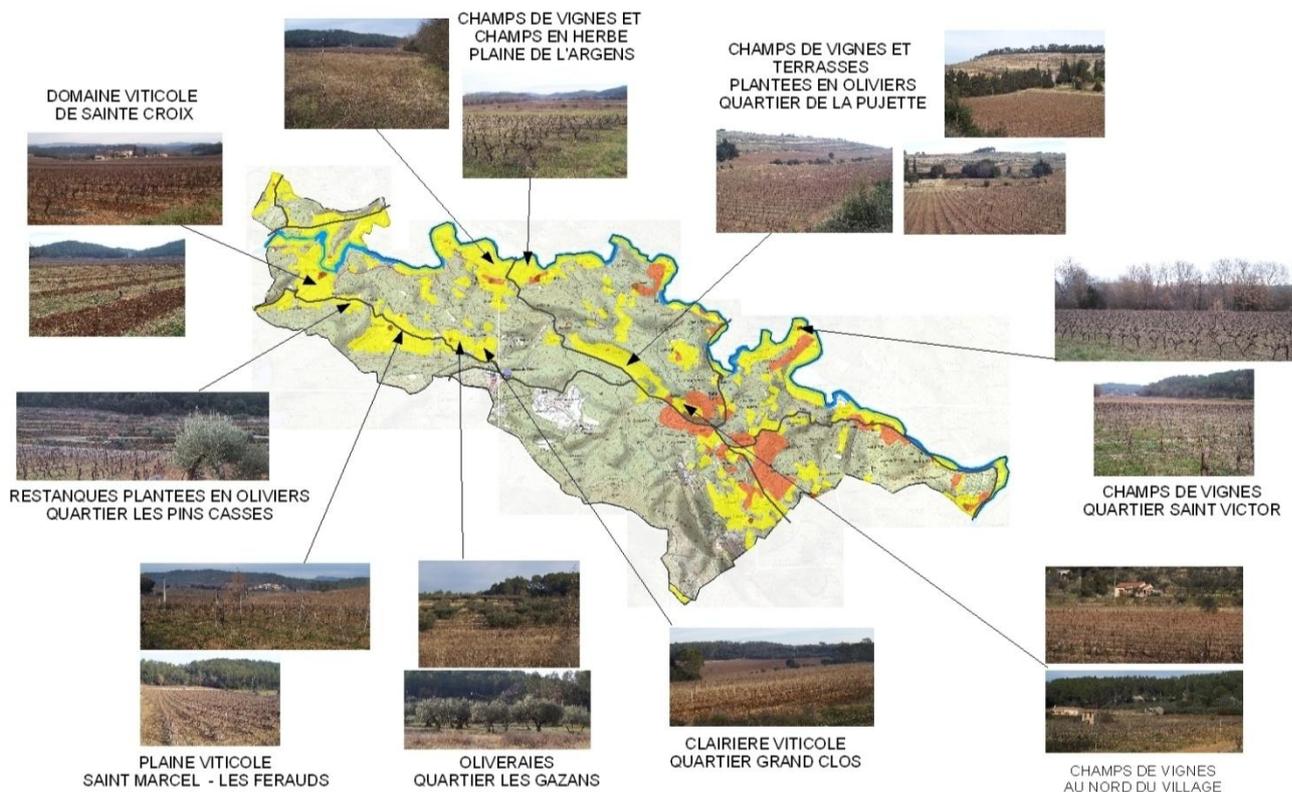
Nous pouvons également **noter la présence de nombreuses parcelles cultivées en terrasse avec des murets en pierre remarquables, des puits et des cabanons** : ces éléments de petit patrimoine témoignent du passé agricole de la commune.

PLU de la commune du Thoronet

Evolution des espaces agricoles de 2003 à 2011



Carte de localisation des grands paysages agricoles



3.3.1.5. Espaces boisés

La grande majorité du territoire communal se présente sous la forme de **collines fortement boisées** (pins d'Alep, chênes...). La forêt occupe une place prédominante sur la commune du Thoronet puisqu'elle couvre environ 80% du territoire.

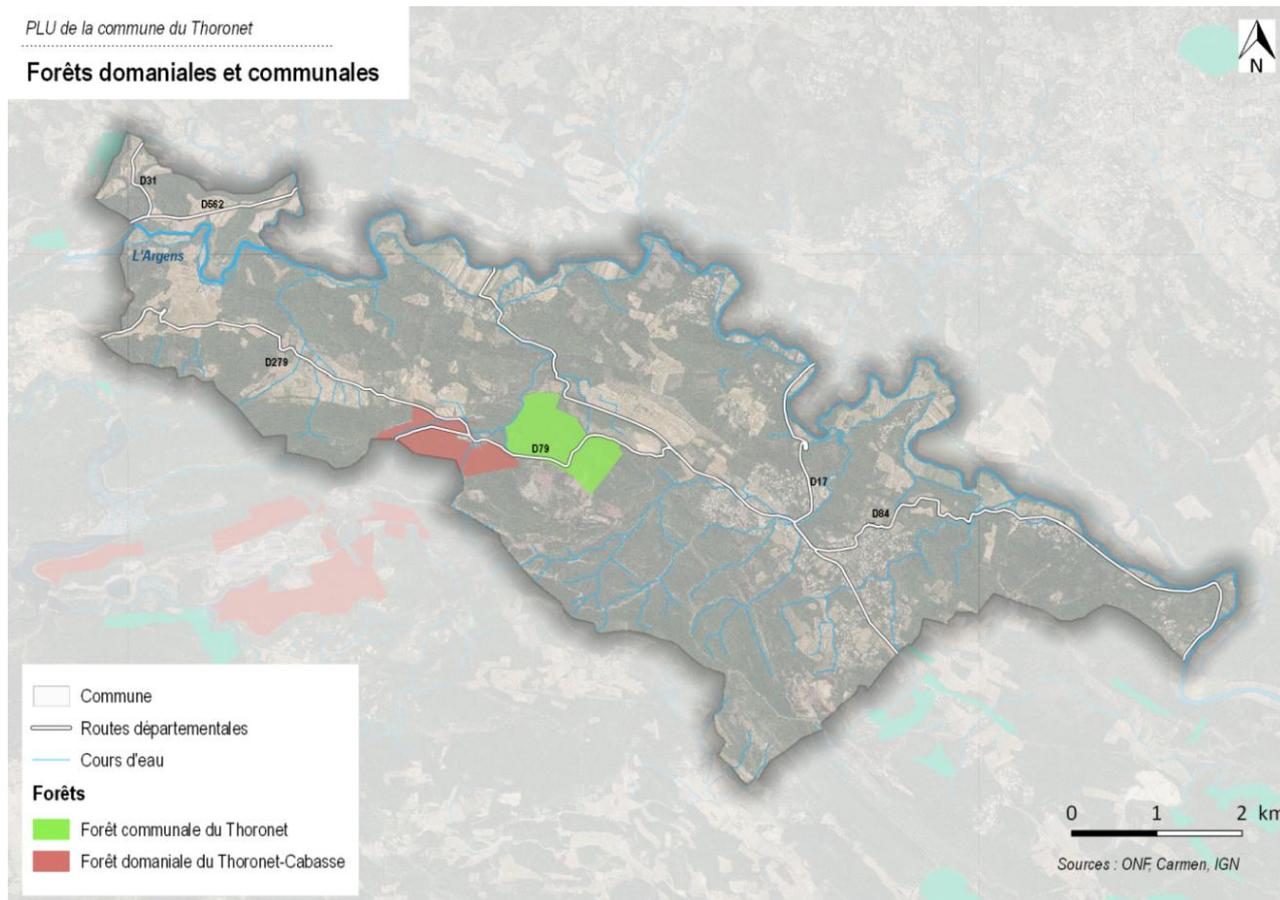
Le **pin d'Alep**, qui coiffe aujourd'hui toutes les collines calcaires de la commune, a progressivement remplacé la végétation originelle qui était composée d'une chênaie de chênes pubescents. Les chênes blancs et verts font partie du cortège floristique que l'on rencontre par endroits, en bordure de champs et de rivière.

Toute la végétation arborescente et arbustive d'accompagnement est **typique** des régions méditerranéennes. À proximité des habitations, les végétaux qui ont été plantés sont eux aussi caractéristiques de nos régions : cyprès, figuiers, mûriers, arbres fruitiers...

Les espaces naturels boisés participent largement à l'équilibre et à la richesse du cadre de vie local. Ils présentent un intérêt paysager indéniable, et doivent faire l'objet d'une attention particulière. **Ils forment l'écrin paysager communal et constituent un des atouts majeurs de la commune dans une optique de développement d'une économie touristique.**

58 hectares environ sur la commune du Thoronet appartiennent à la forêt domaniale de Cabasse-Le Thoronet. La commune compte aussi 80 hectares de **forêt communale**. Cette forêt communale a fait l'objet d'un aménagement valable jusqu'en 2009 qui est actuellement en cours de révision. Cet aménagement indique les principaux objectifs de cette forêt : protection générale du milieu et production de bois résineux et feuillus. L'**ONF** s'occupe de la gestion de ces forêts grâce à des plans de gestion. Les annexes informatives du PLU comporte une carte des bois et forêts soumises au régime forestier.

La forêt représente également un **potentiel économiquement valorisable** pour ses ressources naturelles dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle.



3.3.1.6. Réseau hydrographique

La vallée de l'Argens

En position centrale parmi les 82 communes qui constituent le bassin versant de l'Argens, la commune du Thoronet borde la rivière à son entrée dans la plaine alluvionnaire. La rivière de l'Argens borde donc la commune au nord.

La rivière de l'Argens est créatrice de paysage. Elle a une **valeur paysagère forte**. Le lit de ce cours d'eau ainsi que ses habitats dépendants (ripisylves, prairies, bras morts) sont couverts par la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique « Vallée de l'Argens ».

L'ensemble du cours du fleuve Argens (le principal du Var) est concerné par cette ZNIEFF, et ce site est également éligible au réseau Natura 2000. **L'Argens constitue l'un des cours d'eau les plus remarquables de la région PACA.**

La **vallée de l'Argens** représente une zone d'un **très grand intérêt biologique et paysager**. La ripisylve de l'Argens (classée en Espaces Boisés Classés au POS sur toute sa longueur) est un milieu particulièrement riche et varié (floristique et faunistique) qui a une fonction écologique indéniable : stabilisation des berges...



La végétation qui compose la ripisylve regroupe des essences ligneuses caractéristiques des bords de rivière, accompagnées d'un cortège riche en espèces arbustives et herbacées. Les principales variétés d'arbres rencontrées sont : le peuplier blanc, le saule blanc, le frêne oxycarpe, l'orme champêtre, l'acacia, l'aulne glutineux, le chêne pubescent et le tilleul. Nous y trouvons aussi de belles forêts galeries méditerranéennes.

Les recensements effectués par les naturalistes ont pu mettre en évidence la présence d'au moins 60 espèces animales patrimoniales dont 16 sont déterminantes. Le cortège local de l'avifaune nicheuse en particulier est très varié et possède des espèces généralement peu abondantes dans le Var : Busard cendré, Faucon hobereau, Cincle plongeur, Pie-grièche à tête rousse. Une étude ornithologique a été réalisée en 1991 par le Conservatoire et Etude des Ecosystème de Provence, elle a mis en avant la valeur faunistique de ce milieu (avifaune, variété de peuplements piscicoles, présence d'espèces rares d'invertébrés...).

Parmi les mammifères, la zone est d'un intérêt majeur pour les Chauves-souris... L'entomofaune comporte également de nombreuses espèces intéressantes sur le plan patrimonial : divers lépidoptères, scorpion jaune languedocien...

Un secteur touristique à enjeux

Grâce à l'attrait de l'eau dans un climat sec, la rivière de l'Argens est source de loisirs : pêche ou encore kayak, elle joue un rôle touristique important.

Cependant, toute politique d'aménagement touristique suppose la prise en compte de la question hydraulique, de la qualité de l'eau et du milieu naturel. Les eaux sont reconnues de deuxième catégorie pour la pêche (truites...).

Il y a donc un véritable enjeu lié à la qualité des eaux, et aux risques de dégradations : pollution organique, pollution visuelle et mécanique, pollution chimique diffuse liée à l'activité agricole, prélèvements d'eau irréguliers...

Le canal de Sainte Croix

Le canal de Sainte Croix s'étire sur une trentaine de kilomètres. C'est le plus long canal du Var. Il emprunte son eau au fleuve d'Argens près du hameau éponyme de Sainte Croix, puis il longe la rive droite jusqu'au Pont d'Argens d'où il se divise en deux branches.

Le canal rive droite poursuit son chemin en direction du hameau des Mauniers, le canal rive gauche franchit l'Argens par un aqueduc en territoire lorguais, puis sillonne la vallée jusqu'en amont de Vidauban.

Ce canal, tour à tour souterrain ou aérien, est ponctué de nombreux ouvrages d'art : aqueducs, ponts, tunnels, lavoirs, martelières, coups-perdus... Ce canal a donc un véritable intérêt historique lié à la valeur de son patrimoine.



3.3.2.2. Patrimoine historique reconnu

- **L'Abbaye du Thoronet : Monument historique classé**

Le territoire du Var recense de nombreux monuments historiques répartis au sein de diverses communes dont le Thoronet fait partie. En effet, le Thoronet comporte un monument recensé au patrimoine historique qui est une abbaye cistercienne datant de la période médiévale.

Cette ancienne abbaye cistercienne est classée sur la liste des monuments historiques de 1840. Le classement concerne en totalité les parcelles 107 de la section AM et 91 à 102, 105 et 343 de la section C1.

Vue aérienne de l'Abbaye du Thoronet et de ses installations touristiques



- **L'Abbaye du Thoronet : site classé**

Les terrains aux abords de l'abbaye sont classés au titre du code de l'environnement : le site inscrit par arrêté le 17/07/1937 a été intégré au site classé et son arrêté de création abrogé par arrêté du 19/12/2001.

Les "sites classés" et les "sites inscrits" sont définis en application de la loi du 2 mai 1930 modifiée par la loi du 28 décembre 1967 pour la protection des sites d'intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Ils bénéficient d'une protection destinée à maintenir leur intégrité et leur qualité notamment paysagère. Alors que les "sites inscrits" font l'objet d'une simple surveillance, les "sites classés" font l'objet d'une protection réglementaire rigoureuse.

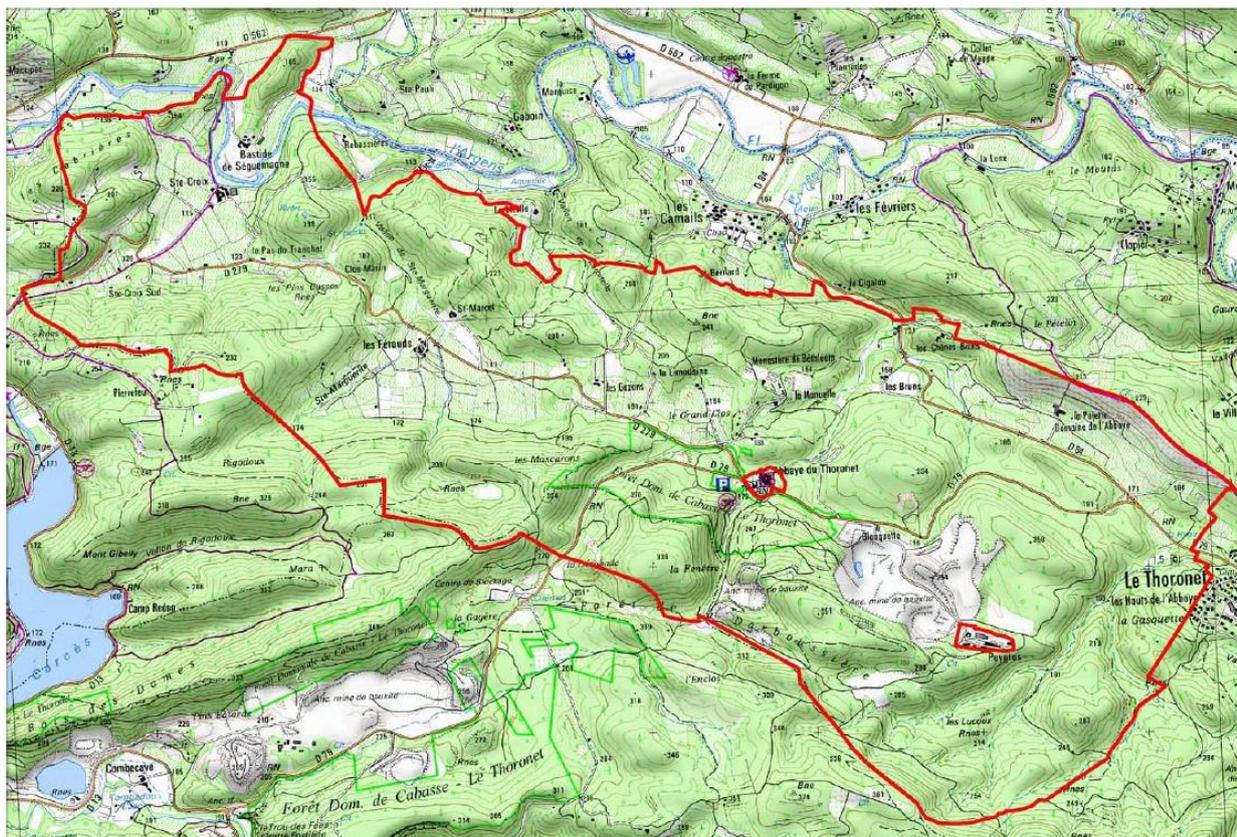
Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont le caractère, notamment paysager doit être rigoureusement préservé. Les sites sont classés après enquête administrative par arrêté ministériel ou par décret en Conseil d'Etat.

La commune est concernée par le **site classé du vallon de l'Abbaye du Thoronet**. Ce périmètre permet une protection des zones d'approche paysagère de l'Abbaye. Il s'étend sur 1300 ha répartis sur les communes du Thoronet et de Cabasse. Le site classé s'étend sur plus d'un tiers du territoire communal.

L'abbaye du Thoronet a été construite entre 1160 et 1175. Le point d'implantation, un petit vallon boisé situé à la confluence de deux ruisseaux et alimenté par une source est conforme à la « règle » monastique cistercienne. Elle a été abandonnée en 1790, sauvée de la ruine, puis un programme de restauration a débuté et se poursuit de nos jours. **L'abbaye du Thoronet est un monument historique classé** sur la liste de 1840, au titre du code du patrimoine.

Le vallon de l'Abbaye a été classé le 19 septembre 2001 au titre de ses caractères historiques et pittoresques. Les terrains situés aux abords de l'Abbaye sont inscrits depuis le 17 juillet 1937 et sont désormais englobés dans le site classé. La communauté de communes a mené un programme de coupe de bois et d'entretien des pistes DFCL sur le site classé, dans le cadre de la mise en œuvre du PIDAF en 2013, qui a fait l'objet d'un passage en commission nationale des sites. Une demande d'autorisation pour des travaux d'entretien issus de ce programme est en cours. Des travaux d'entretien ont également été réalisés aux abords de la RD pour la mise aux normes des pare feux le long des voiries.

Carte de situation du site classé de l'Abbaye du Thoronet
 Source : catalogue départemental des sites classés du Var – DIREN PACA

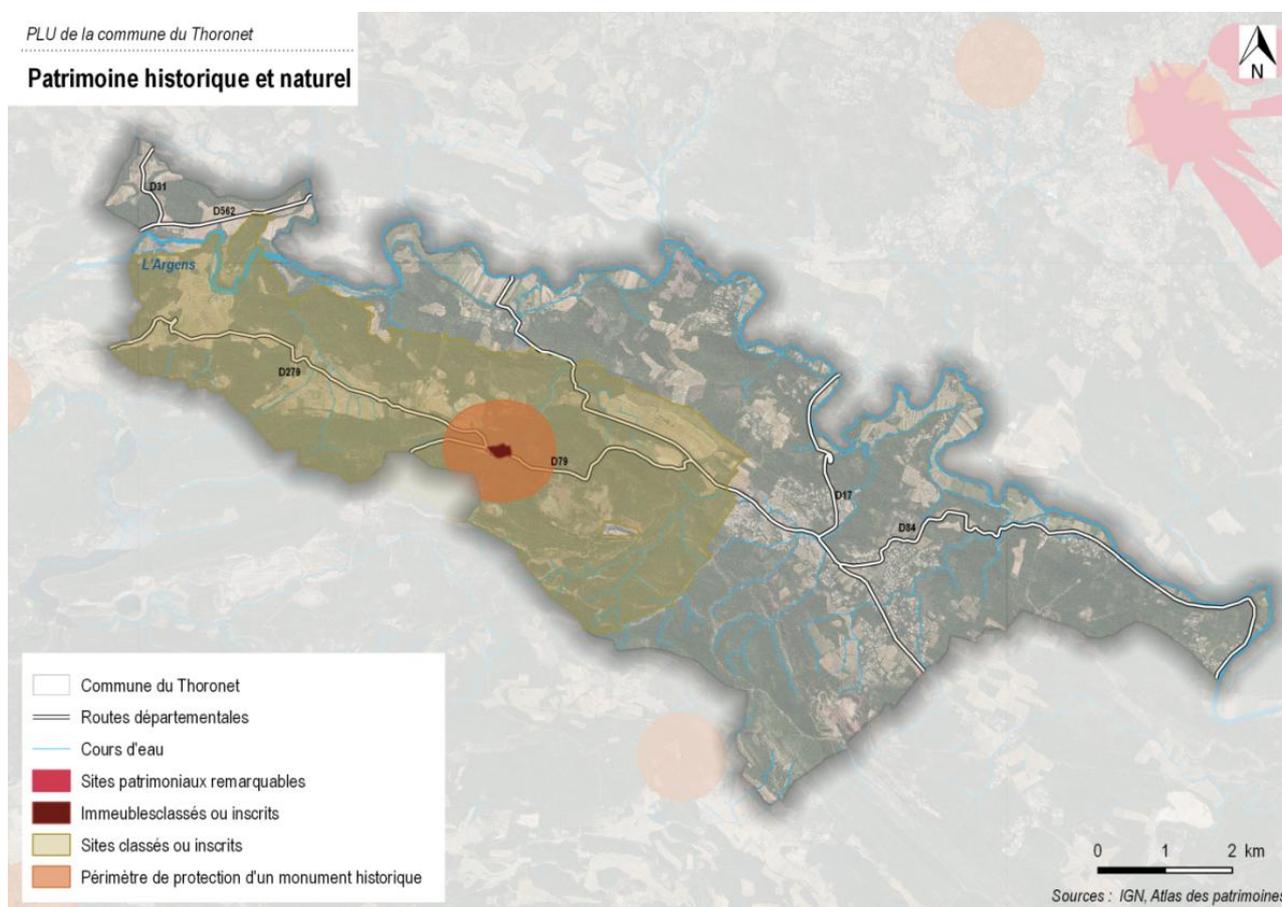


Périmètre du Site Classé —

Source : IGN-scan25

PLU de la commune du Thoronet

Patrimoine historique et naturel



Le **PLU devra donc être compatible avec les objectifs de ce site classé**, tout projet dans une de ces deux zones sera soumis à autorisation préalable. En effet, les travaux sont soumis selon leur importance à autorisation préalable du préfet ou du ministre de l'écologie. Dans ce dernier cas, l'avis de la commission départementale des sites (CDSPP) est obligatoire.

3.3.2.3. Inventaire du patrimoine bâti

La commune du Thoronet dispose de nombreux éléments de patrimoine bâti : Abbaye, cabanons dispersés dans les vignobles, puits, murets et restanques...

Les éléments du patrimoine rural témoignant du passé agricole de la commune

Le canal de Sainte Croix est un édifice patrimonial de grande importance (cf. partie hydrographie).

Nous pouvons retrouver disséminés au sein des espaces agricoles de nombreux murets en pierre, cabanons, puits...qui sont tout autant d'éléments du petit patrimoine rural à préserver.

Quelques petits cabanons se dressent encore, au milieu des zones viticoles. Ces constructions sommaires, généralement de petite taille, sont réalisées en pierres sèches et leur vocation consistait autrefois à abriter le petit matériel agricole. Depuis le développement de la mécanisation, ils n'ont plus réellement d'utilité agricole mais ils font partie du paysage classique viticole dont ils constituent encore un de ses éléments caractéristiques.

Une muraille clavée de caractère a également été édifiée entre le Pételin et la Pujette (en haut de la colline). Le chemin du Pételin est situé en ligne de crête borde cette muraille.

Des éléments bâtis à caractère patrimonial

- **Quelques éléments de patrimoine dans le village** tels que : le lavoir à proximité de la cave coopérative, l'église Sainte Marie du Thoronet. Cette église se situe dans la partie la plus ancienne du village, elle a été construite en 1704 et fut remaniée de nombreuses fois durant le XIX^{ème} siècle. Les deux tours carrées sont percées de meurtrières et l'une se termine en clocher évoquant un fortin.

La cave coopérative attire le regard de par sa taille imposante et la présence d'une fresque contemporaine qui illustre la façade (réalisée par une artiste locale), ce bâtiment fut construit de 1910 à 1914. Elle est citée dans une étude de le service de l'inventaire de la DRAC PACA sur les caves agricoles en région PACA.

- **Quelques ruines de caractère isolées** au sein des espaces boisées (ruines du Pételin), ou situées dans les hameaux (les Camails...).

- Certains éléments du bâti sur la commune présentent un caractère patrimonial fort qui mérite une attention particulière : **les hameaux souvent de caractère, quelques grandes bâtisses anciennes** (la Marquise...).

La commune possède également **différents secteurs sensibles du point de vue de leur patrimoine archéologique** (abbaye, tumulus, sépulture gallo-romaine, ...) : Abbaye, Darboussière, les Camails, Sainte-Croix, Saint-Victor, Pey-Coucu, Sainte-Marie-Vieille, Domaine de la Limousine, Pont d'Argens, les Fadons.

- **Petit patrimoine bâti**

Les éléments du patrimoine culturel, architectural et archéologique recensés sur la commune sont principalement :

- Le Bourg castral d'Envesènes (château fort)
- Le Bourg castral de Sèguemagne (château fort et église)
- La coopérative agricole la Thoronéenne
- La cloche de l'église de la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie
- L'église Sainte Marie du Thoronet

D'autres **éléments de petits patrimoines** sont également présents et représente la patrimoine vernaculaire du territoire. Le règlement du PLU identifiera la liste complète des éléments de patrimoine à protéger au titre du code l'urbanisme.

On recense les éléments suivants :

Liste du petit patrimoine sur la commune du Thoronet	
• Prise d'eau du canal de sainte croix et barrage	• Fours à pains des Février
• Prise d'eau Seguémagne	• Lavoir, puits et canalisations souterraines
• Cour carrée de Sainte Croix et une partie de la chapelle	• Barrage de Gipièrre
• Puits et lavoir Saint Marcel	• Mur clavé du chemin rural du Pétélin
• Chapelle et cour carré des Camails	• Halte pour chevaux sur canal (vallon du Gaurand)
• Pont Romains – Les Bruns	• Pont du Canal
• Lavoir des Fadons	• Lavoir, cave, coopérative, bascule et pompe
• Pont du Procureur – chemin rural des Fadons	• Bergerie domaine St Marie Vieille
• Ruines	• Puits (source), canalisations, lavoir et abreuvoir - Codouls



À noter également, le **Pont d'Argens**, pont en pierre construit sur deux arches en berceau situé sur la route RD 17 qui relie Lorgues au Thoronet. La date de construction de ce pont est inconnue, mais un document de 1578 atteste des réparations sur le Pont d'Argens. Bien que non inscrit à l'inventaire du Patrimoine, non mentionné dans la Base Mérimée, non classé par les Monuments Historiques, ce Pont mérite une attention particulière.

De même, de nombreux petits patrimoines liés à **l'activité agricole** tels que des ouvrages de soutènement en restanque, des canaux d'arrosage, des bassins, des éoliennes anciennes, des calvaires ou encore des bornes sont également présents sur le territoire.

3.3.2.4. Le village et ses hameaux

Le village se situe au Sud de la commune où l'Eglise Sainte Marie est la plus haute construction. Les bâtiments les plus anciens sur le territoire communal sont **antérieurs à 1812**. Ce village est composé de **15 hameaux** dont celui de Sainte-Marie, le cœur du village, qui se compose d'une place, d'une bastide et de l'église avec quelques habitations. La construction de ce village a un caractère de « **village-rue** » grâce à son patrimoine bâti de part et d'autre de la rue Grande. La morphologie du village et des hameaux est analysée dans la partie « 2.6.2. La morphologie urbaine et les caractéristiques architecturales » du diagnostic et permet de mieux comprendre leur implantation historique.

Façade des habitations (à gauche) et rue typique du village du Thoronet (à droite)

Source : CAUE VAR



Comme cité précédemment, le village comporte un patrimoine bâti considérable. Les caractéristiques propres de ce villages sont que les maisons sont quasiment toutes mitoyennes le long de la Rue Grande, alignées et ayant une hauteur maximale de 3 étages.

Ces habitations présentent différents caractères que sont les maisons rurales, de villes ou bourgeoises. Cependant, toutes présentent des toits à deux pentes en tuiles canal, des façades non enduites de calcaire et de tuf et des portes d'entrées anciennes. Ainsi, la commune du Thoronet a su garder son identité patrimoniale où aucune rupture fonctionnelle du paysage n'est à noter.

3.3.2.5. Les entrées de village

Le village étant situé en fond de vallée le long d'une route principale : la D79, nous pouvons identifier **deux principales entrées de village**, une à l'est et une à l'ouest.

Ces deux entrées sont qualifiées de « **porte** » et de « **pénétrante** » signifiant que les habitations apparaissent soit nettement soit progressivement dès l'entrée du village. Ces mêmes entrées sont souvent agrémentées de jardinières, bancs ou petits patrimoines immobiliers. Elles ont conservés les caractéristiques **typiques** des villages provençaux notamment grâce à la présence **d'allées de platanes**. Le patrimoine a su être mis en valeur via des aménagements de façades ou de bâtis.

Cependant, certains bâtis aux entrées de la ville deviennent des supports publicitaires suggérant une possible pollution visuelle notamment sur l'entrée Est du village.

Ces deux entrées, ainsi que certains secteurs situés en périphérie, de manière générale souffrent d'un **développement urbain standardisé** : multiplication d'un habitat de type individuel de qualité architecturale sommaire, reprise également pour les constructions à vocation commerciale.

Entrée Est

Cette entrée est localisée sur la départementale 79 au niveau du carrefour avec la départementale 17.

Aux premiers abords, juste après le croisement avec la D17, l'entrée de ville comporte un caractère végétalisé à droite avec de la garrigue et à gauche une amorce des quartiers pavillonnaires.

L'emplacement en bord de voie est un lieu favorable à l'implantation de commerces ou d'artisanat qui se sont développés dans ce secteur. On y trouve notamment un restaurant, une agence immobilière et un artisan du bâtiment. Ces activités engendrent de l'affichage d'enseignes et de publicités qui nuisent à la qualité de l'entrée de village.



La suite de l'entrée Est du village (secteur compris entre la coopérative et les écoles) forme une unité paysagère associant des végétaux, principalement les allées de platanes, une parcelle de vignes rappelant cette activité présente sur le territoire, quelques habitations, les murs pignons des bâtiments de l'école, le terrain de pétanque, le lavoir et l'imposant bâtiment de la coopérative, implanté en retrait de la route permettant de garder une bonne ouverture visuelle.

L'entrée de village sur cette portion est soignée de part la qualité des équipements publics et des équipements urbains. Une amélioration des panneaux signalétiques est à noter avec une harmonisation des anciens panneaux publicitaires et indications de la commune pour accéder au village.



Nous apercevons dans la continuité des platanes la rue principale bordée de maisons de village sur deux à trois niveaux et permettant d'accéder à la rue centrale du village, la rue Grande. Cette entrée offre également une vue dégagée vers la colline de Belle Barbe grâce à la présence d'une vue dégagée.



Entrée Ouest

En arrivant par l'ouest à partir de la D84, on observe un parking pour véhicules lourds qui se trouve à droite de la voie. En poursuivant en direction du village, deux premiers groupes de constructions de part et d'autre de la voie marquent l'entrée dans la zone urbaine du village, il s'agit du quartier Beylesse et celui de la Gasquette.

Une amélioration de la qualité de l'entrée de village est visible grâce à une harmonisation des panneaux signalétiques sur l'ensemble du village, la création d'une voie douce de liaison avec le village ainsi que l'accompagnement par des espaces verts de qualité.



La ZAC de la Gasquette comporte des activités économiques visibles depuis la RD79. Leur implantation en retrait et les espaces verts réalisés en bordure de la voie permettent de les rendre moins présentes et mieux intégrées au paysage. La réalisation une nouvelle fois d'une signalétique harmonisée pour annoncer ces activités en bordure de voie permet d'améliorer la qualité paysagère de cette entrée de village. En poursuivant, l'entrée offre une vue dégagée sur l'église qui marque l'amorce du noyau villageois.



3.3.2.6. La traversée du village par la RD79

La traversée du village se fait par la RD79 qui contourne le noyau villageois et la rue Grande par le sud. Lors de cette traversée de village, nous pouvons observer deux ambiances différentes.

- **Ambiance villageoise**

Côté noyau villageois, on observe un front bâti de maisons de village accolées qui correspond à l'arrière des constructions situées le long de la rue Grande. Depuis la route départementale, elles se trouvent en retrait, accompagnées de jardins, de vastes espaces libres et de haies permettant de dissimuler cette traversée de village.



- **Zone d'activités commerciales / quartiers d'habitation**

Face au noyau villageois, on trouve une zone d'activités commerciales au lieu-dit Sainte Marie ainsi que des quartiers d'habitations. La traversée par la RD79 marque une limite claire au noyau villageois. Néanmoins, la création de cette zone commerciale et de son accessibilité avec une bonne desserte et du stationnement facilité, permet de conforter le cœur villageois sur une assise plus large que le cœur historique.



Analyse synthétique

<h3><u>Atouts</u></h3> <ul style="list-style-type: none">• Environnement calme et de qualité• Territoire au relief compartimenté et accidenté avec une prédominance des espaces naturels boisés• Territoire boisé à 80%• Paysage diversifié de qualité• Richesse patrimoniale (historique et faunistique)• Site classé sur le Vallon de l'Abbaye• De nombreux hameaux de caractères, monuments et sites emblématiques, et éléments du petit patrimoine rural et religieux	<h3><u>Faiblesses</u></h3> <ul style="list-style-type: none">• Fermeture des paysages face au reboisement naturel• Mise en péril d'éléments architecturaux• Nombreuse nuisances paysagères (affichage publicitaire, modification topographique, ...)• Edificiations qui comblent certains éléments de réseaux hydrographiques
<h3><u>Opportunités</u></h3> <ul style="list-style-type: none">• Conservation et valorisation des ressources présentes (forêt, biodiversité, rivière, ...)• Sur certains secteurs, terres agricoles classées en zone naturelle au document d'urbanisme doit permettre de réajuster ce zonage• Pérennisation et maintien des ravins et ruisseaux• Mise en avant du patrimoine en conservant les hameaux• Conservation du patrimoine bâti, réhabilitation et valorisation	<h3><u>Menaces</u></h3> <ul style="list-style-type: none">• Pression urbaine grandissante aux abords des espaces naturels et agricoles• Pollution des eaux• Nouvelles constructions de qualité architecturale sommaire• Développement de nombreuses zones d'habitat pavillonnaire diffus• Eventualité de reprise d'exploitation minière

3.4. Biodiversité et milieux naturels

Le territoire de la commune du Thoronet est caractéristique des espaces naturels du Centre Var. Il renferme des secteurs de colline boisée (pinède et/ou chênaie) entrecoupés d'espaces de milieux ouverts soit naturels (pelouses sèches, garrigues,...) soit cultivés.

En opposition à ces milieux secs, on retrouve également des espaces à milieux humides : la vallée de l'Argens, ses affluents (tels que La Bresque) et leurs habitats naturels associés : milieu aquatique, iscles et bancs de graviers, ripisylve, prairies humides. Enfin, les canaux (comme le canal de Sainte-Croix) sont aussi le support d'enjeux notables caractéristiques des milieux humides.

Cette configuration offre une très grande diversité de milieux, trahissant la richesse écologique de la commune et justifiant l'existence de plusieurs périmètres d'inventaire ou de protection des espaces naturels à enjeu.

3.4.1. Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

Une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un secteur du territoire national pour lequel les experts scientifiques ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel. Ils existent des ZNIEFF terrestres et des ZNIEFF marines.

Deux grands types de zones sont distingués : les ZNIEFF de type I et les ZNIEFF de type II.

- **Une ZNIEFF de type I** est une entité fonctionnelle **peu influencée par les activités humaines**, peu artificialisée et de fort intérêt patrimonial
- **Une ZNIEFF de type II** peut correspondre au **territoire d'espèces à large rayon d'action, ou à des secteurs plus hétérogènes, voire ponctuellement dégradés, ou à intérêt patrimonial moindre**. La prise en considération des unités écologiques, unités de massif et de la logique fonctionnelle est recherchée.

Alors que le premier inventaire régional des ZNIEFF diffusé en 1988 n'identifiait aucune ZNIEFF sur la commune du Thoronet (selon la fiche éditée sur le site de la DIREN), l'actualisation de cet inventaire réalisé en 2004 (en attente de validation au plan national) recense **3 ZNIEFF de type II**.

Parmi les 3 ZNIEFF que compte la commune, **deux concernent les cours d'eau de l'Argens et de la Bresque**, et une troisième couvre les collines de Recoux localisées au sud-est de la commune :

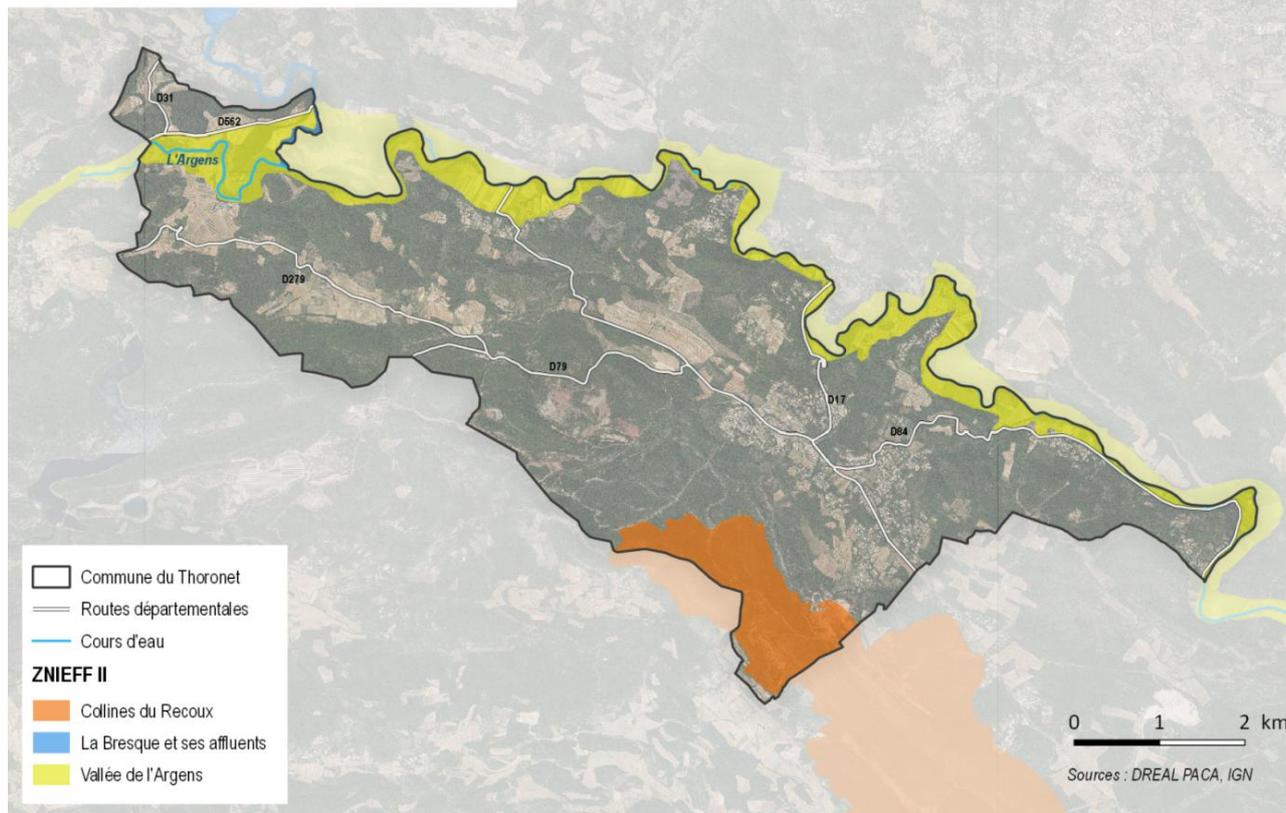
- **ZNIEFF « Vallée de l'Argens », »,** elle représente une zone de très grand intérêt pour la faune, 55 espèces animales patrimoniales dont 18 déterminantes ont pu être mises en évidence. Un cortège local en avifaune nicheuse riche et varié peut s'y trouver. La zone est d'un intérêt majeur pour des mammifères, en particulier certaines espèces de chauves-souris. L'entomofaune présente également un fort intérêt sur le plan patrimonial.
- **ZNIEFF « La Bresque et ses affluents »,** constituée par le linéaire du cours de la Bresque et par de nombreux affluents, ces cours d'eau présentent un intérêt biologique assez marqué sur le plan faunistique avec la présence de 15 espèces animales patrimoniales dont 4 correspondent à des espèces déterminantes. La présence de plusieurs chauves-souris est également à noter. Cette ZNIEFF est représentée sur un très petit secteur du territoire, au nord-ouest, au niveau de la délimitation de la commune le long de la Bresque.

La montagne des Ubacs située à l'extrémité sud-est de la commune est comprise dans la ZNIEFF « collines du Recoux » dans une logique de massifs. Le Recoux est un anticlinal calcaire brisé au nord-est par la grande faille des Codouls au Vieux Cannet.

Cette ZNIEFF couvre 1 000 hectares à cheval sur les communes du Cannet, du Luc, de Cabasse et du Thoronet, elle couvre les reliefs de la montagne des Ubacs à l'ouest du hameau des Codouls et du secteur de la Bastide Neuve. L'ancien site minier des Codouls y est également inclus.

PLU de la commune du Thoronet

Périmètres d'inventaire du patrimoine naturel



3.4.2. Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen cohérent de sites mis en place par les directives « Oiseaux » et « Habitats ».

L'objectif principal du réseau Natura 2000 est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable.

La Directive « Habitats » du 21 mai 1992 promeut la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages. Ces habitats et ces espèces ont fait l'objet d'un recensement, conduit par le muséum national d'histoire naturelle.

Une des premières étapes de la mise en œuvre de cette directive a consisté en un inventaire scientifique global identifiant les **sites susceptibles d'être proposés au réseau Natura 2000**. C'est, pour partie, sur la base de cet inventaire que sont définies les propositions de Sites d'Importance Communautaires (pSIC).

Les sites du réseau Natura 2000 sont des atouts pour le territoire concerné notamment pour les productions agricoles et forestières et le tourisme rural.

Tout aménagement dans ces zones et leurs abords est soumis à des études d'incidences de manière à préserver ces sites et habitats.

La commune du Thoronet est concernée sur une vaste superficie de site NATURA 2000 : **Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Val d'Argens »** classée par arrêté datant du 23/06/2014. Elle s'étend sur 1129 ha, soit 30% de la commune.

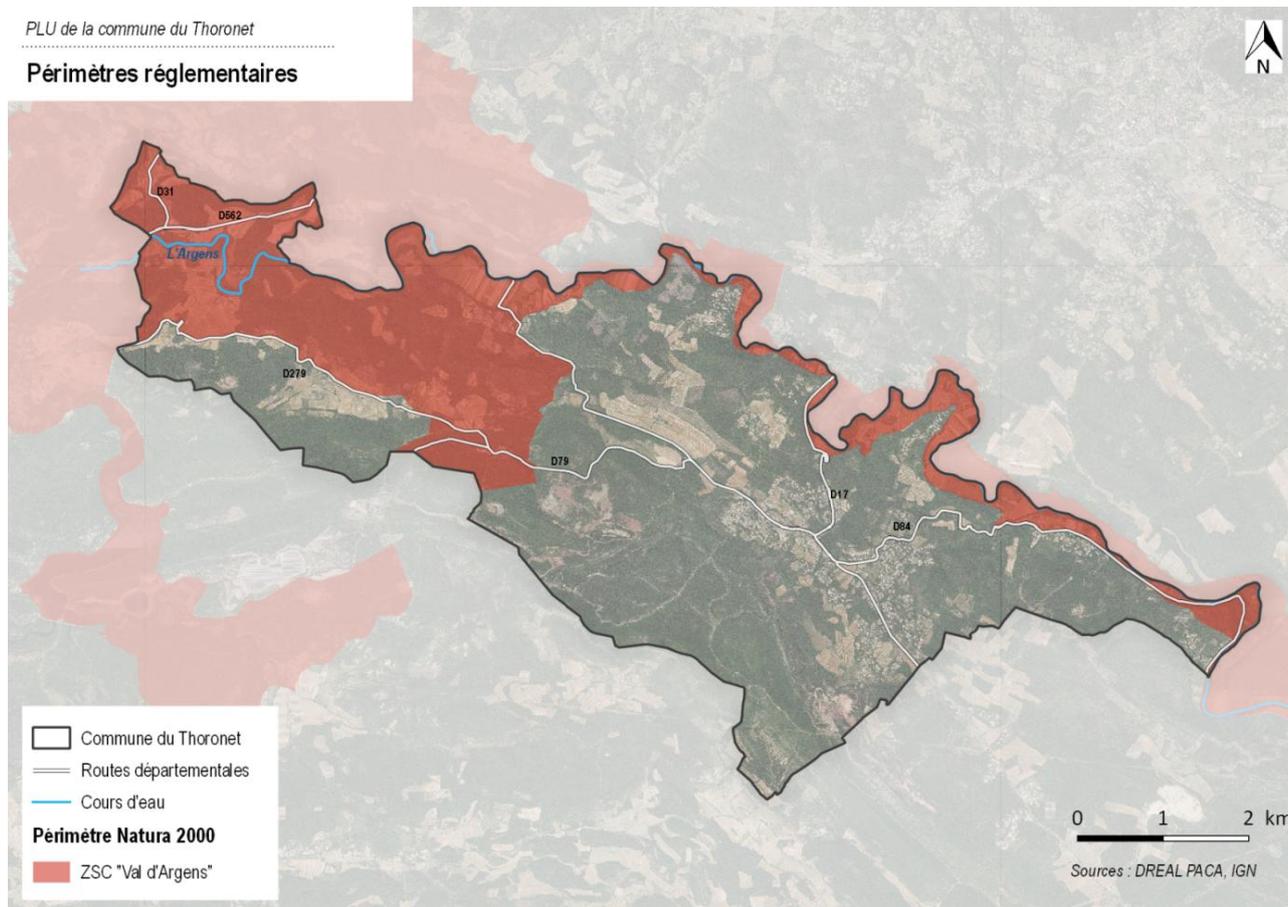
Ce site se superpose en grande partie au site classé du vallon de l'Abbaye du Thoronet.

Le principal cours d'eau du Var, l'Argens prend sa source à l'ouest du département et draine l'ensemble du centre Var.

Le bon état de conservation général de son bassin versant permet le développement d'une **grande diversité d'habitats et de peuplements**, caractérisés par la présence de nombreuses espèces floristiques et faunistiques remarquables. Le site comprend notamment de belles formations de tufs, habitat d'intérêt communautaire prioritaire (secteur du Vallon Sourn). Le Val d'Argens présente un fort intérêt pour la préservation des chauves-souris.

Diverses espèces sont présentes, dont certaines en effectifs importants. Le site accueille ainsi la colonie de reproduction la plus importante de France pour le Vespertilion de Capaccini, ainsi que des colonies d'importance régionale pour le Minioptère de Schreibers et le Vespertilion à oreilles échancrées. La rivière abrite diverses espèces aquatiques, dont certains poissons d'intérêt communautaire.

Le comportement colonial de certaines espèces de chauves-souris les rend très vulnérables à la dégradation voire la destruction de leurs gîtes de reproduction et/ou d'hibernation. Des mesures simples (pose de grilles, information des riverains) peuvent être mises en œuvre pour assurer leur protection. Pour s'alimenter et élever leurs jeunes, les chiroptères ont en outre besoin d'un environnement de qualité auquel des mesures de gestion adaptées pourraient contribuer (maintien des corridors biologiques tels que les ripisylves et les haies, réduction des intrants chimiques...).



3.4.3. Enjeux liés au site Natura 2000 « Val d'Argens »

La commune du Thoronet est longée, sur sa limite nord, par le site Natura 2000, ZSC n°FR9301626 « Val d'Argens ».

Ce site renferme de nombreux enjeux écologiques dits d'intérêt communautaire (c'est-à-dire d'intérêt vis-à-vis du réseau européen Natura 2000) mais ces enjeux ne se limitent pas au périmètre du site et se retrouvent sur l'ensemble du territoire communal.

Le premier secteur à enjeux est, bien sûr, l'Argens même et de ses affluents (telle que La Bresque), avec leurs milieux associés : milieu aquatique, îles et bancs de graviers, ripisylve, ... Les milieux agricoles adjacents à l'Argens abritant des prairies humides permanentes constituent également un enjeu écologique élevé. Enfin, les canaux (comme le canal de Sainte-Croix) sont aussi le support d'enjeux notables, notamment pour l'entomofaune qu'ils abritent.

Le site Natura 2000 présente surtout un très fort intérêt pour la préservation des chauves-souris. Diverses espèces sont présentes, dont certaines en effectifs importants. Le site accueille ainsi la colonie de reproduction la plus importante de France pour le Murin de Capaccini. Outre le Murin de Capaccini (très présent sur le Thoronet), la commune abrite également des populations de petit Rhinolophe, grand Rhinolophe, petit Murin, Minioptère de Schreibers, Murins à oreilles échancrées.

On citera notamment la présence de gîtes à enjeu modéré, au niveau de l'abbaye et au niveau du lieu-dit « les Coudouls », ainsi qu'un gîte à enjeu fort connu dans l'ancienne mine de bauxite. L'ensemble des milieux forestiers

(chênaies, pinèdes anciennes) environnant ces gîtes constituent des habitats importants, en particulier comme habitat de chasse.

Enfin, un corridor d'importance pour les chiroptères est connu dans le sud de la commune, au niveau de la montagne des Ubacs.

Chiroptères : Localisation des gîtes à enjeux et des routes de vols

Source : DOCOB du site « Val d'Argens » - Atlas cartographique

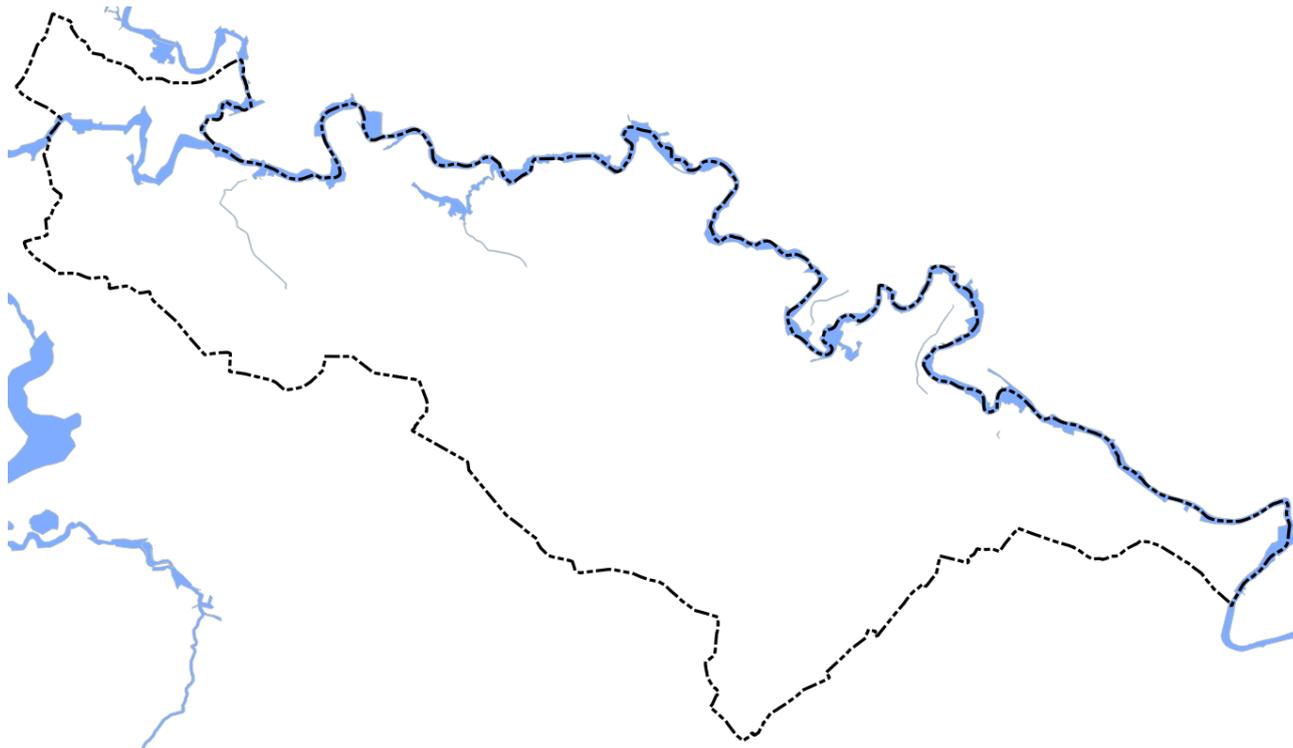


On peut voir sur la carte des routes de vols, en vert, les routes de vols et en rouge, les zones à risques de percussions routières.

Le Val d'Argens est également concerné par de nombreuses **zones humides** rivulaires ou connexes. L'inventaire des zones humides par la DREAL PACA a identifié 3 zones humides sur le territoire :

- Une vaste zone humide le long de l'Argens.
- La zone humide de la Bresque.
- La zone humide dénommée « Piste ULM de Pardigon » au niveau du lieu-dit La Marquise.
- La zone humide dénommée « Val d'Argens – Sources » qui regroupe des valats affluents de l'Argens

Source : DREAL PACA inventaire des zones humides



La zone humide de la Piste ULM de Pardigon au lieu-dit la Marquise, non loin du hameau « Les Camails » fait partie des espaces à enjeux de préservation de la biodiversité. Elle concerne notamment les parcelles AO 36 et 384.



Extrait cadastral (source Géoportail)

3.4.4. Corridors écologiques, trames vertes et bleues

La Trame verte et bleue est un réseau formé de **continuités écologiques terrestres et aquatiques** identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire.

La Trame verte et bleue contribue à l'état de **conservation favorable** des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'étend jusqu'à la laisse de basse mer et dans les estuaires, à la limite transversale de la mer.

Les corridors écologiques représentent les connexions possibles entre les différents réservoirs de biodiversité. Ces liaisons peuvent être de plusieurs types :

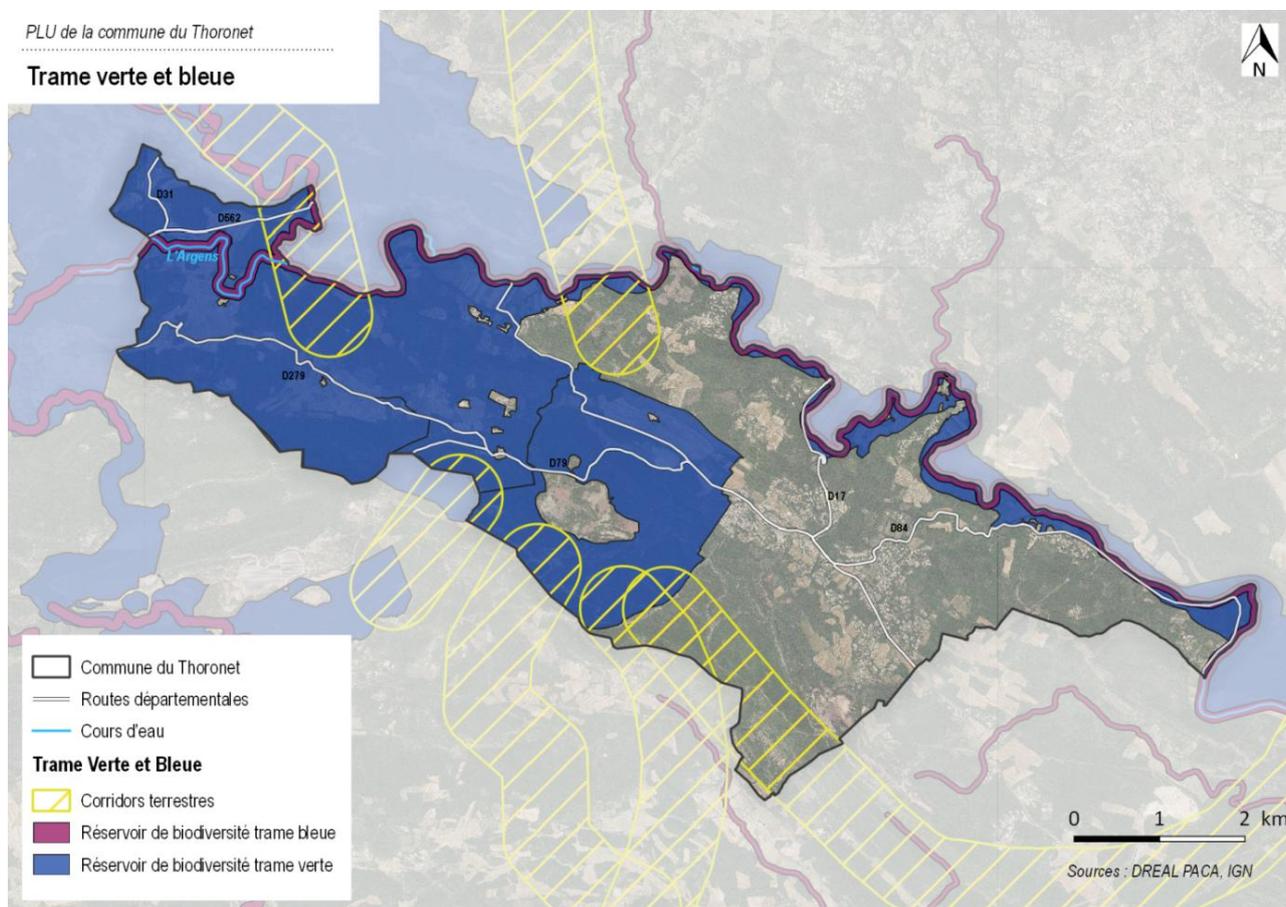
- Espaces forestiers
- Haies et bandes enherbées
- Rivières et cours d'eau

Ici, les réservoirs de biodiversité terrestre sont majoritairement **continus**, les espèces présentes peuvent donc se déplacer sur toute la surface de ces réservoirs. Mais les corridors écologiques sont conditionnés par les **barrières écologiques** telles que :

- Les surfaces bâties ;
- Les clôtures ;
- Les routes et notamment celles qui ont une forte circulation.

Pour exemple, le passage d'une route à proximité des espaces d'accueil potentiel de populations de chiroptères représente un véritable désavantage, et vient créer un obstacle à la circulation et l'installation de ces mammifères.

Des barrières écologiques sont présentes au sein de la commune du Thoronet. La **D279** ainsi que la **D79** sont des axes routiers qui traversent la commune ainsi que ses réservoirs de biodiversité. Étant essentiellement bordée de parcelles agricoles qui sont des espaces relativement pauvres biologiquement parlant, ces routes départementales ne représentent pas une barrière écologique majeure. De plus, ces routes sont faiblement fréquentées et ne contribuent donc pas à la formation de barrières majeures.



3.4.5. Protection de la tortue d'Hermann

La Tortue d'Hermann est considérée comme en danger dans le Var selon les catégories de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UNCN). La carte de sensibilité ci-dessus hiérarchise les enjeux relatifs à l'espèce.

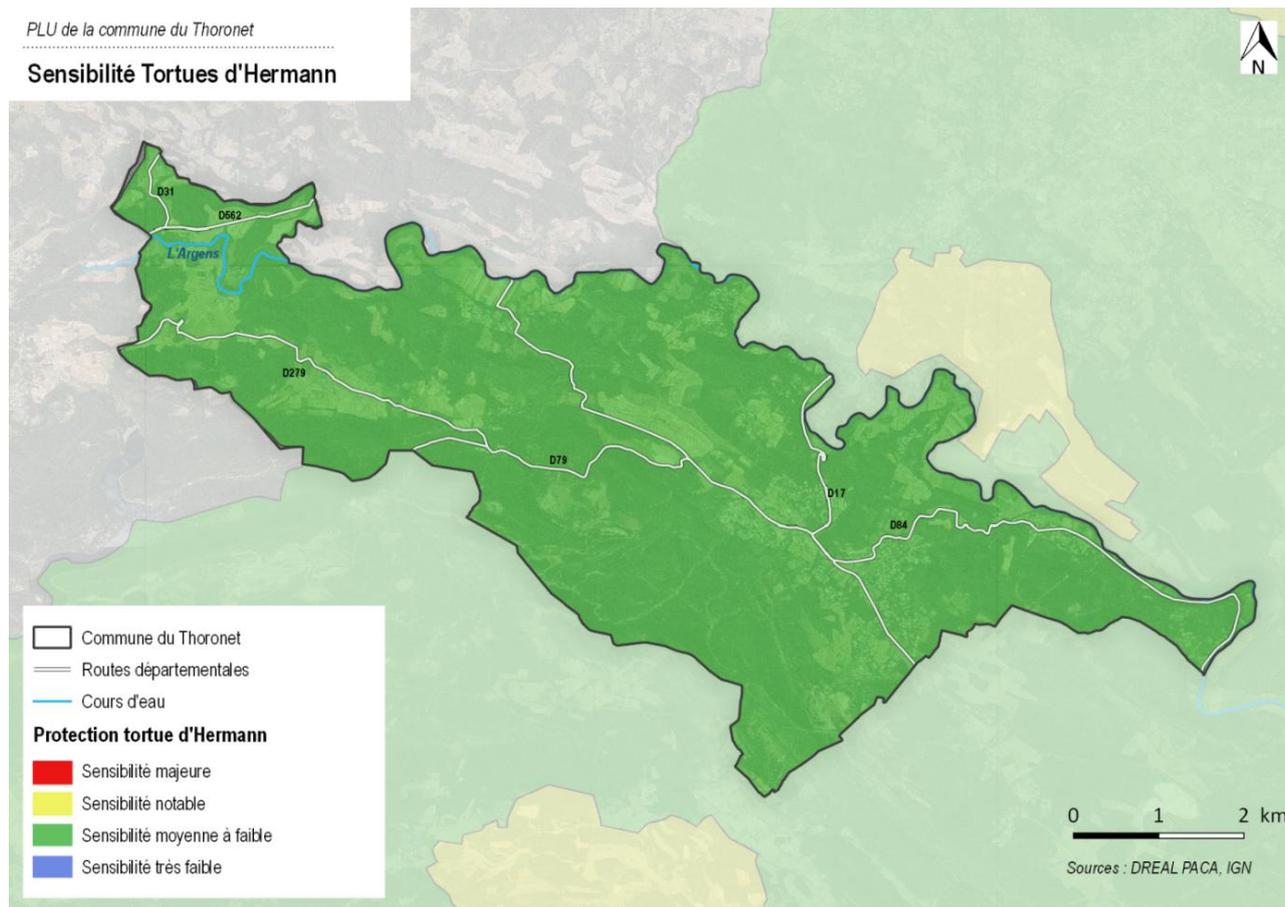
La commune du Thoronet est entièrement située en **zone de sensibilité moyenne à faible** :

Ces territoires constituent une matrice intercalaire entre les noyaux, appelée également répartition diffuse. Il s'agit de territoires où l'espèce est présente mais en faible densité, ou en densité non évaluée. Ce sont des territoires où doivent se concentrer des efforts de **prospection**. **Sur les espaces encore naturels, les aménagements doivent être réduits au minimum. Les zones déjà aménagées doivent prioritairement être utilisées et densifiées.**

Tout projet devra faire l'objet d'un diagnostic qui devra à minima démontrer la faible présence des tortues sur la zone impactée. Le diagnostic devra préciser la nature et la qualité des habitats présents sur le site et aux marges de celui-ci.

PLU de la commune du Thoronet

Sensibilité Tortues d'Hermann



Analyse synthétique

<p style="text-align: center;"><u>Atouts</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Territoire fortement boisé, faune et flore riches et diversifiées• Paysages naturels remarquables encore préservés• 3 ZNIEFF• 1 ZSC Natura 2000• Territoire d'importance majeur pour les chiroptères	<p style="text-align: center;"><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Faibles mesures de protection de la tortue d'Hermann
<p style="text-align: center;"><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Zones naturelles qui permettent une amélioration du paysage• Protection des espaces boisés sensibles, valorisation encadrée de ces sites remarquables	<p style="text-align: center;"><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Expansion urbaine• Risque d'aménagement des mines de Bauxite• Destruction habitat naturel

3.5. Risques majeurs

3.5.1. Risque incendie

Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt, de maquis ou de garrigue.

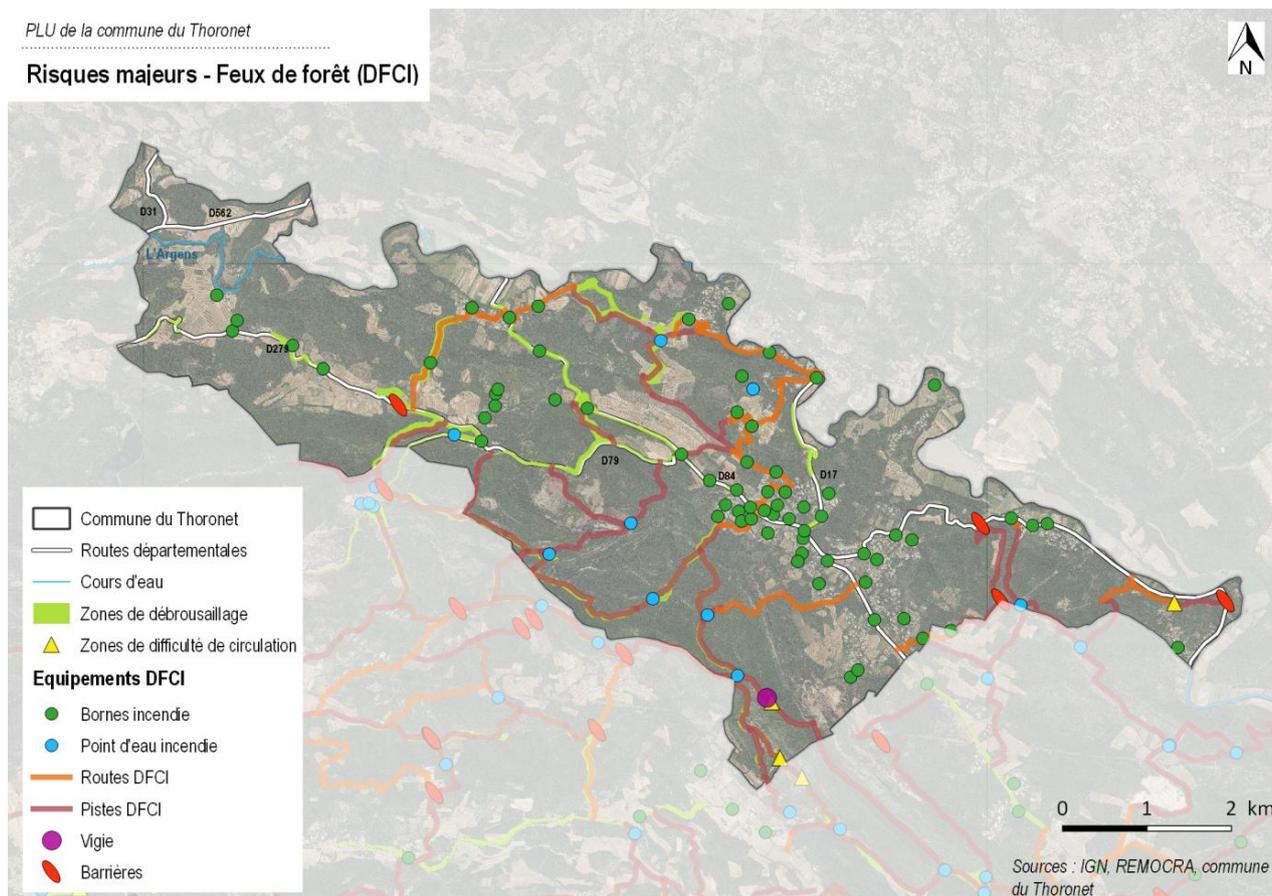
La commune du Thoronet, située dans un **couloir boisé** orienté ouest-est dans l'axe des vents dominants, présente une **sensibilité particulière** aux risques d'incendie. Le territoire communal compte plus de **80%** de sa superficie en zone forestière où domine le pin d'Alep. Ces zones forestières correspondent donc à celle où le risque d'incendie existe.

Une grande majorité du territoire du Thoronet est donc situé en zone d'aléa incendie. Celle-ci recouvre principalement les forêts de la commune, et entoure les espaces urbains.

Le développement important qu'a connu l'urbanisation diffuse dans les zones boisées induit des **risques diffus** sur lesquels il est difficile d'avoir une action préventive facilitant l'intervention des services d'incendie (de type pare-feu).

Les **principaux incendies** historiques ayant frappés la commune sont :

- En 1962 au sud-est de la commune (crête du secteur des Ubacs) : 282 hectares incendiés.
- En 1975 au sud de la commune, d'ouest en est : 515 hectares incendiés.



Une **prévention** liée à l'aménagement de la forêt a été mise en place : débroussaillage, pistes d'accès pompiers, pare-feu, points d'eau, élaboration d'un PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier)... La commune du Thoronet est depuis 2010 rattachée au **PIDAF du Centre Var** réalisé sous l'égide de la Communauté de communes Cœur du Var.

La commune est concernée par un arrêté préfectoral du 30 mars 2015 réglementant les **Obligations légales de débroussaillage** ainsi que le **Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie du Var** (RDDECI). Les annexes informatives du PLU présentent un dossier complémentaire comportant des documents d'information sur le risque incendie.

Un **Comité communal des feux de forêt** a été mis en place sur le territoire, et a pour mission la surveillance du massif forestier d'une superficie de 2462 hectares (2262 hectares de forêts privées, 84 hectares de forêts communales, 116 hectares de forêts domaniales). Les routes et pistes DFCI permettent aux secours d'accéder aux zones sensibles des massifs, autour du village. Plusieurs équipements existent sur la commune, comme des barrières DFCI aux entrées du village, ou une vigie. Il existe 3 zones où la circulation des véhicules de secours est difficile à l'est et au sud du territoire

Le total des **posteaux incendie** s'élève à **66** unités recensées sur le domaine public, surtout dans les zones urbaines. Le schéma directeur d'eau potable révèle que certains d'entre eux sont en mauvais état ou n'ont pas le débit demandé ; une grande partie n'est pas numérotée et d'autres ne sont pas répertoriés. **9 points d'eau incendie naturels ou artificiels** sont également répartis sur la commune.

Les feux de forêt ont une **importance particulière** sur la commune du Thoronet compte tenu :

- du nombre important d'habitations éparses en zones boisées
- des conditions d'accès médiocres pour les véhicules de secours sur les chemins privés de certaines zones d'habitation (chemins mal entretenus, trop étroits, en cul de sac...).

3.5.2. Risque inondation

Une inondation est une **submersion** plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une **augmentation du débit d'un cours d'eau** provoquée par des pluies importantes et durables.

La commune est soumise aux risques de **crue torrentielle** et de **ruissellement**. Les points les plus sensibles sont principalement situés le long des **rives de l'Argens** ainsi que le long du **vallon de la Gasquette** qui traverse le village. Certains hameaux sont affectés par le lit majeur défini dans le cadre de l'atlas des zones inondables (AZI).

Lors de fortes précipitations, le vallon de Sainte Marguerite, le canal de Sainte Croix, le ruisseau de Bouillidoux, la source du Prélong et le vallon des Hubacs, ainsi que les vallons des Codouls et de Pey Coucu peuvent également provoquer des débordements.

Un **Plan de Prévention des risques Inondation** (PPRI) a été approuvé en avril 2014. Il s'agit d'un document réglementaire constitué d'une cartographie et d'un règlement. Il vaut servitude d'utilité publique et s'impose à la commune. La cartographie distingue des zones de risque en fonction de l'aléa inondation et des enjeux identifiés. Le zonage réglementaire définit des zones rouges inconstructibles et des zones bleues dans lesquelles des prescriptions sont associées. Le zonage du PPRI recouvre les rives de l'Argens, qui bordent toute la limite de la commune du Thoronet, ainsi que le vallon de la Gasquette traversant le village et le vallon des Codouls. Des zones inondables basses (inférieur à un mètre) recouvrent les zones habitées proches des cours d'eau. Des crues rares (Q1000) peuvent également affecter ces zones.

Le territoire est également concerné par plusieurs documents de gestion du risque inondation et notamment : le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI), la Stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Var (SLGRI), le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations 2016-2022 de l'Argens (PAPI).

Le Thoronet a été soumis à un **arrêté de catastrophe naturelle** pour inondation par ruissellement et coulée de boue autour du 15 juin 2010 (inondations ayant lourdement affecté les communes autour de Draguignan).

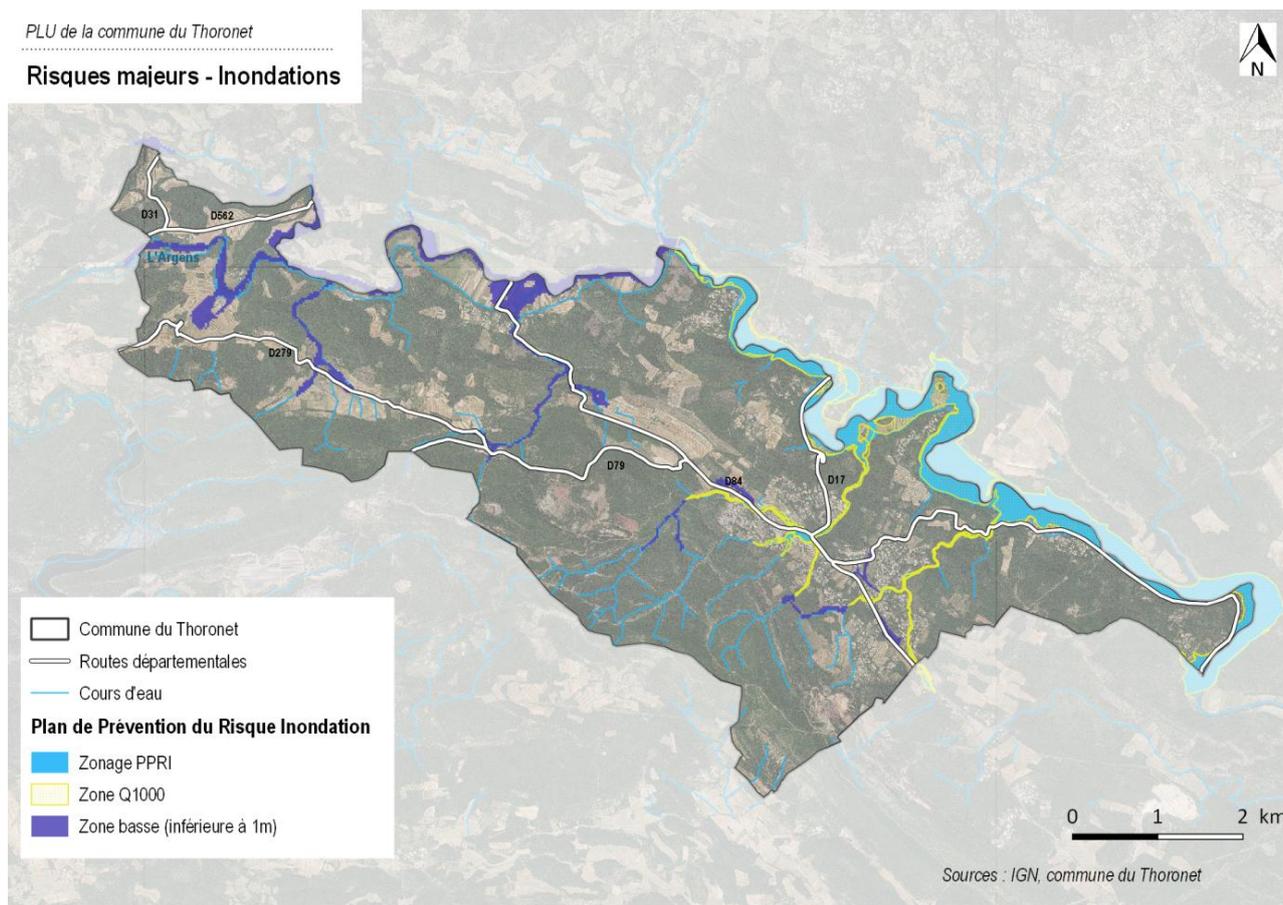
La rupture éventuelle du **barrage de Carcès** (barrage de Sainte-Suzanne), situé à 8 kilomètres environ de la limite ouest de la commune, serait de nature à aggraver le risque inondation par le fleuve Argens sur un parcours de 27 kilomètres.

L'entretien des berges par les propriétaires riverains s'impose afin de réduire la formation de dépôts.

Certaines inondations de lotissements au nord du village sont dues à des eaux de ruissellement qui ne s'infiltrent plus du fait de l'imperméabilisation des sols.

PLU de la commune du Thoronet

Risques majeurs - Inondations



3.5.3. Risque mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un **déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol**. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques et dépend de processus lents de dissolution ou d'érosion, favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Les mouvements de terrain qui affectent le territoire communal du Thoronet sont les **glissements**, les **affaissements** d'origine karstique ou par dissolution du gypse, ainsi que les **chutes de blocs** sur les escarpements rocheux. La commune est notamment concernée par le **risque minier**.

Les points sensibles présents sur la commune du Thoronet sont :

- Le massif de la Darboussière, les mines des secteurs de Peygros et la Blanquette (risques très élevés de glissements de terrain, notamment au niveau du CD 79, ainsi que de chutes de blocs).
- Le massif des Ubacs, secteur des Codouls (risques élevés de chutes de blocs et de glissements)
- Au nord-est de la commune, dans les secteurs du Château et de Saint Victor, on note des phénomènes de glissements et d'affaissements d'origine karstique.
- Un phénomène d'érosion qui touche les rives de l'Argens avec un risque faible (Gis Sol – Inra – SOeS, 2010)

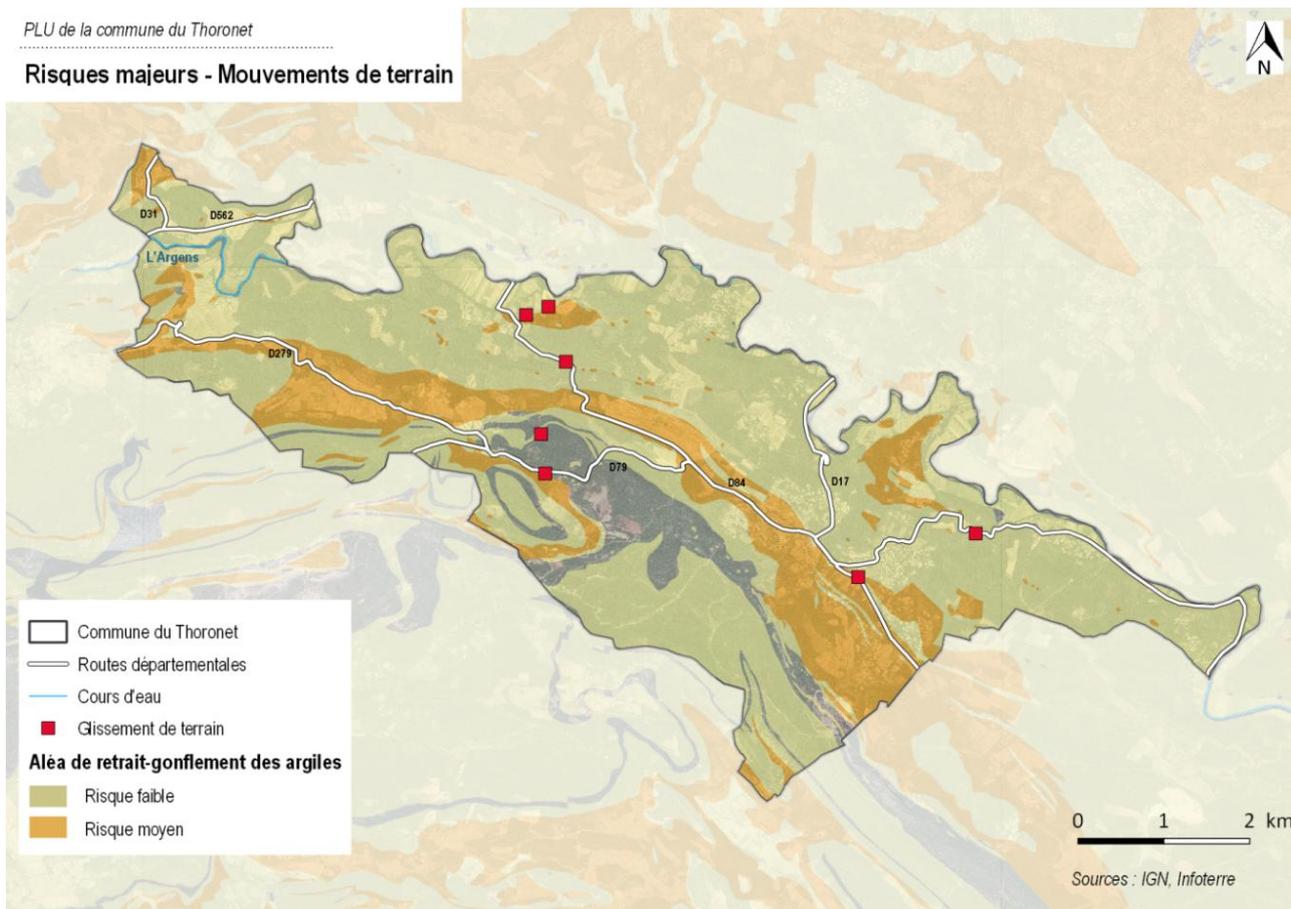
La majorité du territoire communal est soumis au risque de retrait-gonflement des argiles, avec des aléas d'intensité moyenne à faible. Une zone d'aléa plus élevée traverse la commune d'est en ouest, suivant les axes principaux de circulation et affectant des espaces habités. Les terrains alluvionnaires le long des rives de l'Argens sont également concernés.

Deux arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris sur l'ensemble de la commune suite à des mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse, ayant eu lieu en 1994-1995, et 2002-2003.

Le **risque de sismicité** est moyen sur le territoire, avec la majorité de la commune en risque sismique de puissance VI (dommages légers). Plusieurs cavités d'origine minière sont présentes sur le territoire communal : deux au sud, à proximité de zones habitées, et une autre à l'ouest plus isolée. Une cavité d'origine non minière se trouve à l'extrémité sud de la commune.

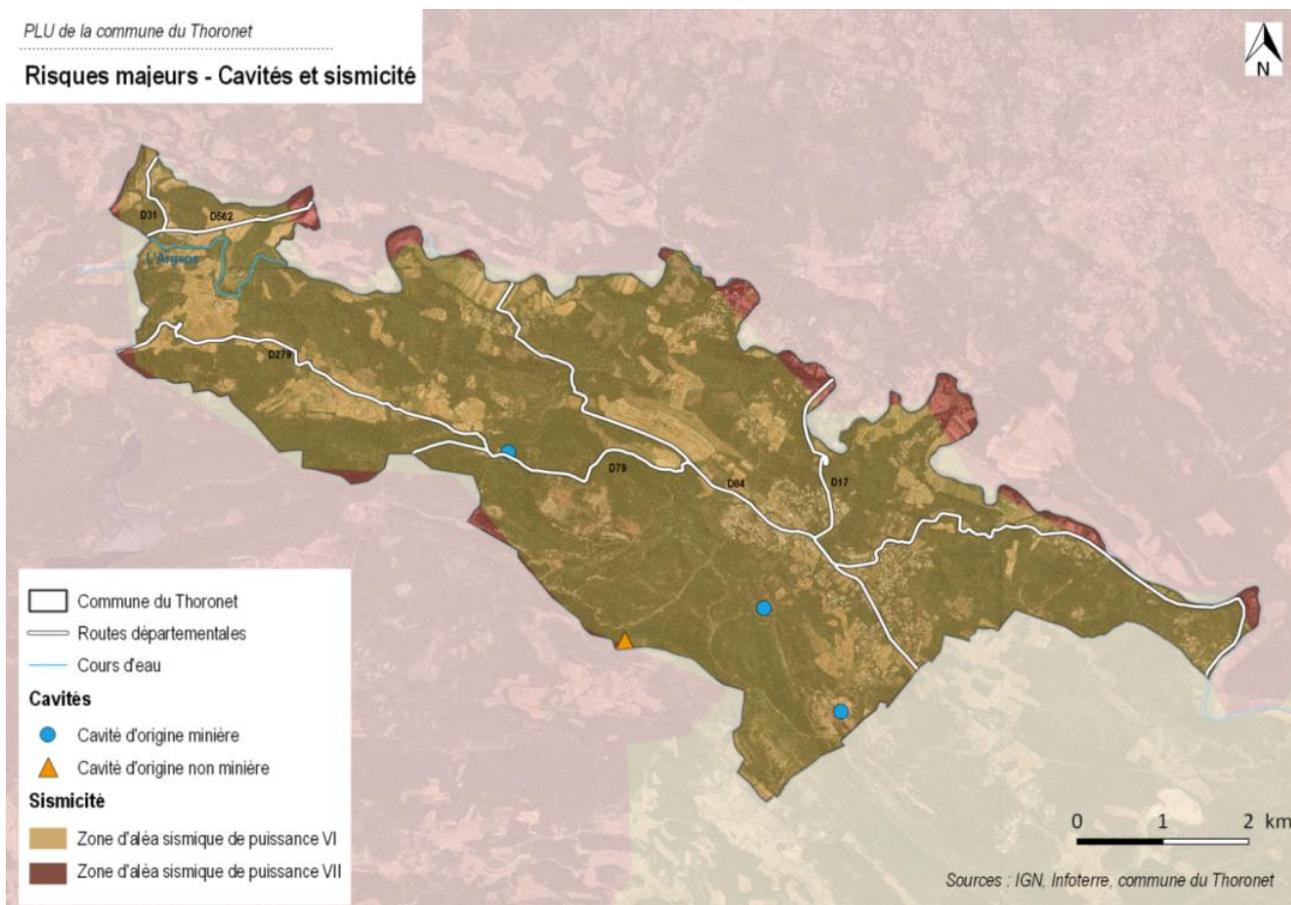
PLU de la commune du Thoronet

Risques majeurs - Mouvements de terrain



PLU de la commune du Thoronet

Risques majeurs - Cavités et sismicité



3.5.4. Risques technologiques

Le risque technologique sur la commune du Thoronet est généré par le gazoduc Artère de Provence qui passe à l'extrémité nord-ouest du territoire communal, au lieu-dit Camparnon.

Son tracé fait l'objet d'une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage (SUP I3) et d'une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation. Les servitudes sont jointes dans les annexes du PLU.

Le passage de la canalisation représente peu d'enjeux car elle concerne une partie du territoire très peu urbanisée, on recense 2 constructions isolées concernées par cet équipement.

Les annexes informatives du PLU comportent un dossier d'information complémentaire sur les risques concernant le territoire.

Analyse synthétique :

<p style="text-align: center;"><u>Atouts</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Présence d'un comité communal des feux de forêt• PIDAF (Plan Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier) en vigueur• Présence d'un Plan de Prévention du Risque Inondation<ul style="list-style-type: none">• Risque sismicité faible• Risque faible à moyen de retrait-gonflement des argiles• Identification des zones à risque<ul style="list-style-type: none">• Risque technologique faible	<p style="text-align: center;"><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Territoire boisé à 80%• Réseau de bornes incendies et voies d'accès pour les véhicules de secours non fiable• Développement urbain diffus dans les zones boisées• Nombreuses parties du territoire en zone inondable, surtout le long du fleuve de l'Argens• Grand nombre de points sensibles aux risques chutes de pierres et glissement de terrain (massifs de la Darboussière et des Ubacs, secteurs des Codouls, du Château et de Saint-Victor), avec un risque minier (mines des secteurs de Peygros et la Blanquette)
<p style="text-align: center;"><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Mise en état des voies d'accès pour les secours en cas d'incendie• Développement du réseau de bornes incendie<ul style="list-style-type: none">• Entretien des berges• Conserver ou améliorer la perméabilité des sols	<p style="text-align: center;"><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Accroissement du risque incendie avec le changement climatique<ul style="list-style-type: none">• Rupture du barrage de Carcès• Explosion du gazoduc

3.6. Pollutions et nuisances

3.6.1. Sols

BASOL est une base de données tenue par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Elle regroupe les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) qui nécessitent une action préventive ou curative des pouvoirs publics. Cette pollution peut se retrouver suite à un dépôt de déchets, un épandage de produits chimiques ou à des retombées atmosphériques. Ainsi, ces sites peuvent présenter des pollutions concentrées, avec des teneurs souvent élevées, dans des espaces restreints (ne dépassant pas quelques dizaines d'hectares), ou diffuses, comme celles dues à certaines techniques agricoles et aux retombées atmosphériques, et sont susceptibles de provoquer des nuisances sanitaires ou pour l'environnement.

Aucun site BASOL n'est répertorié sur le territoire de la commune du Thoronet.

BASIAS est une autre base de données gérée par le même Ministère. Elle recense les anciens sites industriels et activités de services qui auraient pu laisser des installations ou des sols pollués. Par contre, un site inscrit dans cette base de données n'est pas nécessairement atteint par une pollution.

3 sites BASIAS, sites pollués ou susceptibles de l'être, sont recensés sur le territoire :

- DLI mine de Combecave (PAC8303102)
- Aluminium Pechiney (PAC8303044) : mine de bauxite de Peygros
- Société Bauxites et Alumines de Provence (PAC8301231) : Dépôt d'hydrocarbures

Plusieurs espaces agricoles sont répartis sur la commune du Thoronet (céréales, vignes), pratiquant l'agriculture conventionnelle qui peut affecter le bon état des sols.

3.6.2. Eaux

Un **schéma Directeur d'Assainissement** est en place sur la commune du Thoronet depuis 2005, permettant d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement. Le réseau d'assainissement collectif se situe dans le noyau du village et son pourtour proche, alors que le réseau d'assainissement individuel est développé sur le reste de la commune.

Ce dernier est pris en charge depuis 2002 par le **Service Public d'Assainissement Non Collectif** (SPANC) de la Communauté de Communes Cœur de Var, qui couvre 11 communes. Près de 14000 habitants sont concernés par celui-ci, soit 33% de la population. Le SPANC a pour mission de contrôler les projets d'assainissement non collectif, mais aussi leur installation et leur fonctionnement, tout en s'occupant de l'information aux particuliers.

Le Thoronet est la commune ayant eu le plus grand nombre d'installation contrôlée depuis la création du SPANC, soit 842 en 2016. Cette même année, sur les 810 installations contrôlées sur la Communauté de Communes, presque 40% ont obtenues un avis négatif; proportion qui augmente depuis 2011 en partie à cause du changement de réglementation de 2012. Les propriétaires de ces installations sont dans l'obligation de se mettre aux normes pour éviter toute pollution ou atteinte à la santé publique.

3.6.3. Air

Le Var est un département contrasté en termes de qualité de l'air. La bande côtière, très urbanisée, engendre une pollution liée aux transports et aux activités humaines. Les émissions de polluants du littoral varois connaissent par ailleurs une forte saisonnalité, avec l'afflux de touristes durant l'été. Les principaux centres urbains (Toulon, Fréjus, Draguignan...) présentent une forte densité de population et sont les principaux pôles émetteurs du département.

Dans l'arrière-pays, par contre, les sources d'émissions de polluants sont beaucoup moins nombreuses, mis à part quelques zones urbanisées et les grands axes routiers et autoroutiers.

La pollution par les **oxydes d'azote** (NO₂) et le **dioxyde de carbone** (CO₂), principalement issus des transports routiers, impacte principalement les grosses agglomérations et les abords d'autoroute. Le Thoronet n'est pas spécifiquement concerné par ce type de pollution.

Par contre, selon AtmoPACA, la commune du Thoronet est particulièrement exposée à deux types de pollution:

- La **pollution photochimique à l'ozone** (O₃). L'ozone troposphérique (au niveau du sol) n'est pas un polluant émis directement. Il est issu de la transformation chimique, sous l'action du rayonnement solaire, d'autres polluants tels que le dioxyde d'azote (NO₂) et les composés organiques volatils (COV). Il s'agit donc d'un polluant secondaire, par opposition aux polluants primaires (NO₂ et COV), polluants précurseurs émis par les activités humaines. De par ses conditions de formation, l'ozone est présent surtout en été et pendant les heures les plus ensoleillées de la journée. De fortes concentrations d'ozone sont observées jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres des points d'émissions des polluants primaires et ceci sur des zones très vastes, fréquemment à l'échelle d'un département. À contrario, sur les centres villes la formation d'ozone n'est pas favorisée : il est consommé par le monoxyde d'azote (NO), entraînant la formation de NO₂ et d'acide nitrique (HNO₃). Les niveaux les plus élevés en ozone sont constatés en zone rurale et dans les zones périurbaines des grandes agglomérations. Les effets sur la santé d'une pollution à l'ozone correspondent à une irritation des muqueuses bronchiques et oculaires, une altération de la fonction respiratoire chez l'enfant en particulier, une hyper réactivité bronchique chez l'asthmatique. La situation du Thoronet au regard de cette pollution peut être rattachée à celle de Brignoles. Des pics de pollution d'ozone apparaissent sur les grandes agglomérations (Toulon, Marseille) entre 12h et 17h l'été les jours de fortes chaleurs et des nuages d'ozone se déplacent au gré des vents. La commune de Brignoles a ainsi connu en 2010 **4 pics importants de pollution à l'ozone**. Le site de Brignoles est le plus impacté par la pollution chronique d'avril à septembre. D'une manière générale, les valeurs seuil fixées par l'Union Européenne en matière de concentration d'ozone dans l'air sont largement **dépassées en été**.
- Les **particules fines**, issues principalement des carrières et des brûlages de déchets verts, et qui se déplacent en fonction des vents. Elles impactent la qualité de l'air des zones péri-urbaines et rurales. À ce jour peu de données existent sur le Var.

3.6.4. Bruit

3.6.4.1. Voies bruyantes

Le classement des voies bruyantes est un document réglementaire qui doit être obligatoirement annexé au PLU. Ce dispositif répond au droit du citoyen à être informé sur les nuisances sonores des infrastructures terrestres (fer et routes).

La cartographie proposée couvre l'ensemble du territoire du Var, et pas seulement les grandes agglomérations. Elle prend en compte les voies routières supérieures à 5000 véhicules par jour et les voies ferrées, quelle que soit leur capacité trafic.

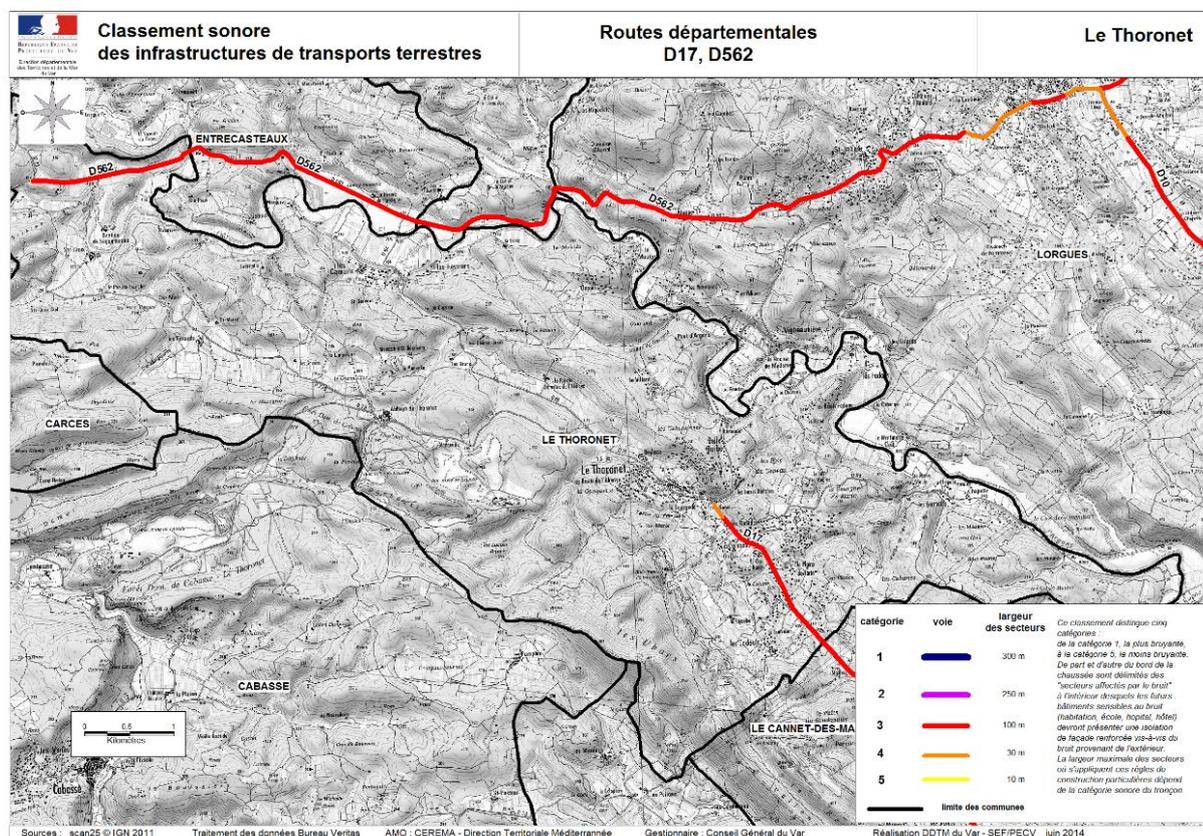
Les axes routiers traversant la commune sont :

- D84 (entre 1 001 et 3 000 véhicules par jour en 2016)
- D17 (entre 3 001 et 6 000 véhicules par jour en 2016)
- D31 (entre 1 001 et 3 000 véhicules par jour en 2016)
- D562 (entre 3 001 et 6 000 véhicules par jour en 2016)

- D79 et D279 (entre 0 et 1 000 véhicules par jour en 2016)

À ce jour selon l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2014, la commune du Thoronet est concernée par :

- la **D562**, classée en voie bruyante de **catégorie 4**
- la **RD17**, classée voie bruyante de **catégorie 3 et 4**.



3.6.4.2. Aéroport du Luc

Sur la commune du Cannet-des-Maures, située au sud du Thoronet, se trouve l'aéroport du Luc – Le Cannet-des-Maures. Il est géré par l'École de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre (EALAT), dont la principale activité est la formation au pilotage d'engins de type hélicoptère.

Un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) est en vigueur pour celui-ci depuis août 2016, définissant les règles d'urbanisme à son voisinage. Il ne concerne pas la commune du Thoronet, mais doit être considéré de par la proximité de l'ouvrage avec le territoire du PLU, qui est situé sous les couloirs aériens. Par contre, aucun Plan de Servitude Aéronautique (PSA) n'a été mis en place pour cet aéroport.

3.6.5. Déchets

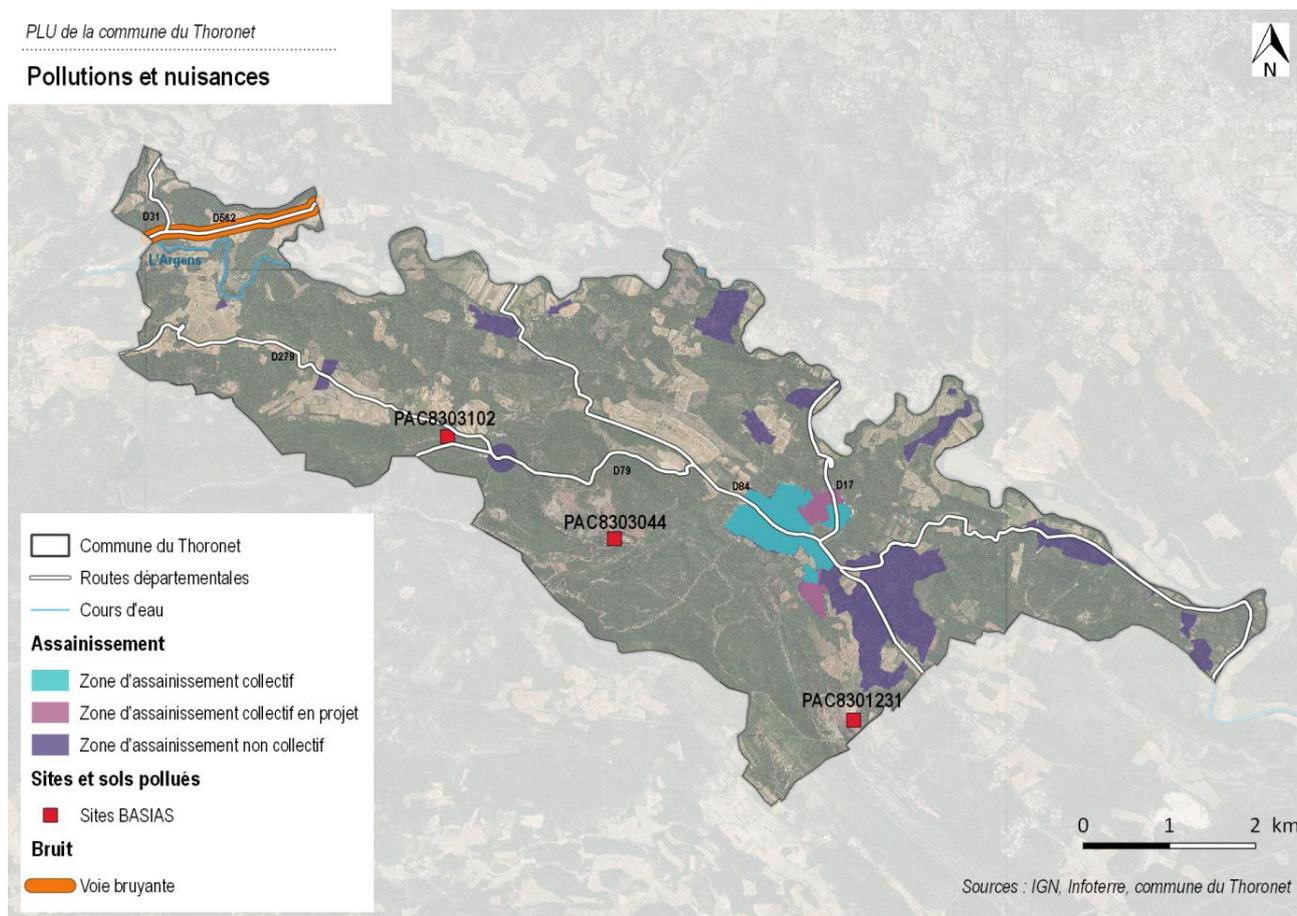
La Communauté de Communes « Cœur de Var », dont fait partie le Thoronet, est compétente pour l'ensemble de la collecte et du traitement des déchets depuis **2004**.

La production de Déchets Ménagers et Assimilés sur la Communauté de Communes fut de **652 kg/an/hab en 2016**, et diminue depuis 6 ans, l'enfouissement de déchets a diminué de presque 13% en 2 ans, et le recyclage est en augmentation. La production de déchets est majoritairement causée par l'activité touristique et les activités professionnelles comme le bâtiment.

Des études d'optimisation de la collecte de déchets sont également en cours, afin de répondre aux enjeux économiques, environnementaux, sociaux et réglementaires qu'elle implique. Les 4 déchetteries présentes sur la Communauté de Communes, interdites aux professionnels, se situent à Pignans, à Flassans, à Puget-Ville, et au Cannet-des-Maures. Cette dernière est la plus proche du Thoronet, et possède le tonnage le plus élevée.

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue sur trois jours : lundi, mercredi et vendredi et le tri sélectif a lieu le mardi. Il existe également un service de ramassage des gros encombrants une fois par mois (le dernier mercredi de chaque mois) et un point de collecte est situé au carrefour de Lorgues.

La Communauté de Communes a les compétences : collecte et traitement des ordures ménagères, gestion et suivi du tri sélectif, réalisation et gestion d'un réseau de déchetteries. Elle met également en place des démarches dans le cadre du projet « Zéro déchet – Zéro gaspillage », qui permettent d'atteindre des objectifs de réduction des déchets. Plusieurs actions ont été réalisées en 2016 sur la commune du Thoronet, comme la mise en place de contenants durables pour les enfants de l'école Lucie Aubrac, la labellisation « Commerce engagé » de 6 commerçants, ou le déploiement de colonnes de récupération du verre.



3.6.6. Paysage

Plusieurs nuisances paysagères peuvent être mises en avant :

- Les **réseaux aériens** (EDF et PTT) qui dépendent des services d'EDF et des services des TELECOM. La présence notamment de poteaux en certains points trouble fortement la qualité du paysage de par leur hauteur, leurs matériaux, et leur multiplication. (Privilégier les poteaux en bois et l'enfouissement des réseaux...).
- **L'affichage publicitaire** : la présence, et parfois la multiplication de certains panneaux publicitaires, généralement de taille importante, rompent les ambiances paysagères des secteurs agricoles, boisés et de l'entrée de village.
- Les **modifications topographiques** liées aux travaux de terrassement en vue de constructions d'habitations nouvelles, ou d'aménagement d'une exploitation agricole (secteur de la Pujette...).
- La **mise en péril de certains éléments architecturaux** des hameaux en raison : soit de leur non entretien, soit de restaurations non conformes à la qualité et au caractère du bâti environnant
- Les nuisances liées au **développement de l'habitat pavillonnaire diffus**, le mitage important dans certains secteurs boisés, en continuité des hameaux (Camails, Février...) entraînent une modification profonde des paysages et de la perception de ces hameaux. (Conséquence des zones NB inscrites au POS).
- Le devenir des **secteurs miniers**, notamment celui de la Blanquette à proximité de l'Abbaye, est un enjeu pour la commune. L'éventualité d'une reprise de l'exploitation minière constitue une menace pour le site de l'Abbaye. Depuis 1989, la mine de bauxite n'est plus en activité mais cette zone reste classée au schéma des carrières. Le site de l'ancienne exploitation de bauxite a été classé comme site stratégique de l'Etat.

La commune a réalisé des améliorations quant aux panneaux publicitaires présents en entrée et dans le village. De nouvelles colonnes d'informations et d'indications ont été installées pour harmoniser l'information et éviter la multiplication de panneaux qui venaient perturber le paysage.

Panneaux publicitaire anciennement présents à proximité du village



Création de panneaux harmonisés



Analyse synthétique

Atouts

- Commune peu exposée aux pollutions et nuisances
- Intercommunalité compétente pour la collecte et le traitement des déchets
 - SPANC intercommunal en vigueur

Faiblesses

- Nombreuses terres agricoles susceptibles d'apporter des pollutions chimiques
- Dépôts d'ordures sauvages et tournée de ramassage étendue
 - Assainissement non collectif pas toujours aux normes
- Axes routiers fréquentés traversant le village (D79, D17)
- Exposition à des pollutions à l'ozone et aux particules fines

Opportunités

- Amélioration de la gestion des déchets (réduction à la source)
- Développement de transports en communs et des modes de transports doux pour éviter la circulation dans le village
- Favorisation d'une agriculture plus respectueuse des sols et de l'environnement
- Maitrise du développement urbain et de l'habitat diffus.

Menaces

- Intensification de l'usage d'intrants chimiques en agriculture
- Contamination du fleuve par le réseau d'assainissement non collectif
 - Intensification de la circulation
 - Intensification non contrôlée du tourisme

3.7. Énergies renouvelables

La communauté de communes Cœur du Var s'est fixée pour objectif de couvrir au moins 10% des besoins énergétiques de sa population avec des sources d'énergie renouvelable d'ici 2030.

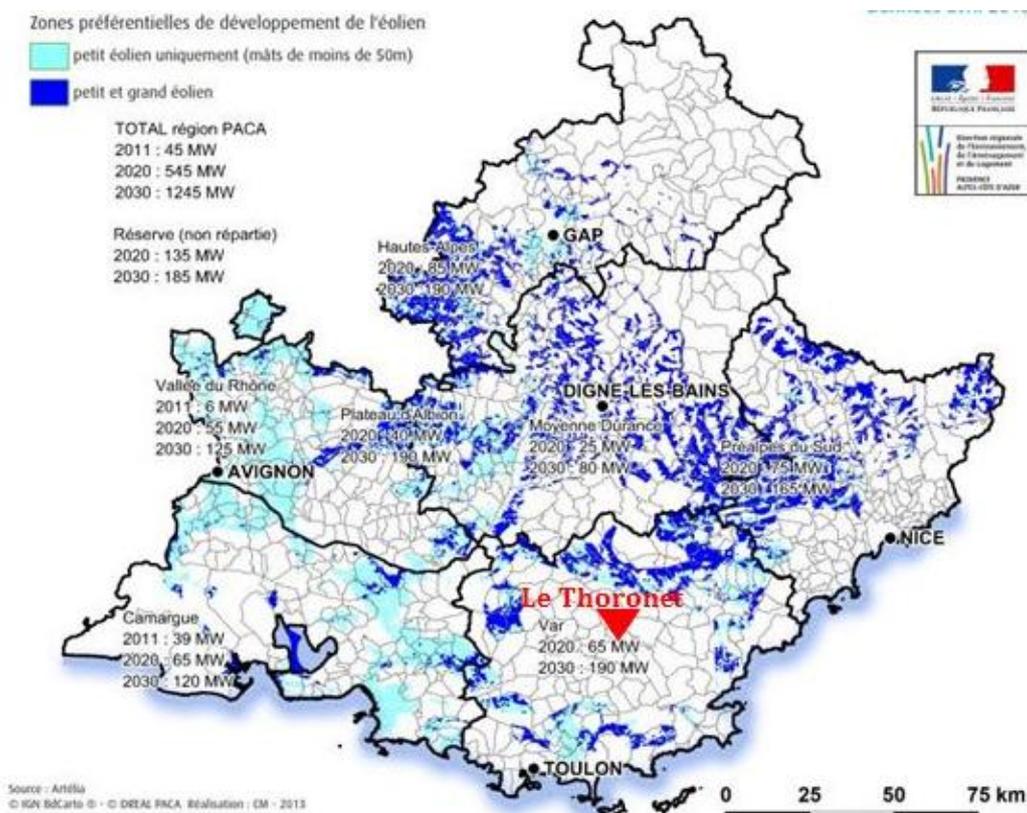
Pour cela elle fixe des orientations basées en grande partie sur le développement de la filière bois-énergie et photovoltaïque :

- Faciliter le développement de la production d'**énergie solaire** en définissant des critères d'implantation : lors d'opérations d'aménagement ou de programmation de PLU notamment, les communes sont invitées à définir des mesures permettant de favoriser les énergies renouvelables (hauteurs de constructions n'occasionnant pas d'ombre portée afin de d'éviter tout effet défavorable à l'emploi de l'énergie solaire, principes d'orientations des parcelles permettant l'utilisation des apports solaires pour chaque bâtiment...)
- Encourager le développement d'une filière **bois énergie** locale et durable : la communauté de communes souhaite favoriser l'exploitation des forêts en vue d'alimenter la filière bois énergie tout en garantissant le capital forestier et la préservation des paysages et leur biodiversité.
- Faciliter le développement des énergies renouvelables par la **création de débouchés** sur le territoire : le but est de diversifier les sources d'énergie lors des opérations d'aménagement en favorisant le recours aux énergies renouvelables.

La Région souhaite également développer l'éolien mais le Thoronet ne se situe pas dans une zone préférentielle pour l'implantation d'éoliennes du fait des enjeux paysagers et environnementaux qu'elle présente. Une partie de la commune est même en zone d'exclusion (où il est impossible d'implanter des éoliennes) ; pour une implantation ailleurs dans la commune, des études approfondies devraient être menées.

Zones préférentielles pour l'implantation d'éoliennes en région PACA

Source : Schéma Régional Eolien, DREAL PACA



La seule source d'énergie renouvelable utilisée actuellement au Thoronet est le solaire. La commune produit annuellement 150 MWh d'énergie renouvelable ce qui ne représente que 1,1% de la demande. La commune du Thoronet a donc une belle marge de progression pour atteindre les objectifs de la communauté de communes en développant en particulier le photovoltaïque.

4. ENJEUX ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

4.1. Enjeux issus du diagnostic

4.1.1. Des besoins en logements diversifiés liés à l'attractivité de la commune et son évolution démographique

Une augmentation régulière de la population et une attractivité croissance du territoire thoronéen

- une croissance démographique importante et continue depuis les années 1970
- une commune attractive et une pression foncière grandissante
- un développement influencé par la proximité du Cagnet-des-Maures (croisement A8/A84) et du Luc-en-Provence
- une adéquation entre la population socio-économique et la typologie de l'habitat existant

Une évolution de la structure démographique

- une part importante de petits ménages
- l'installation d'actifs avec enfants sur la commune de puis 1999
- une part non négligeable de retraités sur la commune

Une offre en logements insuffisamment diversifiée

- des prix de l'immobilier qui ne cessent de croître
- une forte prédominance de l'habitat individuel et des grands logements
- une part relativement importante de résidences secondaires (25%)
- un parc de logements locatifs encore insuffisant (25%)

Un décalage entre l'offre et les besoins en logements

- des difficultés pour les jeunes ménages à s'installer sur la commune ou y rester lors de la décohabitation
- des difficultés pour les personnes âgées à trouver un logement adapté à leurs besoins, cela est notamment du à la rareté des logements locatifs de petite taille
- des difficultés de logements pour les familles à revenus modérés ou faibles

Comment anticiper les besoins en logements engendrés par l'attractivité croissante du territoire thoronéen et l'évolution de sa structure démographique ?

4.1.2. Un développement urbain coûteux et consommateur d'espace

Une dispersion importante de l'habitat

- une organisation traditionnelle de l'habitat dispersée avec la présence de nombreux hameaux
- de nombreuses zones d'habitat pavillonnaire relativement décousues et consommatrices d'espace

L'adaptation des réseaux suit à retardement le développement urbain

- des chemins dessertes inadaptés dans certaines zones d'habitat : des problèmes d'accès et de sécurité
- une prédominance de l'assainissement autonome, notamment dans les zones d'habitat diffus
- des problèmes liés à l'absence d'assainissement collectif dans les hameaux

Quel mode de développement urbain privilégier afin d'optimiser la consommation d'espace et préserver le caractère rural de la commune ?

Comment anticiper les besoins en réseaux engendrés par le développement urbain et comment palier aux lacunes actuelles ?

4.1.3. Des lacunes en matière d'équipements et de services

Un décalage entre les équipements existants et les besoins générés par la croissance démographique

- des besoins en équipements sportifs : terrain de foot, aire de jeux ...
- des besoins en équipements liés à l'enfance et la petite enfance : crèche...
- une nécessité d'anticiper le vieillissement de la population
- une volonté communale de renforcer l'offre en équipements et services culturels : salle polyvalente...
- des besoins en stationnement aux abords du village

Comment anticiper les besoins en équipements et services sur la commune du Thoronet afin de répondre aux attentes de l'ensemble des habitants ?

4.1.4. Des problèmes d'emploi et une économie locale fragilisée

Des problématiques en matière d'emploi

Des besoins en matière de développement économique, principalement dans quatre domaines :

- Des activités commerciales de proximité en nombre limitée
- Une demande en foncier et locaux d'activités, notamment artisanales, non satisfaite
- Une activité agricole fragilisée
- Des lacunes en matière de développement touristique (faible capacité d'hébergements, équipements insuffisants...)

Comment soutenir et dynamiser les activités économiques existantes sur la commune ?

Sur quelles bases assurer un développement économique tout en conservant le caractère rural et villageois du Thoronet ?

4.1.5. Une nécessaire prise en compte des risques

Des risques potentiels sur certains carrefours et tronçons routiers

- la présence sur la commune de quelques points d'intersection qui présentent des risques compte tenu de leur configuration et/ou de la faible visibilité
- le gabarit et l'état de certains chemins de desserte présentent des risques dans certaines zones habitées (accès réduit en cas d'incendie...)

Une nécessaire prise en compte des risques naturels

- un risque incendie important qui concerne plusieurs quartiers d'habitations
- la nécessaire prise en compte du risque inondations le long de l'Argens

Comment sécuriser les accès et les déplacements ?

Comment optimiser la prévention des risques naturels et assurer la sécurité des personnes et des biens ?

4.1.6. Un village rue en expansion et en quête d'identité

- un village-rue typique qui s'étend progressivement vers le nord
- des éléments de rupture et de banalisation paysagère : traversée de la RD17, traitement des entrées de ville, zone d'activités de Sainte Marie...
- des liaisons piétonnes nord-sud manquantes

Comment donner de la cohérence et de l'épaisseur au village sans nuire à son identité et son caractère rural ?

4.1.7. Un patrimoine naturel et bâti d'une grande richesse : facteur clé de la qualité du cadre de vie

Un patrimoine naturel d'un grand intérêt écologique et paysager

- un territoire fortement boisé, une faune et une flore riches et diversifiées
- des paysages naturels remarquables encore préservés (massifs, étendues boisées, vallons sauvages, clairières viticoles...)
- des mesures d'inventaires et de protection (ZNIEFF, Natura 2000)
- une pression urbaine grandissante aux abords des espaces naturels et agricoles
- une fréquentation croissante des espaces naturels pour des usages de loisirs

Comment assurer la protection des espaces boisés sensibles tout en permettant une valorisation encadrée de ces sites remarquables ?

Un patrimoine bâti d'une grande richesse

- de nombreux hameaux de caractère : éléments identitaires sur le territoire communal
- des bastides et fermes présentant un caractère patrimonial élevé
- des monuments et sites emblématiques (abbaye du Thoronet...) bénéficiant de mesures de protection (site classé de l'abbaye)
- de nombreux éléments remarquables de petit patrimoine rural et religieux

Comment préserver le patrimoine bâti tout en permettant sa réhabilitation et sa valorisation au fil du temps ?

4.2. Hiérarchisation des enjeux de l'état initial de l'environnement

Les enjeux sont établis pour chacun des thèmes et classés suivants trois catégories : nul à faible, moyen à fort, très fort :

- un enjeu **TRES FORT** est attribué en chaque point du périmètre opérationnel pour lequel une valeur environnementale est incompatible ou difficilement compatible avec toute modification : secteurs réglementairement protégés, zone de grand intérêt patrimonial ou naturel...
- un enjeu **MOYEN à FORT** est attribué en chaque point du secteur d'étude pour lequel une valeur environnementale est présente mais n'entraîne pas de difficulté majeure,
- un enjeu **NUL à FAIBLE** est attribué dans les zones où les valeurs environnementales ne sont pas incompatibles avec une modification.
- Les tableaux présentés ci-après détaillent les niveaux d'enjeux attribués, pour chacune des valeurs environnementales existantes sur l'aire d'étude.

Il s'agit ici de recenser les principaux enjeux identifiés dans l'état initial et de les hiérarchiser.

Thèmes	Enjeu très fort	Enjeu fort	Enjeu moyen	Enjeu faible
Eau			<p>SDAGE Bassin Rhône Méditerranée</p> <p>Territoire concerné par deux masses d'eau souterraines en bon état quantitatif et qualitatif.</p> <p>Réseau hydrographique de surface en bon état chimique, mais avec un état écologique moyen d'après une station de la commune. Présence de 6 stations de mesures au total.</p> <p>Réseau hydrographique développé, avec deux cours d'eau principaux (l'Argens et la Bresque), quelques ruisseaux, et le canal de Sainte Croix</p>	<p>Territoire autonome concernant l'alimentation en eau potable, mais avec un réseau vieillissant</p>
Milieus naturels	<p>Présence de 3 sites en ZNIEFF II, 1 site ZCS Natura 2000, TVB défini par le SRCE (DREAL PACA), présence d'espèces remarquables et à préserver dont chiroptères</p>			
Paysage et patrimoine	<p>Présence de l'Abbaye du Thoronet</p> <p>1 site classé sur le Vallon de l'Abbaye du Thoronet</p>	<p>Paysages diversifiés et de qualité</p> <p>Hameaux, monuments et sites emblématiques, éléments du petit patrimoine rural et</p>	<p>Relief compartimenté et accidenté avec une prédominance des espaces naturels boisés</p>	

		religieux		
Risques majeurs	Risque incendie dû au climat, à la végétation, à l'urbanisation diffuse et au manque de fiabilité du réseau de lutte mais présence d'un Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier et d'une politique de Défense des Forêts Contre l'Incendie	Risque inondation car plusieurs zones urbanisées sont affectées par le PPRI et l'AZI, et il y a la présence d'un barrage hydroélectrique	Risque mouvement de terrain à cause des antécédents d'aléas retrait gonflement des argiles (et en moindre mesure les chutes de pierre, les glissements de terrain, le risque minier)	Risque technologique car le gazoduc n'est pas à proximité directe de zones habitées
Pollutions et nuisances			<p>Pollution des sols car, malgré le faible nombre de sites et sols pollués recensés, la commune a une forte activité agricole qui peut impacter les sols.</p> <p>Pollution des eaux car le réseau d'assainissement individuel est dense et n'est pas optimal.</p> <p>Pollution de l'air car le territoire communal est sujets aux pollutions à l'ozone et aux particules fines.</p> <p>Pollution sonore due à la D17 où le trafic atteint 3 001 à 6 000 véhicule par jour, et la D562 qui touche le nord de la commune. Les couloirs aériens empruntés par les engins de l'aérodrome du Luc – Le Cannet-des-Maures passent aussi au-dessus du territoire</p> <p>Production importante de déchets liés aux particuliers et aux activités (tourisme, construction).</p>	
Energies renouvelables		Enjeux paysagers et environnementaux incompatibles avec l' implantation d'éoliennes		Ressource solaire à exploiter davantage et filière bois énergie à développer tout en préservant les ressources

PLU de la commune du Thoronet

Enjeux territoriaux et environnementaux

